



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2018-12-021

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## **DDT 18**

18-2018-12-26-002 - Arrêté N° 2018-1-1502 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2018 - 2024 (166 pages)

Page 3

DDT 18

18-2018-12-26-002

Arrêté N° 2018-1-1502 portant approbation du schéma  
départemental de gestion cynégétique 2018 - 2024

*Arrêté N° 2018-1-1502 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique  
2018 - 2024*



PRÉFET DU CHER

Direction Départementale des Territoires

**ARRÊTÉ N°2018 – 1 – 1502**  
**Approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024**

-----  
La préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu les articles L.425-1 à L.425-5 et L426-5 du Code de l'environnement,

Vu l'avis de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 27 novembre 2018,

Vu la participation du public qui s'est déroulée du 27 novembre au 18 décembre 2018 inclus conformément à l'article L- 123-19-1 du code de l'environnement,

Sur proposition du directeur départemental des Territoires du Cher par intérim,

**ARRÊTE**

**Article 1er -**

Le schéma départemental de gestion cynégétique annexé au présent arrêté est approuvé.

**Article 2 -**

Avant le 30 avril de chaque année, la fédération des chasseurs du Cher transmet au Préfet un bilan des actions définies par le schéma et des dégâts agricoles indemnisés du 1er mars de l'année précédente au dernier jour de février de l'année considérée. Ce bilan contient en outre un point détaillé sur la mise en œuvre des conventions d'agrainage d'une part, et sur la mise en œuvre des lignes de conduite pour la gestion des dégâts d'autre part, pour le sanglier et les cervidés.

**Article 3 -**

Au vu des bilans annuels, le Préfet peut prescrire une révision du SDGC à tout moment et en particulier à mi-parcours, soit lors de la saison de chasse 2021/2022. En fonction des dégâts causés par le grand gibier et de l'évolution de leur population, cette révision peut emporter interdiction complète de l'agrainage ou de l'affouragement du grand gibier, pour une période donnée ou pour toute l'année.



#### **Article 4 -**

Le secrétaire général de la préfecture du Cher, le Directeur départemental des territoires par intérim, le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ainsi que toutes autorités habilitées à constater les infractions de la police de la chasse et de la faune sauvage, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur d'agence de l'Office National des Forêts du Cher et de l'Indre, au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs et publié au recueil des actes administratifs du département du Cher.

BOURGES, le 26 décembre 2018

La préfète,

*Signé*

Catherine FERRIER

#### **Voies et délais de Recours**

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits:

- un recours gracieux, adressé à madame la préfète du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif d'Orléans (45).

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.



Fédération Départementale des Chasseurs  
du Cher



**SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE GESTION CYNEGETIQUE  
DU DEPARTEMENT DU CHER  
2018-2024**

22, rue Charles Durand - 18023 BOURGES Cedex - Tél. : 02 48 50 05 29  
Fax : 02 48 50 05 38 - E-mail : fdc18@chasseurdefrance.com  
Site internet : [www.chasseursducentre.fr](http://www.chasseursducentre.fr)

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES : DOMINIQUE GEST ET SERVICE TECHNIQUE FDC 18

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	5
1 Cadre réglementaire du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique .....	5
1.1 Textes réglementaires existants .....	5
1.2 Intérêt d'un schéma départemental pour la chasse, les chasseurs et le gibier.....	6
2 Suivi des Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats .....	7
3 Les Pays cynégétiques .....	8
4 Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024.....	9
4.1 Calendrier d'élaboration .....	9
4.2 Le projet fédéral .....	9
<b>I – LA CHASSE DANS LE DEPARTEMENT</b> .....	<b>11</b>
I – 1 Structures de chasse.....	11
I – 1.1 La Fédération Départementale des Chasseurs du Cher .....	11
I – 1.2 Les Associations Cynégétiques Spécialisées.....	11
I – 1.3 Le Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage .....	12
I – 1.4 L'administration publique .....	12
I – 1.5 Les sociétés de chasse communales et territoires privées .....	12
I – 1.6 Le Groupement des Lieutenants de Louveterie du Cher .....	13
I – 1.7 Les Groupements d'Intérêt Cynégétique et Groupements d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique .....	14
I – 2 Economie et utilité sociale de la chasse dans le département.....	16
I – 2.1 Les dépenses.....	16
I – 2.2 Entretien et aménagement des territoires.....	17
I – 2.3 Les emplois .....	17
I – 2.4 Caractère social de l'activité cynégétique .....	17
I – 3 Les gibiers et les modes de chasse du département.....	19
I – 3.1 Les gibiers.....	19
I – 3.2 Les modes de chasse.....	19
<b>II – L'IMAGE DE LA CHASSE</b> .....	<b>22</b>
II – 1 à destination des chasseurs.....	22
II – 2. vis-à-vis de nos partenaires et des autres utilisateurs de la Nature .....	22
<b>III – LES CHASSEURS</b> .....	<b>26</b>
III – 1 Les délivrances de permis de chasser .....	26
III – 1.1 Validations annuelles .....	26
III – 1.2 Validations temporaires 3 jours .....	27
III – 1.3 Validations grand gibier.....	28
III – 1.4 Validations petit gibier uniquement.....	28
III – 1.5 Les chasseurs de Bécasse .....	29
III – 1.6 Les piégeurs actifs.....	29
III – 2 Les formations de la Fédération.....	31
III – 2.1 Les formations obligatoires.....	31
III – 2.2 Les formations facultatives .....	34

<b>IV – LA SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS.....</b>	<b>40</b>
IV – 1 Sécurité du tir et du maniement de l'arme.....	40
IV – 2 Sécurité publique.....	41
IV – 3 Sécurité à la chasse.....	43
IV – 4 Sécurité sanitaire.....	46
IV – 5 Sécurité routière.....	48
<b>V – LE GRAND GIBIER.....</b>	<b>50</b>
V – 1. Cerf.....	58
V – 2. Chevreuil.....	67
V – 3. Sanglier.....	76
<b>VI – LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE.....</b>	<b>90</b>
VI – 1. Faisan commun.....	92
VI – 2. Perdrix grise et rouge.....	99
VI – 3. Lapin de garenne.....	107
VI – 4. Lièvre d'Europe.....	112
VI – 5. Blaireau.....	118
<b>VII – LE PETIT GIBIER MIGRATEUR ET GIBIER D'EAU.....</b>	<b>121</b>
VII – 1. Bécasse des bois.....	121
VII – 2. Bécassines.....	126
VII – 3. Caille des blés.....	127
VII – 4. Canards.....	129
VII – 5. Grives et Merles.....	132
VII – 6. Pigeons.....	134
VII – 7. Tourterelles.....	137
<b>VIII – LES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS ET LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.....</b>	<b>140</b>
VIII – 1. Corvidés.....	140
VIII – 2. Mustélidés.....	144
VIII – 3. Ragondin et Rat musqué.....	148
VIII – 4. Renard.....	151
VIII – 5. Bernache du Canada.....	156
VIII – 6. Cormoran.....	156
<b>IX – LA GESTION DES MILIEUX NATURELS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE.....</b>	<b>157</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>159</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>163</b>

## Introduction

### 1 Cadre réglementaire du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

#### 1.1 Textes réglementaires existants

Le principe d'élaboration d'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique apparaît dans la loi Chasse de juillet 2000, repris dans la loi Chasse (*Loi n° 2003-698 du 30 juillet 2003 art. 2 Journal Officiel du 31 juillet 2003*), dans la loi du Développement des Territoires Ruraux (*Loi n° 2005-157 du 23 février*), dans loi de modernisation de la Chasse (*Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010*) et dans la dernière loi 2012-325 du 7 mars et dans la loi 2016 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

#### Articles du code de l'environnement relatifs au SDGC :

##### Art. L. 425-1 :

Un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il peut être prolongé, pour une durée n'excédant pas six mois, par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les travaux d'élaboration du nouveau schéma n'ont pu être menés à leur terme avant l'expiration du schéma en cours. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers en particulier lorsque le programme régional de la forêt et du bois prévu à l'article L. 122-1 du code forestier fait état de dysfonctionnements au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique. Le schéma est compatible avec le plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime et avec les programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du code forestier. Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment qu'il est compatible avec les principes énoncés à l'article L. 420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4 du présent code et qu'il prend en compte le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires défini à l'article L. 201-12 du code rural et de la pêche maritime.

##### Art. L. 425-2 :

Parmi les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique figurent obligatoirement :

- 1 Les plans de chasse et les plans de gestion ;
- 2 Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- 3 Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agraineage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5 ainsi qu'à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agraineage ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe ;
- 4 Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- 5 Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- 6 Les dispositions permettant de surveiller les dangers sanitaires dans les espèces de gibier et de participer à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

##### Art. L. 425-3 :

Le schéma départemental de gestion cynégétique est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

##### Art : L. 425-4 :

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L. 420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas



échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue. L'indemnisation mentionnée à l'article L. 426-1 peut contribuer à cet équilibre.

L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L. 112-1, L. 121-1 à L. 121-5 du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même code.

Art. L. 425-5 :

L'agrainage et l'affouragement sont autorisés dans des conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique

Art. L. 420-1

La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le principe de prélèvement raisonnable sur les ressources naturelles renouvelables s'impose aux activités d'usage et d'exploitation de ces ressources. Par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent au maintien, à la restauration et à la gestion équilibrée des écosystèmes en vue de la préservation de la biodiversité. Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les territoires à caractère rural.

#### Arrêtés préfectoraux relatif à l'agrainage :

Arrêté 2012.1.1371 du 7 décembre 2012, modifiant le schéma départemental de gestion cynégétique 2012-2018 pour la réglementation sur l'agrainage du petit et du grand gibier.

Arrêté 2015.1.0525 du 3 juin 2015, modifiant le schéma départemental de gestion cynégétique 2012-2018 pour la réglementation sur l'agrainage du grand gibier.

### **1.2 Intérêt d'un schéma départemental pour la chasse, les chasseurs et le gibier**

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est composé de deux parties principales, à savoir le bilan du précédent SDGC et le projet pour les 6 prochaines années. En effet, l'état des lieux permet de faire le bilan des actions menées par les chasseurs, la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, les associations cynégétiques spécialisées et les services de l'Etat. Le projet du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique s'est attaché à poursuivre les mesures de gestion déjà engagées ainsi que de nouvelles pistes d'action en faveur des espèces gibier et susceptibles d'occasionner des dégâts et de leurs habitats.

## 2 Suivi des Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats

La Fédération Départementale des Chasseurs du Cher s'attache au travers de son SDGC à prendre en compte les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats.

### Orientations relatives à la gestion et à la conservation des habitats de la faune sauvage :

#### *Plaines et plateaux agricoles : Champagne berrichonne*

Favoriser et inciter la diversification des exploitations agricoles

biodiversité Soutenir et accompagner l'utilisation d'itinéraires techniques agricoles favorables à la faune sauvage et à la

Soutenir fortement les actions de gestion extensive dans les zones agricoles ouvertes

Maintenir, restaurer ou créer les éléments fixes du paysage agricole ouvert :

➤ Promotion des jachères faune sauvages et jachères mellifères, bandes intercultures, plantation de haies

Accompagner la modification des assolements par l'allongement des rotations

#### *Zones arboricoles et viticoles : Pays Fort et Sancerrois*

zones arboricoles et viticoles Soutenir et accompagner l'utilisation d'itinéraires techniques favorables à la faune sauvage et à la biodiversité en

#### *Bocages : Boischaut, Vallée de Germigny*

Maintenir et restaurer le maillage bocager, en respectant les spécificités locales

➤ Promotion de la plantation de haies

milieu bocager Soutenir et accompagner l'utilisation d'itinéraires techniques favorables à la faune sauvage et à la biodiversité en

Soutenir fortement les activités de gestion extensive dans les zones bocagères

#### *Milieux forestiers : Sologne*

Maintenir, restaurer et gérer la richesse et la diversité des milieux forestiers et des éléments annexes associés

Soutenir et accompagner des pratiques de gestion foncière favorables à la faune sauvage et à la biodiversité

➤ Amélioration de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique avec la capacité d'accueil des territoires et les populations de grand gibier

#### *Zones humides : Val de Loire*

Maintenir, restaurer et gérer l'ensemble des zones humides

zones humides Concilier les pratiques agricoles, forestières et aquacoles avec la conservation de la diversité biologique des

Soutenir fortement les activités de gestion extensive dans les zones humides

Suivre, contrôler et lutter contre le développement d'espèces introduites envahissantes

Maintenir les dynamiques hydrologiques et morphologiques des cours d'eau et leurs capacités d'inondation

granulats Accompagner l'élaboration et contrôler la mise en œuvre des choix de réhabilitations des zones d'extraction de

### Orientations relatives à la gestion et à la conservation des espèces de la faune sauvage :

potentiel patrimonial Coordonner et soutenir la mise en œuvre d'actions de gestion conservatoire des espèces et des habitats à fort

➤ Sentier pédagogique de l'Espace Naturel Sensible des Places à Morogues

Rechercher et rétablir un équilibre agro-sylvo-cynégétique

➤ Plan de chasse et plan de gestion sanglier

Parvenir à un débat objectif sur les espèces à perception différenciée

### Orientations transversales :

Sensibiliser le plus grand nombre à la valeur de la biodiversité et à la gestion de ce patrimoine commun

➤ Communication sur l'image de la chasse et des chasseurs

Limiter le dérangement des espèces et la dégradation des habitats par les activités humaines récréatives

Mettre en place un dispositif d'amélioration des connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités humaines pour assurer leur gestion



territoires Favoriser et inciter l'échange d'expériences et la formation des acteurs à la gestion de la faune sauvage et des

➤ Stages de formation

Favoriser et inciter la mise en place d'animation de projets territoriaux à partir des outils existants

Créer une méthode régionale de diagnostic de territoire et d'exploitation cohérente standardisée sur l'aspect

biodiversité

Contribuer à la mise en cohérence les politiques d'aménagement du territoire.

➤ Participation aux réunions de CDCFS, Natura 2000,...

de l'environnement. Associer le milieu éducatif pour promouvoir et faire connaître les actions des chasseurs en faveur de la protection

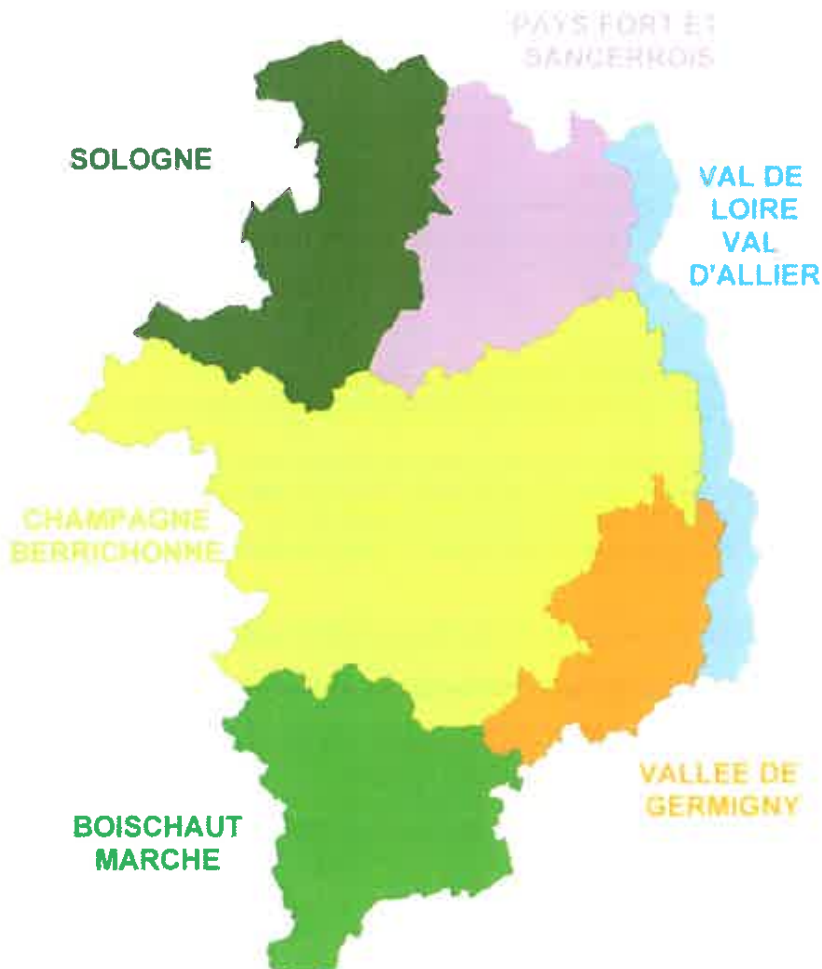
➤ Interventions scolaires

### 3 Les Pays cynégétiques

Le travail du Service technique est déjà réparti suivant les régions agricoles. La Champagne berrichonne est une grande région de plaines et plateaux agricoles. La Sologne est un milieu forestier. Le Pays Fort, la Vallée de Germigny, le Boischaud et la Marche sont des régions bocagères avec quelques zones viticoles et arboricoles. Plusieurs vallées alluviales sont présentes dans le département notamment la Vallée de la Loire.

Ainsi le découpage en pays cynégétiques a voulu respecter ce découpage cohérent par rapport aux milieux naturels présents et qui définissent une biodiversité de la faune sauvage.

Le projet départemental pourra se décliner, le cas échéant, suivant les spécificités des habitats des pays cynégétiques



## **4 Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024**

### **4.1 Calendrier d'élaboration**

12 septembre 2017 : Conseil d'administration pour mettre en place une commission et le calendrier de travail

25 octobre 2017 : 1<sup>ère</sup> réunion de Commission SDGC pour rassembler les modifications et remarques à apporter au SDGC actuel et Bilan du SDGC 2012-2018

16 et 17 novembre 2017 : Réunion technique pour élaborer le projet 2018-2024

20 novembre 2017 : 2<sup>ème</sup> réunion de Commission SDGC pour rassembler les modifications et remarques à apporter au projet du SDGC 2018-2024

24 novembre 2017 : Conseil d'administration pour valider les modifications

Début décembre 2017 : Envoi du projet de SDGC aux associations cynégétiques spécialisées, au groupement de lieutenants de louveterie, à la Chambre d'Agriculture, aux représentants de la Propriété Privée Rurale, aux représentants des intérêts forestiers privés : Centre Régional de la Propriété Forestière, et public : l'Office National des Forêts et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

7 mars 2018 : Réunion avec les représentants agricoles et forestiers

4 avril 2018 : Présentation de l'état d'avancement des travaux à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

26 juin 2018 : Prolongation de 6 mois du SDGC 2012-2018 par Madame la préfète du Cher

15 octobre 2018 : 2<sup>ème</sup> envoi du projet de projet de SDGC aux associations cynégétiques spécialisées, au groupement de lieutenants de louveterie, à la Chambre d'Agriculture, aux représentants de la Propriété Privée Rurale, aux représentants des intérêts forestiers privés : Centre Régional de la Propriété Forestière, et public : l'Office National des Forêts et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires

6 novembre 2018 : Réunion avec les représentants agricoles et forestiers

12 novembre 2018 : Consultation publique et envoi aux membres de la CDCFS

27 novembre 2018 : CDCFS pour valider le projet de SDGC 2018-2024

Décembre 2018 : Approbation du SDGC 2018-2024 par Madame la préfète du Cher.

### **4.2 Le projet fédéral**

Le projet fédéral présente les politiques, actions, résolutions et programmes d'envergure départementale que la Fédération des Chasseurs du Cher entend poursuivre ou initier, dans le cadre de la gestion durable des espèces et des habitats, tout en favorisant l'intégration des activités cynégétiques dans l'environnement social des territoires.

Le projet départemental est composé de huit parties :

- 1) L'image de la chasse
- 2) Les chasseurs
- 3) La sécurité des chasseurs et des non chasseurs

- 4) Le grand gibier
- 5) Le petit gibier sédentaire
- 6) Le petit gibier migrateur et le gibier d'eau
- 7) Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et espèces exotiques envahissantes.
- 8) La gestion des milieux naturels

Le projet départemental est défini pour chaque espèce en quatre grands thèmes :

- 1) Gestion cynégétique : mesures qui interviennent directement sur les animaux.
- 2) Gestion des espaces : actions qui interviennent sur le milieu naturel et par conséquent sur les espèces.
- 3) Communication Formation Information : mesures permettant d'améliorer la connaissance sur les espèces et leur gestion cynégétique.
- 4) Estimation des effectifs : méthodes, protocoles de suivi qui permettent d'évaluer l'abondance et/ou la répartition (ou leur évolution) des espèces dans le département.

Pour chaque thème sont définis :

- 1) Etat des lieux : mesures ou constats existants aujourd'hui, d'initiative de la FDC 18 ou des chasseurs.
- 2) Enjeux et orientations: buts à court ou moyen terme sans obligation de résultat à la fin de la durée de validité du SDGC, mesures à prendre pour atteindre, autant que faire se peut, les enjeux définis.
- 3) Moyens et évaluation : moyens techniques, financiers ou en personnel, mis en œuvre ou à mettre en œuvre pour répondre aux orientations dégagées, moyen d'évaluer la réussite ou l'échec des orientations pour atteindre les enjeux du projet départemental.

Les dispositions réglementaires sont surlignées en jaune.

La réalisation d'un bilan d'avancement des actions engagées du projet pourra être faite à mi-parcours

## I – LA CHASSE DANS LE DEPARTEMENT

### I – 1 Structures de chasse

La chasse est une activité ancestrale qui a permis l'évolution de l'espèce humaine. L'homme a dû s'adapter à son environnement et progresser pour pouvoir se nourrir.

La chasse est d'autre part, un des droits que les citoyens ont récupéré depuis la Révolution française.

Aujourd'hui, un million cent mille hommes et femmes chassent en France. A travers leurs participations physique et pécuniaire, les chasseurs contribuent à la restauration et à la gestion des habitats et des espèces (gibiers, susceptibles d'être classées nuisibles et protégées) et indemnisent les agriculteurs, victimes des dégâts de grand gibier.

La chasse est attachée aux territoires, aux espèces et à l'Homme. Puisque « nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, mais nous l'empruntons à nos enfants », nous devons agir de façon à pérenniser les habitats, les espèces, les modes de chasse pour transmettre aux générations futures une chasse durable. De nombreuses actions sont déjà menées en ce sens, il convient donc de montrer l'action des chasseurs et de leur Fédération Départementale dans leur engagement à suivre et participer aux programmes de gestion et de protection de l'environnement (suivi du réseau Natura 2000, des réserves naturelles, des Espaces Naturels Sensibles, de la Stratégie de Création d'Aires Protégées,...).

D'autre part, l'aspect culturel de la chasse n'est pas à négliger du point de vue littéraire, linguistique, pictural, musical et pour la sauvegarde, le maintien et l'amélioration des races canines.

#### I – 1.1 La Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

Le fonctionnement de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher est fixé par ses statuts. Elle a notamment pour objet :

- de représenter les intérêts des chasseurs dans le département y compris devant les différentes juridictions,
- d'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général,
- de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

#### I – 1.2 Les Associations Cynégétiques Spécialisées

Les Associations cynégétiques spécialisées sont consultées et associées aux travaux de la Fédération selon leur domaine. Elles participent aux commissions de la Fédération et fournissent une aide précieuse pour leur conseil et l'organisation de formation et d'information auprès des chasseurs du département.

Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Cher (A.D.C.G.G.)

Association Départementale des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Cher (A.D.COM.18)

Association des Groupements d'Intérêts Cynégétiques (G.I.C.) du Cher

Association des Jeunes Chasseurs du Cher (A. J. C. C.)

Association de Gestion et Régulation des Prédateurs du Cher (A. G. R. P. 18)

Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant du Cher (A.F.A.C.C.C.)

Association Départementale des Déterreurs et des Equipages de Vénérie Sous Terre (A.D.D.E.V.S.T.)

Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé (A.R.G.G.B.)

Association des Chasseurs à l'Arc du Cher (A.C.A.C.)

Association Départementale : « Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18 » (C.T.P.G. 18)

Association Départementale du Club National des Bécassiers (C. N. B. 18)

*Autres associations nationales avec une délégation départementale ou régionale :*

Association des Chasseurs à l'Épieu (A. C. E.)

Association des Equipages et Association des Veneurs

### **I – 1.3 Le Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est un établissement public sous la double tutelle des Ministères chargés de l'Écologie et de l'Agriculture, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage remplit cinq missions principales répondant aux axes majeurs de la dernière Conférence environnementale, dans la suite du Grenelle de l'Environnement :

- la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse,
- des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats,
- l'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire,
- l'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et la mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement,
- l'organisation de l'examen et la délivrance du permis de chasser.

Le service départemental de l'ONCFS est composé de 9 agents.

### **I – 1.4 L'administration publique**

Les services de la Préfecture et le bureau Forêt-Chasse-Nature du Service Environnement et Risques de la Direction départementale des Territoires du Cher veillent au respect de la réglementation et ont, entre autre, à leur charge :

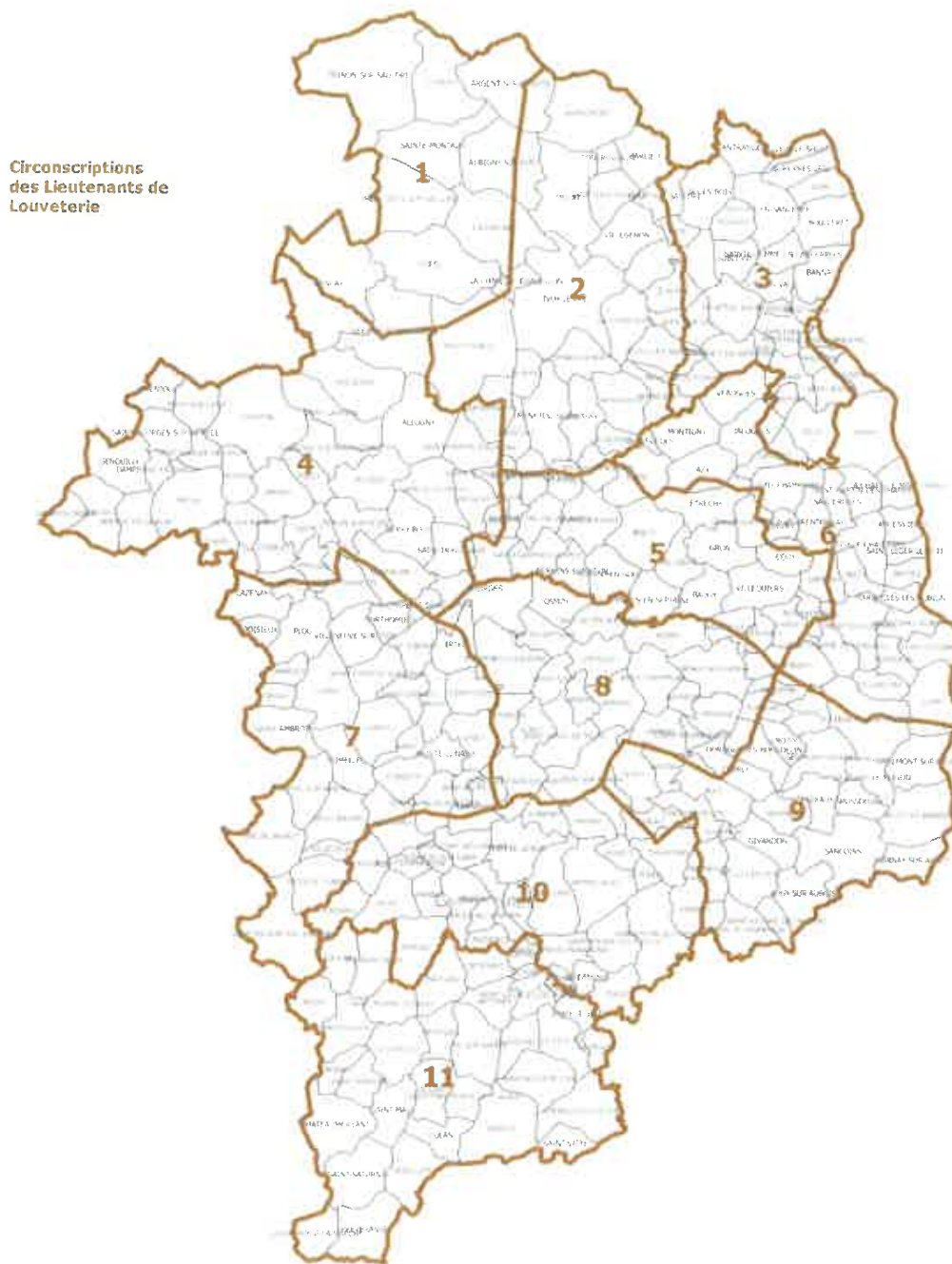
- l'élaboration des actes réglementaires relatifs à l'exercice de la chasse : prélèvement ou introduction de gibier dans le milieu naturel, attestations de meute, entraînement de chiens de chasse, établissement de chasse à caractère commercial, élevages de gibier, arrêtés d'ouverture-clôture, arrêtés de suspension, chasse anticipée au sanglier ...
- attribution des plans de chasse,
- adjudication sur le domaine public fluvial,
- constitution ou abrogation des réserves de chasse et de faune sauvage,
- agrément des piégeurs,
- régulation des gibiers surabondants, des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, des grands cormorans,
- nomination et encadrement des lieutenants de l'ouvrier.

### **I – 1.5 Les sociétés de chasse communales et territoires privées**

Plusieurs chasseurs peuvent regrouper leurs territoires et créer une société de chasse. Les sociétés de chasse sont de deux types : 148 sociétés de chasse communales et 3 409 sociétés de chasse privées

### I – 1.6 Le Groupement des Lieutenants de Louveterie du Cher

Le préfet fixe, en fonction de la superficie, du boisement et du relief du département, le nombre des lieutenants de louveterie et nomme ces derniers pour une durée de cinq ans, renouvelable. Il leur délivre une circonscription qui détermine le territoire sur lequel ils exercent leurs attributions.



**CARTE DES CIRCONSCRIPTIONS DE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE**



## I – 1.7 Les Groupements d'Intérêt Cynégétique et Groupements d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique

### Les Groupements d'Intérêt Cynégétique

1 GIC Faisan: 6 500 ha  
 « GIC du Boischaud Nord »  
 (Président : Monsieur Jean de Jouvencel)



3 GIC Chevreuils 178 000 ha

« GIC Le Brocard d'Etrechy »  
 (Président : Monsieur Pascal Melin)  
 60 000 ha dont 7 500 ha boisés

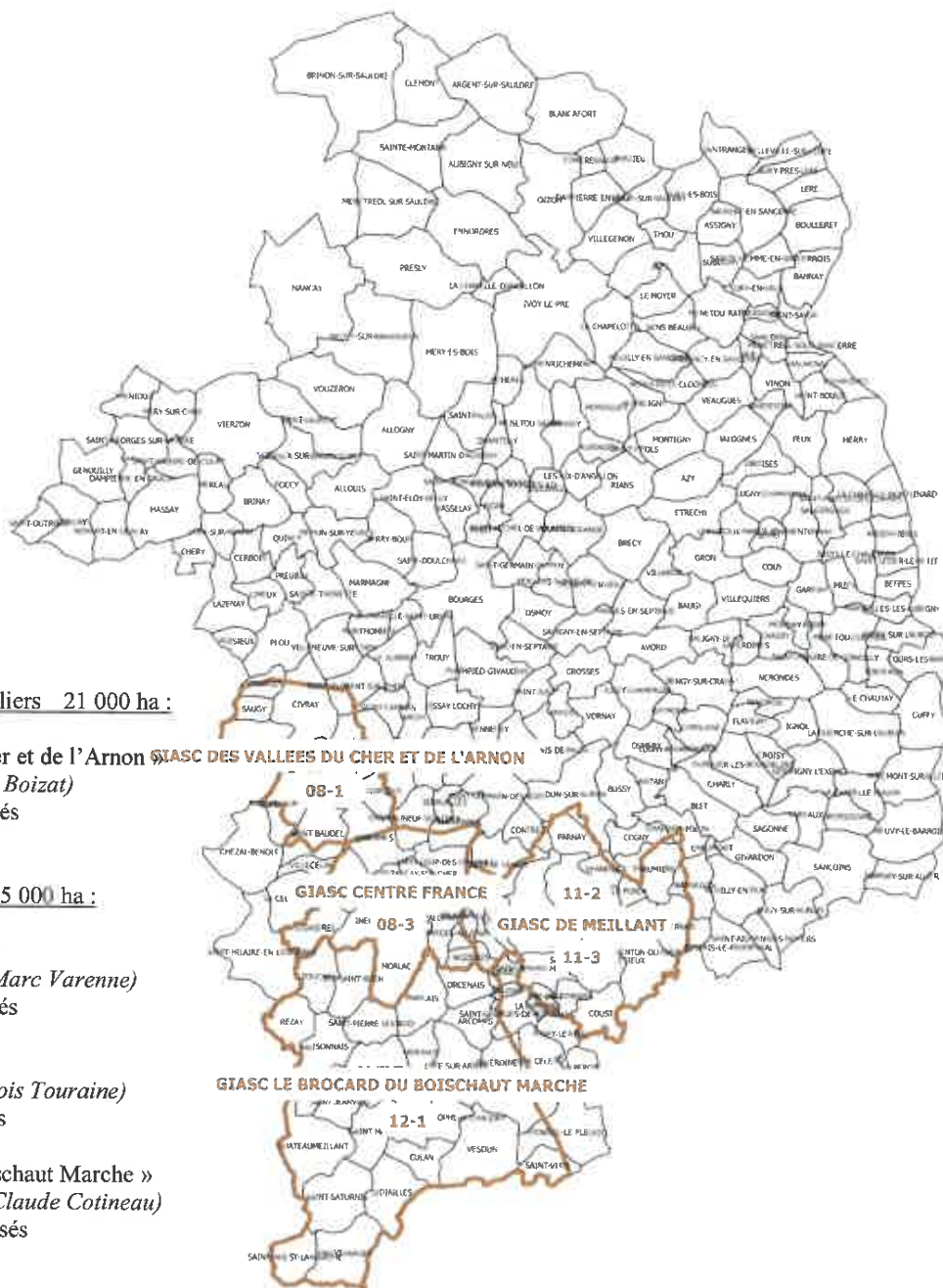
« GIC du Pays Fort et du Sancerrois »  
 (Président : Monsieur Hubert Charlon)  
 38 000 ha dont 2 000 ha boisés

« GIC du Boischaud Marche »  
 (Président : Monsieur Jean-Claude Cotineau)  
 80 000 ha dont 10 000 ha boisés

1 GIC Chevreuils et Sangliers 21 000 ha

« GIC des Vallées du Cher et de l'Arnon »  
 (Président : Monsieur Roger Boizat)  
 21 000 ha dont 5 000 ha boisés

## Les Groupements d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique



**1 GIASC Chevreuils et Sangliers 21 000 ha :**

« GIASC des Vallées du Cher et de l'Arnon » **GIASC DES VALLEES DU CHER ET DE L'ARNON**  
 (Président : Monsieur Roger Boizat)  
 21 000 ha dont 5 000 ha boisés

**3 GIASC Sanglier 135 000 ha :**

« GIASC du Centre France »  
 (Président : Monsieur Jean Marc Varenne)  
 23 500 ha dont 4 300 ha boisés

« GIASC de Meillant »  
 (Président : Monsieur François Touraine)  
 41 500 ha dont 11 800 boisés

« GIASC du Brocard du Boischaux Marche »  
 (Président : Monsieur Jean-Claude Cotineau)  
 70 000 ha dont 10 000 ha boisés



**I – 2 Economie et utilité sociale de la chasse dans le département****I – 2.1 Les dépenses.**

IMPACT ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
DE LA FILIERE CHASSE

Nature des dépenses	Moyenne de dépense par chasseur (en Euros/an)	Moyenne de dépense par chasseur (en %)	Estimation de dépense pour 12000 chasseurs en 2018 (en Euros/an)
<b>Dépenses liées à l'exercice de la chasse</b>	<b>259</b>	<b>12,00</b>	<b>3 113 280</b>
Achats d'auxiliaires de chasse	16	0,72	186 797
Equipements (bottes, veste, gilet...)	57	2,64	684 922
Naturalisation des trophées	42	1,92	498 125
Dépenses achat d'armes	145	6,72	1 743 437
<b>Dépenses liées au territoire de chasse</b>	<b>886</b>	<b>41,00</b>	<b>10 637 040</b>
Aménagement du territoire par le chasseur	62	2,87	744 593
Transport et déplacement	284	13,12	3 403 853
Cotisation à une société de chasse ou action de chasse	230	10,66	2 765 630
Location personnelle d'un territoire de chasse	124	5,74	1 489 186
Entretien du territoire de chasse	142	6,56	1 701 926
Restauration extérieure	44	2,05	531 852
<b>Dépenses liées à la pratique de la chasse</b>	<b>1 016</b>	<b>47,00</b>	<b>12 193 680</b>
Munitions, entretien et autres accessoires pour armes	163	7,52	1 950 989
Validation du permis de chasser	183	8,46	2 194 862
Assurances	20	0,94	243 874
Achat de revues cynégétiques, chaînes TV, livres	30	1,41	365 810
Entretien des auxiliaires	620	28,67	7 438 145
<b>TOTAL</b>	<b>2 162</b>	<b>100,00</b>	<b>25 944 000</b>

(Sources : Enquête BIPE de 2015, actualisée avec le nombre de chasseurs en 2018)

## **I – 2.2 Entretien et aménagement des territoires**

Le maintien des espèces gibier ne peut se faire sans gestion, aménagement des territoires et régulation des prédateurs. La Fédération a participé financièrement en versant des subventions à certains de ses adhérents gestionnaires de territoires pour des opérations de :

- renforcement des populations de petit gibier
- création de dispositifs d'agrainage du petit gibier sédentaire
- création de haies ou buissons
- création de chemins
- culture faune sauvage, aménagement de territoires
- création de volières anglaises et garennes artificielles
- régulation des prédateurs
- protection des cultures

Le département du Cher compte actuellement 18 réserves homologuées pour 5861 hectares auxquelles s'ajoutent 6 réserves sur cours d'eau (40 km sur le Cher, 18 km sur la Loire et 15 km sur l'Allier). 56 réserves fédérales représentent 1 398 hectares.

D'autre part, depuis 1993, la Fédération a mis en place les Jachères Environnement Faune Sauvage pour laquelle la Fédération consacre un budget annuel.

Sur le site des Places à Morogues, La Fédération a signé un plan de gestion dans le cadre des Espaces naturels Sensibles et met en place un programme d'aménagement et de gestion des habitats avec le soutien financier du Conseil départemental.

Elle anime également l'opération « jachères et espaces fleuris et apicoles » en partenariat avec les Syndicats de Pays et le Conseil départemental et participe aux travaux du groupe « Ferme Abeille Biodiversité » du Pays de Bourges.

En 2017, elle a signé la Charte du Plan Pollinisateurs piloté par la FDGEDA 18.

## **I – 2.3 Les emplois**

De nombreux emplois sont créés directement ou indirectement par l'activité de la chasse. Ainsi, des gardes particuliers ou professionnels sont employés par des propriétaires, sociétés ou associations diverses. De plus, les dépenses liées à l'activité de la chasse contribuent au maintien d'emplois (commerces de villages, armureries, élevage de gibier, personnel de service...).

## **I – 2.4 Caractère social de l'activité cynégétique**

D'après l'étude BIPE, 80% des chasseurs vivent dans des communes de moins de 5000 habitants. Les relations entre générations dans les différentes chasse quelles soient communales ou privées sont très importantes. Ainsi, il existe dans le département 148 sociétés de chasse communales, 11 associations cynégétiques départementales spécialisées, 4 Groupements d'Intérêt Cynégétique, 3 Groupements d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique, et bon nombre de groupes et organisations de chasse privés.



### Manifestations :

Depuis 2012, la Fédération des Chasseurs du Cher organise un stage pour les jeunes (12/18 ans) de découverte « chasse/pêche » en partenariat avec les associations cynégétiques et la Fédération Départementale des Pêcheurs.

Dans le cadre du Permis à 0 €, elle coordonne la mise en place d'un programme de stage de découverte des différents modes de chasse, stage assuré par les Associations Cynégétiques Départementales et destiné aux nouveaux permis.

Formation auprès des jeunes :

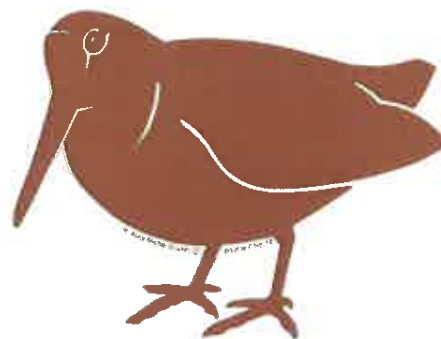
Depuis le 15 mai 2001, la Fédération est agréée par le ministère de l'Education Nationale pour contribuer au développement de la recherche pédagogique et à la formation des autres membres de la communauté éducative. A ce titre, elle intervient auprès des jeunes pour la découverte de la faune et de la flore. Cette délégation est renouvelée tous les 5 ans.

Formation et information tout public :

Le Centre de formation, d'information et de découverte de la nature à Morogues sur un territoire, remarquable de par sa biodiversité : Flore-Faune forestière, Flore-Faune de Plaine et Flore-Faune de Zone Humide, permet à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher de concourir à l'amélioration des habitats de la faune sauvage et de ses habitats et ainsi de mieux remplir les objectifs fixés par ses statuts. En plus de la protection des habitats existants sur ce territoire, il représente une vitrine en conseils d'aménagement de territoires : de plaine, de forêt, de zones humides (étangs).

Ce site bénéficie du statut d'Espace Naturel Sensible : il a, à ce titre, été aménagé un sentier de découverte des milieux humides qui est désormais ouvert au public en entrée libre les dimanches et jours fériés et en visite guidée par la FDC 18 pour les groupes de scolaires ou grand public.

De plus, un accord par convention a été établi entre la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher et la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique relatif à la pratique de l'activité pêche.



Sortie découverte  
de l'Espace Naturel Sensible  
des Places à Morogues, FDC18

## I – 3 Les gibiers et les modes de chasse du département

### I – 3.1 Les gibiers

#### Liste des espèces chassables sur le territoire national à la date de validation du SDGC:

##### *Gibier sédentaire :*

*Oiseaux :* Colins, Faisans de chasse, Gélinotte des bois, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Perdrix rouge, Perdrix grise, Tétralyre (coq maillé) et Tétralyre urogalle (coq maillé), Corbeau freux, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Geai des chênes, Pie bavarde.

*Mammifères :* Blaireau, Belette, Cerf élaphe, Cerf sika, Chamois-isard, Chevreuil, Chien viverrin, Daim, Fouine, Hermine, Lapin de garenne, Lièvre brun, Lièvre variable, Marmotte, Martre, Mouflon, Putois, Ragondin, Rat musqué, Raton laveur, Renard, Sanglier, Vison d'Amérique.

##### *Gibier d'eau :*

Barge rousse, Bécasseau maubèche, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Canard chipeau, Canard colvert, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Chevalier combattant, Chevalier gambette, Courlis corlieu, Eider à duvet, Foulque macroule, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Garrot à œil d'or, Harelde de Miquelon, Huitrier pie, Macreuse brune, Macreuse noire, Nette rousse, Oie cendrée, Oie des moissons, Oie rieuse, Pluvier argenté, Pluvier doré, Poule d'eau, Râle d'eau, Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver et Vanneau huppé. Bernache du Canada

##### *Oiseaux de passage :*

Alouette des champs, Bécasse des bois, Caille des blés, Grive draine, Grive litorne, Grive mauvis, Grive musicienne, Merle noir, Pigeon biset, Pigeon colombin, Pigeon ramier, Tourterelle des bois, Tourterelle turque et Vanneau huppé.

#### Liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le Cher par arrêtés préfectoral et ministériels:

Il existe 3 listes d'espèces définies par :

- l'arrêté ministériel Groupe 1, en raison de leur caractère envahissant portant atteinte à la faune et la flore: Ragondin, Rat musqué, Chien viverrin, Vison d'Amérique Bernache du Canada, Raton laveur
- l'arrêté ministériel triennal Groupe 2 vis-à-vis des dommages causés par la petite faune - 2015/2018: Fouine, Martre, Renard, Corbeau freux, Corneille noire Etourneau Sansonnet sur certaines communes, Pie bavarde
- l'arrêté préfectoral Groupe 3 si les particularités locales le nécessitent - saison 2018/2019: Sanglier, Lapin de garenne dans certaines communes, et Pigeon ramier.

### I – 3.2 Les modes de chasse

#### *Chasse à tir*

##### - La chasse devant soi avec chien d'arrêt

C'est la chasse de plaine par excellence, procurant de grandes émotions. La chasse avec chien d'arrêt concerne essentiellement le gibier à plumes (perdrix, bécasses, faisans, etc.). Le chien d'arrêt (Braques, Épagneuls, Pointers, Setters, Griffons, etc.) prend l'émanation du gibier, l'approche, le marque et l'arrête jusqu'à l'arrivée du chasseur.

##### - La chasse devant soi avec chiens leveurs

La chasse avec chiens " leveurs de gibier " se pratique avec des chiens très vifs et très ardents comme le Springer ou le Cocker. Ils trouvent le gibier (le lapin, le faisan, la bécasse...) mais ne l'arrêtent pas et le font partir sans le poursuivre. Ils peuvent travailler dans tous les types de milieux mais excellent dans les broussailles, fourrés, ronciers, etc.

- **La chasse devant soi sans chien**

La chasse devant soi sans chien : on chasse ainsi les alouettes, les grives, les pigeons, les merles, en parcourant les parcelles de cultures ou de vignes, en longeant les haies etc.

- **La chasse au furet**

On débusque le lapin de son terrier grâce à un furet. Le furet est un petit mustélide, comparable au putois, élevé et dressé par le chasseur. Il est introduit dans les terriers de lapins.

- **La chasse en battue**

C'est une technique de chasse à tir qui consiste à faire battre une enceinte par des chasseurs ou traqueurs, pour lever un gibier et le rabattre vers une ligne de chasseurs postés. La battue se pratique sur tout terrain. Le succès de la battue est beaucoup fonction de son organisation. Le responsable de la chasse donne les consignes de traque, en particulier, il rappelle les consignes de sécurité, précise les sonneries de début et fin de traque et désigne, avant le début de la chasse, la qualité et la quantité d'animaux à prélever. Il place ou fait placer les tireurs par les chefs de ligne et détermine les lignes de rabat. Dans ce mode de chasse, les chasseurs utilisent le concours de chiens.

C'est le mode de chasse au grand gibier le plus répandu. Ces chiens peuvent être des chiens courants (Bruno du Jura, Grand Griffon vendéen, etc.) ou des chiens de " petit pied " (Fox, Teckel, etc.). Les seconds ont progressivement supplanté les premiers à cause de la diminution de la superficie des territoires.

- **La chasse à l'affût**

C'est un mode de chasse qui consiste, pour le chasseur dissimulé et généralement seul, à guetter le passage du gibier.

Pour le petit gibier, les alouettes, les grives, les pigeons et les vanneaux peuvent être, parmi d'autres comme le gibier d'eau et les limicoles (hormis la Bécasse des bois), chassés à l'affût sur les axes de passage ou les lieux de repos. Le chasseur, immobile, utilise souvent des appeaux (sifflets) ou appelants (vivants ou factices) pour les attirer. C'est une chasse sélective.

Pour le grand gibier, on se dissimule dans des secteurs fréquentés par les animaux. Ce mode de chasse permet l'identification précise de l'animal. Elle se pratique essentiellement au lever du jour ou au crépuscule, souvent du haut d'un affût (mirador). Les gibiers chassés sont : le cerf, le chevreuil, le sanglier, le renard.

- **La chasse à l'approche**

A la chasse à l'approche, le chasseur explore un territoire, seul, en silence et à bon vent, pour parvenir à portée de tir d'un gibier. L'usage de jumelles permet une bonne identification de l'animal avant le tir.

- **La chasse au poste de tir**

Le poste de tir est construit au sol ou en hauteur et dissimulé.

- **La chasse à la botte**

La chasse à la botte est pratiquée par le sauvaginer. Elle consiste à chasser devant soi, en parcourant les territoires à la recherche des oiseaux, avec ou sans chien.

On prospecte les zones humides en essayant de surprendre le gibier d'eau. C'est l'équivalent de la chasse devant soi en plaine. Le gibier roi est la bécassine, que l'on chasse au chien d'arrêt dans les marais et prairies humides.

- **La chasse à la passée**

Elle consiste à chasser des oiseaux, des canards notamment, en se postant sur leur passage habituel au début du jour ou en fin de journée. Tôt le matin ou le soir au crépuscule, le chasseur se dissimule à proximité du passage présumé des canards, entre leurs zones de repos et de gagnage. Immobilité et camouflage sont les atouts essentiels. Un chien de rapport (labrador) est souvent indispensable.



### - La chasse à l'arc

Légalisée depuis février 1995, cette chasse à tir discrète et exigeante demande une connaissance parfaite du milieu et des animaux. C'est une chasse de contact : en effet, quelque soit le gibier, à l'affût, à l'approche ou devant soi, c'est à quelques mètres seulement qu'il faut se trouver pour décocher une flèche. Toutes les flèches doivent être marquées au numéro du permis de chasser.

En plein essor, souvent bien perçue par le grand public, la chasse à l'arc attire à tous les âges, quel que soit le passé cynégétique.

Sur le plan purement utilitaire, la chasse à l'arc est aussi adaptée dans les zones dans lesquelles la sécurité (urbanisation) ou la quiétude générale de la faune (réserves) sont des contraintes incontournables.

### *Chasse à courre*

Mode de chasse qui consiste, à l'aide d'une meute de chiens créancés, à poursuivre puis à forcer un animal déterminé.

o La petite vénerie

La petite vénerie est une chasse à courre du lièvre, du lapin et du renard qui se pratique à pied, à cheval ou à bicyclette.

o La grande vénerie

La grande vénerie se pratique traditionnellement à cheval, et concerne le grand gibier : chevreuil, cerf et sanglier.

### *Chasse au vol*

En fauconnerie, les chasseurs utilisent des oiseaux de haut vol (faucons) dressés qui piquent pour capturer leur proie, et des oiseaux de bas vol (autours, éperviers) qui remontent vers leur proie pour la capturer.

En 2010, la fauconnerie a été inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

### *Chasse sous terre*

C'est un mode de chasse rattaché à la vénerie qui se pratique dans la voie du blaireau, du renard, du ragondin, et qui consiste, pour les chiens à acculer l'animal dans son terrier. Les chasseurs utilisent des pelles et des pioches pour ouvrir le terrier afin de capturer l'animal de chasse avec des pinces. L'animal de chasse peut être soit relâché, soit mis à mort par les veneurs.

### *Chasse en bateau*

Cette chasse se pratique dans une embarcation, sur une étendue d'eau fermée ou sur les rivières et la Loire.

### *Recherche au sang*

La recherche au sang n'est pas apparentée à un mode de chasse ; ainsi il n'est pas nécessaire d'être porteur d'un permis de chasser pour pratiquer.

Cette discipline permet de suivre la piste d'un gibier blessé avec un chien spécialisé.

Les chiens de Rouge sont capables de suivre une piste 48 heures après le tir et de retrouver l'animal mort ou blessé à plusieurs kilomètres de l'endroit où il a été tiré. Ces chiens de sang spécialement dressés, ou " chiens de rouge ", sont essentiellement des Teckels, des Rouges de Hanovre et de Bavière, voire des Labradors ou des chiens d'arrêt.

## II – L'IMAGE DE LA CHASSE

### II – 1 à destination des chasseurs

#### Bilan 2012-2018

Enjeux « Chasse environnement 18 » et Site internet : Utilisation de ce moyen de communication qui s'avère efficace, coller plus à l'actualité pour répondre aux questions des chasseurs

Actions engagées et réalisées :

- Journal semestriel (Chasse & environnement 18) remplacé par la revue quadrimestrielle « La Chasse en Région Centre Val de Loire – édition Cher » à tous les chasseurs ayant validé dans le Cher ainsi qu'à tous les responsables de territoires qui ne valident pas dans le département
- Diffusion d'informations par mail aux 7600 chasseurs qui disposent d'une adresse. Entre 15 et 20 mails sont envoyés chaque saison
- Réunions d'information sur des sujets précis.
- Mise à disposition d'informations sur le site Internet de la FDC



#### Projet 2018-2024

	N°	Etat des lieux	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
CHASSEURS	II-1	Constat de l'impact des chasseurs sur l'image de la chasse	Faire comprendre aux chasseurs leur impact sur l'image de la chasse	Identifier et communiquer sur les mauvais comportements
	II-2		Limiter l'engrillagement pour laisser les animaux avoir un domaine vital suffisant	Communication sur l'impact de l'engrillagement, même partiel
	II-3		Améliorer l'image de la chasse auprès des non chasseurs en faisant évoluer le comportement des chasseurs	Promotion des bons comportements Développement de solutions techniques (Collecte de cartouches, déchet et venaison, sécurité, ...)

### II – 2. vis-à-vis de nos partenaires et des autres utilisateurs de la Nature

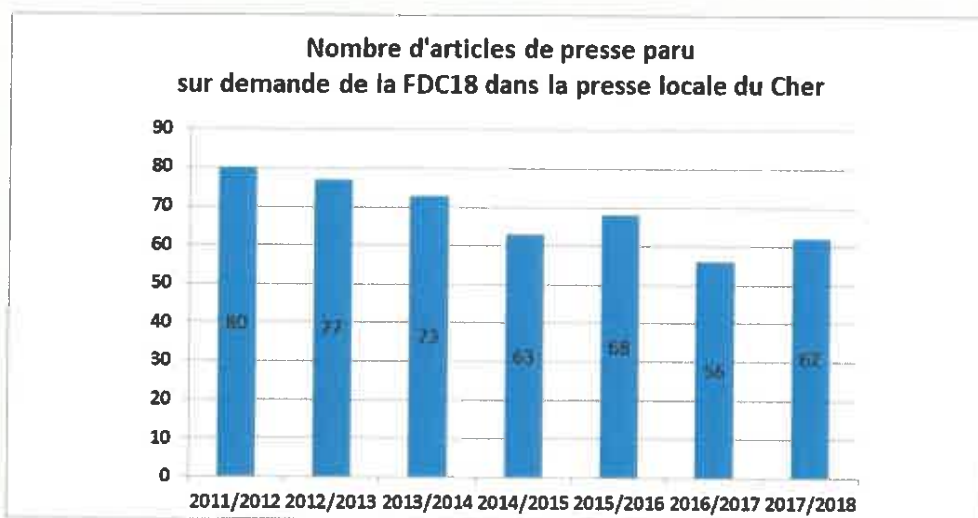
#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Valoriser l'image de la chasse auprès du grand public

Actions engagées et réalisées :

- Opération « jachères et espaces fleuris et apicoles » en partenariat avec les Pays et à destination des agriculteurs et des particuliers
- Mise en œuvre de l'action Ferme Abeille Biodiversité en partenariat avec le Pays de Bourges
- Opération « J'aime la Loire propre » depuis 2012 : 4 points de collecte sur la Loire à Léré, Boulleret, Saint Satur et Cours les Barres ainsi qu'un et un point de collecte commun avec la Nièvre à la Charité sur Loire. Cette opération implique des chasseurs, des élus et des citoyens qui permettent de récupérer de 15 à 18 m3 de déchets chaque année.

- Opération « J'aime le Cher propre » depuis 2015 avec 260 participants et 86 m<sup>3</sup> collectés cumulés sur 3 éditions
- Challenge communication de 2014 à 2017 : 8 territoires récompensés pour leur implication dans l'amélioration des habitats pour la faune sauvage et l'amélioration des relations avec les autres utilisateurs de la nature.
- Organisation du « Rendez-vous nature », manifestation qui associe le monde de la chasse et d'autres usagers de la nature en 2012 et 2014.
- 479 articles de presse grand public dans la presse locale du département du Cher.



Enjeux : Faire du site de Morogues une vitrine de la découverte du milieu naturel

Actions engagées et réalisées :

- Réalisation d'animations pour le public principalement sur le site de Morogues mais aussi avec des communes pour 22 groupes représentant plus de 320 personnes.
- Mise en place d'un Espace Naturel Sensible sur lequel est aménagé un sentier de découverte aménagé inauguré en mai 2016. Un compteur a été placé sur le circuit pour connaître le nombre de visiteurs les dimanches et jours fériés, cela représente, en moyenne 10 personnes par mois.

Enjeux : Montrer l'aménagement des territoires par les chasseurs

Actions engagées et réalisées :

- Visite d'une exploitation agricole aménagée pour le petit gibier avec une classe du lycée agricole.

Enjeux : Participation à des Salons, Comices agricoles ...

Actions engagées et réalisées :

- Prêt de matériels et de panneaux aux associations de chasse pour des expositions ou des salons

**Scolaires**

Enjeux : Sensibilisation des scolaires à la connaissance et au respect de l'environnement, poursuivre les interventions de sensibilisation en milieu scolaire



Actions engagées et réalisées :

- Au total, 70 classes ou groupes de la maternelle au BTS ont bénéficié d'une intervention, ce qui représente plus de 2 257 scolaires. Parmi ces classes, 34 ont été accueillies depuis 2018 sur le sentier « Espace Naturel Sensible » de Morogues, soit 1080 scolaires, grâce à une prise en charge du transport par le Conseil départemental.
- Stage « chasse et pêche », 57 participants en 2015, 2016 et 2017.



## Projet 2018-2024

	N°	Etat des lieux	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
GRAND PUBLIC	II-4	Impact négatif des médias sur l'image de la chasse	Valoriser l'image de la chasse et des chasseurs auprès du grand public	Publireportage Campagne d'affichage Site internet Articles de presse Audiovisuel Salons et fêtes de la chasse Opération fleuve et rivières propres <i>Nombre d'articles de presse et d'opérations médiatiques diffusés</i>
	II-5	Faible connaissance du site de Morogues	Renforcer l'image de la FDC en tant que gestionnaire des milieux naturels au travers d'une meilleure connaissance du site de Morogues	Visites scolaires et grand public, Elargissement et diversification des outils de communication de l'ENS des Places <i>Nombre de visiteurs, de communications</i>
	II-6	Méconnaissance du public de l'action des chasseurs pour la préservation de la biodiversité	Valoriser les actions en faveur des espaces publics et agricoles	Programme jachères fleuries et apicoles en relation avec les collectivités territoriales <i>Nombre de Jachères fleuries et apicoles</i>
	II-7		Faire connaître l'action des chasseurs en faveur des pollinisateurs	Communiquer sur les actions appropriées d'éléments fixes du paysage <i>Linéaires superficiels de bandes enherbées, de haies...</i> <i>Nombre d'articles</i>
	II-8		Valoriser les actions d'appui technique aux opérations d'amélioration de la biodiversité	Communication sur les actions d'aménagements (Convention RTE...)
SCOLAIRES	II-9	Méconnaissance des scolaires et des jeunes sur la nature	Sensibilisation des scolaires à la connaissance et au respect de l'environnement Poursuivre les interventions de sensibilisation en milieu scolaire	Développement des animations en particulier sur le site de Morogues <i>Nombre temps d'interventions réalisées</i>
ELUS ADMINISTRATIONS MEDIAS	II-10	Besoin d'amélioration de la crédibilité et légitimité de la chasse et des chasseurs	Améliorer l'efficacité de la promotion de la chasse	Développement quantitatif et qualitatif du relationnel
AGRICULTEURS FORESTIERS	II-11	Poursuivre la concertation avec les acteurs agricoles et forestiers	Améliorer les relations entre les agriculteurs, forestiers et chasseurs	Réunions locales Commission plan de chasse CDCFS

*L'amélioration de l'image de la chasse nécessite une prise de conscience par les tous chasseurs de l'image qu'ils renvoient aux autres utilisateurs de la nature au travers de leur comportement, de leurs pratiques de chasse et de leurs actions cynégétiques participant à la préservation de la biodiversité.*

### III – LES CHASSEURS

#### Bilan 2012-2018

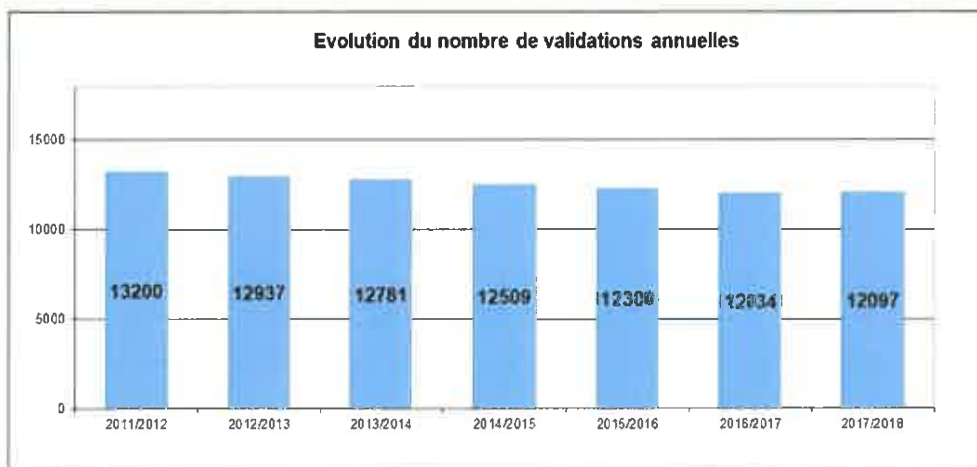
##### Les chasseurs en Région Centre.

Pour la saison 2017-2018, le nombre de chasseurs en région Centre Val de Loire était de 90 000 dont 13 % dans le Cher.



#### III – 1 Les délivrances de permis de chasser

##### III – 1.1 Validations annuelles

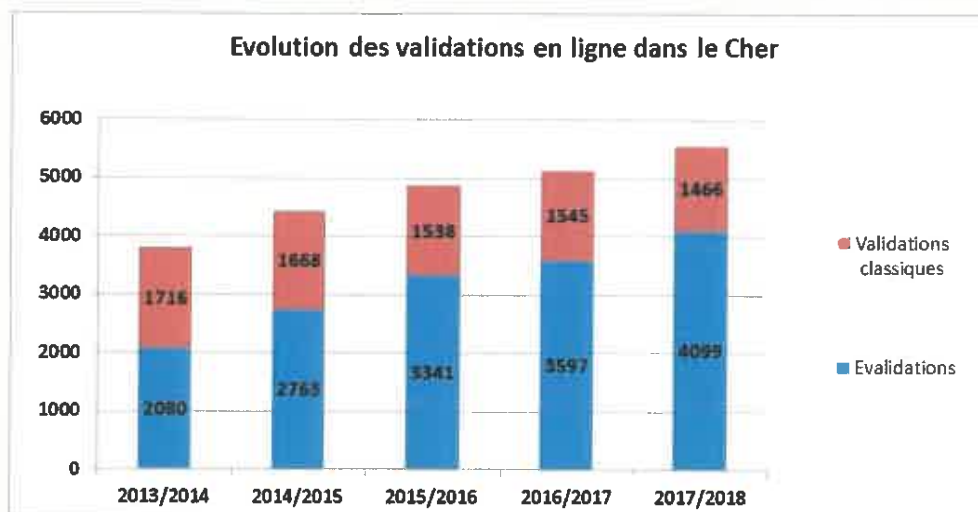


Le nombre de chasseurs ne cesse de baisser dans le département avec une perte de 1200 validations annuelles en 6 saisons de chasse. Le nombre de chasseurs du département est d'environ 12 000. Il est à noter que certains chasseurs prenant un permis national viennent d'autres départements pour chasser dans le Cher. Ce cas est assez fréquent en Sologne.

Depuis la saison 2009/2010, la validation nationale est fixée avec une cotisation nationale et une cotisation grand gibier, à tarif unique partout en France

Depuis la saison 2009/2010, les tarifs des cotisations fédérales et des redevances de l'ONCFS sont de moitié pour les nouveaux chasseurs.

Depuis la saison 2012/2013, la e-validation a été mise en place pour que les chasseurs qui valident en ligne puissent imprimer directement de chez eux leur validation de permis de chasser.

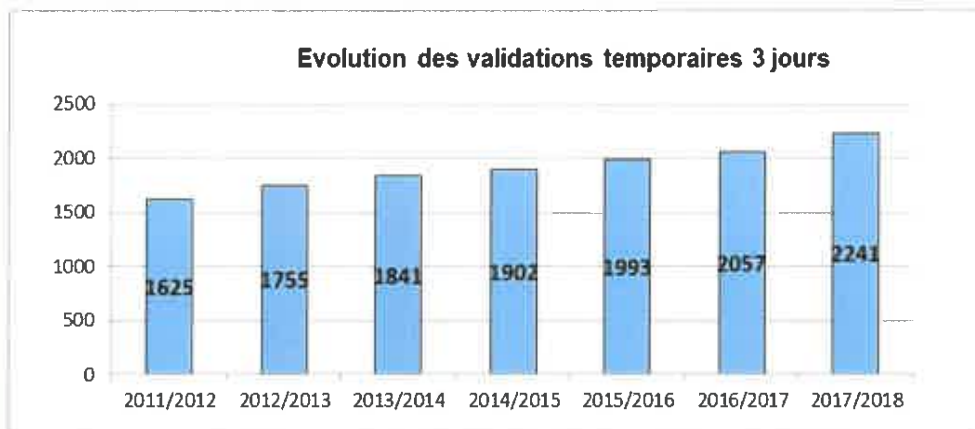


D'autre part, depuis l'année 2017, engagée pour 3 ans, une « Opération permis à 0€ » a été lancée pour doubler le nombre de candidats à l'examen du permis de chasser soit 600 candidats par an. Cette opération permet à toute personne de plus de 15 ans et résidente dans la Cher d'être formée et de passer l'examen du permis de chasser gratuitement. La première validation avec l'assurance Responsabilité civile chasseur est également offerte ainsi qu'un guide sur la chasse dans le département avec des contacts de territoires pouvant les accueillir gratuitement et des promotions sur l'équipement.

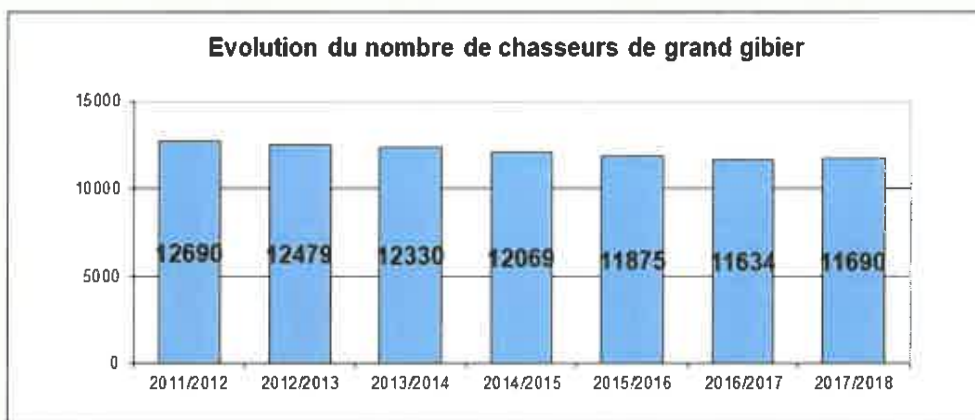


### III – 1.2 Validations temporaires 3 jours

Depuis la saison 2006/2007, une validation temporaire de 3 jours consécutifs a été instaurée. Elle permet aux chasseurs de venir chasser à moindre coût pendant quelques jours. Cette formule plaît beaucoup et diminue le nombre de validation annuelle pour partie.



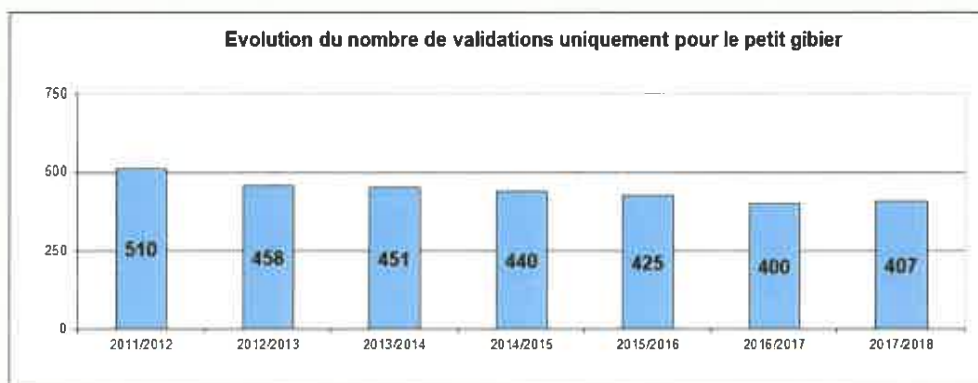
### III – 1.3 Validations grand gibier



Le pourcentage de chasseurs de grand gibier reste stable à 96 %.

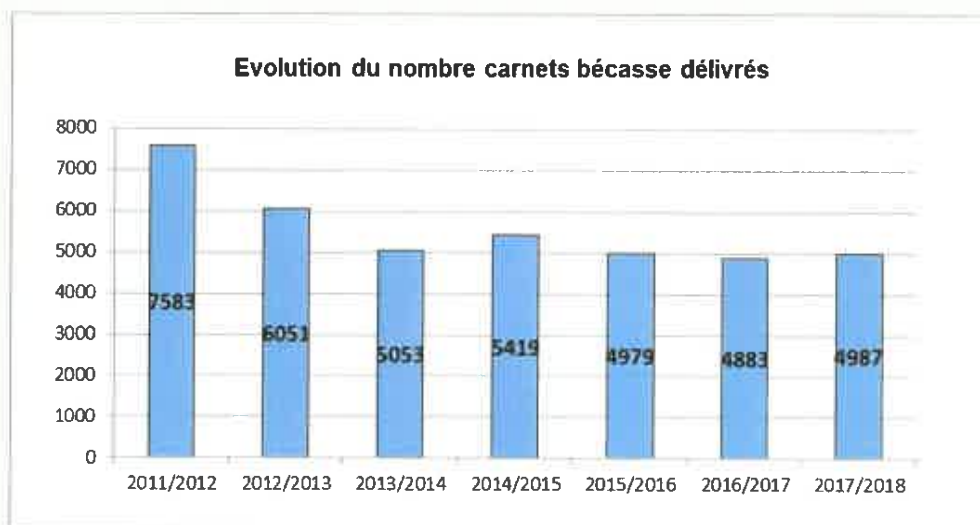
### III – 1.4 Validations petit gibier uniquement

La différence entre le nombre de vignettes chasse vendues et celui des vignettes grand gibier permet de définir le nombre de chasseurs de petit gibier uniquement. Le graphique ci-dessous montre la nette diminution des chasseurs de petit gibier.



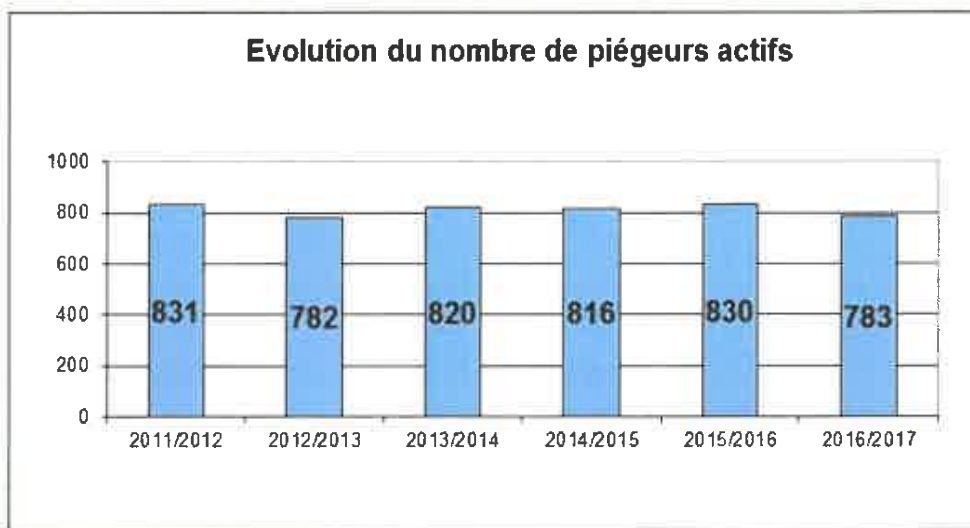
### III – 1.5 Les chasseurs de Bécasse

La mise en place du Prélèvement Maximal Autorisé pour la chasse à la Bécasse des bois d'abord départemental par initiative de la Fédération, puis national depuis la saison 2011-2012, permet de connaître à travers le nombre de carnets de prélèvement distribués, le nombre de chasseurs potentiels de bécasse. La baisse du nombre de carnets délivrés est liée à l'obligation de retour du carnet pour toute nouvelle attribution : elle ne préjuge pas d'une perte d'intérêt pour la chasse de cette espèce.





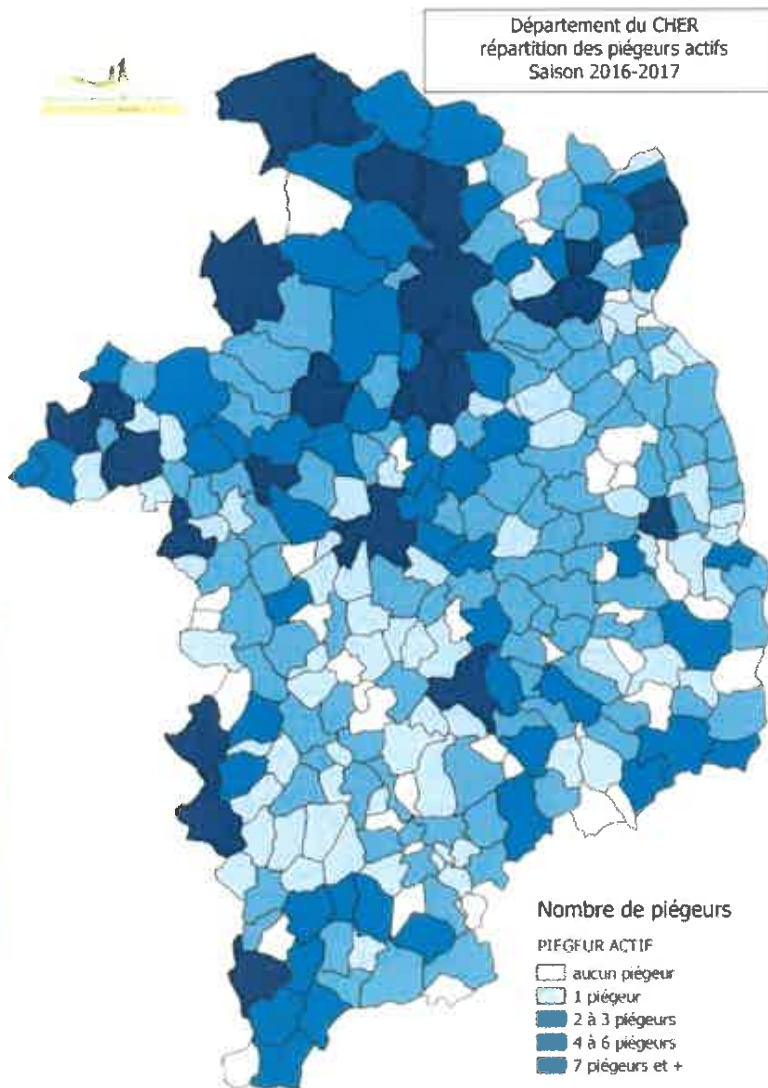
### III – 1.6 Les piégeurs actifs



La régulation des espèces classées nuisibles est nécessaire à la fois pour l'équilibre entre les espèces, et ainsi le maintien de la biodiversité mais aussi face aux risques de dégradations du milieu (dignes d'étang, digue de Loire, bords de route...), aux risques liés à la santé humaine et aux dégâts agricoles. Il faut noter que certains piégeurs ne sont pas chasseurs.



Pack piégeage, FDC18

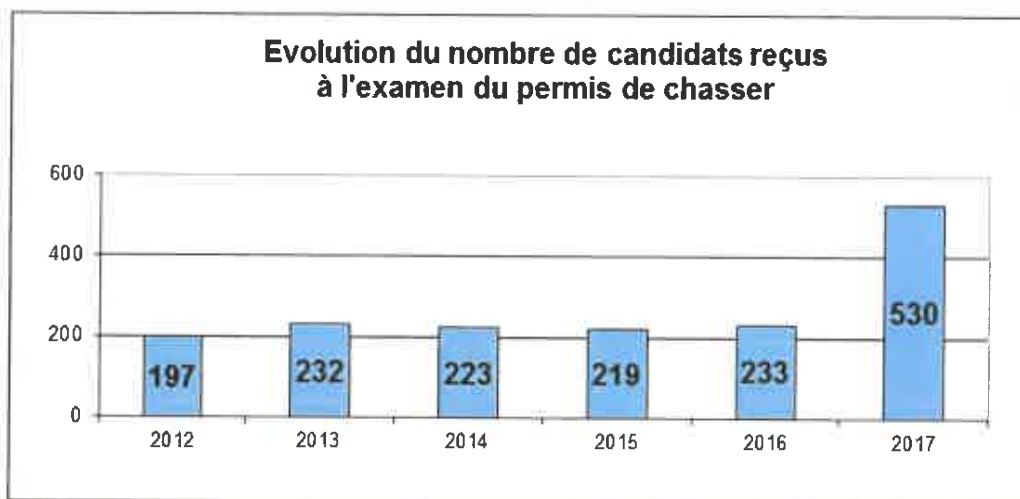


Source : DDT 18 - FDC18 - Département des Chasseurs du Cher

### III – 2 Les formations de la Fédération

#### III – 2.1 Les formations obligatoires

##### Les candidats à l'examen du permis de chasser

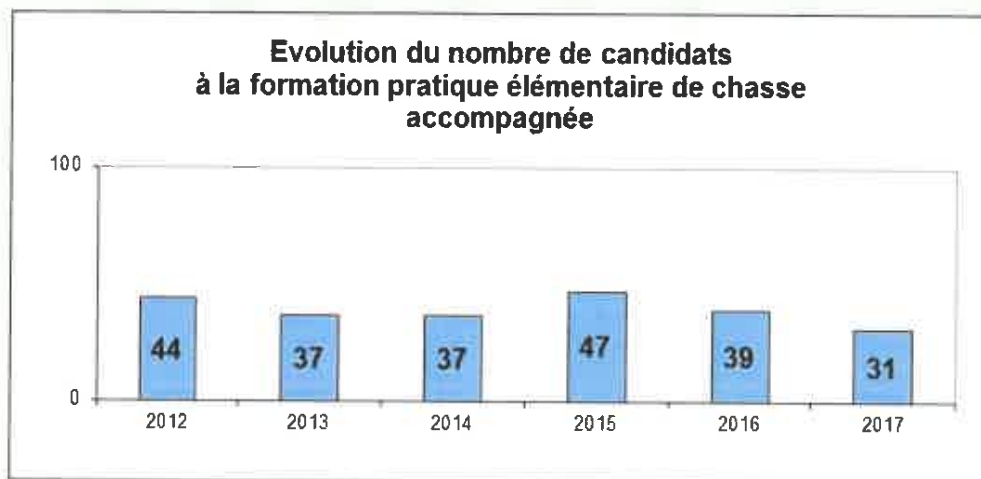


Depuis 2003, l'examen pratique est obligatoire et éliminatoire. Le nombre de candidats reçus à l'examen du permis de chasser reste stable depuis 2005 à environ 175 candidats reçus.

Malgré l'augmentation de la difficulté de l'obtention du permis de chasser qui se produit depuis plusieurs années, le taux de réussite est assez stable. Le taux de réussite en 2016 est de 76 % pour l'examen unique.

##### Les délivrances de chasse accompagnée

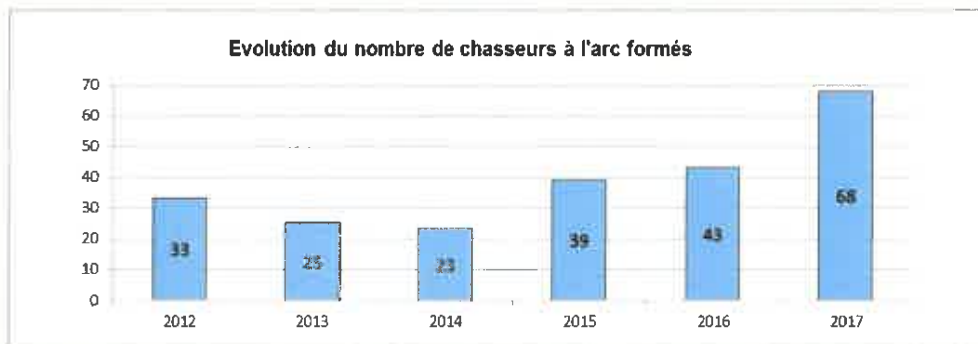
Depuis 2005, la chasse accompagnée a été organisée. A l'âge de 14,5 ans il est possible de suivre la formation pour chasser dès 15 ans aux côtés d'un ou plusieurs parrain(s), pendant 1 an, avec une arme pour deux. La formation pratique élémentaire et obligatoire est dispensée par la Fédération.





### Les chasseurs à l'arc

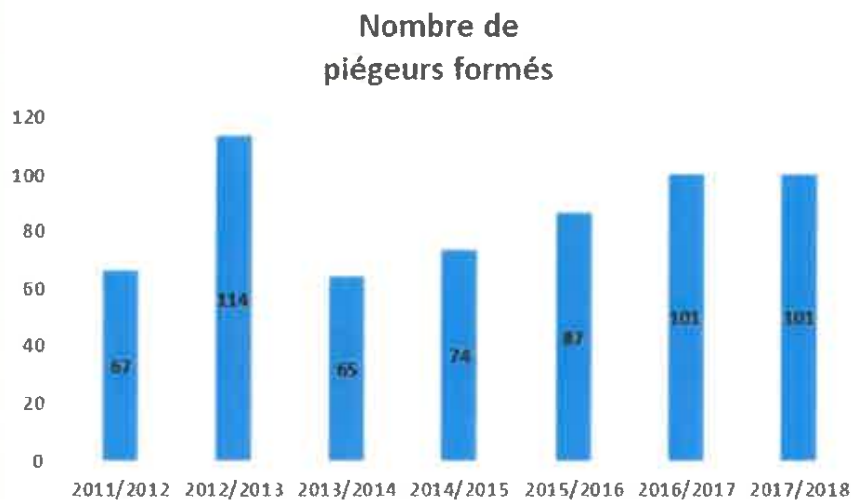
Le nombre de chasseurs à l'arc ne cesse d'augmenter. On note cependant une diminution du nombre de chasseurs formés. Ce mode de chasse ancestral est de nouveau réhabilité depuis la parution de l'arrêté ministériel du 15 février 1995 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc. Les jeunes chasseurs sont très intéressés par la formation de chasse à l'arc.



*Formation Chasse à l'arc, FDC 18*

### La formation de piéreur

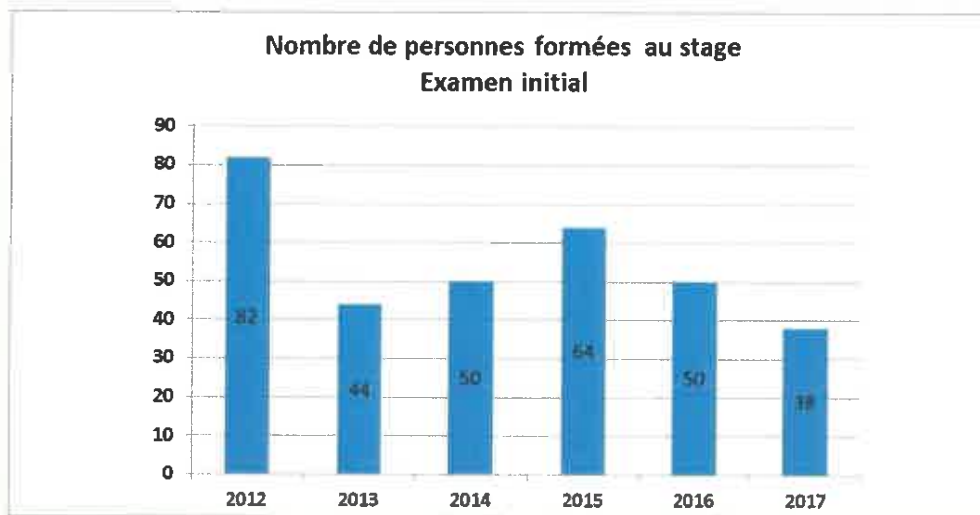
La formation de piéreur est composée d'une formation théorique et pratique durant deux jours (16 heures). Chasseurs et non-chasseurs s'inscrivent aux formations pour obtenir leur agrément de piégeage.



### Grand gibier : hygiène et venaison

L'examen initial de la venaison est obligatoire pour les chasseurs :

- qui commercialisent leur gibier sur le marché local,
- qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitements,
- qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif

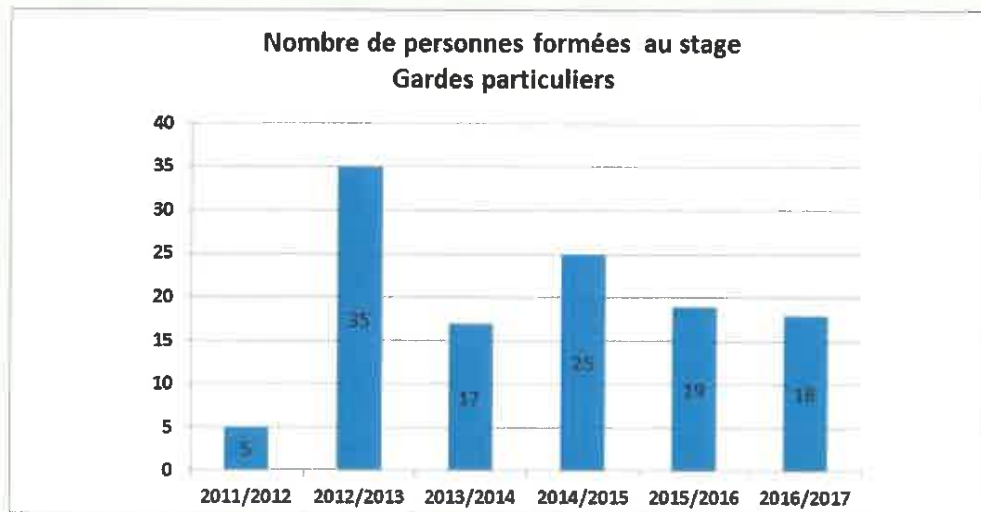


A ce jour 882 personnes sont formées à l'examen initial.

### Formation Garde particulier

La formation est désormais obligatoire pour être garde assermenté. La formation dure 18 heures minimum, donc sur 3 jours. Elle est dispensée en partenariat Fédération et service de l'ONCFS.

Elle est composée de 2 modules qui traitent des notions juridiques de base, du droits et devoirs du garde particulier, de la déontologie et des notions d'écologie appliquée à la gestion et la protection du patrimoine faunique, de la réglementation de la chasse, des connaissances cynégétiques, des conditions de régulation des espèces classées nuisibles.



### III – 2.2 Les formations facultatives

#### Maitrise du fusil, spécial nouveaux chasseurs et chasseresses

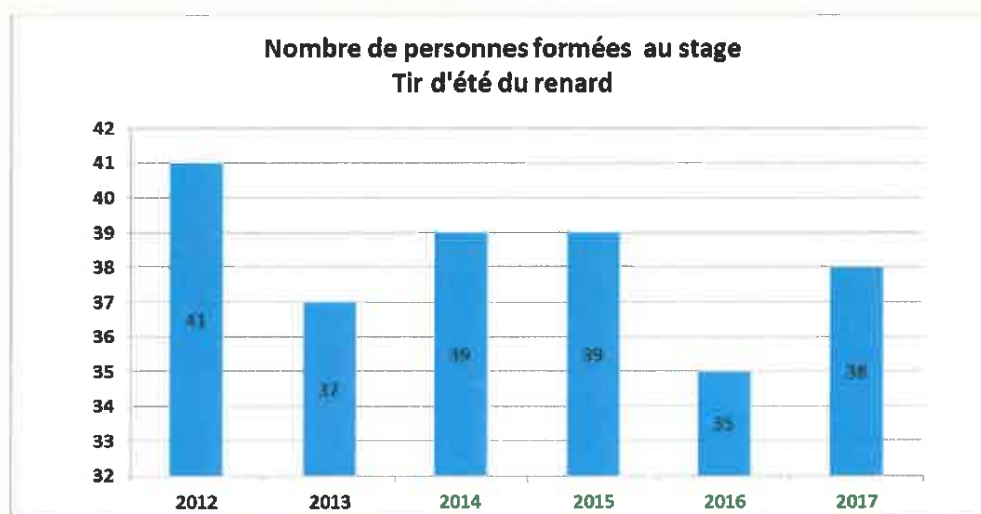
Pour certains nouveaux chasseurs et chasseresses, la maîtrise d'un fusil de chasse n'est pas un geste inné : l'appréhension du tir se fait sentir et les résultats en deviennent parfois aléatoires. L'objectif de cette formation est de permettre aux nouveaux chasseurs et chasseresses d'acquérir les gestes alliant sécurité, confort et efficacité du tir

#### Elevage de faisandeaux et perdreaux sous poule

L'élevage sous poule est peu contraignant et améliore la réussite d'un repeuplement : ce stage est destiné à tous ceux qui veulent s'initier ou développer cette technique dont nous redécouvrons les avantages.

#### Tir du renard en été

Cette formation d'une demi-journée est ouverte à tous les chasseurs désireux de pratiquer régulièrement une chasse passionnante leur permettant d'assurer la régulation des renards sur leurs territoires de chasse. Le nombre stable de participants à ce stage démontre l'intérêt constant de ce mode de chasse atypique.



*Formation tir du renard en été, FDC18*

#### Recyclage des chasseurs, formation pratique du permis de chasser

Adaptée au titulaire du permis, pratiquant actuellement ou ne pratiquant plus la chasse depuis des années, ce stage porte un regard extérieur sur la façon de manipuler et d'utiliser l'arme et de corriger les mauvaises habitudes.

#### Grand gibier : sécurité, analyse des tableaux de chasse et essai de tir

Cette formation permet à tous les chasseurs de grand gibier de connaître :

- la réglementation et les meilleurs aménagements favorisant la sécurité à la chasse
- les astuces permettant d'analyser avec précision son tableau de chasse
- la précision de son arme grâce à des essais sur cible fixe avec chevalet.



*Formation sécurité, FDC18*

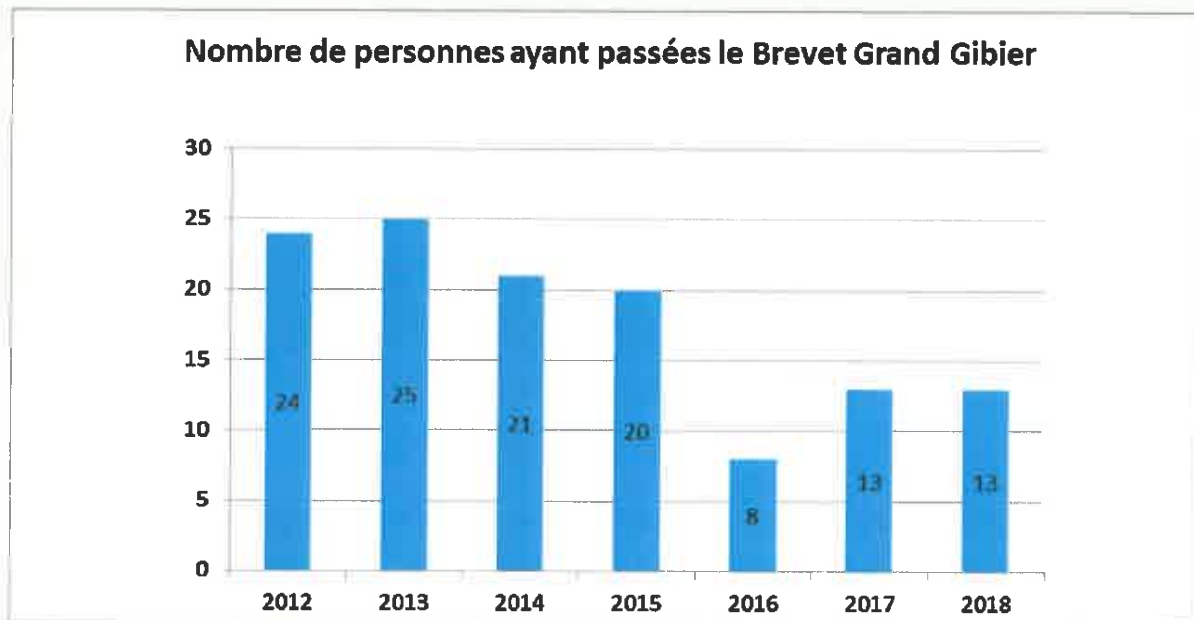
**Autres formations proposées par les Associations Départementales Cynégétiques Spécialisées**

*Bécasse : identifier l'âge et le sexe d'un oiseau prélevé*

La pérennité de la chasse de la bécasse passe par une bonne connaissance de l'oiseau, de ses effectifs et de ses prélèvements. Cette formation permet à tous les chasseurs de bécasse de mieux la connaître et en particulier d'apprendre à déterminer l'âge et le sexe des oiseaux prélevés.

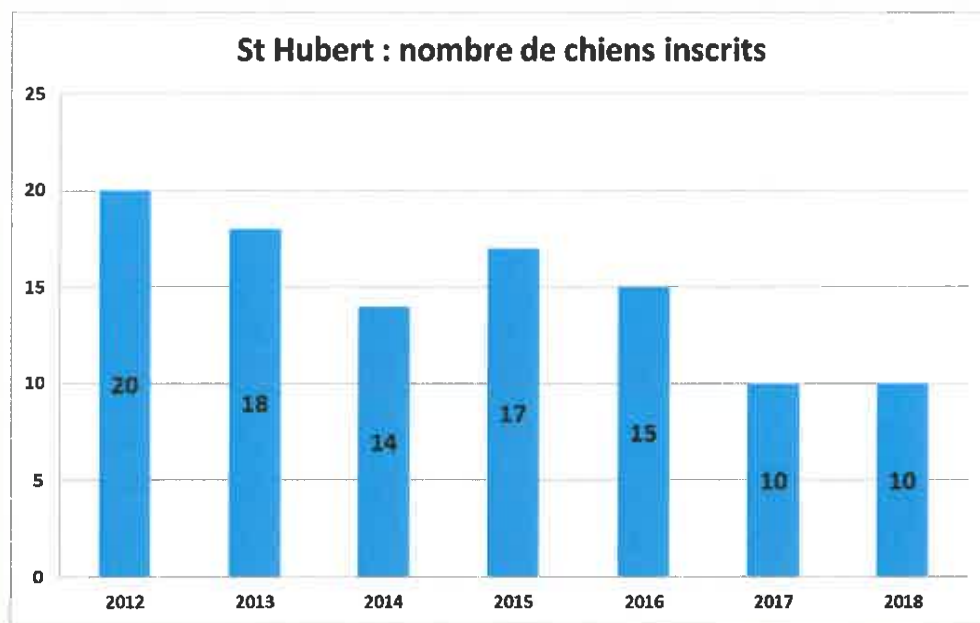
*Brevet Grand Gibier*

Tous les ans, certains chasseurs de grand gibier tentent d'obtenir ce brevet qui gratifie les chasseurs sur leur qualité de connaissance théorique et sur l'épreuve pratique. Cette formation est organisée par 'Association des Chasseurs de Grand Gibier du Cher.



*Rencontres Saint Hubert*

Chaque année est organisé les rencontres Saint Hubert qui fait participer les chasseurs à montrer le travail de leur chien d'arrêt et son comportement à la chasse dans une situation de terrain.



Recherche du grand gibier blessé

Ce stage permet d'apprendre les techniques de recherche du grand gibier blessé et d'informer les chasseurs sur la conduite à tenir.

Dressage au chien d'arrêt et spaniel

Afin d'améliorer l'utilisation du chien d'arrêt ou spaniel, ce stage permet de bénéficier de conseils d'un dresseur professionnel.

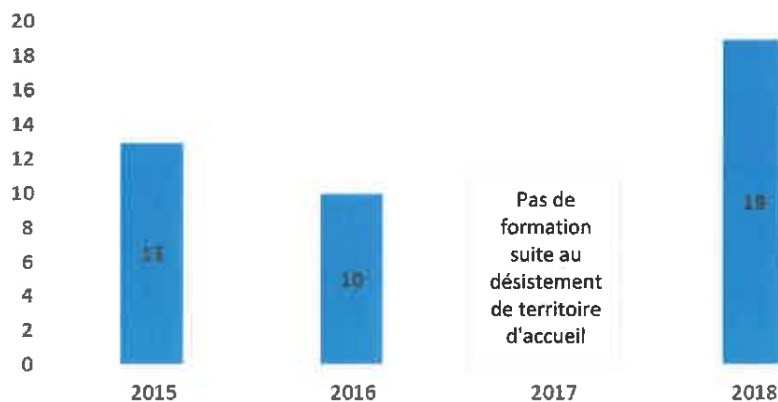
Maîtrise du tir

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Cher organise des entrainements au tir au sanglier courant et réglage des armes. Elle permet de vérifier la performance des armes avant le début de saison.

Equilibre Forêt - Gibier

Cette formation a été développée conjointement par l'ANCGG, le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et l'Irstea (ex-Cemagref). Elle a pour but de familiariser les chasseurs sur l'équilibre forêt gibier, et pour objectif d'aider les chasseurs à détecter les éventuels problèmes sur leur propre territoire, de leur présenter les types de solutions possibles et de faciliter le dialogue entre les chasseurs et forestiers en vue d'action communes ou concertées.

### Nombre de personnes formées au stage Equilibre Forêt-Gibier



## Bilan 2012-2018

Enjeux : Favoriser l'intégration de jeunes permis dans les sociétés de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Opération « Permis à 0 € » avec l'accueil gratuitement d'un nouveau chasseur
- Soutien financier de la Fédération pour l'accueil d'un nouveau chasseur

Enjeux : Sensibiliser les jeunes de famille de non chasseurs

Actions engagées et réalisées :

- Opération « Un dimanche à la chasse »
- Stage « Chasse et pêche »

Enjeux : Favoriser l'intégration de jeunes permis dans les territoires de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Opération « Permis à 0 € » avec l'accueil gratuitement d'un nouveau chasseur
- Soutien financier de la Fédération pour l'accueil d'un nouveau chasseur

Enjeux : Inciter les associations cynégétiques à des actions d'intégration de jeunes permis

Actions engagées et réalisées :

- Opération « Permis à 0 € » avec les journées de découverte des modes de chasse en 2017

Enjeux : Mettre en relation des jeunes chasseurs ou des jeunes piégeurs sans territoire et des territoires avec un manque de chasseurs ou de piégeurs

Actions engagées et réalisées :

- Opération « Permis à 0 € » avec l'accueil gratuitement d'un nouveau chasseur
- Bourse aux territoires

Enjeux : Proposer des jeunes piégeurs agréés pour piéger sur des territoires sans pression de piégeage en contrepartie d'une intégration dans les chasses

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique engagée

Enjeux : Journée de découverte de modes de chasse et des chiens de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Opération « Permis à 0 € » avec les journées de découverte des modes de chasse en 2017

Enjeux : Fidéliser les anciens chasseurs et encourager le parrainage de nouveaux chasseurs et chasseresses communication plus importante sur les actions de la FDC 18 pour expliquer et présenter la chasse

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique engagée

Enjeux : Accueil de nouveaux chasseurs dans les territoires, mettre en relation des chasseurs sans territoire et des territoires avec un manque de chasseurs

Actions engagées et réalisées :

- Bourse aux territoires sur le site internet
- Guide du Nouveau chasseur (environ 200 offres d'accueil de territoires)



## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Diminution du nombre de chasseurs	III-1	Recruter parmi les non chasseurs	Stage « chasse pêche » pour les jeunes <i>Nombre de participants</i> Utiliser des médias touchant les jeunes <i>Nombre de contacts</i> Volet communication de l'Opération « Permis à 0 € » <i>Nombre d'inscriptions au permis de chasser</i>
	III-2	Favoriser l'accès des nouveaux chasseurs aux territoires de chasse	Statut type des sociétés de chasse avec un pourcentage minimum de chasseurs extérieurs <i>Nombre de nouveaux chasseurs intégrés</i> Subvention FDC si intégration d'un nouveau chasseur <i>Nombre de subventions versées</i> Chasse accompagnée <i>Nombre de candidats formés</i> Volet accueil des nouveaux chasseurs de l'Opération « Permis à 0 € » <i>Nombre de journées d'accueil</i> <i>Bourse aux territoires</i>
	III-3	Mettre en relation les associations cynégétiques et les nouveaux chasseurs pour découvrir les différents modes de chasse	Journées découverte et formations des associations (Tir à l'arc, piégeage, recherche au sang, etc...) <i>Nombre de participants aux activités des associations cynégétiques</i>
	III-4	Rendre la chasse financièrement accessible aux nouveaux chasseurs la 1 <sup>ère</sup> saison	Validation gratuite dans l'opération « Permis à 0€ », offres des partenaires, accès gratuit aux territoires
	III-5	Fidéliser les chasseurs existants	Rendre les cotisations départementales et individuelles attractives
	III-6		Contenir les cotisations territoires par une maîtrise des populations de grands gibiers et des dépâts occasionnés
	III-7		Bourse aux territoires

*Enjeux majeurs de la chasse d'aujourd'hui, le maintien du nombre de chasseurs est une action prioritaire de la Fédération en recrutant de nouveaux adeptes et en limitant la perte des chasseurs actuels.*



## IV – LA SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS

### IV – 1 Sécurité du tir et du maniement de l'arme

#### Bilan 2012-2018

##### La Sécurité à la chasse

Enjeux : Obtenir de chaque chasseur de ne plus accepter de mauvais comportements de la part de ses collègues de chasse, sensibiliser et informer les différents acteurs

Actions engagées et réalisées :

- Parution dans la revue « chasse environnement 18 »
- Distribution de carton de tir et de jalons pour matérialiser l'angle de tir de 30°

Enjeux : Améliorer l'organisation des chasses en matière de sécurité

Actions engagées et réalisées :

- Port d'effets fluorescents obligatoires pour la chasse au grand gibier et recommandé à la chasse au petit gibier
- Réalisation de diagnostics de territoires personnalisés.
- Conseil en aménagements à la demande par les responsables de chasse.
- Renouvellement et distribution du Registre de battue
- Contribution à la réduction du morcellement des territoires en supprimant la prise en compte des îlots de moins de 5 Hectares dans les superficies prises en compte pour le Plan de Chasse.

Enjeux : Etablir des stages de formation à la sécurité des responsables de chasse et obtenir une plus forte participation des organisateurs de chasse et des chasseurs

Actions engagées et réalisées :

- Stages pratiques de sensibilisation sur la sécurité à Morogues pour les chasseurs et organisateurs de chasse.

Enjeux : Former les nouveaux chasseurs à la sécurité du tir

Actions engagées et réalisées :

- Formation pratique des candidats à l'examen du permis de chasser

Enjeux : Améliorer la sécurité pour la réalisation du plan de chasse et le risque de chasse sur autrui et infraction aux prescriptions du plan de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Réalisation de diagnostics de territoires personnalisés.
- Conseil en aménagements à la demande par les responsables de chasse.

Enjeux : Poursuite de l'action de communication sur la sécurité du tir

Actions engagées et réalisées :

- Sensibilisation au travers d'articles dans la revue fédérale



Port du gilet ou veste fluo, FDC18

## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Prise de conscience insuffisante par les acteurs de leurs responsabilités	IV-1	Obtenir de chaque chasseur de ne plus accepter de mauvais comportements de la part de ses collègues de chasse Sensibiliser et informer les différents acteurs	Bulletins d'information, journées d'information et stages de formation <i>Nombres de bulletins, journées, stages et nombre de participants</i>
	IV-2	Améliorer l'organisation des chasses en matière de sécurité	Incitation au regroupement des petits territoires Incitation <b>forte</b> à la mise en œuvre de méthodes de signalement à la chasse au grand gibier et moyens de prévention des accidents chasse (panneaux, poste de tir surélevé...)
Participation insuffisante des chasseurs et/ou responsables à la formation continue à la sécurité	IV-3	Obtenir une plus forte participation à la sécurité des organisateurs de chasse et des chasseurs	Développer la participation aux stages des demandeurs de plan de chasse Stages pratiques à Morogues pour les chasseurs Stages pratiques sur les territoires de chasse <i>Nombre de stages et de chasseurs inscrits</i>
	IV-4		Développer la communication sur les moyens existants
	IV-5	Tendre vers une généralisation de la formation des responsables de chasse à la sécurité	Incitation forte au stage Sécurité pour tous les responsables de chasse du département
Obligation de formation des futurs chasseurs	IV-6	Former les nouveaux chasseurs à la sécurité du tir	Formations théorique et pratique obligatoires dans le cadre de la préparation à l'examen du permis de chasser Formation à la chasse accompagnée <i>Nombre de candidats formés</i>
Existence de risques lors des battues de grand gibier sur des territoires contigus séparés ou non par une voie	IV-7	Améliorer la sécurité pour la réalisation du plan de chasse et le risque de chasse sur autrui et infraction aux prescriptions du plan de chasse	Accord préalable écrit du détenteur de droit chasse voisin avec autorisation de tir jusqu'à 50 m maximum sur le territoire voisin et marquage des animaux avec les bracelets du fonds d'origine
Nécessité de poursuite de la communication sur la sécurité du tir	IV-8	Améliorer les connaissances des chasseurs sur la Sécurité du tir	Tous les moyens et supports de communication : Revue fédérale « La Chasse en Région Centre Val de Loire », site internet... <i>Nombre de publications, DVD...</i> <i>Matérialisation et sécurisation du poste de tir; distribution de piquets pour matérialiser l'angle de 30°...</i>

## IV – 2 Sécurité publique

## Bilan 2012-2018

Enjeux : réglementation du tir afin d'éviter les incidents et accidents

Actions engagées et réalisées :

Application de la réglementation

Communication régulière dans la revue fédérale, le site internet...

## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance des Risques engendrés par des positionnements et des tirs dangereux	IV-9	Améliorer la connaissance de la réglementation existante sur le tir afin d'éviter les incidents et accidents	<p>Mise en œuvre de l'arrêté de sécurité publique :</p> <p>Il est interdit d'avoir une arme à feu chargée ou approvisionnée, ou une flèche encochée sur un arc, sur les routes et chemins ouverts à la circulation publique (chemins du domaine public, chemins communaux...) ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises ou enclos dépendant des chemins de fer.</p> <p>Toutefois, en dérogation de ces dispositions, pour des raisons de sécurité publique, le représentant de l'Etat (gestionnaire de l'ONF...) ou le Maire, peuvent, chacun en ce qui les concerne, sur les unques voies privées de l'Etat (voies forestières) ou des communes (chemins ruraux), interdire toute circulation publique (engins motorisés, cycliste, randonneur cavaliers...) durant une action de chasse.</p> <p>Durant la période d'interdiction d'emprunter ces voies, leurs accès devront être fermés par des dispositifs (barrières, chaînes, rubalisees,...) et matérialisés par une signalétique adaptée.</p> <p>Au besoin, une information supplémentaire indiquant le déroulement d'une "Chasse en cours" pourra être portée à l'attention des usagers.</p> <p>Dans ce cas, la sécurité publique étant garantie, si ces interdictions sont respectées, le tir sur ou à travers ces voies pourra être permis.</p> <p>Il est également interdit à toute personne, placée à portée de fusil des lieux indiqués ci-dessus, de tirer dans leur direction et au-dessus.</p> <p>Il est interdit de tirer en direction des lignes de transport électrique ou de leurs supports.</p> <p>Il est interdit à toute personne placée à portée de fusil ou de carabine des stades, lieux de réunions publiques en général et habitations en particulier (y compris les caravanes, remises et abris de jardin), ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéroports, de tirer en leur direction</p>

### IV – 3 Sécurité à la chasse

#### Bilan 2012-2018

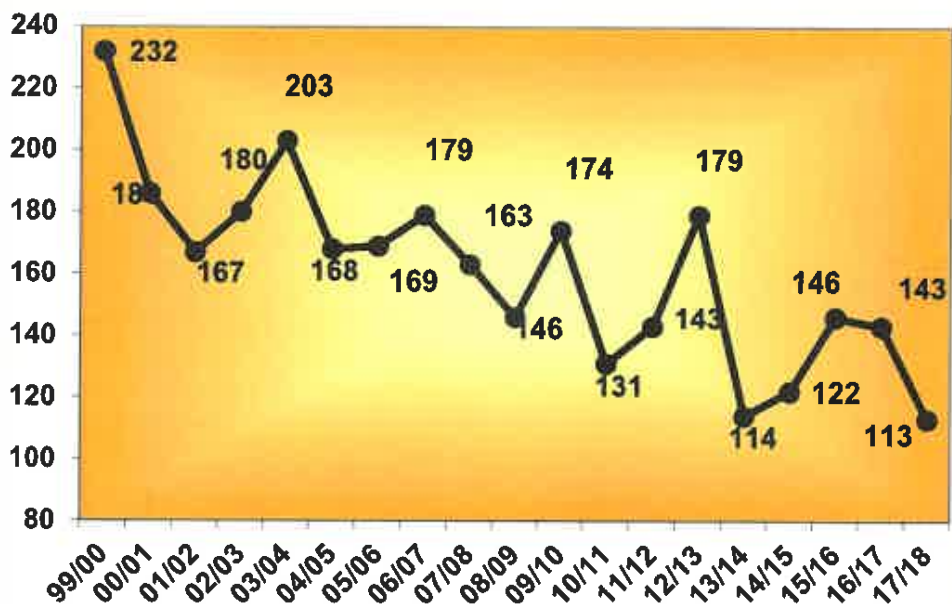
Enjeux : Les chasseurs doivent porter des dispositifs voyants en action de chasse collective

Actions engagées et réalisées :

Suivi des accidents de chasse et des causes

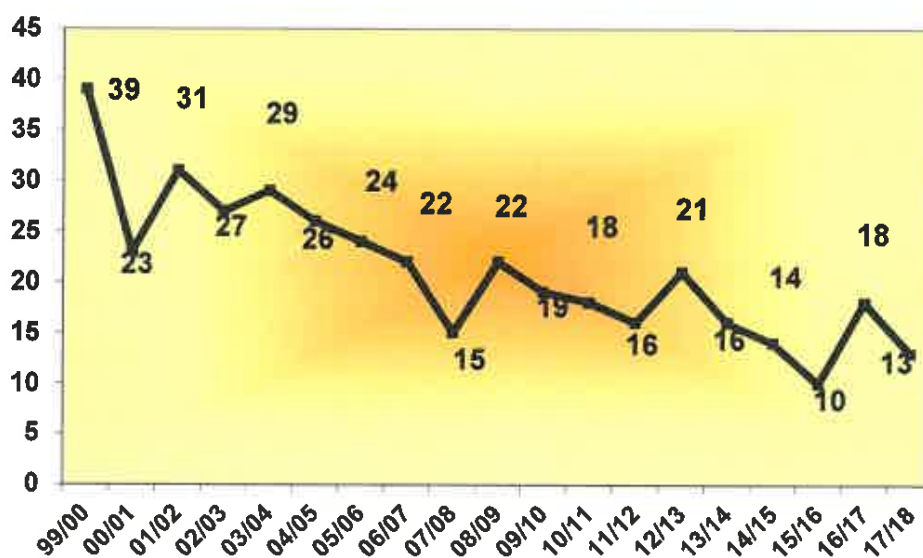
Communication régulière dans la revue fédérale, le site internet...

Evolution du nombre d'accidents en France :



sources ONCFS

Evolution du nombre d'accidents mortels en France :



sources ONCFS

## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité d'assurer une meilleure visibilité entre les participants d'une chasse au grand Gibier	IV-10	Réduire les risques liés à l'utilisation d'armes à feu lors des chasses collectives ou individuelles	<p>Port obligatoires d'effets fluo : Ces dispositifs fluorescents visibles gilet ou veste sont indispensables pour assurer une bonne visibilité des participants (Tireurs placés, rabatteurs armés ou non, accompagnateurs) à la chasse et à la destruction du grand gibier et au renard.</p> <p>Leur port est obligatoire lors des actions de chasse et de destruction avec arme à feu au grand gibier et au renard</p> <p>Cette obligation ne s'applique pas aux actions individuelles de chasse à l'affût ou à l'approche avec un accompagnateur maximum.</p> <p>Le port d'effets fluorescents est <b>fortement</b> recommandé en actions de chasse au petit gibier</p> <p>Préconisation de marquage de l'angle de 30° à l'aide de dispositifs fixes ou amovibles orange fluo</p>
Méconnaissance des possibilités réglementaires d'utilisation de la carabine 22 I.R	IV-11	Améliorer la connaissance sur l'utilisation de la carabine 22 LR	<p>L'usage de la carabine de calibre 22 long rifle pour la chasse et pour la destruction des animaux classés nuisibles est interdit sur tout le territoire du département du Cher.</p> <p>Cette arme pourra être néanmoins utilisée, dans les conditions suivantes uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la destruction des corbeaux freux dans l'enceinte des corbeautières, par les agents de l'Etat et de ses établissements publics assermentés au titre de la police de la chasse ainsi que les gardes particuliers assermentés et les lieutenants de louveterie,</li> <li>- pour la chasse et la destruction des ragondins et des rats musqués, par les particuliers titulaires d'un permis de chasse validé pour le lieu et la saison en cours.</li> <li>- Dans le cas du piégeage, l'euthanasie des espèces piégeables est autorisée avec une carabine 22 LR légalement détenue par son détenteur.</li> </ul>



Etat des lieux		Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Rappeler les recommandations sur un code de trompe	IV-12	Améliorer l'efficacité des équipes de chasse tout en améliorant la sécurité des chasseurs et des tiers	Tendre vers une recommandation des sonneries de trompe ANCGG
Communication parfois difficile entre chasseurs	IV-13	Améliorer la communication entre chasseurs durant l'action de chasse	Utilisation des talkies walkies homologués pour annoncer les début et fin de chasse et le respect des consignes de prélèvements suivant les plans de chasse
Territoires de chasse pour le plan de chasse grand gibier trop morcelés	IV-14	Améliorer la sécurité à la chasse Limiter les éclatements de territoires et favoriser les regroupements Favoriser le suivi cartographique des territoires pour le plan de chasse GG	Enquête cartographique territoires Encourager le regroupement des petits territoires Application d'une surface minimale d'un seul tenant de la demande de plan de chasse GG et d'un éloignement maximal entre îlots Un plan de gestion sanglier est applicable sur le département conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse



*Formation à la sécurité, FDC18*



#### IV – 4 Sécurité sanitaire



##### Bilan 2012-2018

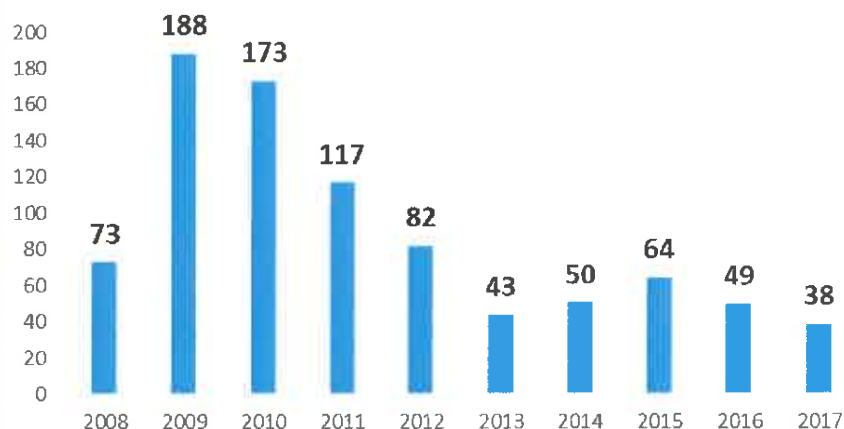
Enjeux : Sensibiliser, former et informer les chasseurs sur l'aspect sanitaire de la viande de gibier

Actions engagées et réalisées :

- Mise en place des formations à l'examen initial du gibier pour les chasseurs désirant mettre leur venaison sur le marché ou l'utiliser à des repas de chasse ou associatifs.

*Découpe de gibier, FDC18*

Nombre de chasseurs formés à l'Examen Initial dans le département du Cher



Enjeux : Poursuivre l'action de veille des maladies du gibier et des espèces nuisibles

Actions engagées et réalisées :

- Réseau SAGIR

- Suivi des zoonoses et grippe aviaire :

- Etude de l'échinococcose : 30 renards analysés par an, pour la veille sanitaire et une étude plus complète tous les 10 ans sur 100 renards en 2006-2017. Un cas positif détecté en 2012 à La Celle Condé et un cas positif en 2015 à Germigny l'Exempt.

- Grippe aviaire : mailing d'information en cas d'épizootie de grippe aviaire avec les précautions à prendre.

- Intervention de la DDCSPP à l'assemblée générale et compte rendu.

- Etude Leptospirose : 141 animaux analysés en 2014 (16 cerfs, 18 chevreuils, 15 sangliers, 15 renards, 14 lièvres, 13 lapins, 12 fouines, 14 martres, 11 blaireaux, 1 chat forestier, 1 chat « haret », 1 écureuil, 2 hérissons, et 8 putois). 11 cas positifs détectés : 2 renards, 1 fouine, 4 martres, 3 blaireaux et 1 putois.

Enjeux : Favoriser la mise en place d'une filière de collecte des déchets de venaison

Actions engagées et réalisées :

Participation à des travaux d'étude de faisabilité d'une filière venaison au niveau régional, en relation avec la FRC et la Région Centre Val de Loire

Enjeux : Poursuite de l'action de communication sur la sécurité sanitaire

Actions engagées et réalisées :

Utilisation de tous les moyens de communication : Chasse Environnement 18, site internet, emailing, Réseau des chasseurs formés à l'Examen Initial, presse...

## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Fort demande de formations à l'examen initial de la venaison et aux bonnes pratiques	IV-15	Sensibiliser, former et informer les chasseurs sur l'aspect sanitaire de la viande de gibier	Stages de formation à l'examen Initial <i>Nombre de candidats formés</i>
Nécessité de suivi des activités du réseau SAGIR	IV-16	Assurer la poursuite de l'action de veille de certaines zoonoses, des maladies du gibier ou des espèces nuisibles	Actions du Réseau SAGIR, Autres actions ponctuelles avec Groupement de défense sanitaire/DDCSPP/Laboratoire départemental d'analyses) Mise en œuvre des mesures spécifiques en « gestion de crise » (ex : peste porcine) <i>Nombre d'analyses</i>
Collecte des déchets de venaison inexistante	IV-17	Favoriser la mise en place d'une filière de collecte des déchets de venaison	Etude sur la production de déchets et définition de points de collecte Communication auprès des chasseurs Diffusion des consignes en cours d'élaboration par la FNC Promouvoir l'équarrissage auprès des territoires de chasse <i>Nombre de publications</i>
Nécessité d'une Communication sur la sécurité sanitaire	IV-18	Assurer la meilleure information en termes de Sécurité Sanitaire	Tous les moyens de communication « La Chasse en région Centre Val de Loire », site internet... <i>Nombre de publications</i>
Nécessité d'assurer un suivi des risques sanitaires de notre département (et éventuellement ceux communs aux départements de la Région Centre Val de Loire)	IV-19	Améliorer les connaissances sur les risques sanitaires pour certaines maladies communes à la Faune sauvage et la Faune domestique	Participation, au côté de la FRCCVL, à des actions dans le cadre du prochain SRMDS (Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires)
	IV-20	Optimiser les recherches effectuées et minimiser les frais engagés par les Fédérations.	Autres actions ponctuelles avec Groupement de défense sanitaire/DDCSPP/Laboratoire départemental d'analyses) <i>Nombre d'analyses</i>
Risque d'apparition de diverses maladies (Influenza aviaire, Peste porcine africaine, Tuberculose, Usutu, autres...)	IV-21	Limiter la propagation des maladies par la mise en place de mesures adaptées. Connaître l'impact des diverses maladies concernées Eviter le classement du Cher en « zone de surveillance programmée et renforcée »	Tous les moyens de communication les plus rapides à destination des chasseurs (Internet, presse, mails etc...)
Développement de la surveillance des risques de Tuberculose	IV-22	Stopper le développement de ces maladies. Eviter le classement du Cher en "zone de surveillance programmée"	Poursuivre la "Surveillance événementielle" sur les carcasses de grands gibiers ou sur les animaux trouvés morts ou mourants dans le cadre de SAGIR (y compris blaireaux)

## IV – 5 Sécurité routière

### Bilan 2012-2018

Enjeux : Encourager la mise en place de panneaux indicateurs de battues

Actions engagées et réalisées :

Vente à la Fédération de panneaux indicateurs de battues  
Communication dans la revue fédérale, le site internet...

Enjeux : Suiivi de l'étude collisions

Actions engagées et réalisées :

Communication dans la revue fédérale, le site internet...

Enjeux : Poursuite de l'action de communication sur la sécurité routière

Actions engagées et réalisées :

Communication dans la revue fédérale, le site internet...



Panneau « Chasse en cours », FDC18

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité d'informer les automobilistes lors des battues au grand Gibier	IV-23	Améliorer la sécurité des automobilistes Limiter les risques d'accidents ou de mise en cause pour les responsables de chasse	Mise en vente de panneaux à la FDC18 Encourager la mise en place de panneaux indicateurs de battues par tous les moyens de communication <i>Nombre de publications</i>
Constat de nombreuses Collisions avec le Grand Gibier	IV-24	Améliorer si nécessaire la sécurité par une meilleure connaissance des lieux accidentogènes Etre capable de donner un avis sur des propositions d'aménagements routiers	Enregistrement des mortalités extra-cynégétiques Nécessité de contrôler le développement des populations de grand gibier en particulier du sanglier Poursuivre la communication par Tous les moyens: la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire », site internet... <i>Nombre de collisions recensées</i>



Collision routière, FDC18

*Parce qu'elle est un impondérable de l'activité cynégétique, la sécurité des chasseurs et des non chasseurs fait l'objet d'actions continues de la part de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher. La prise de conscience des chasseurs de l'importance de certains comportements, de la nécessité absolue de respecter la réglementation et les recommandations en matière de sécurité quelles soient en action de chasse, routières ou sanitaires sont primordiales.*



## V – LE GRAND GIBIER

### Bilan 2012-2018

Enjeux : Equilibre agro-sylvo-cynégetique, prévention des dégâts agricoles et forestiers

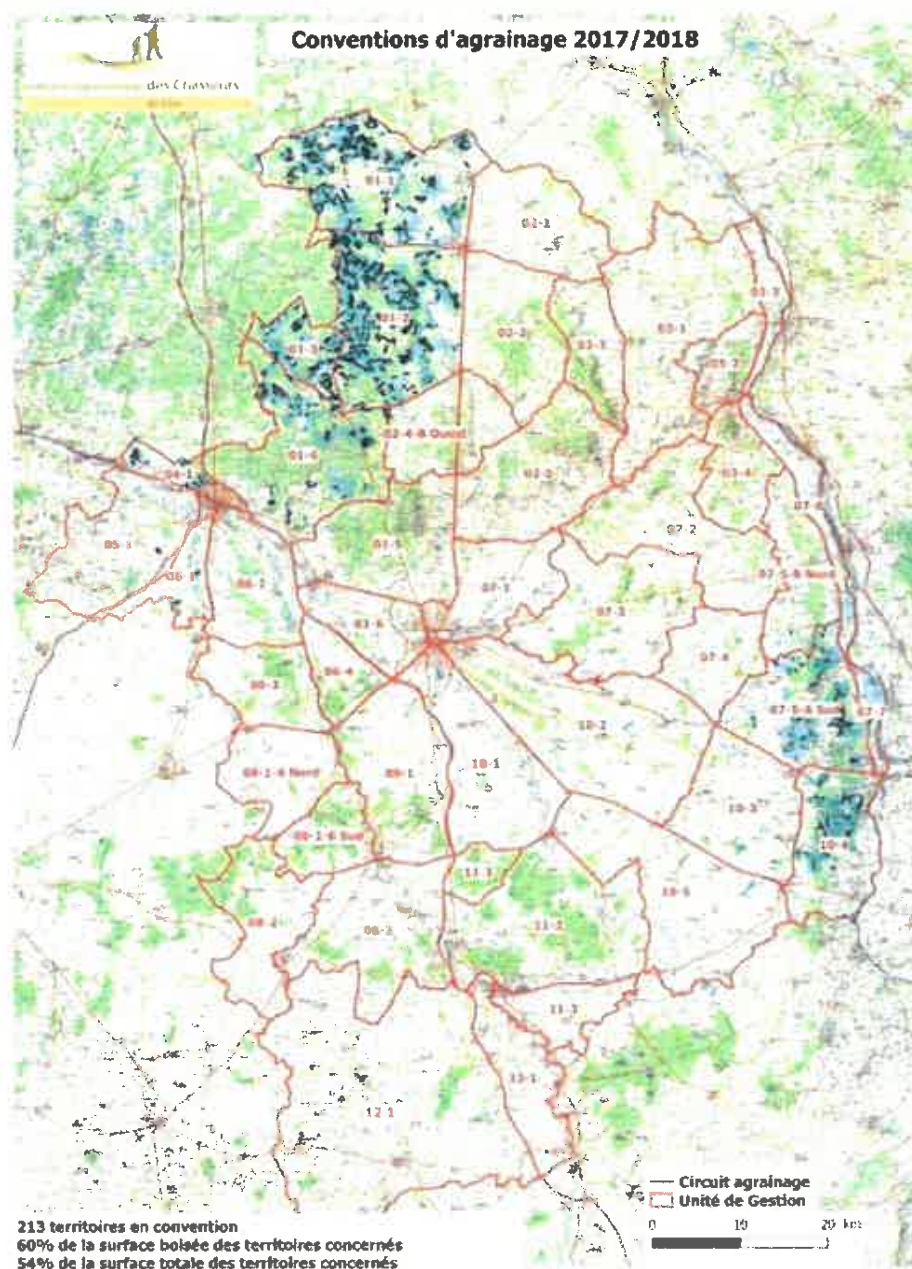
Actions engagées et réalisées :

- Suivi du plan de chasse, des taux de réalisation

Enjeux : Equilibre agro-sylvo-cynégetique, diminution de l'impact de la dynamique d'agraine

Actions engagées et réalisées :

- Convention d'agraine



Enjeux : Prévention des dégâts agricoles

Actions engagées et réalisées :

- Prêt de clôtures (entre 100 000 et 120 000 euros annuels de budget)
- Conventions clôtures (300 km et 4000 ha protégés par conventions)

Enjeux : Amélioration de la connaissance des prélèvements

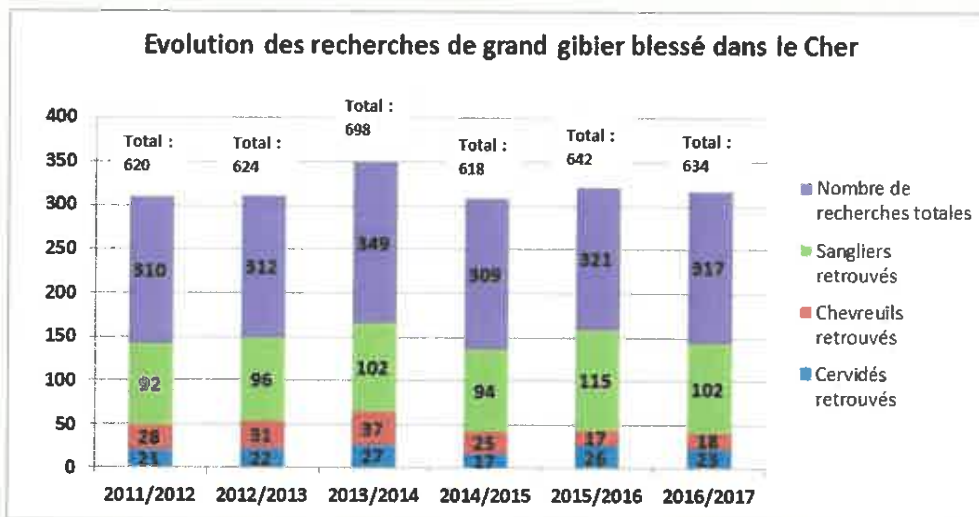
Actions engagées et réalisées :

- Suivi du plan de chasse

Enjeux : Amélioration de l'éthique de la chasse du grand gibier. Recherche d'animaux blessés

Actions engagées et réalisées :

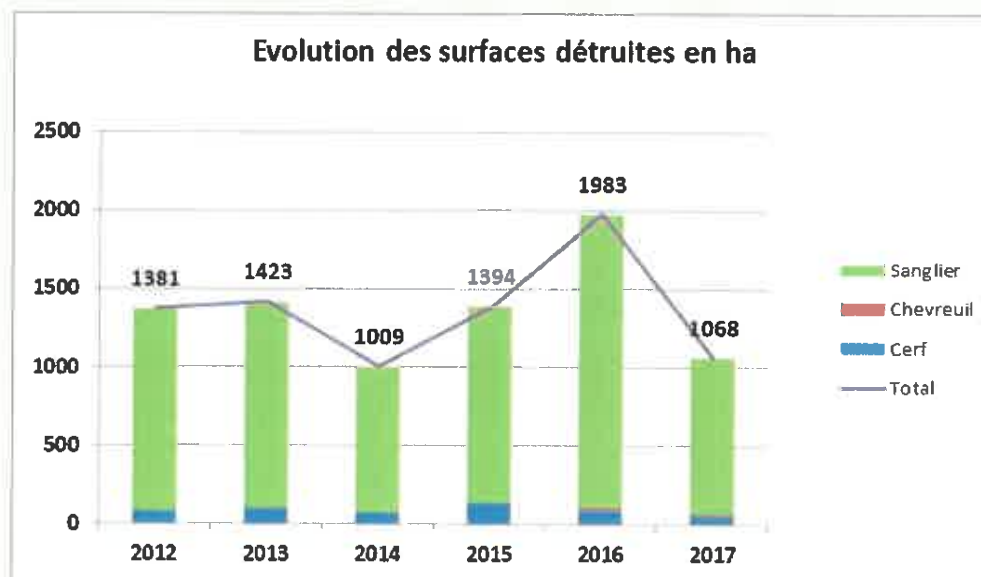
- Soutien de l'Association de Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB) au développement de ses actions.



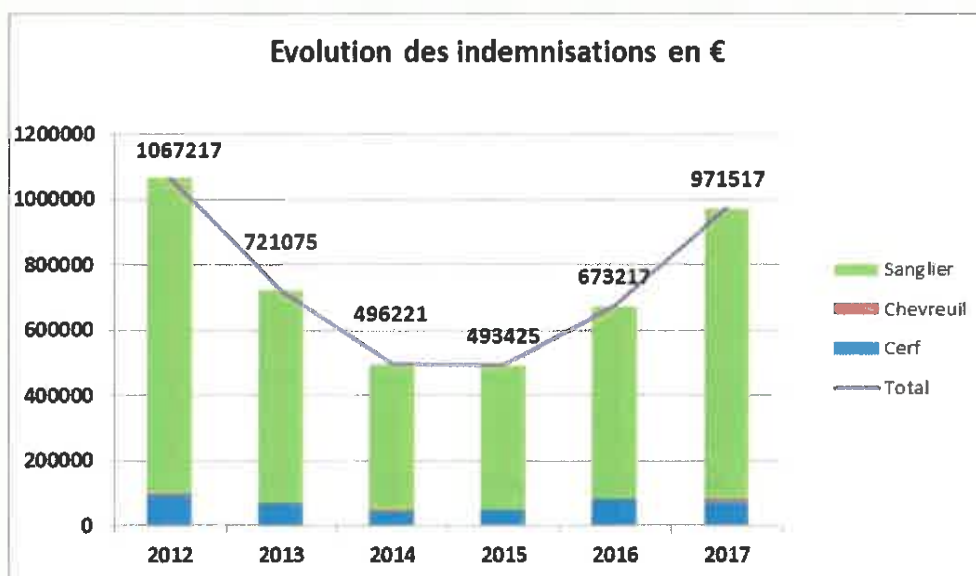
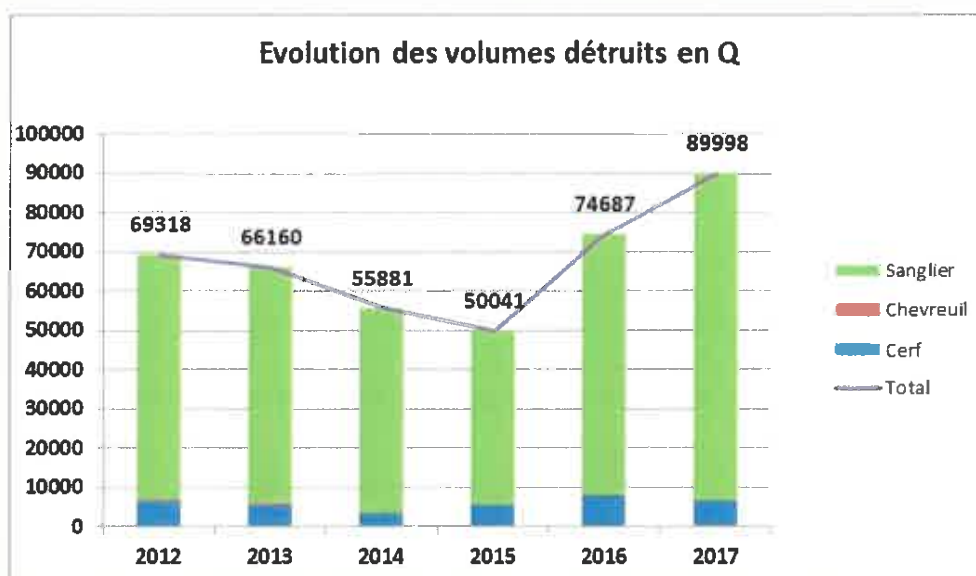
Enjeux : Diminution des dégâts, responsabilisation des détenteurs de droit de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Application de la Participation Financière Des Territoires pour les demandeurs de plan de chasse grand gibier et les titulaires d'un plan de gestion sanglier en milieu ouvert







Enjeux : Connaissance des collisions

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des mortalités extra-cynégétiques

**Projet 2018-2024**

**1/Prévention des dégâts de Grand gibier**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de définir les règles d'agrainage du Grand Gibier	V-1	Tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique Faciliter la prévention des dégâts agricoles et forestiers	L'agrainage du grand gibier, sur les unités de gestion classées en couleur blanches-et orange dans le cadre du Plan National de Maitrise du Sanglier (PNMS – voir classification page 85) est libre toute l'année. Pour les unités de gestion classées en couleur rouge et noire dans le cadre du Plan National de Maitrise du Sanglier, à l'agrainage EST INTERDIT SAUF pour tous les signataires de la convention d'agrainage grand gibier. <i>Evolution des dégâts et mortalité</i>
Nécessité de définir les règles d'agrainage et d'affouragement du Grand Gibier	V-2	Tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique Faciliter la prévention des dégâts agricoles et forestiers (cf. page 84)	Pour tout le grand gibier, apport de nourriture communément appelé « agrainage » est interdit toute l'année à poste et point fixes (emplacement constant) (1), quelle que soit la quantité distribuée, sur l'ensemble du département du Cher. Seul l'agrainage à la volée ou enterré est autorisé, qu'il soit effectué de façon mécanique ou manuelle pour tout apport de grains de céréales, la distribution en ligne est possible uniquement pour les pommes, poires, tubercules, betteraves, légumes, fourrage. (1)La distribution à poste fixe est néanmoins possible pour l'apport de fourrage (foin, paille, luzerne)  L'agrainage est interdit toute l'année, sur tout le département, à une distance inférieure à 100 mètres des lisières de zones agricoles (2) ou de toute parcelle pouvant faire l'objet de dégâts de grand gibier (cultures, prairies, vergers, maraîchage, vignes, horticultures, pépinières) sauf si la denrée utilisée est enterrée. Cette distance s'applique également toute l'année, pour des raisons de sécurité publique, aux infrastructures routières (autoroutes, routes départementales, nationales et ferroviaires). L'utilisation de tout produit attractif (goudron, crud, etc.), doit également être proscrite à moins de 100 mètres des infrastructures routières et ferroviaires et des lisières agricoles(2) (2) par zone agricole, on entend l'ensemble des parcelles agricoles susceptibles de bénéficier d'indemnités au titre des dégâts de gibier. Sur tout le département, seul l'agrainage à base d'aliments végétaux naturels et non transformés : céréales, protéagineux, oléagineux, maïs, fruits, légumes, tubercules, betteraves est autorisé.  Est interdit tout autre aliment transformé ou non d'origine carnée, y compris le poisson, les déchets de restauration. Les différentes pratiques d'agrainage seront conduites de façon à laisser les zones propres (ramassage des emballages, sacs plastiques, ficelles...).
<i>La convention d'agrainage ne s'applique pas aux espaces entièrement clos, hermétiques dans l'espace et dans le temps, à l'espèce sanglier. Les dispositions concernant l'interdiction de distribution à postes ou points fixes, et la nature des aliments autorisés ci-dessus listés s'y appliquent.</i>			

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de définir les règles d'agraineage du Grand Gibier	V-3	Tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique Faciliter la prévention des dégâts agricoles et forestiers	Possibilité d'interdiction de l'agraineage localement en accompagnement d'autres mesures Des restrictions relatives à l'agraineage peuvent être inscrites dans les baux de chasse
Nécessité d'accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les dégâts	V-4	Baisser les dégâts aux cultures agricoles	Proposer une nouvelle « Convention clôture » à établir entre Fédération/détenteur de droit de chasse/agriculteur/ propriétaire. Cette convention devra fixer les conditions de prêt des clôtures, de pose et d'entretien. Elle précisera également les mesures d'accompagnement (Chasse dans les parcelles, ...) ainsi que les sanctions réglementaires éventuelles pour l'agriculteur et/ou le chasseur. <i>Evolution des dégâts</i>
Nécessité d'optimiser la prévention des dégâts	V-5	Diminuer les dégâts Diminuer le coût des dégâts pour les chasseurs Réduire localement l'impact de la PFDT	Développer une réelle « Veille des dégâts » grâce à une localisation cartographique des dossiers de dégâts. Cette veille devra pouvoir être un lien majeur entre la Fédération, les chasseurs et l'Administration.
Difficulté à "suivre" les évolutions annuelles du classement PNMS pour les UG riches en sangliers	V-6	Améliorer la prévention. Faciliter la stabilité réglementaire pour les responsables de chasse (Éviter des changements annuels de réglementation)	Instauration de "zones figées" pour l'obligation par convention sur 3 ans reconductible d'agrainer sur certaines UG jusqu'à baisse durable des dégâts agricoles

## 2/Chasse et gestion

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité d'améliorer la connaissance des tendances d'évolutions des populations de Grand Gibier	V-7	Adapter au mieux les outils de gestion des populations. Renforcer les informations transmises aux Commissions d'Objectifs annuelles.	Développer le principe des rencontres adhérents par la multiplication de réunions locales associant l'ensemble des responsables de chasse et des partenaires.
Nécessité de connaître les prélèvements	V-8	Assurer une meilleure gestion des populations et une meilleure prévention des dégâts agricoles et forestiers	Développer tous les moyens y compris les nouvelles technologies
Recherche au sang insuffisamment mise en œuvre	V-9	Amélioration de l'éthique de la chasse du grand gibier Recherche des animaux blessés	Information et formation des chasseurs et formation des conducteurs Instauration d'un bracelet de remplacement <i>Nombre d'interventions des conducteurs</i>
Nécessité d'améliorer l'application du Plan de chasse	V-10	Assurer une meilleure gestion des populations et une meilleure prévention des dégâts agricoles et forestiers, tout en limitant les inégalités entre territoires au sein d'une même Unité de Gestion Améliorer la gestion des populations interdépartementales	Etude de la faisabilité du plan de chasse triennal Développer les outils d'application des plans de chasse sur territoires contigus et sur territoires interdépartementaux favorisant la réalisation. Généralisation des règles d'attribution par espèce et par UG validées par la Commission d'Objectifs

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Territoires de chasse pour le plan de chasse grand gibier trop morcelés	V-11	Améliorer la sécurité à la chasse Limiter les éclatements de territoires et favoriser les regroupements Favoriser le suivi cartographique des territoires pour le plan de chasse GG	Enquête cartographique territoires Encourager le regroupement des petits territoires Application d'une surface minimale d'un seul tenant de la demande de plan de chasse GG et d'un éloignement maximal entre ilots. Un plan de gestion sanglier est applicable sur le département conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse.
Nécessité de favoriser l'écoulement de la venaison	V-12	Favoriser le tir et la limitation des populations	Participer à l'étude de faisabilité régionale initiée en 2018

### 3/Aménagement des territoires

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de développer les aménagements sous les lignes à Haute Tension	V-13	Favoriser la lutte contre les dégâts agricoles et Forestiers Améliorer la biodiversité sur le territoire Améliorer la sécurité au tir	Développer les aménagements sous lignes à Haute Tension  <i>Evolution du nombre de sites aménagés</i>
Développement d'un engrillagement important	V-14	Limiter l'engrillagement systématique pour : - Limiter l'impact négatif sur le domaine vital des populations et leur libre circulation, - les surdensités locales que cela occasionne - l'augmentation des risques de collision liés à certaines clôtures, - la non-appropriation du gibier qui est de droit <i>res nullius</i> - Les risques de fuites de gibier et ses conséquences (Sanitaires/Dégâts) - La mauvaise image que les grillages véhiculent	Valider les caractéristiques de chaque type de clôture (voir page 57) Rechercher des outils permettant de limiter l'implantation de nouvelles clôtures (caractéristiques clôtures, pratiques de chasse, lâchers de gibier, périodes de fermeture de parcs, etc...)
Existence de quelques trop rares aménagements en bords de routes	V-15	Diminution des collisions	Poursuivre le recueil des données sur les collisions Soutien technique pour les aménagements Conseils de prévention des collisions auprès de la DDT, du Conseil départemental, de la Gendarmerie et des propriétaires <i>Evolution du nombre de collisions</i>
Sous-utilisation des JEFS et cultures faune sauvage pour la prévention des dégâts	V-16	Amélioration de l'état physiologique du Grand gibier	Soutien technique pour les aménagements <i>Evolution de la superficie des territoires aménagés</i>
	V-17	Prévention des dégâts agricoles	<i>Evolution des indemnisations</i>

**4/Financement des dégâts**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de responsabilisation financière des responsables de chasse dans la gestion des dégâts	V-18	Diminution des dégâts Responsabilisation plus ciblée des détenteurs de droit de chasse Tendre vers un "ciblage" par territoire/commune, par espèce ou par efforts produits (protection, pression de chasse...)	Application d'une participation financière des territoires plus ciblée pour les demandeurs de plan de chasse grand gibier et les titulaires d'un plan de gestion sanglier en milieu ouvert.
Nécessité de simplifier la lisibilité PFDT/PNMS pour les chasseurs	V-19	Simplifier la compréhension pour tous les chasseurs et Responsables de chasse.	Chercher à Intégrer les données de PFDT ( <i>Participation Financière des Territoires</i> ) au calcul du PNMS ( <i>Plan National de Maitrise du Sanglier</i> ) afin d'obtenir une carte départementale unique.

**5/Communication, formation, information**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de synthétiser toutes les décisions sur le fonctionnement Plan de chasse dans notre département	V-20	Faciliter le travail par FDC/DDT/ONCFS/Etc... Faciliter l'information auprès des chasseurs.	Création et validation d'un "document unique Plan de Chasse" reprenant tout le fonctionnement du Plan de Chasse dans notre département. Création d'une version simplifiée destinée à l'information des Responsables de chasse
Méconnaissance des espèces de grand gibier	V-21	Améliorer les connaissances sur le grand Gibier	Tous moyens possibles pour apporter une information « La Chasse en région Centre Val de Loire » <i>Nombre de certificats de stage délivrés, expositions et articles</i>
Méconnaissance de l'existence de problèmes de mortalité	V-22	Amélioration de la connaissance de l'état sanitaire	Récupération de données auprès des chasseurs Relance par le biais de « La Chasse en région Centre Val de Loire » <i>Nombre de données recueillies</i>
Méconnaissance des méthodes de suivi	V-23	Développer et vulgariser les méthodes de suivis	Initiation et mise en œuvre pratique de suivis avec les chasseurs Formation sur les méthodes de comptages, de suivis <i>Nombre de personnes formées</i>
Demande des chasseurs de passer le Brevet Grand Gibier	V-24	Développer les connaissances générales sur le grand Gibier	Soutien de l'ADCGG dans la préparation matérielle Inciter les chasseurs à l'inscription <i>Nombre de participants dans le département</i>



Caractéristiques des territoires clos dans le département du Cher

ESPECES CONCERNEES		DENOMINATION ET CARACTERISTIQUES DES TERRITOIRE CLOS			
		ENCLOS	PARC DE CHASSE A CERVIDES	PARC DE CHASSE A SANGLIERS	PARC DE CHASSE A CERVIDES ET SANGLIERS
DEFINITIONS	<b>HABITATION</b>				
	FONCTION RECHERCHEE	TOUTES ESPECES DE GRAND GIBIER	CERF/BICHE, CHEVREUIL DAIM, CERF SIKI	SANGLIER	TOUTES ESPECES DE GRAND GIBIER
	HAUTEUR	OBLIGATOIRE			
	ESPACEMENT ENTRE PIQETS	ETANCHEITE TOTALE POUR L' (OU LES) ESPECES CONCERNEES ( Intérieur tout passage de la clôture dans un sens ou dans l'autre )			
	AU SOL	2 Mètres minimum	2 Mètres minimum	1,50 Mètre minimum	2 Mètres minimum
	RESISTANCE	Entendue de 30 à 80 cm	4 mètres	4 mètres	4 mètres
	CARACTERISTIQUES DU GRILLAGE	Doit résister à la poussée des animaux intérieurs ou extérieurs au territoire clos ( Quel que soit le matériau utilisé )	Doit résister à la poussée des animaux intérieurs ou extérieurs au territoire clos ( Quel que soit le matériau utilisé )	Doit résister à la poussée des animaux intérieurs ou extérieurs au territoire clos ( Quel que soit le matériau utilisé )	Doit résister à la poussée des animaux intérieurs ou extérieurs au territoire clos ( Quel que soit le matériau utilisé )
	REINFORCS SPECIFIQUES	Doit empêcher le passage d'un lapin Si c'est un grillage : "grillage à l'ovino" ou Urtus à mailles dégressives.	Recommandé : Grillage lourd "type Urtus" à mailles nouées et non soudées	Recommandé : Grillage lourd "type Urtus" à mailles nouées et non soudées	Recommandé : Grillage lourd "type Urtus" à mailles nouées et non soudées
	PORTES ET ISSUES	Fermées en permanence	Fermées en permanence	Fermées en permanence	Fermées en permanence
	STAT D'ENTRETIEN	MAINTIEN EN EXCELLENT STAT PERMANENT	MAINTIEN EN EXCELLENT STAT PERMANENT	MAINTIEN EN EXCELLENT STAT PERMANENT	MAINTIEN EN EXCELLENT STAT PERMANENT
CONSEQUENCES POUR LE GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE En l'état de la réglementation au 1er janvier 2017	PLAN DE CHASSE CERVIDES (Formulaire de demande, Braconnés de plan de chasse, Bilan annuel)	NON OBLIGATOIRE Ces démarches restent cependant recommandées par la Fédération des Chasseurs du Cher	OUI	OUI	OUI
	MARQUAGE DES ANIMAUX Par accésion sur leur animal préféré d'un bracelet spécifique à l'individu concerné	OBLIGATOIRE (obligation)	OBLIGATOIRE (pour cervidés et sanglier)	OBLIGATOIRE (pour cervidés et sanglier)	OBLIGATOIRE (pour cervidés et sanglier)
PAIEMENT DES COTISATIONS hors soit, matériel du braconné ( Participation financière aux dégâts agricoles )	NON	NON POUR TOUS LES CERVIDES ( Mesure spécifique à la PDC 18 ) Mais les braconnés "sangliers" sont OBLIGATOIRES	NON POUR LE SANGLIER ( Mesure spécifique à la PDC 18 ) Mais les cotisations "Cervidés" sont OBLIGATOIRES	NON	

TOUT TERRITOIRE NE CORRESPONDANT PAS AUX CARACTERISTIQUES PRESENTEES DANS LE TABLEAU PRECEDENT SERA CONSIDERE COMME "OUVERT" ET SERA SOUMIS AU PLAN DE CHASSE LEGAL, AU MARQUAGE DES ANIMAUX ( TOUS GRANDS GIBIERS ) .



## V – 1. Cerf

### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

#### Bilan 2012-2018

Enjeux - Equilibre auto-sylvo-cynégétique, adapter le plan de chasse quantitatif aux populations

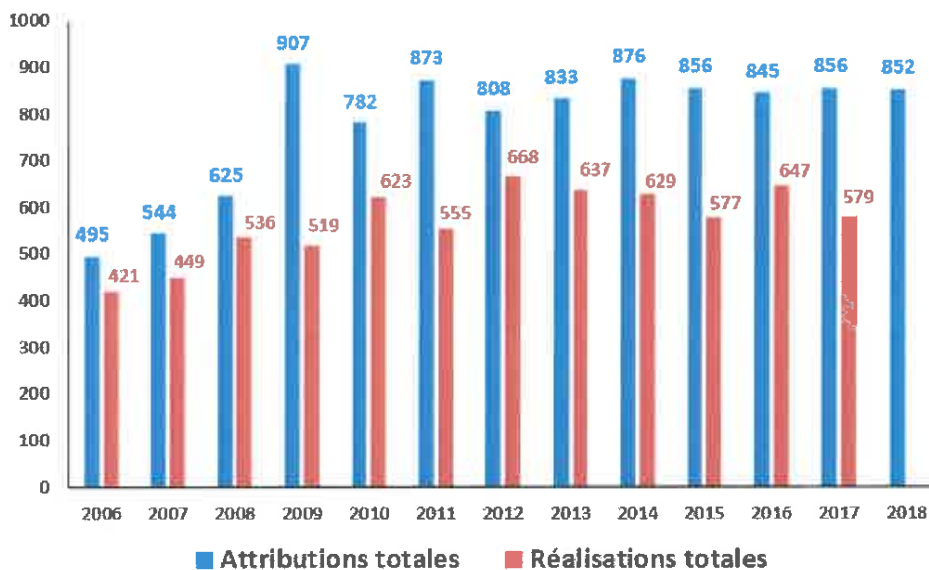
Actions engagées et réalisées :

- Suivi du plan de chasse
- Mise en place sur 1 unité de gestion (01-4) d'un suivi qualitatif et quantitatif poussé des prélèvements suite à de gros problèmes de mortalités.

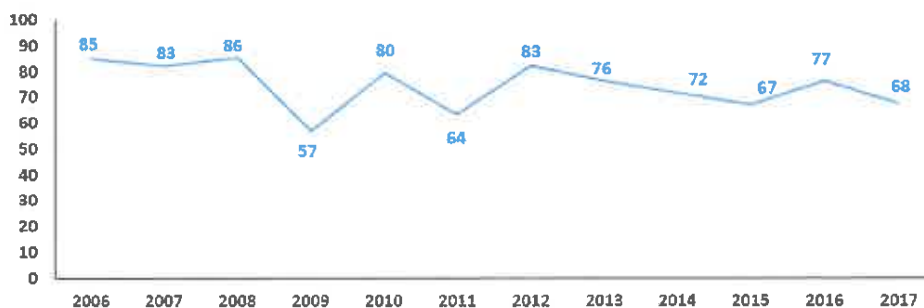


Cerf, Dominique GEST

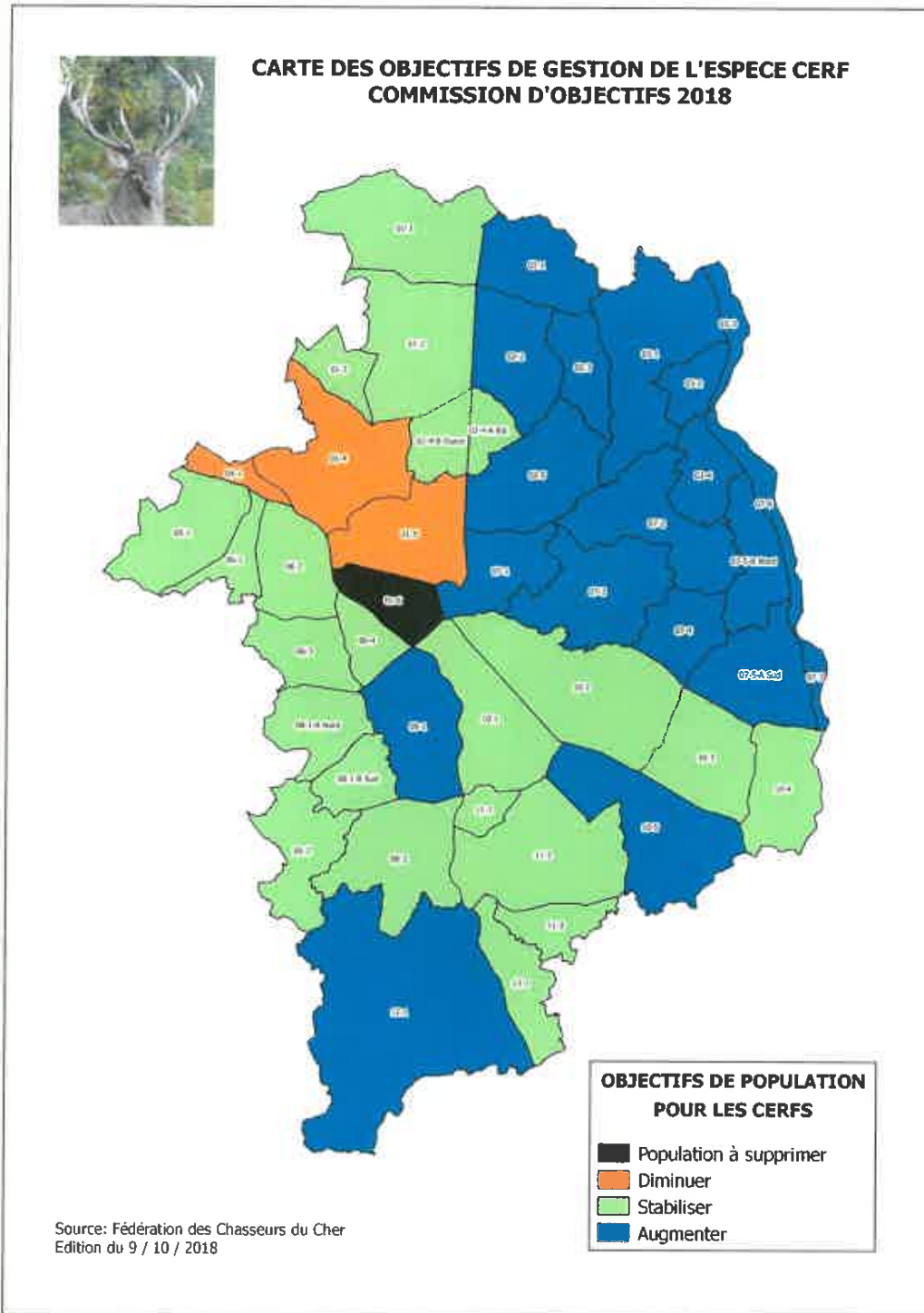
#### Exemple de suivi des cervidés sur l'UG 01-4



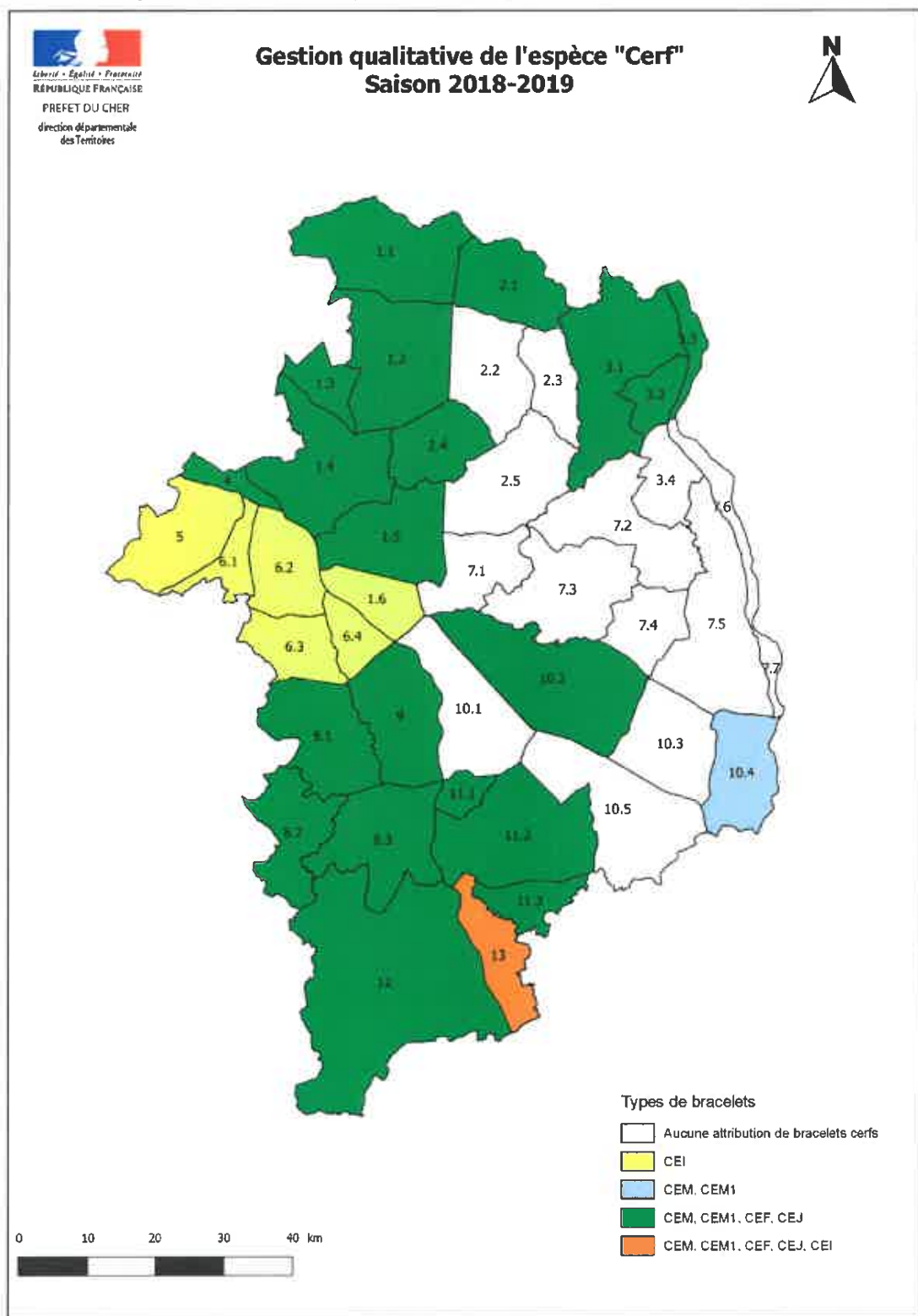
#### Evolution des Taux de réalisation au Plan de Chasse sur l'IG 01-4 (En %)



- Instauration progressive sur certaines Unités de Gestion de taux d'attribution homogènes
- Réalisation de quelques suivis sur certaines Unités de Gestion (02-2 Ivoy le Pré)
- Définition d'objectifs par Unité de Gestion avec les Chasseurs pour proposition à la Commission d'Objectifs



- Maintien/instauration quand c'est nécessaire, du plan de chasse qualitatif



**DEFINITION DES TYPES DE BRACELETS « CERVIDES »**

CEI : Cerf Elaphe Indifférencié, CEM : Cerf Elaphe Mâle, CEM1 : Cerf Elaphe Mâle de - de 8 cors, CEF : Cerf Elaphe Femelle (Biche) ou Cerf Elaphe Jeune, CEJ : Cerf Elaphe Jeune

Enjeux : Connaissance de l'état des populations, adapter le plan de chasse qualitatif à l'évolution des populations

Enjeux : Amélioration de la gestion quantitative et qualitative interdépartementale, mise en cohérence de la gestion quantitative et qualitative avec les autres départements

Actions engagées et réalisées :

- Amélioration de l'application du Plan de chasse grâce à la mise en place de la mutualisation des territoires et des plans de chasse interdépartementaux

Enjeux : Favoriser la réalisation du plan de chasse sur tout territoire, à cheval sur plusieurs départements

Actions engagées et réalisées :

Enjeux : Identification des causes de mortalité et de leur ampleur, participer à des protocoles de suivis interdépartementaux ou nationaux - Suivi des mortalités extra-cynégétiques

Actions engagées et réalisées :

- Suivi quantitatif et qualitatif des collisions



*Contrôle des trophées de cerf à la salle communale de Presly, FDC18*

## 2/ Aménagement du milieu

### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Diminution des collisions, conseils de prévention des collisions auprès de la DDT, du Conseil général, de la Gendarmerie et des propriétaires

Actions engagées et réalisées :

Le suivi des collisions ne suffit pas à lui seul à représenter un point d'appui pour conseiller une prévention efficace, car le nombre de données est insuffisant.

Enjeux : Prévention des dégâts forestiers et agricoles, sécurité au tir, développer les sites à aménager

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à l'espèce CERF

Enjeux : Limiter l'encrassage systématique

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à l'espèce CERF

Enjeux : Amélioration de l'état physiologique du Grand gibier

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique menée pour cette espèce

Enjeux : Prévention des dégâts agricoles et forestiers

Actions engagées et réalisées :

- Développement et suivi des moyens de prévention pour lutter contre les dégâts agricoles.
- Proposition de mesures visant à encadrer l'agrainage
- Suivi des dégâts agricoles et des indemnisations
- Mise en place d'un suivi géographique des dégâts agricoles, par localisation des dossiers indemnisés.

Enjeux : Maintien/Augmentation des JEFS et cultures faune sauvage

Actions engagées et réalisées :

-Le suivi des surfaces implantées en JEFS n'est plus quantifiable par la FDCC depuis l'abandon des contrats JEFS, et de plus, il ne concernait pas spécifiquement l'espèce CERF

Enjeux : Amélioration de la réalisation du plan de chasse Cerf sur l'ensemble du territoire

Actions engagées et réalisées :

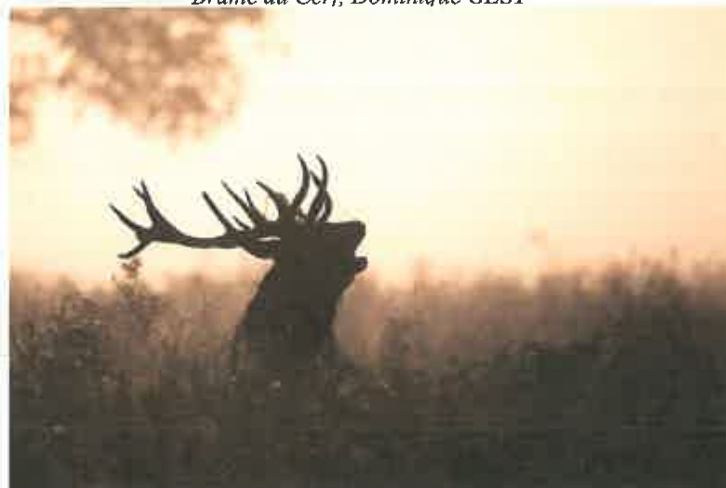
Aucune action spécifique engagée en plus de celles citées plus haut

Enjeux : Maintien de l'état physiologique de l'espèce en période de grand froid, autoriser l'affouragement quand les animaux ne peuvent s'alimenter naturellement

Actions engagées et réalisées :

Action ne concernant pas spécifiquement l'espèce CERF

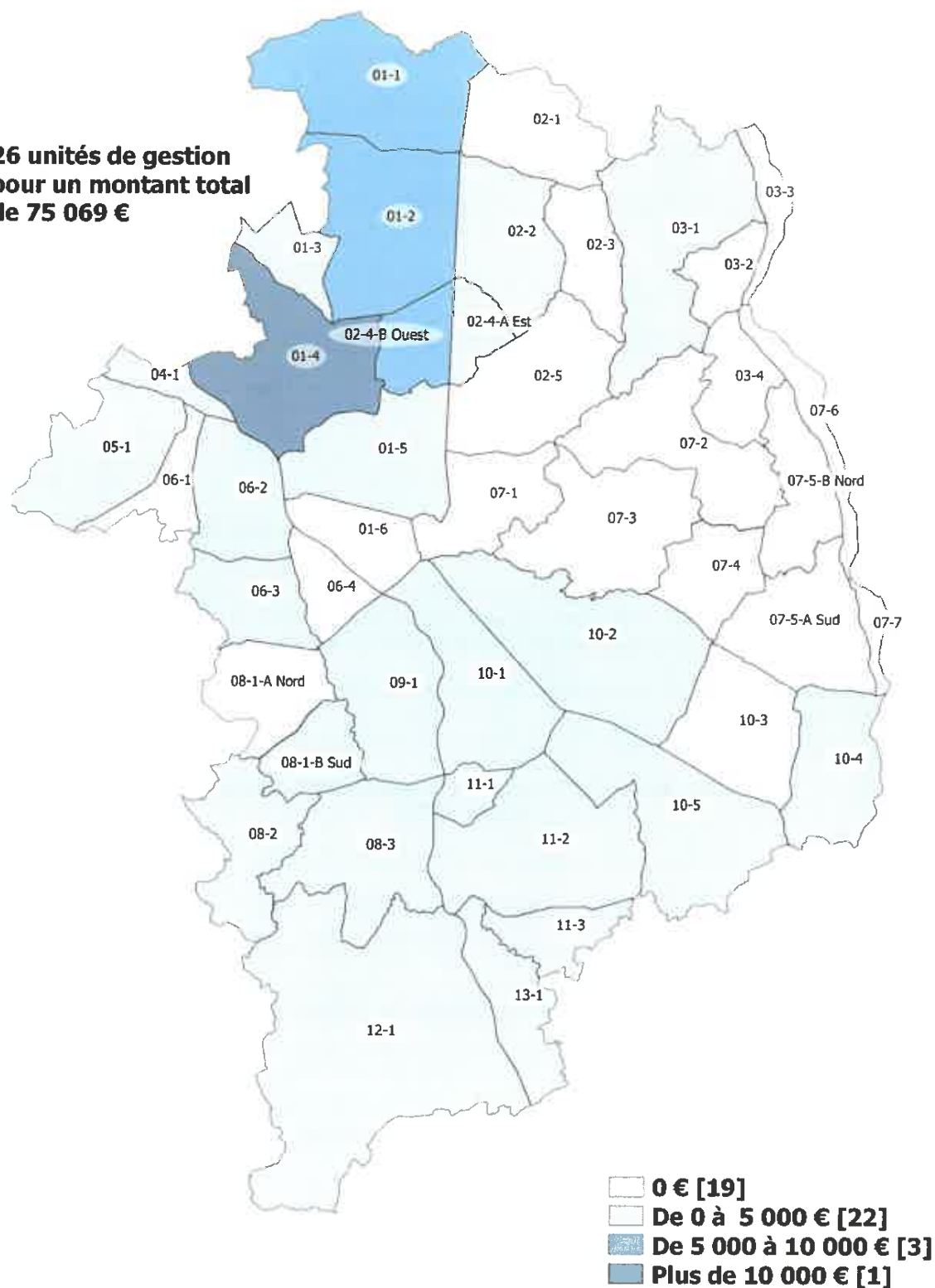
*Brame du Cerf, Dominique GEST*





## DEGATS DE CERF 2017 INDEMNITES VERSEES PAR UNITE DE GESTION

**26 unités de gestion  
pour un montant total  
de 75 069 €**





### 3/ Communication, formation, information

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Information Formation, stage de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce

Actions engagées et réalisées :

- 1 stage annuel d'initiation à la reconnaissance de l'âge des animaux tirés à la chasse.

Enjeux : Amélioration de la connaissance de l'état sanitaire. Récupération de données

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Formation sur les méthodes de comptages, de suivis, stages de formation

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Formation, inciter à l'inscription au brevet

Actions engagées et réalisées :

- Aide de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG) au recrutement de candidats au Brevet Grand Gibier

### 4/ Evaluation des effectifs

#### Bilan 2012-2018

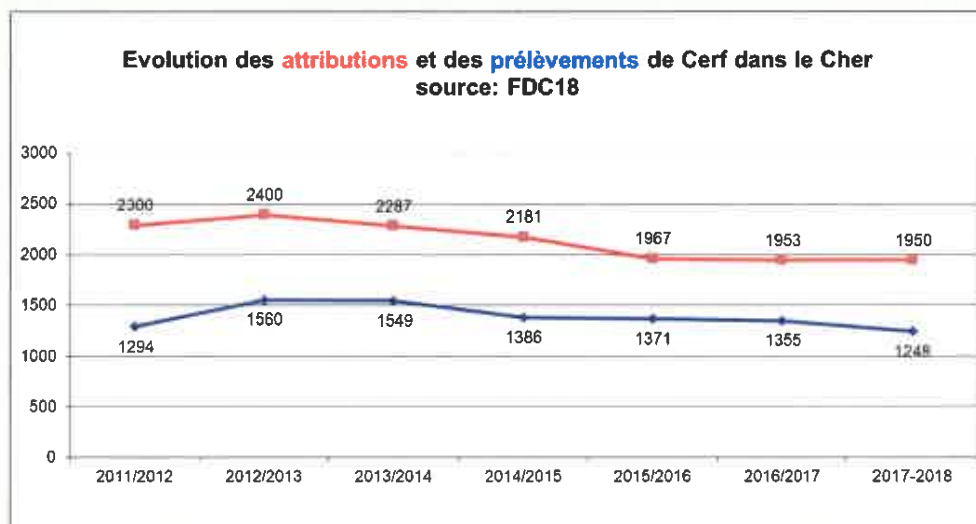
Enjeux : Maintien de ce système d'évaluation permettant de comparer d'une année à l'autre l'évolution des effectifs, poursuivre l'estimation des effectifs de Cerfs

Actions engagées et réalisées :

- Contribution à la modification du fonctionnement des Commissions d'objectifs par la conception et la réalisation d'une enquête départementale sur les tendances d'évolution des populations de grands cervidés de 2012 à 2014.
- Remise en place des « Rencontres adhérents » par la Fédération dès 2015 pour préparer les commissions d'objectifs

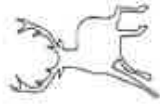
Enjeux : Amélioration de la connaissance des effectifs, évaluation des effectifs

Actions engagées et réalisées :

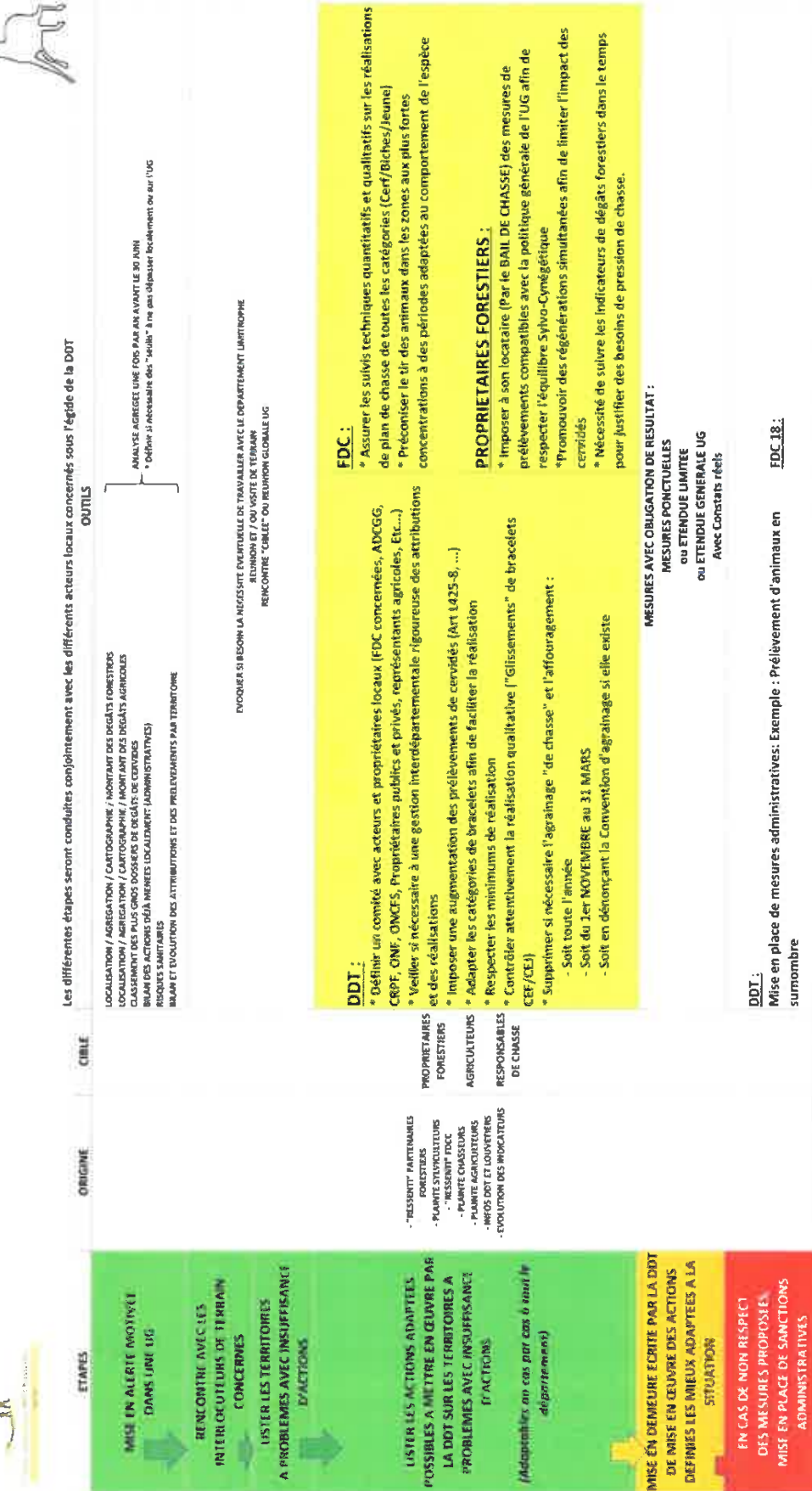


## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de connaître les effectifs ou les tendances d'évolution des populations	V-25	Définir des objectifs par Unité de Gestion Assurer un Equilibre agro-sylvo-cynégétique	Application de règles rigoureuses pour le plan de chasse Evolution des populations Adapter le plan de chasse qualitatif/quantitatif à l'évolution des populations Affiner le travail des Commissions d'objectifs en développant si possible et nécessaire des réunions locales d'estimation regroupant un plus grand nombre de responsables de chasse <i>Evolution des dégâts et mortalité</i>
	V-26		Définir des objectifs de gestion par UG Cerf en concertation entre forestiers publics et privés et les chasseurs <i>Cartographie</i>
Territoires à forte concentration	V-27	Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique	Définir un comité sous égide de la DDT avec acteurs et propriétaires locaux (FDC concernées, ADCGG, CRPF, ONF, ONCFS, propriétaires publics et privés, représentants agricoles)
Manque de concertation dans les gestions quantitative et qualitative, différentes en limites départementales avec les départements voisins	V-28	Amélioration de la gestion quantitative et qualitative interdépartementale Mise en cohérence de la gestion quantitative et qualitative avec les autres départements	Tendre vers une concertation avec les autres fédérations en limites départementales
Application de plan de chasse interdépartemental non satisfaisante	V-29	Favoriser la réalisation du plan de chasse sur tout territoire à cheval sur plusieurs départements Faciliter l'organisation des chasses sur les territoires limitrophes à 2 départements	Développer quand nécessaire une concertation entre les FDC et DDT des départements concernés
Faibles Suivis de populations	V-30	Développer la connaissance de nos populations Limiter les dégâts agricoles et forestiers Adapter les prélèvements par le Plan de Chasse	Développer si possible la Mise en place de comptages et suivis quand nécessaire <i>Bilan des comptages</i>
Nécessité de connaître les prélèvements	V-31	Assurer une meilleure gestion quantitative et qualitative des populations et une meilleure prévention des dégâts agricoles et forestiers	Mettre en place la récolte des mâchoires et une exposition de trophées avec le partenariat de bénévoles (ADCGG, autres)



DEFINITION D'UNE LIGNE DE CONDUITE POUR LA GESTION DES DEGATS AGRICOLES ET FORESTIERS DE GRANDS CERVIDES DANS LE CHER



## V – 2. Chevreuil

### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Gestion globale du Chevreuil généralisation des structures associatives type GIC

Actions engagées et réalisées :

-Aucune structure supplémentaire créée, mais suivi des GIC et GIASC existants (voir cartes pages 14 et 15)



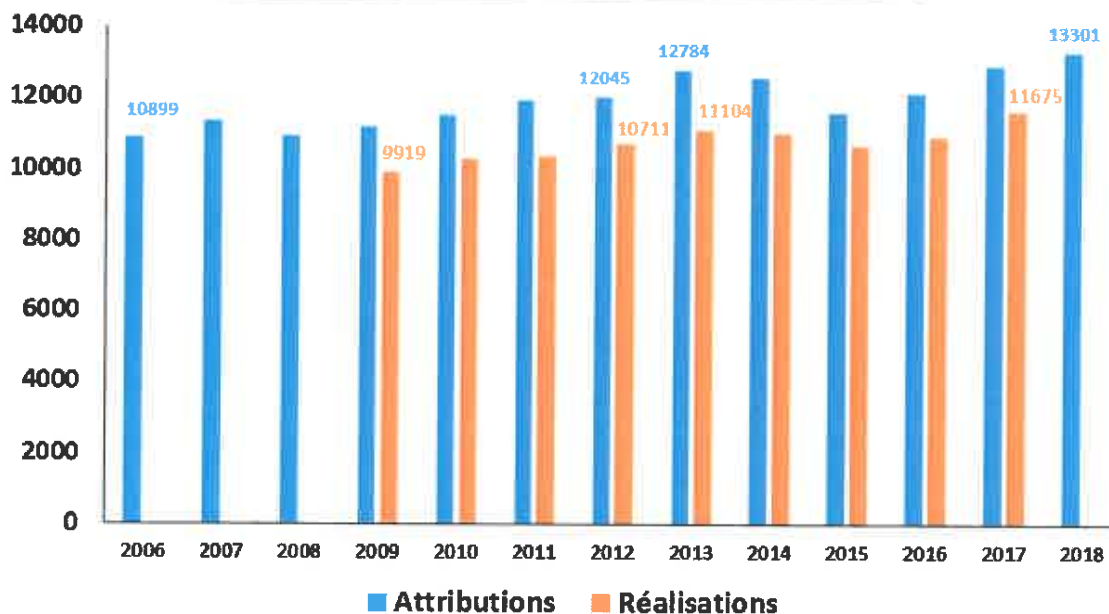
*Chevreuil, Dominique GEST*

Enjeux : Equilibre agro sylvo cynégétique. adapter le Plan de chasse quantitatif aux populations. encourager la gestion qualitative

Actions engagées et réalisées :

- Suivi du plan de chasse

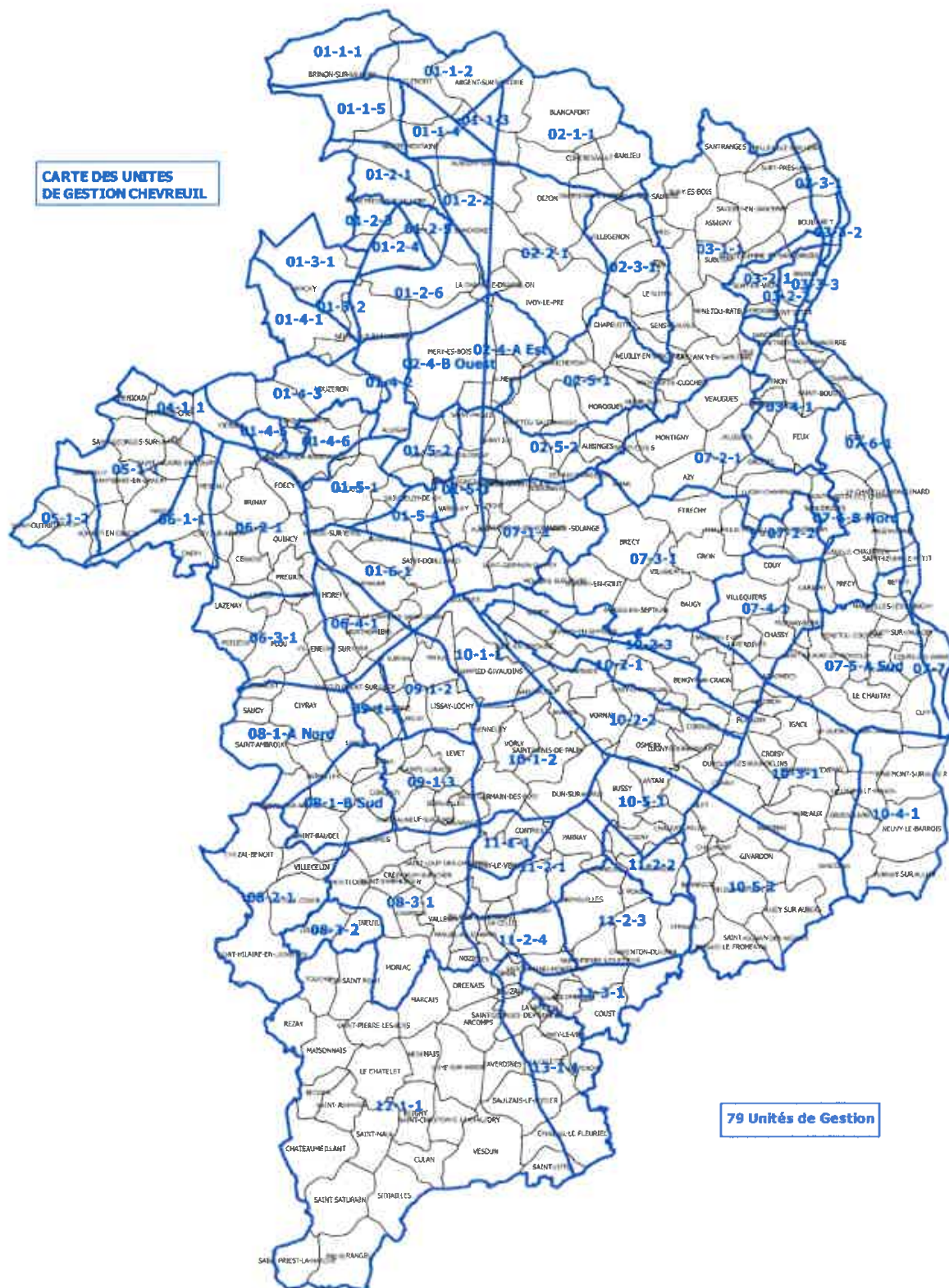
#### Evolution du plan de chasse CHEVREUILS dans le Cher



- Contribution à la modification du fonctionnement des Commissions d'objectifs par la conception et la réalisation d'une enquête départementale sur les tendances d'évolution des populations de chevreuils de 2012 à 2014
- Amélioration du Plan de Chasse par la généralisation des taux d'attribution par Unité de Gestion depuis 2016/2017
- Aide à la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'application du Plan de chasse, de la mutualisation des territoires et des plans de chasse interdépartementaux



## CARTE DES UNITES DE GESTION CHEVREUIL

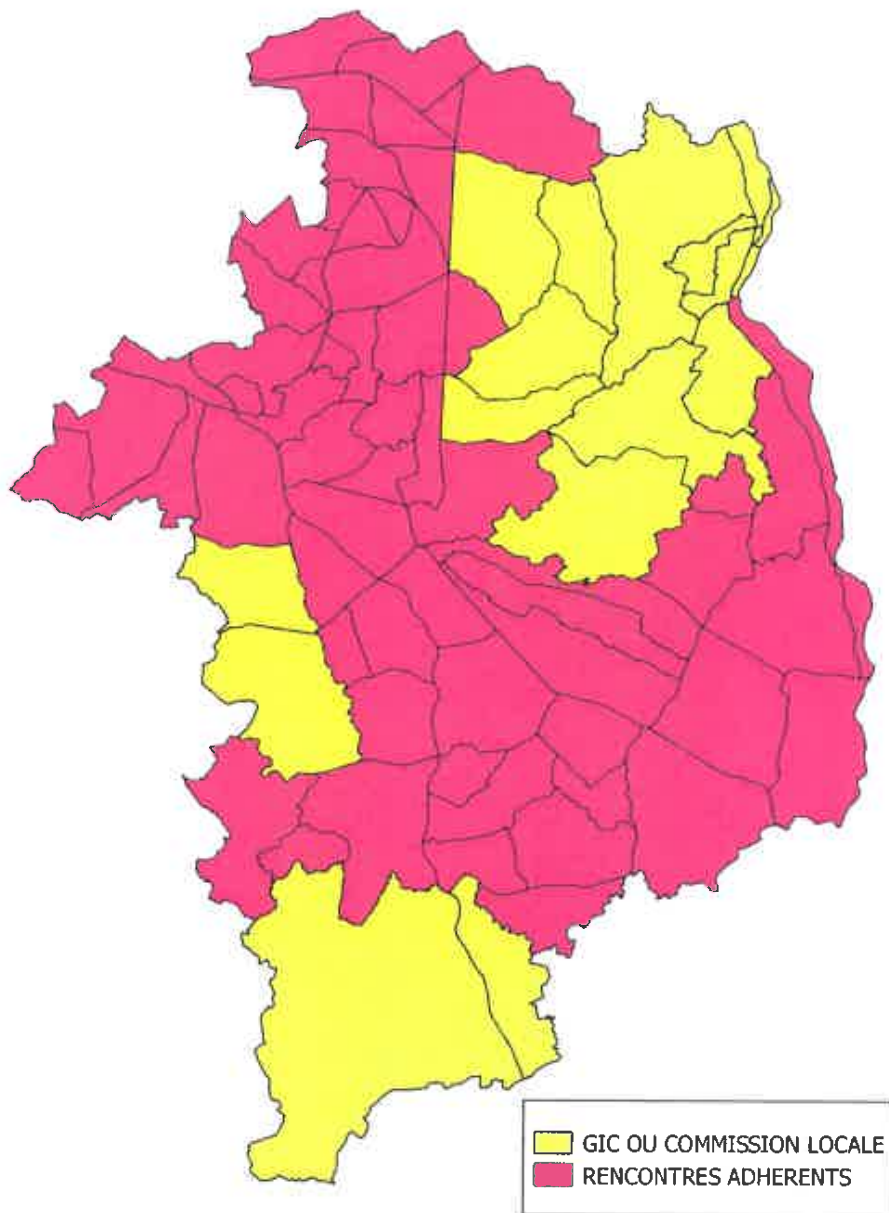




- Remise en place des « Rencontres adhérents » en 2015, et suivi des commissions locales ou Unités de Gestion en GIC et GIASC, afin d'apporter les éléments nécessaires à la Commission d'Objectifs.



### RENCONTRE AVEC LES ADHERENTS POUR LE PLAN DE CHASSE CHEVREUIL 2018

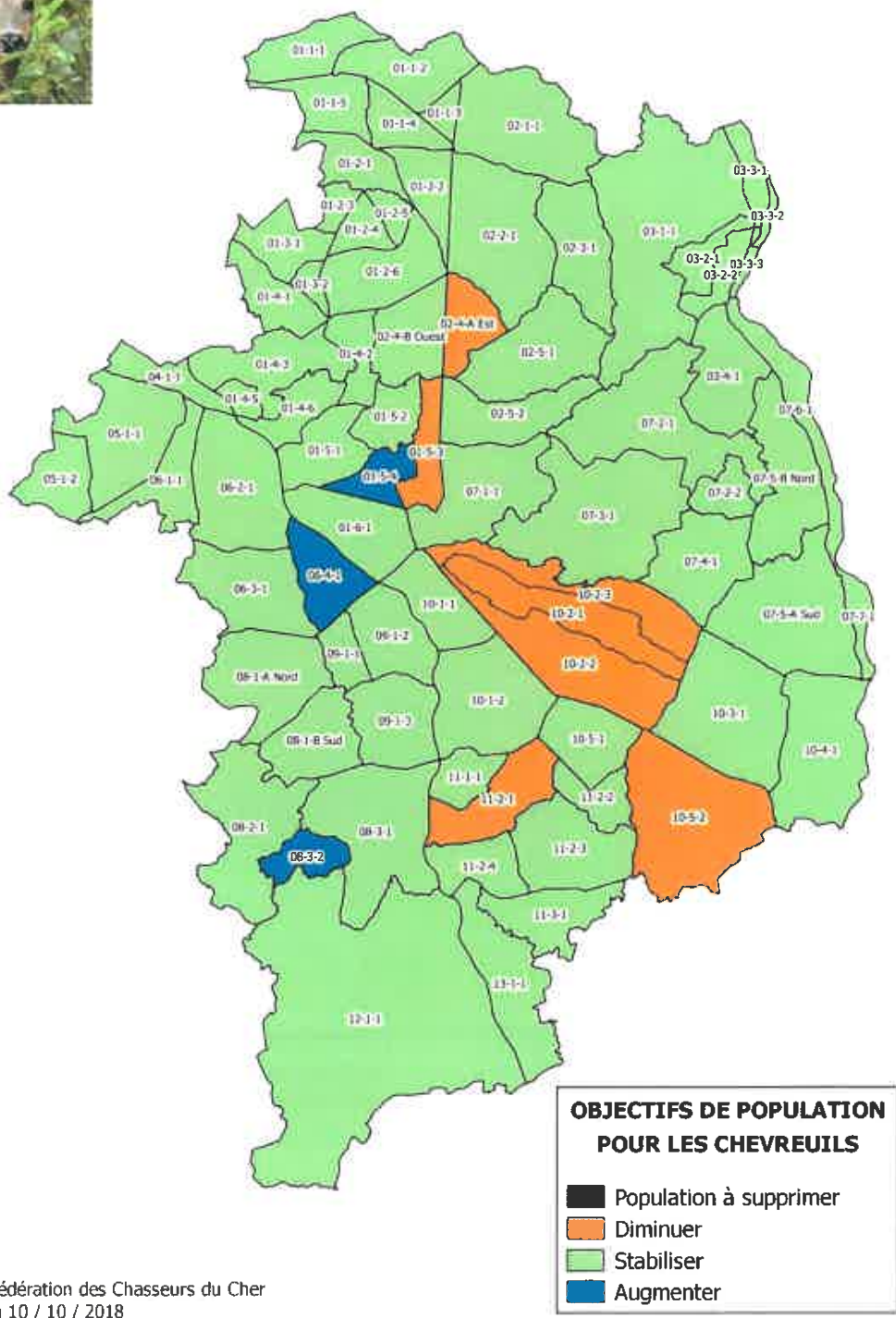


L'exposition annuelle de trophées a été abandonnée à l'issue de la saison 2012/2013 pour des raisons organisationnelles de la FDC 18.

- Définition d'objectifs par Unité de Gestion avec les Chasseurs pour proposition à la Commission d'Objectifs



### CARTE DES OBJECTIFS DE GESTION DE L'ESPECE CHEVREUIL COMMISSION D'OBJECTIFS 2018



Source: Fédération des Chasseurs du Cher  
Edition du 10 / 10 / 2018

Enjeux : Identification des causes de mortalité et de leur ampleur, participer à des protocoles de suivis interdépartementaux ou nationaux

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des mortalités extra-cynégétiques
- Suivi quantitatif et qualitatif des collisions
- Suivi quantitatif et géographique des noyades pour appréhender les besoins d'aménagements et/ou de poses d'échelles sur les canaux

Enjeux : Maintien du taux d'accroissement, diminution de la mortalité due au machinisme agricole

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Diminution des noyades, recherche de solutions adaptées

Actions engagées et réalisées :

Voir Chapitre spécifique sur les causes de mortalité ci-dessus

Enjeux : Diminution des nuisances dans les zones non chassées, poursuivre les reprises

Actions engagées et réalisées :

Organisation ponctuelle ou appui technique pour l'organisation de captures de chevreuils pour limiter les nuisances sur des territoires non chassés.

## **2/ Aménagement du milieu**

### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Amélioration de l'état physiologique des chevreuils

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Prévention des dégâts forestiers et agricoles, maintien/augmentation des JEFS et cultures faune sauvage

Actions engagées et réalisées :

- Le suivi des surfaces implantées en JEFS n'est plus quantifiable par la Fédération depuis l'abandon des contrats JEFS, et de plus, il ne concernait pas spécifiquement l'espèce Chevreuil.
- Suivi des dégâts agricoles de chevreuils et des indemnités.
- Mise en place d'un suivi géographique des dégâts agricoles, par localisation des dossiers indemnisés.

Enjeux : Amélioration de la réalisation du plan de chasse sur l'ensemble du territoire

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Prévention des dégâts forestiers et agricoles, sécurité au tir Développer les sites à aménager sous les lignes à haute tension

Actions engagées et réalisées :

- Signature de conventions d'aménagement avec RTE

Enjeux : Prévention des collisions, conseils de prévention des collisions auprès de tous les acteurs concernés

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Limiter l'engrillagement systématique

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Diminution des collisions, conseils de prévention

Actions engagées et réalisées :

Le suivi des collisions ne suffit pas à lui seul à représenter un point d'appui pour conseiller une prévention efficace, car le nombre de données est insuffisant.

Enjeux *Maintien de l'état physiologique de l'espèce en période de grand froid, autoriser l'affouragement quand les animaux ne peuvent s'alimenter naturellement*

*Actions engagées et réalisées :*

Aucune action concrète à ce sujet

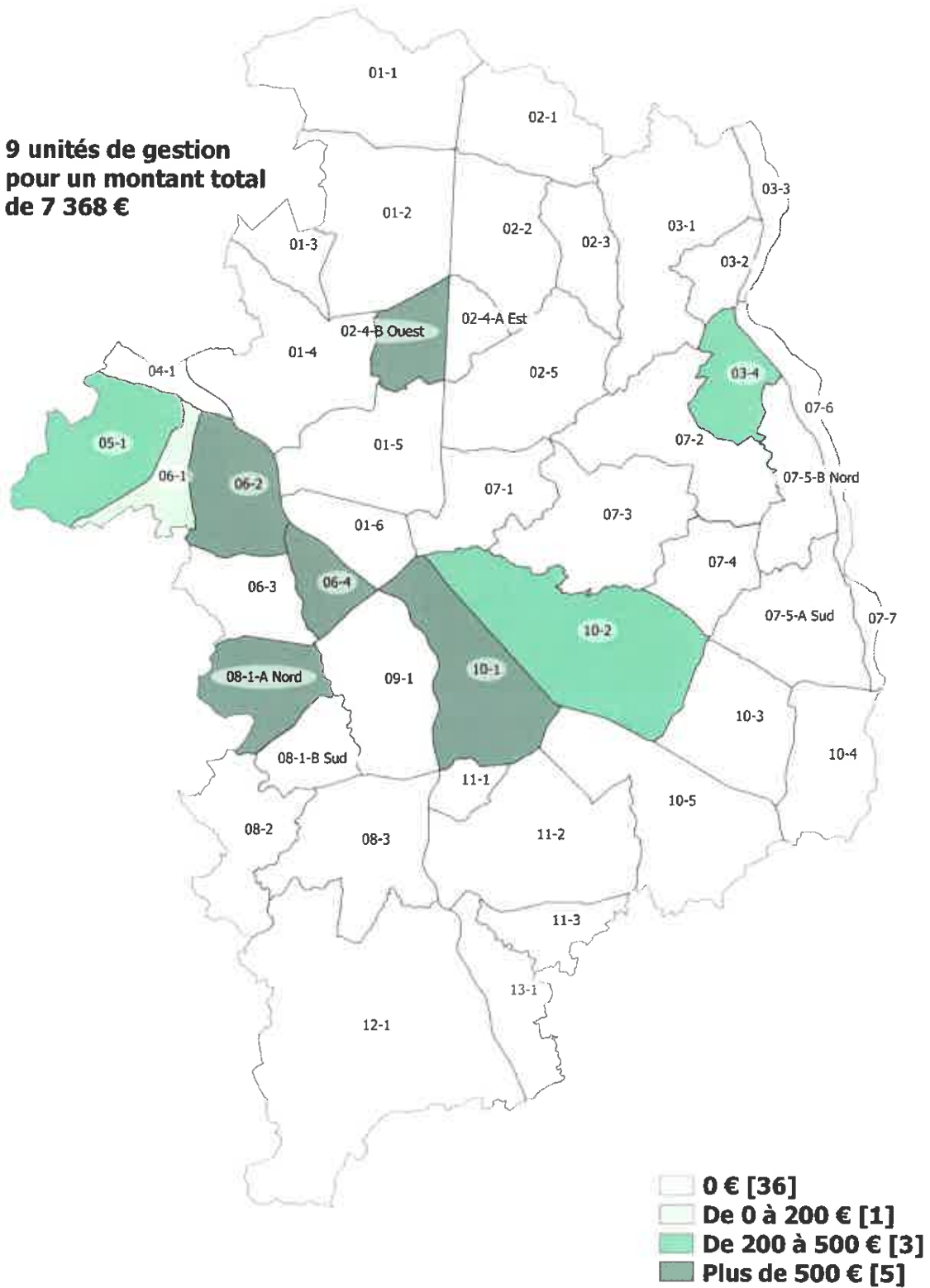


*Chevreaux, Dominique GEST*



## DEGATS DE CHEVREUIL 2017 INDEMNITES VERSEES PAR UNITE DE GESTION

**9 unités de gestion  
pour un montant total  
de 7 368 €**





### 3/ Communication, formation, information

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Information Formation, stage de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce

Actions engagées et réalisées :

- 1 stage annuel d'initiation à la reconnaissance de l'âge des animaux tirés à la chasse.
- Soutien de l'Association de Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB) au développement de ses actions.

Enjeux : Amélioration de la connaissance de l'état sanitaire, récupération de données

Actions engagées et réalisées :

- Mise en place, avec l'aide de l'ADCGG, de l'exposition annuelle de trophées
- Sensibilisation aux problèmes de mortalités de chevreuils au travers d'articles dans le « Chasse-Environnement18 »

Enjeux : Formation, inciter à l'inscription au brevet

Actions engagées et réalisées :

- Aide de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG) au recrutement de candidats au Brevet Grand Gibier

Enjeux : Formation sur les méthodes de comptages, de suivis, stages de formation

Actions engagées et réalisées :

Aucune action concrète à ce sujet

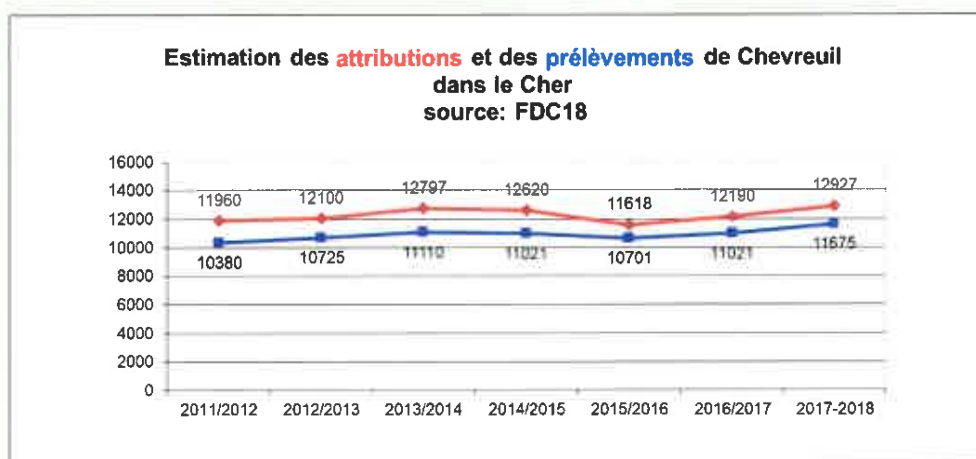
### 4/ Evaluation des effectifs

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Evaluation de la tendance d'évolution, maintenir et développer ces méthodes

Actions engagées et réalisées :

- Suivis et soutien technique sur les GIC et GIASC du département.
- Contribution à la modification du fonctionnement des Commissions d'objectifs par la conception et la réalisation d'une enquête départementale sur les tendances d'évolution des populations de chevreuils.





Aménagement sous lignes à Haute Tension, FDC18

## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Présence de structure de gestion	V-32	Gestion globale du Chevreuil Généralisation des structures associatives type GIC	Communication sur le terrain Soutien technique Suivi des structures
Nécessité de connaître les effectifs ou les tendances d'évolution des populations	V-33	Définir des objectifs par Unité de Gestion Assurer un Equilibre agro-sylvo-cynégétique	Application de règles rigoureuses pour le plan de chasse Evolution des populations par la poursuite des actions actuellement en cours ( <i>Circuits automobiles, Indices Kilométrique d'abondance, utilisation de bio indicateurs - Indice poids, indice reproduction, Indices de changements écologiques I.C.E. etc...</i> ) Adapter le plan de chasse qualitatif/quantitatif à l'évolution des populations Affiner le travail des Commissions d'objectifs en développant les rencontres adhérents locales regroupant un plus grand nombre de responsables de chasse  <i>Evolution des dégâts et mortalité</i>
	V-34		Définir des objectifs de gestion par Unités de gestion en concertation entre forestiers publics et privés et les chasseurs <i>Cartographie</i>
Application de plan de chasse interdépartemental non satisfaisante	V-35	Favoriser la réalisation du plan de chasse sur tout territoire à cheval sur plusieurs départements Faciliter l'organisation des chasses sur les territoires limitrophes à 2 départements	Concertation entre les FDC et DDT des départements concernés
Mortalité des faons due au machinisme agricole	V-36	Maintien du taux d'accroissement	Promouvoir le retard du broyage des jachères <i>Evolution des effectifs après la reproduction</i>
	V-37		Développer l'utilisation de dispositif d'effarouchement <i>Nombre de dispositifs utilisés</i>
Nombreuses Mortalités par noyade	V-38	Diminution des noyades	Poser des systèmes de protection et Recherche de solutions locales adaptées <i>Evolution de la mortalité par noyades</i>
Demandes rares d'organisation de reprises de chevreuils	V-39	Diminution des nuisances par les chevreuils dans les zones non chassées	Apporter un soutien administratif et technique à l'organisation de la Reprise chez les particuliers <i>Nombre de reprises, effectifs repris</i>

### V – 3. Sanglier

#### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

##### Bilan 2012-2018

Enjeux : *Maintien et création de structures associatives, gestion globale du Sanglier*

Actions engagées et réalisées :

- Suivi du plan de chasse sanglier sur l'UG 12-1 jusqu'à sa suppression en 2018
- Suppression de toutes règles de gestion sur les GIASC sanglier du Département à compter de la saison 2018/2019, mais conservation des diverses structures existantes



Sanglier, Dominique GEST

Enjeux : *Identification des causes et des conséquences des problèmes sanitaires et des mortalités*

Participer à des protocoles de suivis interdépartementaux ou nationaux

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des mortalités extra-cynégétiques
- Suivi quantitatif et qualitatif des collisions

Enjeux : *Tir de tous les animaux morphologiquement différents, tir des sangliers à comportement anormal*

Actions engagées et réalisées :

Aucune action de la FDC 18 spécifique

Enjeux : *Respect du domaine vital de l'espèce, limiter l'enrillagement systématique pour permettre l'échange entre territoires*

Actions engagées et réalisées :

Aucune action de la FDC 18 spécifique

Enjeux : *Tracabilité du gibier et indemnisations des dégâts agricoles, marquage des sangliers prélevés par tout chasseur adhérent ou non à la FDC 18*

Actions engagées et réalisées :

- Maintien d'un outil de financement des dégâts au travers du suivi de la vente des bracelets sanglier.

Enjeux : *Atteindre un équilibre agro sylvo cynégétique, augmentation du nombre et de la périodicité des battues*

Actions engagées et réalisées :

- Dans le cadre du Plan National de Maîtrise du Sanglier (PNMS), mise en place d'un Plan de Gestion Sanglier destiné à favoriser la gestion des populations et à mieux connaître le niveau des prélèvements.
- Assouplissement en 2018 de l'application du Plan de Gestion Sanglier pour les zones de plaine et/ou les flots de moins de 5 ha de Bois + Landes



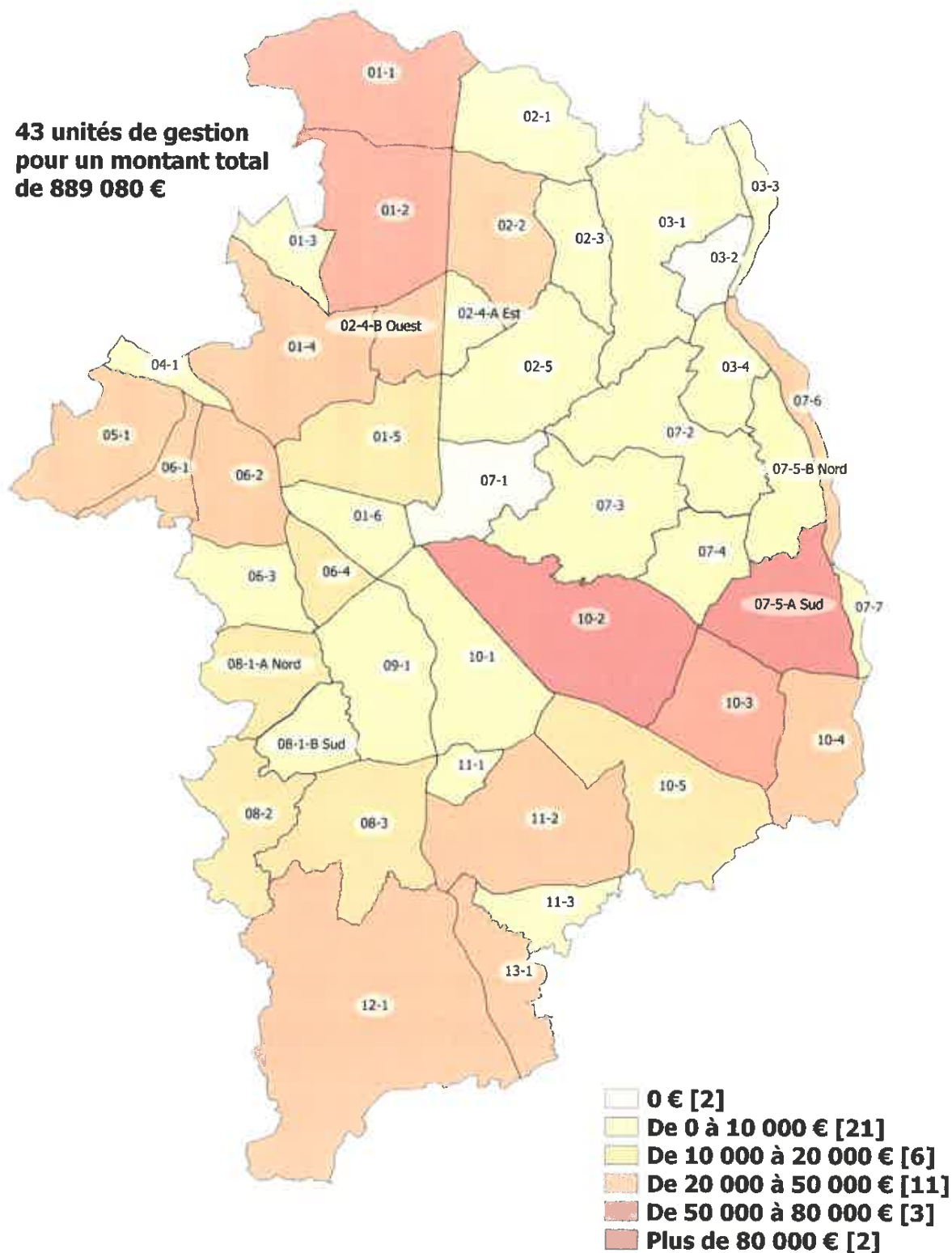
Dégâts de sangliers, FDC18

Plan de gestion sanglier, FDC18

Espèce	Sexe	Statut				TOTAL
		Jeune	Adulte	Autre	Autre	

## DEGATS DE SANGLIER 2017 INDEMNITES VERSEES PAR UNITE DE GESTION

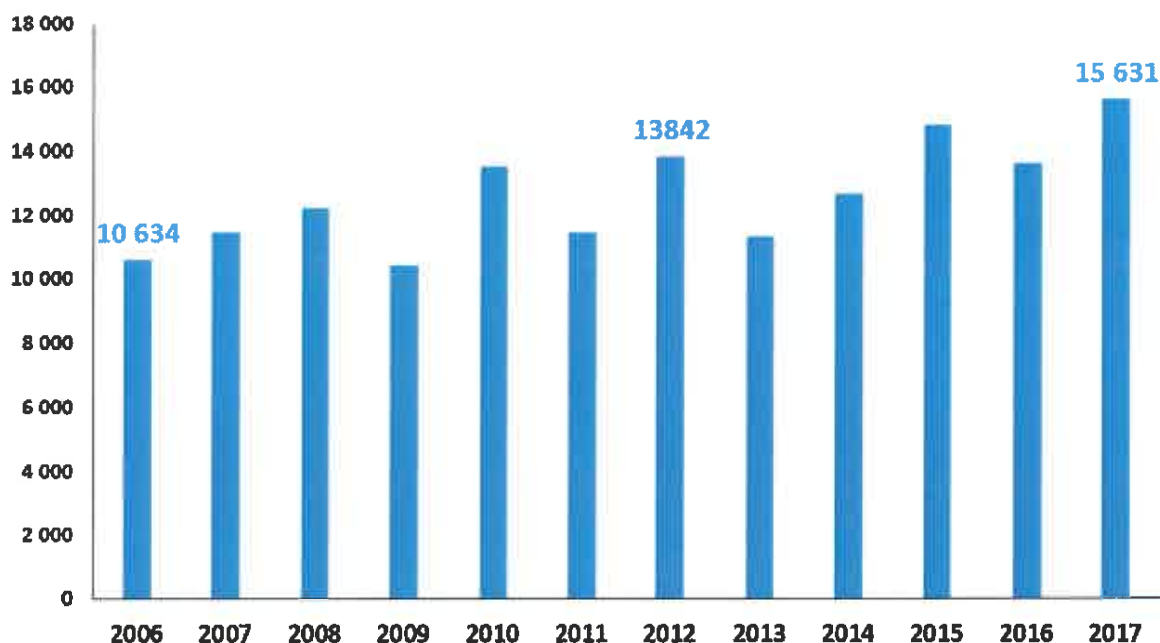
**43 unités de gestion  
pour un montant total  
de 889 080 €**





- Suivi des prélèvements par la chasse

### EVOLUTION ANNUELLE DES PRELEVEMENTS DE SANGLIERS DANS LE CHER



## 2/ Aménagement du milieu

### Bilan 2012-2018

Enjeux : Diminution des dégâts agricoles, développer les mesures de prévention

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des dégâts agricoles de sangliers et des indemnisations
- Mise en place d'un suivi géographique des dégâts agricoles, par localisation des dossiers indemnisés.
- Développement et suivi des moyens de prévention les plus adaptés pour lutter contre les dégâts agricoles.
- Proposition de mesures visant à encadrer l'agrainage

Enjeux : Amélioration de l'état physiologique des sangliers, prévention des dégâts agricoles et sécurité au tir, développer les sites à aménager

Actions engagées et réalisées :

Aucune action de la FDC 18 spécifique

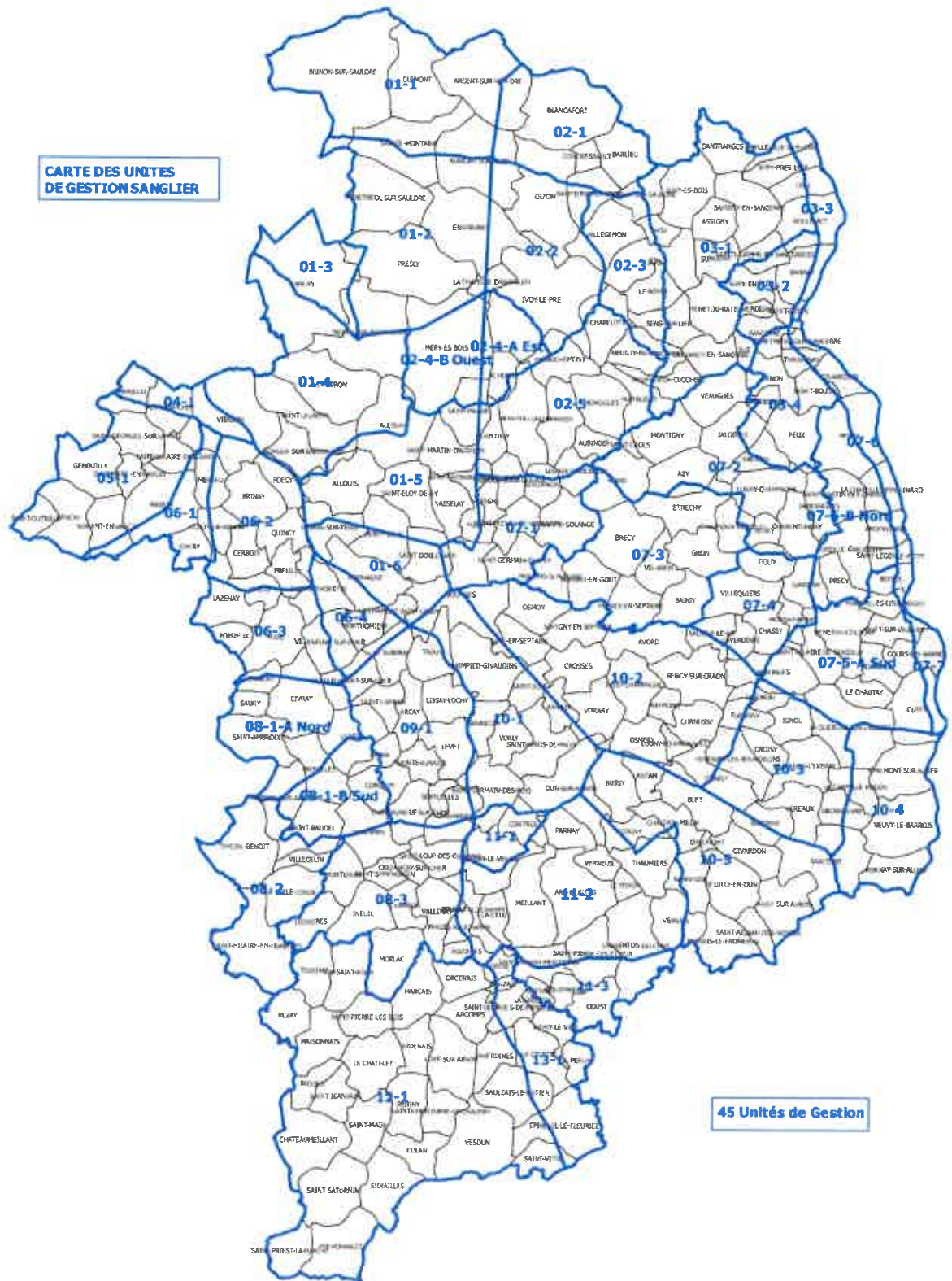
Enjeux : Prévention des collisions, conseils de prévention des collisions auprès de tous les acteurs concernés, diminution des collisions, conseils de prévention

Actions engagées et réalisées :

Le suivi des collisions ne suffit pas à lui seul à représenter un point d'appui pour conseiller une prévention efficace, car le nombre de données est insuffisant.



## CARTE DES UNITES DE GESTION SANGLIER



### 3/ Communication, formation, information

#### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Information Formation Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce

Actions engagées et réalisées :

- Stages d'initiation à la reconnaissance de l'âge des animaux tirés à la chasse.
- L'exposition annuelle de trophées a été abandonnée à l'issue de la saison 2012/2013 pour des raisons organisationnelles de la FDC 18.
- Articles de sensibilisation aux besoins de gestion du sanglier et de prévention des dégâts agricoles dans la revue fédérale « La Chasse en région Centre Val de Loire »

Enjeux : Amélioration de la connaissance de l'état sanitaire, récupération de données

Actions engagées et réalisées :

Aucune action de la FDC 18 spécifique en dehors de la surveillance Générale de la Faune Sauvage dans le cadre du Réseau SAGIR

Enjeux : Formation sur les méthodes de comptages, de suivis, stages de formation

Actions engagées et réalisées :

Aucune action de la FDC 18 spécifique

Enjeux : Formation, inciter à l'inscription au brevet

Actions engagées et réalisées :

- Aide de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG) au recrutement de candidats au Brevet Grand Gibier
- Soutien de l'Association de Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB) au développement de ses actions.

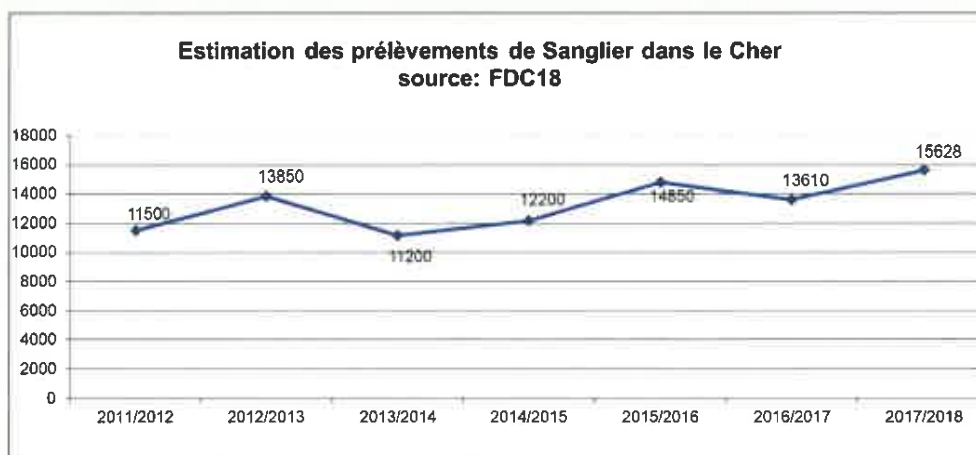
### 4/ Evaluation des effectifs

#### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Amélioration de l'estimation des populations de sangliers, prise en compte des différents indicateurs pour une meilleure estimation

Actions engagées et réalisées :

- Suivis et soutien technique sur les GIC et GIASC « sanglier » du département.
- Mise en place de commissions locales sur des Unités de gestion Hors GIC ou GIASC.



**Projet 2018-2024****1/Chasse et gestion du Sanglier**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de connaître l'évolution des populations	V-40	Maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique	Poursuivre l'analyse des tableaux de chasse Procéder à des estimations par les GIC/GIASC Simulation de l'évolution des populations  <i>Evolution des prélèvements</i>
Prélèvements insuffisants localement et Emergence de territoires à forte concentration	V-41	Atteindre un équilibre agro sylvo cynégétique  Favoriser la diminution de la population et des risques encourus ( <i>Sanitaires Dégâts Collisions</i> )	Application rigoureuse de la ligne de conduite concernant la gestion du Sanglier (voir page 84)  Faciliter le tir des « Petits sangliers » en étudiant la possibilité de supprimer le Bracelet Sanglier sur cette catégorie d'animaux  Recommandation de chasser au moins 1 fois par mois sur toute partie de territoire  Nombre de battues
Présence de structure de gestion 2 GIASC "Chevreuil et Sanglier", 2 GIASC "Sanglier"	V-42	Maintien des structures associatives en place Gestion globale du Sanglier	Accompagnement dans le fonctionnement de ces structures  <i>Nombre de structures présentes</i>
Dégradation génétique du sanglier	V-43	Améliorer la qualité génétique des sangliers	Arrêté préfectoral pour le tir de tous les animaux morphologiquement différents. Tir des sangliers à comportement anormal <i>Résultat des tirs</i>
Apparition de sangliers en zone périurbaine	V-44	Réduire les territoires refuges en zone périurbaine Limiter localement les dégâts à proximité de ces zones	Rechercher les outils adaptés à chaque cas particulier dans un souci d'efficacité et de sécurité ( <i>Tir de nuit par personne habilitée ; Débroussaillage ; Battue ; Affût ; Chasse à l'arc ; Autre ?...</i> )

**2/Prévention des dégâts**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Chasse et dérangement insuffisants dans les parcelles cultivées	V-45	Réduire les dégâts	Développer toute forme de chasse ou de dérangement dans les cultures ( <i>Chasse à l'approche et à l'affût et en battue dès le 1er juin dans les cultures agricoles sur tout le département</i> )  <i>Suivi des dégâts</i>
Difficulté possible de trouver des chasseurs à certaines périodes	V-46	Faciliter la chasse du sanglier dans les cultures Intégrer les nouveaux chasseurs	Promouvoir l'intégration des nouveaux permis dans la lutte contre les dégâts ( <i>Aide à l'entretien des dispositifs de prévention Chasse</i> )
Chasses particulières encore perfectibles	V-47	Améliorer l'efficacité des chasses particulières Réduire les dégâts sur les cultures	Etendre la possibilité de « Tir sur semis » à toute l'exploitation. Rechercher la possibilité localement d'utiliser des sources lumineuses lors des tirs sur semis (sous conditions à définir)

**3/Financement des dégâts par les sangliers**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de pérenniser un dispositif de marquage pour le Sanglier	V-48	Contribuer au financement des dégâts de gibier Permettre une traçabilité du gibier en cas de vente ou cession dans certains cas	Application du Plan de Gestion Sanglier incluant le dispositif de marquage (Bracelet Sanglier délivré par la FDC 18) pour tout sanglier abattu non rayé, préalablement à tout transport, comme prévu à l'article L426-5 du code de l'environnement. (voir page 82) <i>Evolution du nombre de sangliers prélevés</i>

## PLAN DE GESTION DE L'ESPECE SANGLIER DANS LE CHER

### Préambule :

Afin de contrôler les populations de sangliers dans le Cher, la Fédération Départementale des Chasseurs, conformément à l'article L425-15 du Code de l'Environnement, propose **un plan de gestion de l'espèce sanglier**. Ce plan de gestion est opposable à tous les chasseurs qui viennent chasser sur l'ensemble du département du Cher. Il a pour objectif, de responsabiliser les détenteurs de droit de chasse à la gestion du sanglier et d'en maîtriser ses densités. Le plan de gestion Sanglier est prévu au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et inscrit dans l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture et de clôture de la chasse par le préfet sur proposition de la fédération départementale des chasseurs.

Article 1 : Afin de déterminer au mieux les seuils de densités supportables par unités de gestion, des objectifs de gestion du sanglier pourront être proposés en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Article 2 : Tout sanglier abattu dans le Cher doit être muni, à l'endroit même de sa capture et préalablement à tout transport, du dispositif de marquage délivré par la Fédération des chasseurs du Cher. L'apposition de ce bracelet de marquage n'est pas obligatoire sur les sangliers rayés.

Les responsables de territoire sont responsables du marquage des sangliers tués sur le fond où ils sont détenteur du droit de chasse à l'aide des dispositifs prévus à cet effet.

### Article 3 : Mise en œuvre du plan de gestion

**Cas 1** : pour chasser le sanglier sur un territoire comprenant plus de 5 ha (de bois et/ou Landes arbustives) d'un seul tenant, la **validation** du plan de gestion sanglier est obligatoire auprès des services de la Fédération des Chasseurs du Cher (Formulaire de demande de Plan de Gestion Sanglier, cotisation, Participation Financière Du Territoire - PFDT)

**Cas 2** : Aucune **validation** n'est nécessaire pour les territoires de plaine ou de moins de 5 ha (de bois et/ou Landes arbustives) d'un seul tenant

Dans les cas 1 et 2, il est impératif pour chasser le sanglier du 1<sup>er</sup> juin au 14 août, d'obtenir une autorisation préfectorale individuelle de chasse anticipée. Formulaire de demande sur le site internet ou au siège de la Fédération des Chasseurs du Cher.

La chasse du renard sera autorisée dans les mêmes conditions que celles du grand gibier.

### Article 4 :

Aucune démarche n'est nécessaire pour chasser le sanglier quand le territoire est bénéficiaire d'une attribution de grand gibier au plan de chasse annuel.

### Article 5 : Connaissance des prélèvements

Afin d'assurer le suivi des prélèvements, tout détenteur de droit de chasse chassant le sanglier sur le département du Cher est tenu de faire connaître ses prélèvements en fin de saison de chasse sur la demande de plan de chasse de la future saison ou sur son plan de gestion sanglier **validé**.

Article 6 : Les mesures du présent plan de Gestion Sanglier complètent les éventuelles dispositions mises en place sur certaines Unités de Gestion, avec ou sans plan de chasse sanglier.

### Article 7 : Mise en application du plan de gestion sanglier

Ces mesures ne concernent pas les parcs ou enclos cynégétiques.



DEFINITION D'UNE LIGNE DE CONDUITE POUR LA GESTION DES DEGATS DE SANGLIERS DANS LE CHER  
SUR LA BASE DE L'ARTICLE R425-31



ANALYSE DES RESULTATS A REALISER DANS UN DELAI DE 3 ANS MAXIMUM (Bilan intermédiaire SDGC) pour démontrer l'efficacité de ces dispositions.

ETAPES	ORIGINE	CIBLE	Les différentes étapes seront conduites conjointement avec les différents acteurs (FDC, DDT, ...)
MISE EN ALERTE MOTIVÉE DANS UNE UG			<p><b>Outils</b></p> <p>ANALYSE ADJUGEE UNE FOIS PAR AN AVANT LE 30 JUIN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir si nécessaire des "saules" à ne pas dépasser globalement ou sur l'UG</li> </ul>
RENCONTRE AVEC LES INTERLOCUTEURS DE TERRAIN CONCERNÉS LISTER LES TERRITOIRES A PROBLÈMES AVEC INSUFFISANCE D'ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- "PRÉSENT" FDC</li> <li>- PLAINTE CHASSEURS</li> <li>- PLAINTE AGRICULTEURS</li> <li>- INFO DDT ET LOUPETIERS</li> <li>- ÉVOLUTION DES INDICATEURS</li> </ul>	<p>RESPONSABLES DE CHASSE</p> <p>AGRICULTEURS</p>	<p>GRAPHIQUES SYNTHÉTIQUES (OT) (SURFACE ET VOLUME DESTRITS, ÉVOLUTION PIOT, ...)</p> <p>LOCALISATION / AGGREGATION / CARTOGRAPHIE / MONTANT DES DEGATS</p> <p>CLASSEMENT DES PLUS GROS DOSSIERS DE DEGATS</p> <p>PLAN DES ACTIONS DÉJA MENÉES LOCALEMENT (ADMINISTRATIVES)</p> <p>INDICATEURS SAISONNIERS</p> <p>BILAN ET ÉVOLUTION DES PRÉLEVEMENTS PAR TERRITOIRE (ATTENTION AUX INFLUENCES POSITIVES OU NÉGATIVES DU DÉCLANCIANT)</p>
LISTER LES ACTIONS ADAPTÉES POSSIBLES A METTRE EN ŒUVRE PAR LA FDC SUR LES TERRITOIRES A PROBLÈMES AVEC INSUFFISANCE D'ACTIONS (Adaptables au cas par cas à tout le département)			<p>REUNION ET / OU VISITE DE TERRAIN</p> <p>RENCONTRE "CIBLÉE" DU REUNION GLOBALE UG</p>
MISE EN ŒUVRE ÉCRITE PAR LA FDC DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DÉFINIES LES MIEUX ADAPTÉES A LA SITUATION			<p><b>DDT et FDC:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Imposer un nombre minimum de jours de chasse avec chiens (Minimum 1 fois par mois, A déclarer en début de saison ou 15 jours à l'avance ou à déclarer a posteriori selon modèle établi) sur le territoire de chasse du 1er OCTOBRE au 31 MARS (Pour obliger une première chasse avant fin octobre)</li> <li>- Imposer un nombre minimum de chasses avec chiens (ECLAIRANTS de préférence) dans les cultures si possible (Minimum 1 fois par mois, A déclarer en début de saison ou 15 jours à l'avance ou à déclarer a posteriori selon modèle établi)</li> <li>- Imposer une augmentation des prélèvements de sangliers.</li> <li>- Interdire les consignes restrictives de tir en respectant l'éthique cynégétique</li> <li>- Supprimer si nécessaire l'agrègement "de chasse" et l'agrègement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit toute l'année</li> <li>- Soit du 1er NOVEMBRE au 31 MARS</li> </ul> </li> <li>- Soit en dénonçant la Convention d'agrègement si elle existe</li> <li>- Imposer des Chasses particulières sur semis dès avril</li> <li>- METTRE EN PLACE TOUS MOYENS RÉGLEMENTAIRES DE PRÉVENTION DU SEMIS A LA RÉCOLTE AVEC ADAPTATION DES MESURES A CHAQUE TERRITOIRE</li> </ul> <p><b>FDC:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer de déléguer le droit de chasse en cas d'indisponibilité en période sensible</li> <li>- Favoriser l'agrègement de dissuasion aux périodes les plus critiques pour les cultures</li> <li>- Imposer la protection des semis par clôture électrique (si possible et inessaire) - Prévoir budget FDC adapté et PRIORISER la prévention</li> <li>- Proposer (si possible et nécessaire) la dépose des clôtures accompagnée de chasses avec chiens réguliers dans les parcelles cultivées</li> <li>- Associer la clôture à des actions sur les territoires (Déplacement / Prélèvements)</li> <li>- Promouvoir les tirs d'éclairage avec fusées éclairantes et détonnantes</li> <li>- METTRE EN PLACE TOUS MOYENS RÉGLEMENTAIRES DE PRÉVENTION DU SEMIS A LA RÉCOLTE AVEC ADAPTATION DES MESURES A CHAQUE TERRITOIRE</li> </ul> <p>MESURES AVEC OBLIGATION DE RESULTAT :</p> <p>MESURES PONCTUELLES</p> <p>ÉTENDUE LIMITÉE</p> <p>ÉTENDUE GÉNÉRALE UG</p> <p>Avec Contrats déclaratifs</p>
EN CAS DE NON RESPECT DES MESURES PROPOSÉES, MISE EN PLACE DE SANCTIONS			<p><b>DDT:</b></p> <p>Mise en place de mesures administratives</p> <p><b>FDC/UG:</b></p> <p>PFDT MAJOREE (responsables de chasse)</p> <p>ABATTEMENTS (agriculteurs) selon mesures figurant dans le SDGC</p> <p>ENVOI DE FACTURES OU PROCÉDURE SI LE TERRITOIRE N'EST NI ADHÉRENT, NI AGRICULTEUR.</p>

## *Classification des Unités de Gestion dans le cadre du PNMS (Plan national de Maitrise du Sanglier)*

### Définition du classement des unités de gestion sanglier

Les critères retenus sont calculés par sous-unité de gestion sanglier pour se rapprocher du territoire communal.

Les 4 critères de zonage retenus sont les suivants :

- Nombre de collisions routières imputables aux sangliers rapporté au km de route de la sous-unité de gestion
- Surface agricole indemnisée rapportée à la surface agricole utilisée (SAU) totale de la sous-unité de gestion
- Surface agricole indemnisée rapportée à la surface boisée de la sous-unité de gestion
- Nombre de sangliers prélevés rapporté au km<sup>2</sup> de la superficie boisée de la sous-unité de gestion

Des seuils ont été déterminés pour chaque critère afin de cartographier les zones noires, rouges, oranges et blanches avec comme situation de départ 10% des unités de gestion sanglier classées en zone noire et 10 % en zone rouge.

Les pondérations suivantes sont appliquées :

- Nombre de collisions routières imputables aux sangliers rapporté au km de route de la sous-unité de gestion=pondération 1, critère W
- Surface agricole indemnisée rapportée à la surface agricole utilisée (SAU) totale de la sous-unité de gestion=pondération 3, critère X
- Surface agricole indemnisée rapportée à la surface boisée de la sous-unité de gestion = pondération 2, critère Y
- Nombre de sangliers prélevés rapporté au km<sup>2</sup> de la superficie boisée de la sous-unité de gestion = pondération 1, critère Z

La note T représente la note totale des unités de gestion cynégétique et est calculée sur la base des données moyennes transmises par la FDC pour les 3 dernières années, soit :

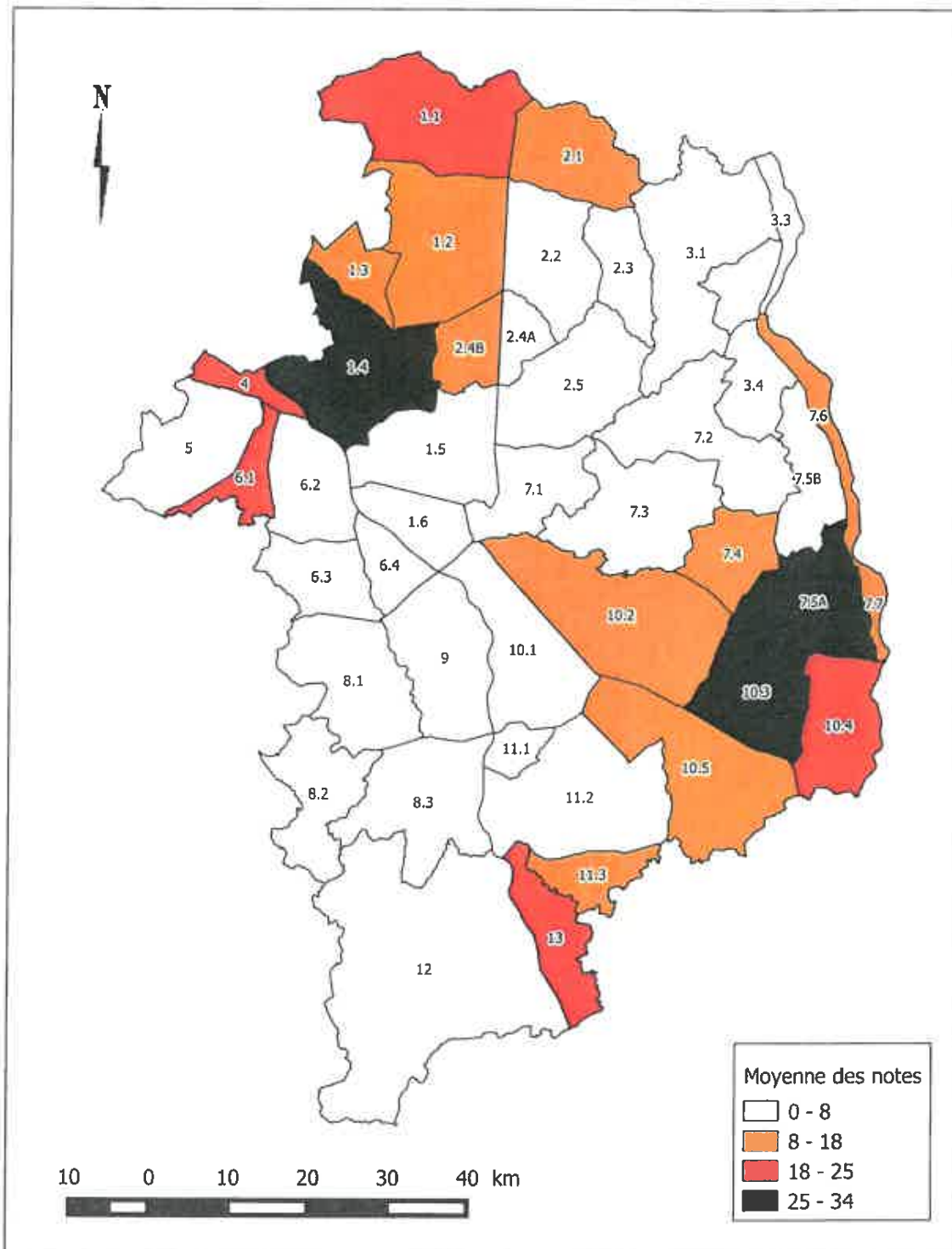
$$\text{Note T} = 10W/0,19499 + 3 \times 10X/6,62433 + 2 \times 10Y/5,20784 + 10Z/14,13396$$

La procédure de classement des unités de gestion sangliers en fonction du résultat de leur note T proposée est la suivante :

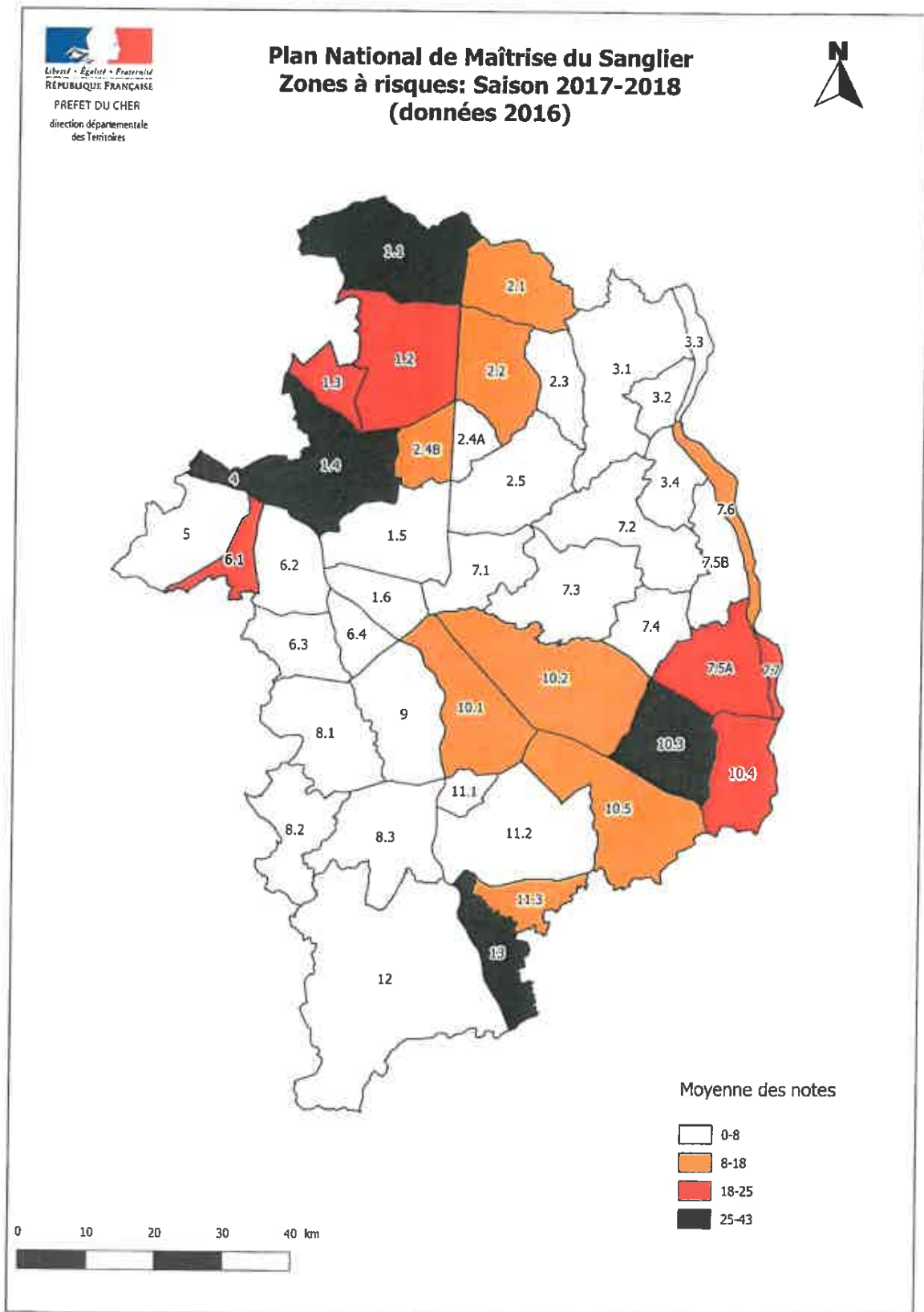
- Si  $T \geq 25$ , les unités de gestion sont classées en zone Noire
- Si  $18 \leq T \leq 25$ , les unités de gestion sont classées en zone Rouge
- Si  $8 \leq T \leq 18$ , les unités de gestion sont classées en zone Orange
- Si  $T < 8$ , les unités de gestion sont classées en zone Blanche



## Plan National de Maîtrise du Sanglier Zones à risques: Saison 2016-2017 (données 2015)



DDT du Cher - SER - BFCN - MD - 20/04/2016 - PNMS Zones à risques saison 2016-2017 - IGN© BD carto®

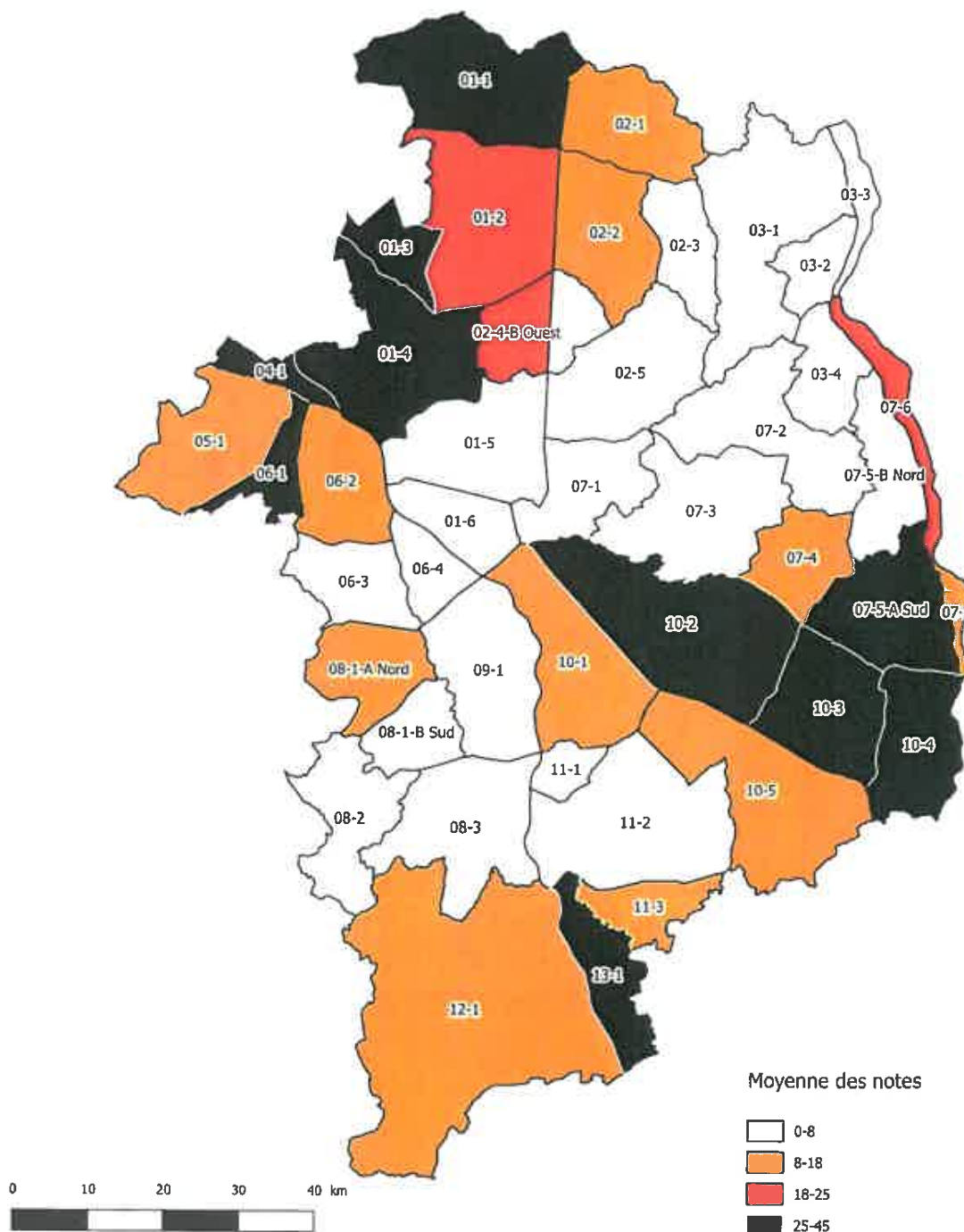


DDT du Cher - SER/BFCN - Avril 2017 - PNMS Zones à Risques 2017-2018 - © IGN BD carto





### Plan National de Maîtrise du Sanglier Zones à risques: Saison 2018-2019 (données 2017)



DDT du Cher - SER/BFCN - Avril 2018 - PNMS Zones à Risques 2018-2019 - © IGN BD carto



*Le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est une autre priorité fédérale qui oriente les politiques de gestion des populations de grand gibier par les chasseurs. Ces politiques doivent être conduites et engagées en concertation avec les partenaires de la Fédération.*

## VI – LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Agrainage souvent insuffisant	VI-1	Assurer des ressources alimentaires suffisantes Inciter à la pratique de l'agrainage	L'agrainage spécifique du petit gibier sera - soit protégé de manière à être inaccessible pour le sanglier, - soit réalisé avec des seaux d'une contenance maximum de 30 litres sans utilisation de maïs  Favoriser et subventionner les installations d'agrainage et leur entretien <i>Nombre d'agrainoirs vendus et subventionnés</i>  L'agrainage à la volée sans utilisation de maïs est autorisé à dose raisonnée.
Piégeage faible et ponctuel	VI-2	Développer le piégeage	Piégeage, soutien financier et technique de la FDC et AGRP 18 Création et encouragement d'emploi de piégeurs  <i>Bilan de piégeage</i>
Déterrage du renard insuffisant	VI-3	Incitation au déterrage	Faire connaître le déterrage et diffuser la liste des équipages de vénerie sous terre <i>Bilan de déterrage</i>
Tir du renard l'été en progression	VI-4	Poursuivre la progression de ce mode de chasse	Poursuite des formations au tir d'été Faciliter l'acquisition d'un matériel adapté et opérationnel <i>Spécifier le tir d'été dans les tableaux de chasse</i>
Battues au renard en régression	VI-5	Augmentation des battues spécifiques de régulation	Privilégier la bonne période Demande d'interventions administratives (battues, tir de nuit, ...) <i>Spécifier le bilan de battues dans les tableaux de chasse</i>
Chasse du renard au saut inexistante	VI-6	Valorisation de ce mode de chasse	Communiquer sur ce mode de chasse <i>Nombre de pratiquants et bilan de prélèvements</i>
La communication sur les opérations de gestion est insuffisante	VI-7	Montrer aux chasseurs le potentiel de développement de certaines espèces de petit gibier	Mettre en place des visites de territoires engagés dans la gestion des espèces <i>Nombre de participants aux visites organisées</i>
Mauvaise communication sur les aménagements favorables et les pratiques défavorables	VI-8	Communiquer et inciter à la réalisation des aménagements et la prévention des mauvaises pratiques	Publier des résultats positifs dans la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire », réaliser et diffuser des vidéos sur des réussites d'opérations. <i>Nombre de vues sur internet ou Youtube</i>
Retour des tableaux de chasse à consolider	VI-9	Connaissance des prélèvements Améliorer la procédure de collecte et la fiabilité de l'analyse des tableaux de chasse	Retour et analyse des tableaux de chasse <i>% de retour et intervalles de confiance des estimations</i>

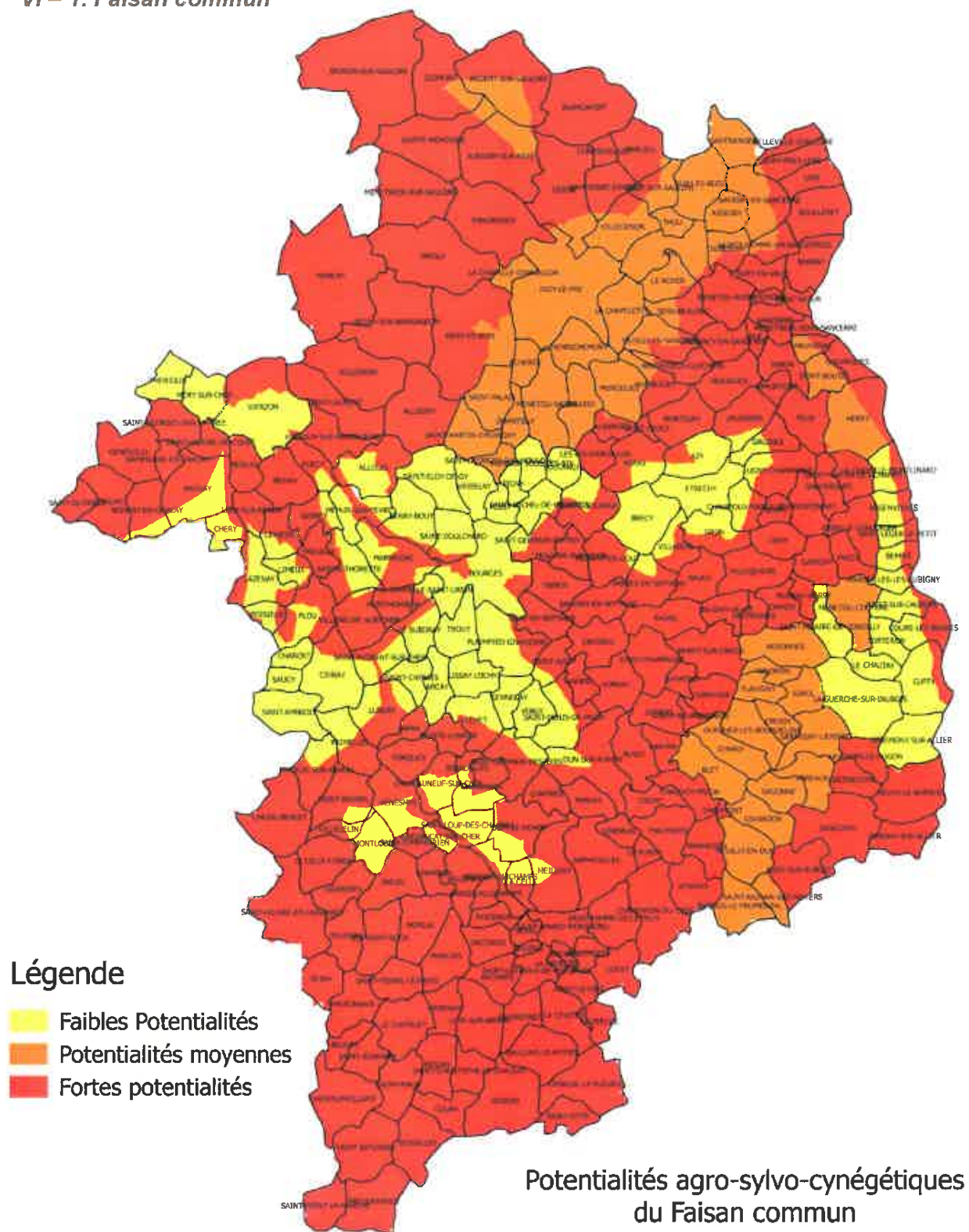


*Plantation de haies, FDC18*



*Jachère mellifère, FDC18*

## VI – 1. Faisan commun





## 1/ Gestion cynégétique de l'espèce



Faisan, Dominique GEST

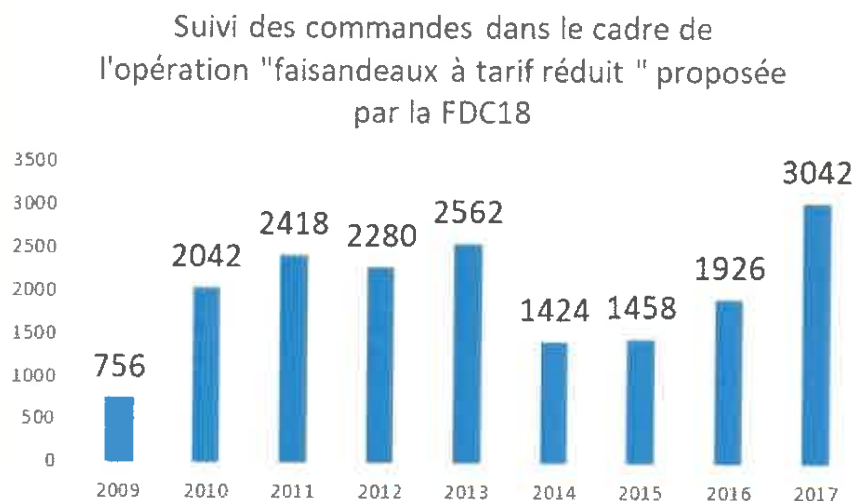
### Bilan 2012-2018

Enjeux : Limiter les pratiques de lâchers de tir et inciter au renforcement des populations par des oiseaux de qualité hors période de chasse :

Actions engagées et réalisées :

- Repeuplement avec des faisandeaux, proposés à un tarif réduit aux adhérents, en zone de gestion « faisane »

Repeuplements d'été : 2280 oiseaux FDC en 2012; 3042 en 2017



- Mise en place de reprises sur la réserve du polygone de Bourges afin de faire reproduire les oiseaux au conservatoire des souches, et bénéficier de leur production, pour les repeuplements du département.

Enjeux : Suivi des lâchers des chasses commerciales :

Actions engagées et réalisées :

- Marquage des oiseaux lâchés conformément au décret 2013-1302 du 27 décembre 2013

Enjeux : Maintien/augmentation des populations de faisans naturelles ou semi-naturelles développer les opérations de gestion :

Actions engagées et réalisées :

- Progression du nombre de communes en non tir de la poule faisane

- Promotion et mise en place d'opérations de gestion par plan de chasse ou arrêté préfectoral de non tir de la poule  
arrêté préfectoral : passage de 79 communes en 2011/2012 à 116 en 2017/2018)- Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre des aménagements

- Participation au Réseau Perdrix Faisan ONCFS/FNC



**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nombreux lâchers de tir	VI-10	Limiter ces pratiques Inciter au renforcement des populations par des oiseaux de qualité hors période de chasse	Favoriser les repeuplements d'été <i>Consultation des registres d'élevage</i>
Nombreux lâchers de tir	VI-11	Suivi des lâchers des chasses commerciales	Marquage des oiseaux lâchés conformément au décret 2013-1302 du 27 décembre 2013
Progression du nombre de communes en non tir de la poule faisane	VI-12	Maintien/augmentation des populations naturelles ou semi-naturelles de faisans Développer les opérations de gestion	Promotion et mise en place d'opérations de gestion par plan de chasse ou arrêté préfectoral de non tir de la poule <i>Nombre de communes et de plans de gestion et superficie concernée</i>

**2/ Aménagement du milieu et régulations des prédateurs****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Garantie du succès de la reproduction et maintien des populations et lutter contre la destruction des jeunes, épargner les adultes :

Actions engagées et réalisées :

- Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts
- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés
- Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre des aménagements favorables au faisan
- Achat d'une barre d'envol FDC18, 1er centre sauvetage créé à Plou et transmission des premiers oiseaux aux conservatoires été 2017

Enjeux : Amélioration de l'habitat, Promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage :

Actions engagées et réalisées :

- Mise en œuvre de programmes expérimentaux d'aménagement du territoire dans le cadre d'Agrifaune
- Facilitation à la plantation de haies par une opération annuelle d'achat groupé de jeunes plants
- Fourniture d'agrains subventionnés aux adhérents de la FDC
- Essai de cultures CIPAN favorables à la faune sauvage
- JEFS et cultures faune sauvage : (108ha aidés en 2012/2013; 80ha en 2016/2017)

Enjeux : Proposer des mélanges de semences favorables à l'espèce pour les intercultures :

Actions engagées et réalisées :

*Intercultures de mélanges favorable à l'espèce (inexistant en 2012/2013; 7 ha en 2016/2017)*

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Destruction des nids et compagnies pendant les récoltes	VI-13	Améliorer le succès de la reproduction et maintien des populations Lutter contre la destruction des jeunes, épargner les adultes	Pose de système à ultrasons ou barre d'envol sur les moissonneuses et faucheuses, sauvetage des nids <i>Recensement des nids sauvés</i>
JEFS, cultures faune sauvage en diminution CIPAN en progression, autres aménagements insuffisants	VI-14	Amélioration de l'habitat Promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage, CIPAN, plantations de haies, bandes enherbées et couverts permanents	Communication et soutien technique pour les aménagements, subvention FDC si une gestion de l'espèce est associée <i>Nombre et superficie des JEFS et cultures faune sauvage, CIPAN, plantations de haies, bandes enherbées et couverts permanents</i>

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Agrainage insuffisant	VI-15	Augmenter la disponibilité alimentaire en particulier au printemps	Promouvoir un agrainage soutenu <i>Nombre d'agrainoirs vendus subventionnés</i>

### 3/ Communication, formation, information

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Formation et information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce :

Actions engagées et réalisées :

- Pas de formation mais information lors de réunions d'information et articles dans la chasse environnement 18
- Organisation de visites de territoires aménagés et gérés pour le faisán
- Information sur une gestion raisonnée de la fauche des chemins communaux, auprès des municipalités, par mail.
- Information sur une gestion raisonnée de la fauche des jachères, auprès des agriculteurs, par le biais du journal « l'Information Agricole »
- Réunions d'information pour réaliser des enquêtes demandant le non tir de la poule faisane.

#### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Le porté à connaissance des opérations de gestion est insuffisant	VI-16	Montrer aux chasseurs le potentiel de développement de l'espèce	Mettre en place des articles, des visites et reportages vidéos de territoires engagés dans la gestion de l'espèce <i>Nombre de participants aux visites organisées, nombre de vues sur les vidéos, articles de presse</i>

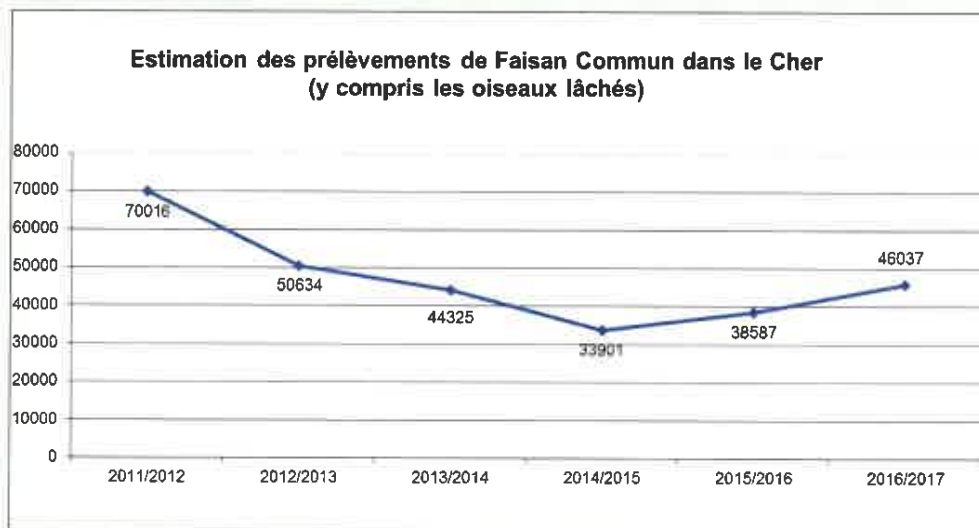
### 4/ Evaluation des effectifs

#### Bilan 2012-2018

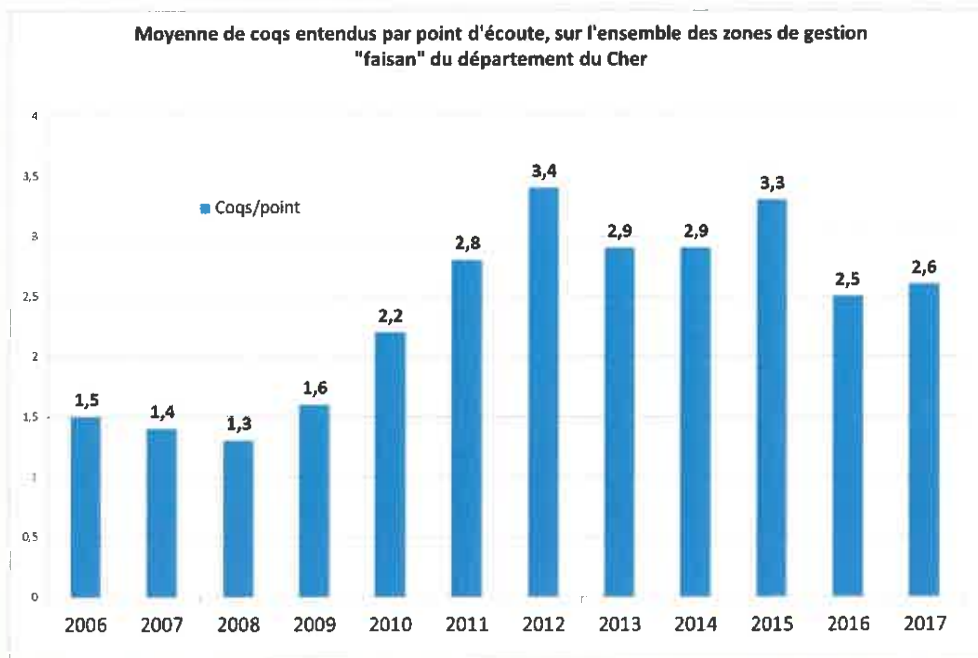
Enjeux : Connaissance des populations naturelles, poursuivre les comptages :

Actions engagées et réalisées :

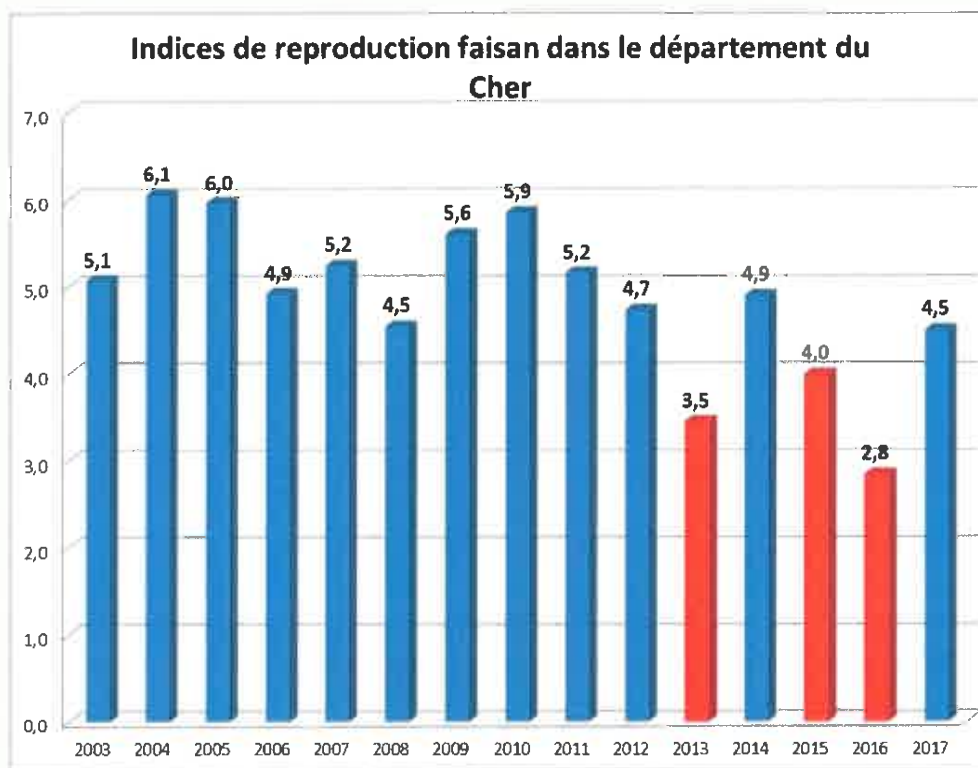
- Suivi des prélèvements par analyse enquête tableaux de chasse



- Comptages coqs chanteurs sur l'ensemble des zones de gestion



- Suivi de la reproduction par échantillonnage de compagnies en été



- Suivi du sexe – ratio sur des territoires de référence en non tir de la poule faisane

- Participation au Réseau Perdrix Faisan ONCFS/FNC





## Projet 2018-2024

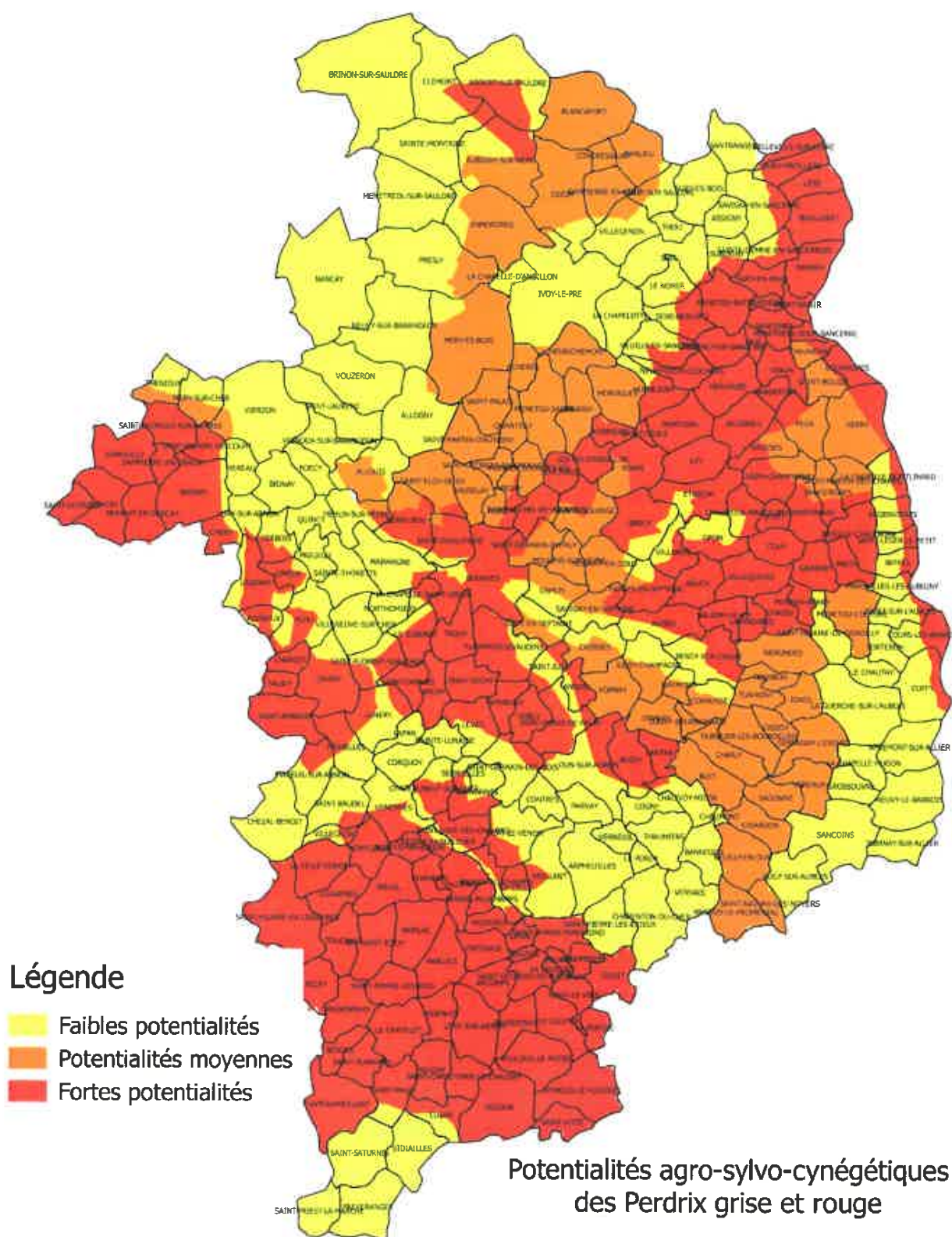
Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Comptages en progression	VI-17	Connaissance des populations naturelles	Poursuivre les comptages de printemps et échantillonnages d'été <i>Evolution des comptages</i>
Connaissance insuffisante de l'évolution des populations et des prélèvements sur les zones de gestion	VI-18	Améliorer la précision des suivis des populations au printemps et la connaissance des données de prélèvement sur les zones de gestion	Réaliser des comptages exhaustifs de référence, exploiter les données de prélèvements sur les zones de gestion



*Tableau de chasse, FDC*



## VI – 2. Perdrix grise et rouge



## 1/ Gestion cynégétique de l'espèce :

### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Gestion globale de l'espèce, maintenir le GIC existant, favoriser la création de nouveaux GIC.

Actions engagées et réalisées : Pas d'action engagée

Enjeux : Maintien/augmentation des populations de perdrix, mettre en place un plan de gestion

Actions engagées et réalisées :

- Maintien de la limitation des jours de chasse sur la commune de Massay
- Mise en place en 2017 d'un programme départemental de gestion mixte de l'espèce avec fourniture de perdreaux de repeuplement en été à coût réduit
- Mise en place d'opérations de gestion mixte de l'espèce (repeuplement + prélèvement limité à 20 %)

Enjeux : Réduire les pertes sur les perdrix adultes, réduire les pertes sur les jeunes

Actions engagées et réalisées :

- Encouragement au piégeage et développement des moyens de régulation des prédateurs

Enjeux : Favoriser la reproduction

Actions engagées et réalisées :

- Réalisation d'aménagements (couverts herbacés ou arbustifs) favorisant le refuge des jeunes

Enjeux : Améliorer la capacité d'accueil des territoires

Actions engagées et réalisées :

- Réalisation d'aménagements favorisant la capacité d'accueil du milieu : bandes enherbées, haies, buissons, cultures intercalaires

Enjeux : Regrouper les territoires volontaires

Actions engagées et réalisées :

- Accompagnement des opérations groupées de gestion du petit gibier

Enjeux : Maintien des populations, épargner les adultes reproducteurs, favoriser le sauvetage des nids

Actions engagées et réalisées :

- Développement des opérations de repeuplement par méthode traditionnelle « sous poule »
- Accompagnement de la mise en place d'un centre de sauvetage des nids et couvées



*Perdrix grises, Dominique GEST*



*Repeuplement de perdrix sous poule, FDC18*



**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nombreux lâchers de tir	VI-19	Suivi des lâchers des chasses commerciales	Marquage des oiseaux lâchés conformément au décret 2013-1302 du 27 décembre 2013 <i>Consultation des registres de lâchers</i>
Quelques territoires en gestion des populations naturelles	VI-20	Maintien/augmentation des populations de perdrix naturelles	Suivi de la population avec détermination de quotas de prélèvement <i>Résultats des comptages et connaissance des tableaux de chasse</i>
Evolution des territoires vers une gestion mixte des populations.	VI-21	Conserver des populations chassables de perdrix par un renforcement avec des jeunes issus d'élevages de qualité	Opérations de gestion mixtes subventionnées par la FDC avec renforcement des populations <i>Suivi du nombre de territoires engagés en gestion mixte et des résultats obtenus</i>
Pertes importantes sur les jeunes et les adultes	VI-22	Réduire les pertes sur les perdrix adultes	Augmenter la limitation des prédateurs <i>Bilan de prélèvements</i>
	VI-23	Réduire les pertes sur les jeunes,	Favoriser la pose de systèmes d'effarouchement sur les moissonneuses et faucheuses et organiser à l'échelle locale le sauvetage des nids <i>Nombre de nids récoltés et de jeunes relâchés</i>
	VI-24	Favoriser la reproduction et améliorer la capacité d'accueil des territoires	Augmenter nettement l'agrainage, surtout au printemps, implanter des couverts d'été automne, annuels ou pérennes et des éléments fixes du paysage compatibles avec la PAC grâce à une communication appropriée et des subventions de la FDC  <i>Nombre d'agrains et aménagements réalisés ou subventionnés</i>
	VI-25	Compenser les faibles reproductions par un renforcement des populations en été dans les opérations de gestion mixtes	Soutien technique et financier de la FDC pour les repeuplements <i>Nombre de jeunes lâchés en été dans les opérations de gestion mixte</i>

**2/ Aménagement du milieu et régulations des prédateurs****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Assurer des ressources alimentaires suffisantes, maintenir l'agrainage toute l'année - Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts

Actions engagées et réalisées :

- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés
- Fourniture d'agrains subventionnés aux adhérents de la FDC et de leurs protections anti-sanglier
- Subventions à l'agrainage du petit gibier

Enjeux : Assurer un milieu refuge, Conserver un couvert végétal

Actions engagées et réalisées :

- Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre des aménagements favorables à la perdrix : jachères et cultures faunistiques, CIPAN

Enjeux : Amélioration de l'habitat, Promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage en îlots

Actions engagées et réalisées :

- Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre des aménagements

Enjeux : Limitation de l'impact de la prédation Inciter fortement à piéger

Actions engagées et réalisées :

- Encouragement à la pratique des autres modes de régulations des prédateurs
- Aide financière aux piégeurs

Enjeux : Augmentation des battues au renard

Actions engagées et réalisées :

- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard

Enjeux : Amélioration de la capacité d'accueil des territoires et réduction des pertes sur les perdrix adultes Réduire la taille du parcellaire

Actions engagées et réalisées :

- Mise en œuvre de programmes expérimentaux d'aménagement du territoire dans le cadre d'AgriFaune

Enjeux : Diversifier les cultures dans l'assolement

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique engagée

Enjeux : Planter des îlots buissonnants ou des haies et des chemins et bandes enherbées

Actions engagées et réalisées :

- Facilitation à la plantation de haies par une opération annuelle d'achats groupés de jeunes plants
- Comptage de sensibilisation à une bonne gestion des bandes enherbées et chemins

Enjeux : Conservation des parcelles agricoles

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique engagée



Entretien des bandes enherbées 7 mn

Vidéo sur l'entretien des bandes enherbées, FDC18

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Agrainage insuffisant	VI-26	Assurer des ressources alimentaires suffisantes Maintenir l'agrainage toute l'année	1 agrainoir par couple <i>Nombre d'agrainoirs posés</i>
Couverts de refuge estival insuffisants	VI-27	Améliorer la survie des jeunes en développant les couverts d'été ou pérennes avec une bonne répartition sur les territoires	Favoriser l'implantation de jachères, cultures fauniques, bandes enherbées pérennes, CIPAN, cultures sous couvert ou associées, plantation de haies /buissons par une communication appropriée et un soutien financier aux territoires <i>Nombre et surfaces d'aménagements engagés subventionnés</i>
Assolements simplifiés	VI-28	Diversifier les cultures dans l'assolement	Expérimenter le potentiel des cultures sous couvert ou associées Résultats des expérimentations
Piégeage faible et ponctuel des prédateurs	VI-29	Limitation de l'impact de la prédation Inciter fortement à piéger	Favoriser l'augmentation de la pression de piégeage par un développement de groupements de piégeage et un soutien financier aux territoires et piégeurs <i>Nombre de piégeurs actifs sur les territoires et bilans de piégeage</i>
Autres modes de régulation des prédateurs à développer	VI-30	Réduire les pertes dues à la prédation par le développement de tous les modes de chasse et de régulation des prédateurs	Sensibiliser et former les chasseurs à ces modes de régulation des prédateurs <i>Nombre de pratiquants et bilans des prélèvements</i>

**3/ Communication, formation, information****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Information Formation, Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce  
Actions engagées et réalisées :

- Information annuelle des chasseurs sur la qualité de la reproduction
- Information des chasseurs sur les travaux du réseau Perdrix
- Reportages et visites de territoires aménagés et gérés en faveur de la perdrix

Enjeux : Formation de chasseurs au protocole de comptages et de suivis, Stages de formation et d'information d'une journée sur les protocoles de comptages

Actions engagées et réalisées :  
Aucune action spécifique engagée

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Le porté à connaissance des opérations de gestion est insuffisant	VI-31	Rassembler les résultats des opérations de gestion des populations mixtes ou naturelles et les diffuser	Mettre en place des articles, des visites et reportages vidéos de territoires engagés dans la gestion de l'espèce <i>Nombre de participants aux visites organisées, nombre de vues sur les vidéos, articles de presse</i>



#### 4/ Evaluation des effectifs

##### Bilan 2012-2018

###### Connaissance de la répartition et de l'abondance, connaissance du succès de la reproduction

- Suivi des effectifs reproducteurs par comptages de printemps
- Suivi de la reproduction par échantillonnage des compagnies en été
- Participation au Réseau Perdrix Faisan ONCFS/FNC

###### Enjeux : Améliorer la connaissance des effectifs, créer un réseau de correspondants pour les comptages et les suivis

###### Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique engagée

###### Enjeux : Enquêter auprès des agriculteurs pour la présence/absence de perdrix

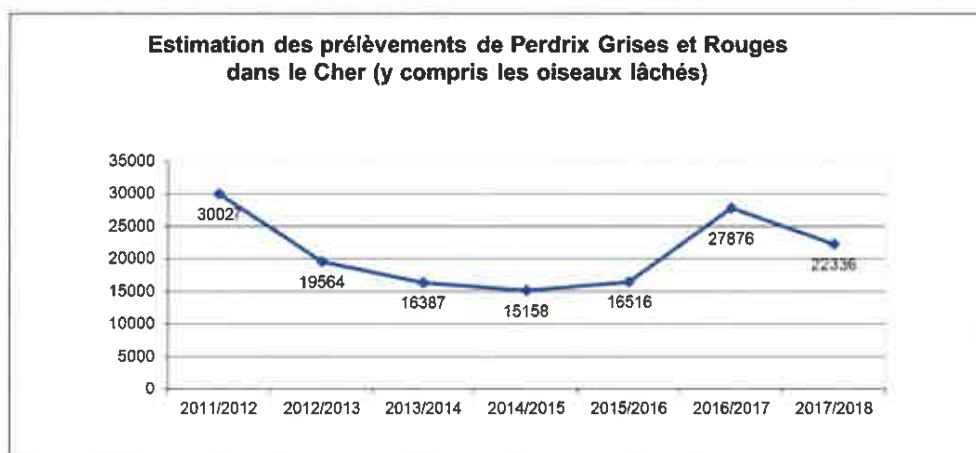
###### Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique engagée

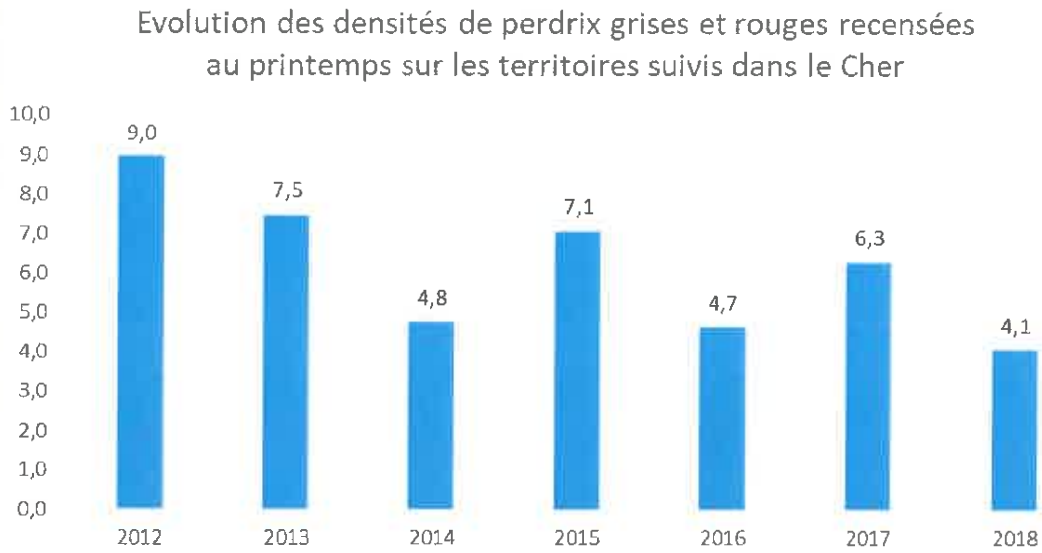
###### Enjeux : Connaissance des prélèvements, améliorer l'analyse des tableaux de chasse

###### Actions engagées et réalisées :

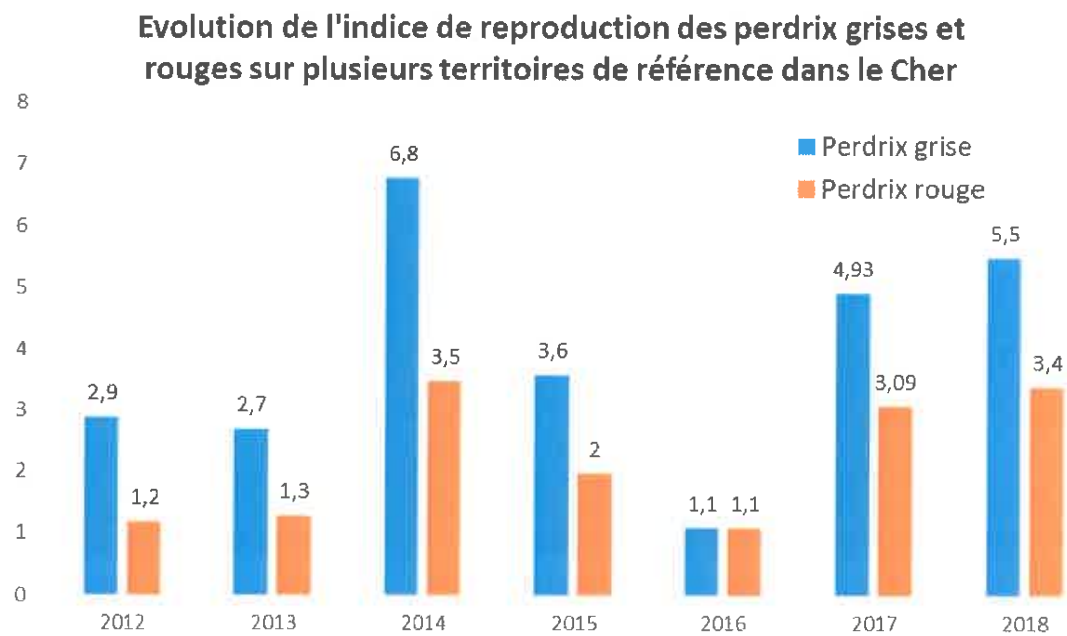
- Suivi des prélèvements par analyse enquête tableaux de chasse



- Evolution des densités de perdrix grise et rouge -



- Evolution de l'indice de reproduction sur différents territoires de référence dans le département



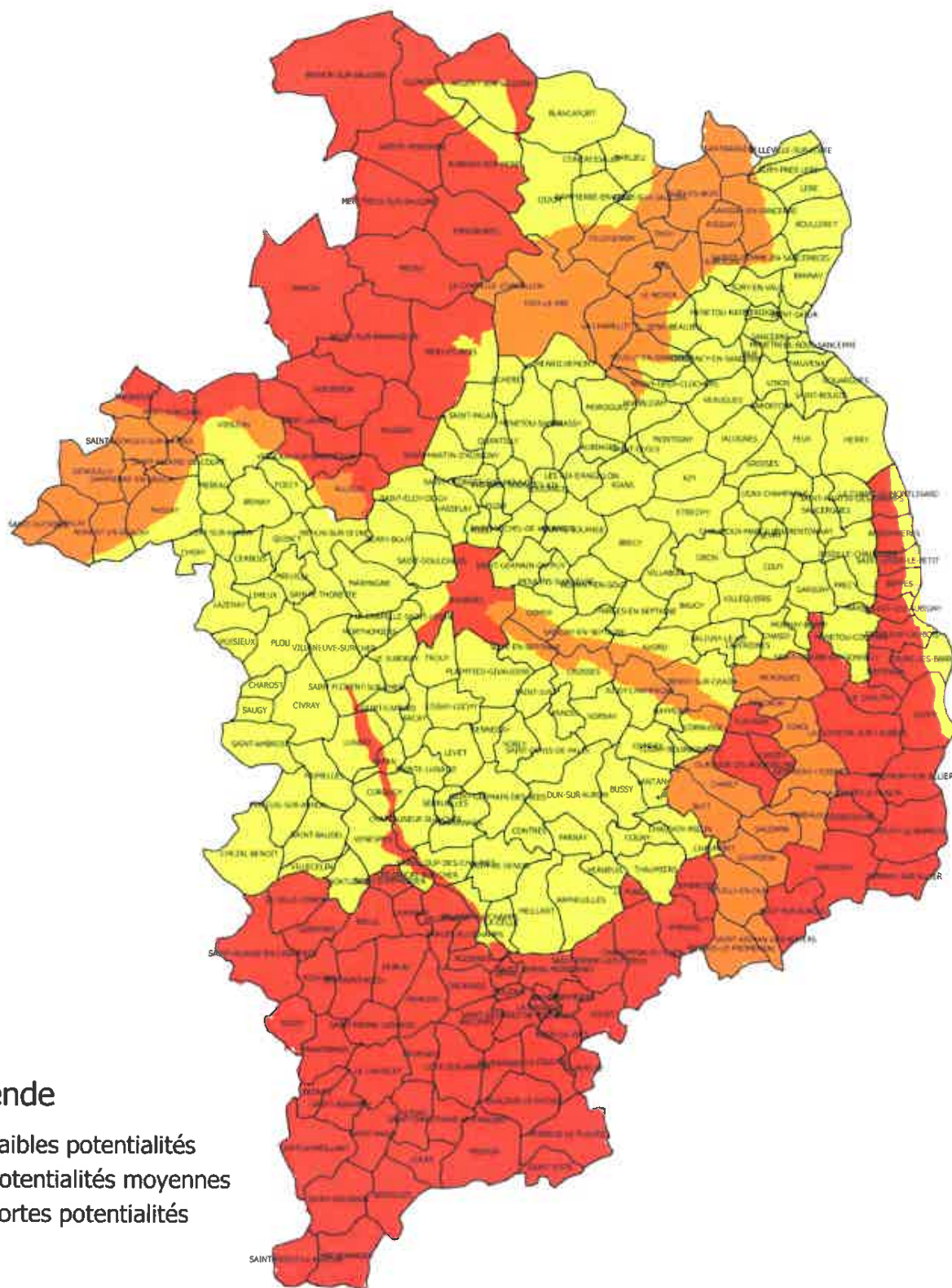
## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Comptages de printemps et Echantillonnage d'été	VI-32	Poursuivre le suivi des effectifs de printemps et la reproduction sur les territoires en gestion des populations mixtes ou naturelles	Conserver/mettre en place les comptages de printemps /échantillonnages sur les territoires en gestion des populations naturelles ou mixtes <i>Résultats de comptages échantillonnages</i>
Insuffisance de données sur l'impact des repeuplements en été	VI-33	Connaître l'impact des repeuplements sur les populations reproductrices en fonction des méthodes d'élevage et de lâcher	Mettre en place un protocole de suivi fiable sur 2 années minimum et plusieurs territoires <i>Résultats du suivi</i>
Récolte des tableaux de chasse sur les territoires en gestion (populations mixtes ou naturelles)	VI-34	Connaissance des prélèvements Améliorer l'analyse des tableaux de chasse	Retour des tableaux de chasse en distinguant les oiseaux lâchés des oiseaux sauvages <i>Analyse des tableaux de chasse</i>



Agrainoirs et bandes enherbées, FDC18

### VI – 3. Lapin de garenne



Potentialités agro-sylvo-cynégétiques  
du Lapin de garenne



**1/ Gestion cynégétique de l'espèce :****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Augmentation des populations, installer des populations naturelles

Actions engagées et réalisées :

- Implantation ponctuelle d'aménagements accompagnés de repeuplements.
- Aménagements spécifiques sur le site de Morogues

Enjeux : Développer la lutte contre les épizooties

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des mortalités dans le cadre du réseau SAGIR (Réseau national de surveillance des maladies et des causes de mortalité du gibier)

Enjeux : Inciter fortement à la limitation des prédateurs

Actions engagées et réalisées :

Aucune action spécifique engagée

Enjeux : Limitation des dégâts, maîtrise des populations à problème

Actions engagées et réalisées :

Chasse, furetage, reprise d'animaux vivants, piégeage

Enjeux : Statut nuisible : adapter avec pertinence le classement des communes concernées

Actions engagées et réalisées :

- Réinstauration du statut de « Nuisible » sur les 78 communes où le lapin causait des problèmes de dégâts.



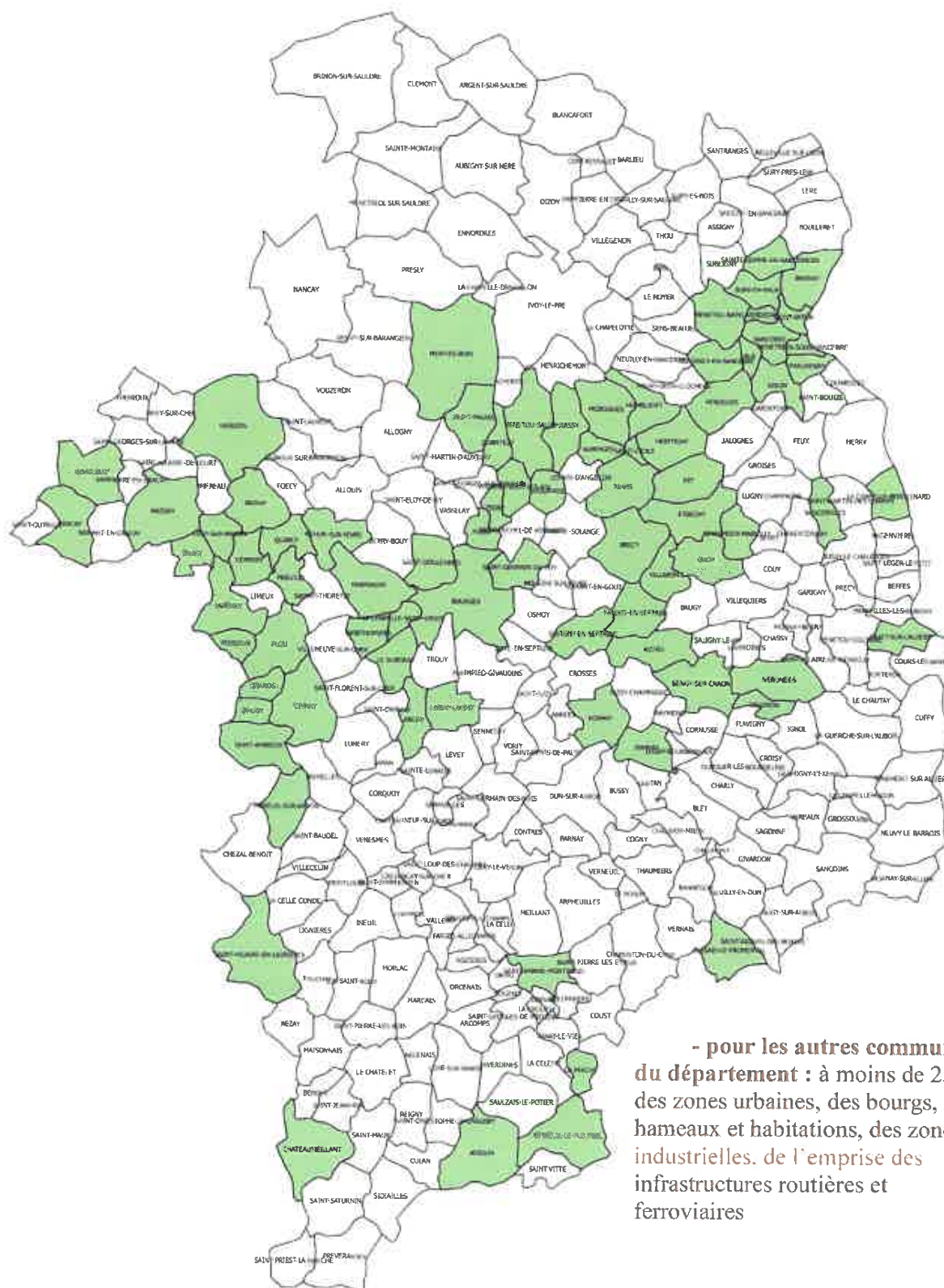
Lapin de garenne, Dominique GEST

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Opérations ponctuelles de réintroduction	VI-35	Augmentation des populations Installer des populations naturelles	Aides technique et financière à la réintroduction, création de garennes artificielles <i>Nombre de lapins réintroduits, de garennes créées</i>
Présence de myxomatose et de VHD	VI-36	Développer la lutte contre les épizooties	Encourager un protocole de vaccination efficace <i>Epidemiosurveillance</i>
Limitation des prédateurs insuffisante	VI-37	Inciter fortement à la limitation des prédateurs	Piégeage du putois et de la belette sous réserve que ces espèces soient classées nuisibles <i>Bilan de piégeage</i>
Progression de la superficie où le lapin est nuisible	VI-38	Limitation des dégâts Maîtrise des populations à problème	Chasse, furetage, reprise d'animaux vivants, piégeage
	VI-39	Adapter avec pertinence le classement des communes concernées	Proposition appropriée à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage <i>Evolution du nombre des dossiers de dégâts, suivi de la superficie classée nuisible</i>



## CARTE DES COMMUNES OU LE LAPIN DE GARENNE EST CLASSEE NUISIBLE SAISON 2018-2019



## 2/ Aménagement du milieu et régulations des prédateurs

### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Favoriser la création de garennes, création de haies sur talus, favoriser le recépage des haies et bordures de bouquetaux, plantation de genêtiers... favoriser un couvert apportant de la nourriture

Actions engagées et réalisées :

- Soutiens technique et/ou financier à la création d'aménagements spécifiques (Haies, Zones enherbées, garennes artificielles)
- Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts
- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés

### **Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Présence de garennes insuffisante	VI-40	Favoriser la création de garennes	Aide technique et financière à la création de garennes <i>Nombre de garennes créées</i>
Impact du remembrement sur les haies	VI-41	Création de haies sur talus	Aide technique et financière à la création de haies <i>Linéaire de haies replantées</i>
Vieillessement des haies	VI-42	Favoriser le recépage des haies et bordures de bouquetaux	Communication sur le recépage et l'entretien des haies
Couverts arbustifs insuffisants	VI-43	Plantation de genêtiers...	Aide technique et financière au semis et plantation de couverts arbustifs <i>Nombre et surface de réalisations</i>
Zones d'alimentation insuffisantes	VI-44	Favoriser un couvert apportant de la nourriture	Aide technique et financière au semis <i>Nombre et superficie de couverts implantés</i>

## 3/ Communication, formation, information

### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Amélioration de la connaissance des problèmes de mortalités

Actions engagées et réalisées :

- Information sur les aménagements et la gestion du lapin par la Revue « Chasse en Région Centre Val de Loire »

### **Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance des maladies	VI-45	Amélioration de la connaissance des problèmes de mortalités	Tous les moyens de communication <i>Nombre de publications, ...</i>

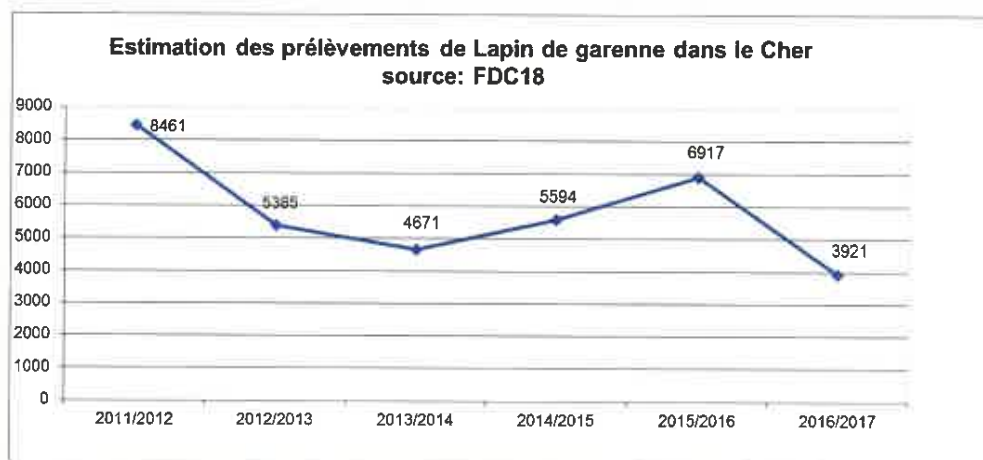
## 4/ Evaluation des effectifs

### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Amélioration de l'estimation des populations sur les zones de gestion

Actions engagées et réalisées :

- Analyse des tableaux de chasse déclarés par enquête annuelle.
- Suivis par comptages locaux sur territoires aménagés



### Projet 2018-2024

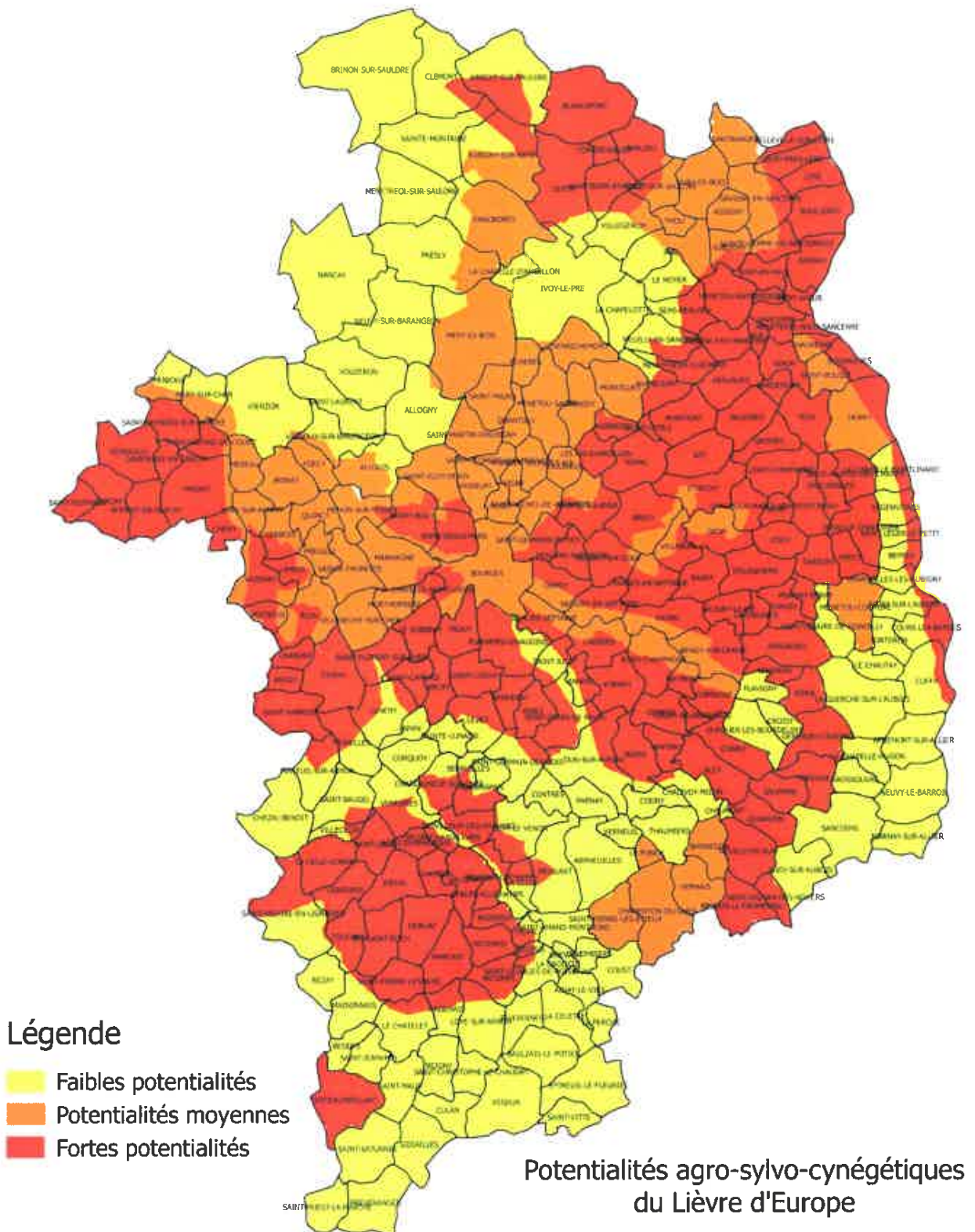
Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Peu de comptages	VI-46	Amélioration de l'estimation des populations sur les zones de gestion	Développer les comptages par les chasseurs sur les zones de gestion, site de Morogues en particulier <i>Nombre de comptages</i>



Visite de territoires, FDC18



## VI – 4. Lièvre d'Europe



## 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

### Bilan 2012-2018

Enjeux : Augmentation des populations de Lièvre d'Europe Mettre en place la fixation de plan de gestion

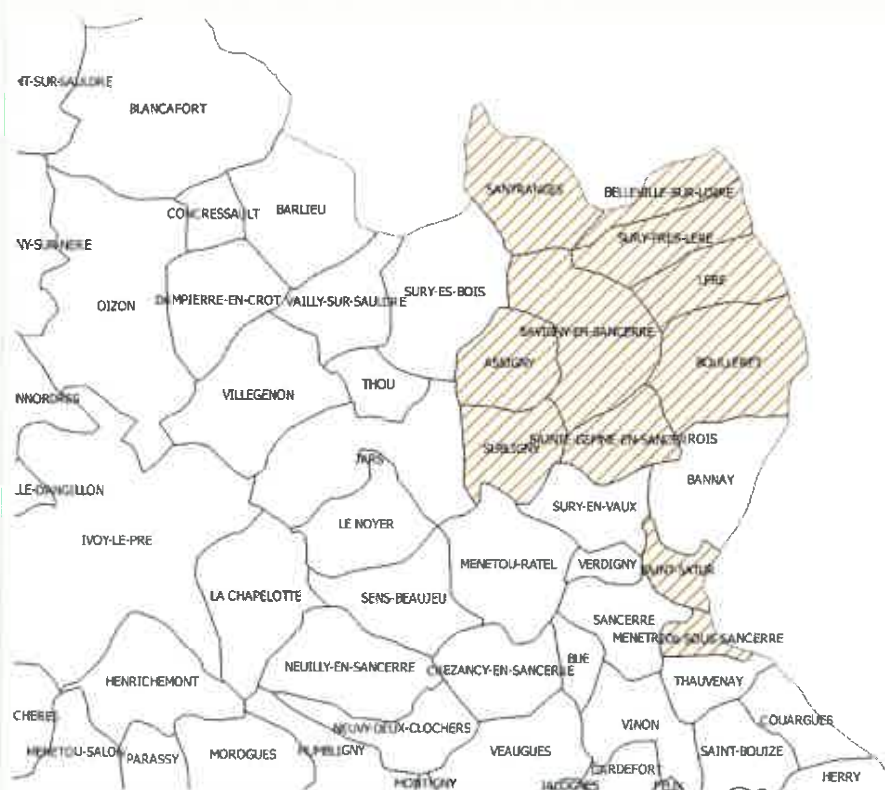
Actions engagées et réalisées :

- Ouverture retardée de l'espèce de 2 semaines pour préserver les levreaux
- Prélèvement maximum autorisé sur 11 communes du Val de Loire



Lièvre d'Europe, FDC18

### CARTE DES COMMUNES EN PMA LIEVRE SAISON 2018-2019



Enjeux : Poursuite des objectifs des unités de gestion du Lièvre d'Europe

Actions engagées et réalisées :

- Maintien du PMA Lièvre

Enjeux : Amélioration de la connaissance des problèmes de mortalités

Actions engagées et réalisées :

- Recherche d'épizooties sur mortalités de lièvres en lien avec le réseau SAGIR
- Suivi de la dynamique de population sur un secteur d'études :
  - réalisation de comptages par E.P.P
  - prélèvement et analyse de cristallins pour la structure de population
  - connaissance des prélèvements cynégétiques
- Participation au Réseau Lièvre ONCFS/FNC



Enjeux : Garantie du succès de la reproduction et maintien des populations. Lutter contre la destruction des jeunes, évaluer les adultes

Actions engagées et réalisées :

- Encouragement au développement de tous les moyens de régulation des prédateurs (piégeage, chasse en battue, chasse à l'affût, déterrage)

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Populations en baisse significative Absence de gestion sur l'ensemble du département	VI-47	Etudier et mettre en place des mesures de gestion en vue d'une augmentation des populations de Lièvre d'Europe	Opérations locales de gestion du lièvre avec suspension de la chasse et/ou mise en place d'un plan de chasse Nombre de communes engagées dans le dispositif
Prélèvement Maximum Autorisé du lièvre sur certaines communes peu efficace	VI-48	Mieux connaître la dynamique de ces populations, améliorer la survie des jeunes et limiter les prélèvements si nécessaire	Connaissance de l'âge ratio par analyse des cristallins et évolution vers un plan de gestion ou un plan de chasse lièvre <i>Evolution des IKA, âge ratio obtenu par analyse des cristallins, suivi des tableaux de chasse</i>
Mortalité élevée sur jeunes et adultes (prédation, travaux agricoles, maladies...)	VI-49	Evaluer l'importance des principales causes de mortalité (prédation, travaux agricoles, maladies...) Et agir sur les principaux facteurs de mortalité	Lutte contre la prédation, pose de systèmes d'effarouchement sur les engins agricoles <i>Evolution des Indices d'Abondance lièvres et renard</i> Nombre de dispositifs d'effarouchement installés

## 2/ Aménagement du milieu et régulations des prédateurs

### Bilan 2012-2018

Enjeux : Limitation de l'impact de la prédation Inciter fortement à piéger

Actions engagées et réalisées :

- Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts
- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés

Enjeux : Amélioration de l'habitat promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage

Actions engagées et réalisées :

- Subvention à la mise en place de jachères et cultures faunistiques et CIPAN

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Piégeage des prédateurs insuffisant	VI-50	Diminuer le facteur prédation par une limitation accrue des prédateurs sur les zones de gestion	Favoriser l'augmentation de la pression de piégeage par un développement de groupements de piégeage et un soutien financier aux territoires et piégeurs <i>Nombre de piégeurs actifs sur les territoires et bilans de piégeage</i>
Autres modes de régulation des prédateurs à développer	VI-51	Réduire les pertes dues à la prédation par le développement de tous les modes de chasse et de régulation des prédateurs	Sensibiliser et former les chasseurs à ces modes de régulation des prédateurs <i>Nombre de pratiquants et bilans des prélèvements</i>

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
JEFS et cultures faune sauvage faibles et ponctuelles	VI-52	Amélioration de l'habitat Promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage en été/automne	Soutien technique pour les aménagements, subvention FDC si une gestion de l'espèce est associée <i>Nombre et superficie des JEFS et cultures faune sauvage</i>

### 3/ Communication, formation, information

#### Bilan 2012-2018

*Enjeux : Information Formation, Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce*  
*Actions engagées et réalisées :*

- Information sur les aménagements et la gestion du Lièvre par La Revue « Chasse en Région Centre Val de Loire »

#### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Absence d'opérations de gestion	VI-53	Mettre en œuvre les opérations de gestion afin de les promouvoir	Mettre en place des articles, des visites et reportages vidéos de territoires engagés dans la gestion de l'espèce <i>Nombre de participants aux visites organisées, nombre de vues sur les vidéos, articles de presse</i>

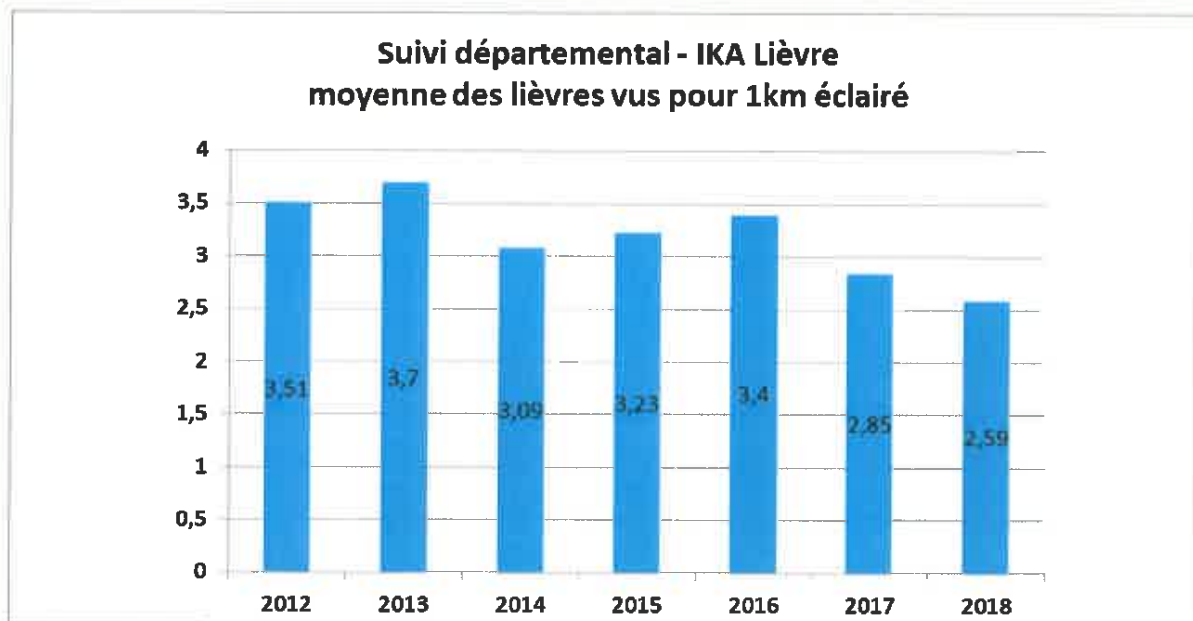
### 4/ Evaluation des effectifs

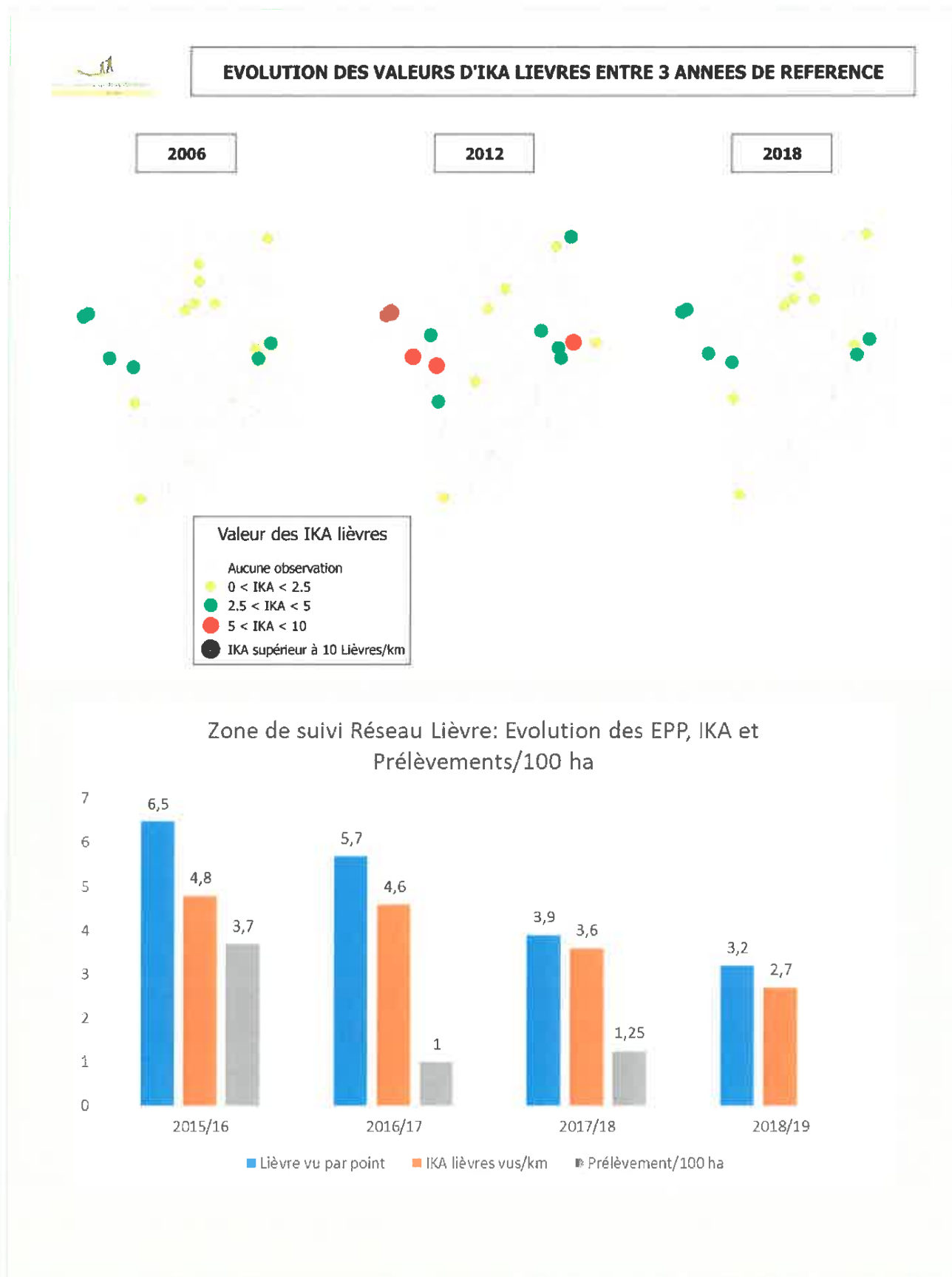
#### Bilan 2012-2018

*Enjeux : Connaissance des effectifs, poursuivre les comptages*

*Actions engagées et réalisées :*

- Suivi des effectifs par IKA nocturnes

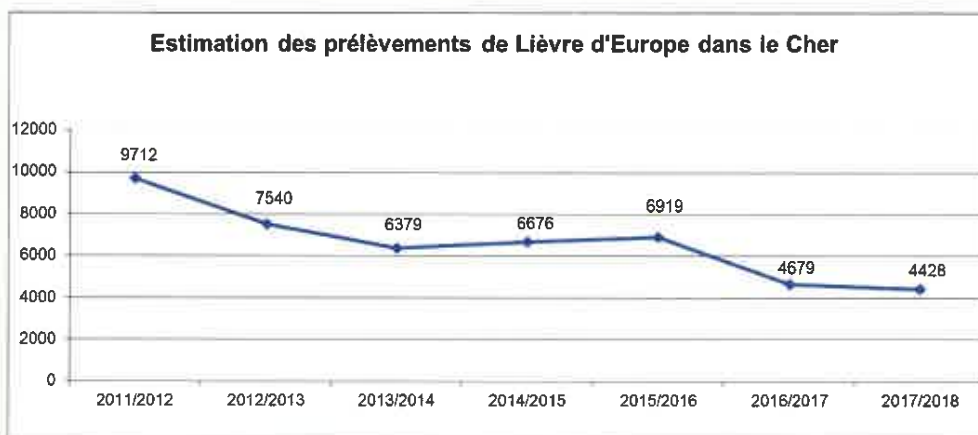




Enjeux : Connaissance des prélèvements. améliorer l'analyse des tableaux de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des prélèvements par analyse enquête tableaux de chasse



Comptages, FDC18

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Absence de données sur les relations IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) par rapport aux prélèvements cynégétiques	VI-54	Améliorer nos connaissances sur la relation entre les IKA /EPP, l'âge ratio et les prélèvements cynégétiques	Mettre en place une exploitation des résultats des IKA associée aux âges- ratio et prélèvements
EPP (Echantillonnage par Point Ponctuel) réalisés sur 1 zone témoin et mise en relation avec l'âge ratio et les prélèvements	VI-55		Poursuivre l'exploitation des résultats des EPP associée aux âges- ratio et prélèvements

**VI – 5. Blaireau****1/ Gestion cynégétique de l'espèce :****Bilan 2012-2018**Enjeux : Améliorer la connaissance de l'impact des blaireauxRécupérer les données de dégâtsActions engagées et réalisées :

- Récolte et analyse des dégâts agricoles ou sur les ouvrages (type route, levée...)

Enjeux : Limitation des populations, diversifier les modes de prélèvementsActions engagées et réalisées :

- Chasse sous terre du blaireau sur le département
- Chasse à tir en période d'ouverture de la chasse



Blaireau, Dominique GEST

Enjeux : Eviter les risques d'inondations des habitations et à la population riveraine, autoriser ponctuellement des modes de limitation existant pour les autres espèces selon la nécessitéActions engagées et réalisées :

- Arrêté préfectoral de chasse particulière partout où le blaireau cause des nuisances sur la levée de la Loire, sous les routes, dans l'emprise de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire, etc.

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Dégâts de blaireau pas assez connus et signalés	VI-56	Améliorer la connaissance de l'impact des blaireaux Récupérer les données de dégâts	Déclarations des dégâts occasionnés <i>Evolution des dégâts</i>
Augmentation des populations	VI-57	Limitation des populations Diversifier les modes de prélèvements	Déterrage, seul moyen de prélèvement actuellement <i>Bilan de déterrage</i>
	VI-58		Chasse à tir <i>Tableau de chasse</i>
Protection des populations Dégâts sur des zones sensibles (levée de la Loire...)	VI-59	Eviter les risques d'inondations des habitations et à la population riveraine Autoriser ponctuellement des modes de limitation existant pour les autres espèces selon la nécessité	Développer la régulation à travers des arrêtés préfectoraux de chasse particulière par piégeage <i>Résultat des régulations administratives</i>

**3/ Communication, formation, information****Bilan 2012-2018**Enjeux : Information des modes de chasse et formation au déterrage, information des déterreurs et leur localisation

- Liste des déterreurs dans l'Espace Adhérent du site internet

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance des différents modes de chasse et statut de l'espèce	VI-60	Information des modes de chasse et formation au déterrage Information des déterreurs et leur localisation	la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire » , site internet... <i>Nombre d'articles publiés</i>



### 3/ Evaluation des effectifs

#### Bilan 2012-2018

*Enjeux : Amélioration de la connaissance des effectifs Recensement des terriers fréquentés*

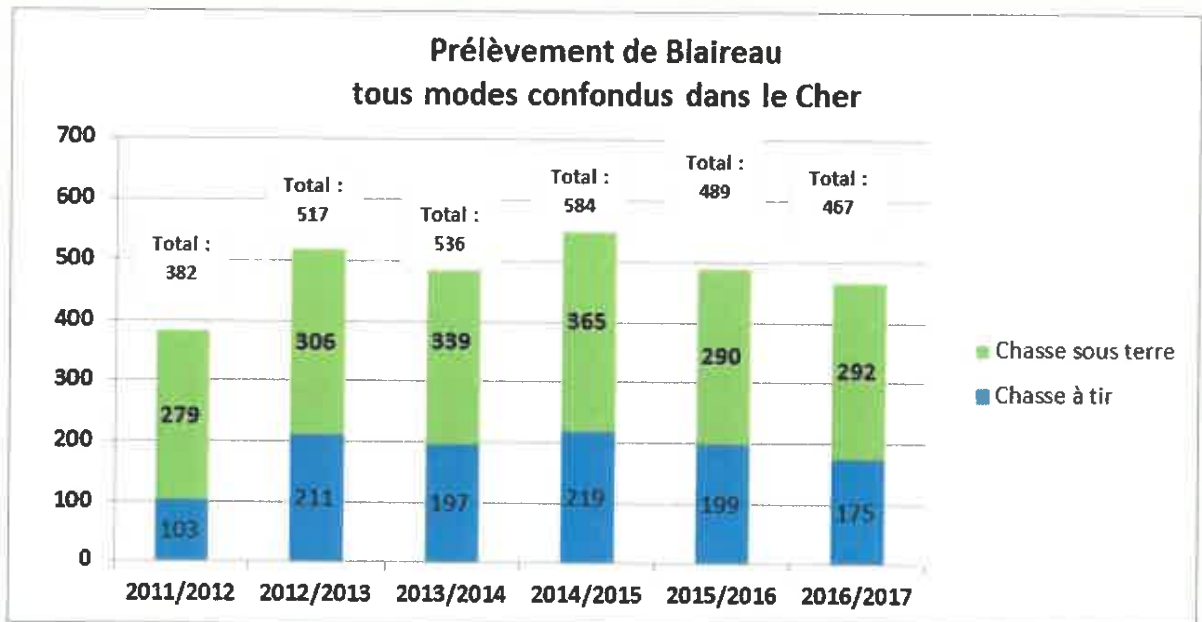
*Actions engagées et réalisées :*

- Suivi des prélèvements réalisés par la chasse à tir
- Suivi captures accidentelles réalisées par les piégeurs agréés.

*Enjeux : Poursuivre le bilan de déterrage*

*Actions engagées et réalisées :*

- Suivi des captures par les équipages de vénerie sous terre



*Terrier de Blaireau, FDC18*



*Collision routière avec Blaireau,  
FDC18*

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Recensement insuffisant	VI-61	Amélioration de la connaissance des effectifs Recensement des terriers fréquentés	Récupération et analyse des données <i>Résultats des recensements</i>
Bilans de déterrage	VI-62	Poursuivre le bilan de déterrage	Bilans de déterrage <i>Evolution des bilans de déterrage</i>

*L'amélioration et le maintien de la capacité d'accueil des habitats, le suivi et le développement des opérations de gestion des populations couplés à la chasse des prédateurs sont des éléments indispensables à la réussite des actions réalisées en faveur du petit gibier sédentaire de plaine.*

## VII – LE PETIT GIBIER MIGRATEUR ET GIBIER D’EAU

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Agrainage sans restriction	VII-1	Assurer des ressources alimentaires suffisantes Autoriser et maintenir l'agrainage toute l'année	Agrainoirs et à la volée <i>Nombre d'agrainoirs posés</i>  L'agrainage doit être sélectif et inaccessible aux sangliers (agrainage dans l'eau, agrainoirs protégés...) <i>Dans le cas de l'agrainage à point fixe, le tir n'est autorisé qu'au-delà d'une distance de 30 mètres autour d'utes) dispositif(s) d'agrainage.</i>
Protocole gel prolongé opérationnel	VII-2	Conserver un outil de gestion des situations de gel prolongé par la poursuite des protocoles établis dans ce cadre en vue de périodes de suspension de la chasse ou de réduction des prélèvements (PMA)	Poursuivre les suivis oiseaux d'eau et bécasse ainsi que le fonctionnement de la cellule de concertation Gel Prolongé <i>Résultats des suivis et mesures administratives prises</i>

### VII – 1. Bécasse des bois

#### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

##### Bilan 2012-2018

*Enjeux : Maintenir/augmenter les populations, stabiliser les prélèvements*

*Actions engagées et réalisées :*

- Application d'un PMA bécasse national avec carnet de prélèvement obligatoire (arrêté-ministériel),
- Mise en place d'une cellule départementale « Gel Prolongé »
- Suspension de la chasse en situation de gel prolongé appliquée en 2012 et 2017
- Mise en œuvre d'un test de fiabilité d'une méthode d'évaluation des prélèvements en partenariat avec plusieurs FDC, la FNC et l'ONCFS.



*Bécasse des Bois, Dominique GEST*



*Baguage de Bécasse, FDC18*

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Prélèvement Maximum Autorisé national opérationnel	VII-3	Maintien ou adaptation si nécessaire des quotas	<i>Résultats de l'analyse des carnets de prélèvements</i>
Protocole gel prolongé opérationnel	VII-4	Conserver un outil de gestion des situations de gel prolongé en vue de périodes de suspension de la chasse ou de réduction des prélèvements (PMA)	Poursuivre les comptages réalisés dans le cadre de l'Observatoire Gel Prolongé du CNB (3 territoires de référence sur remises diurnes) et du Réseau Bécasse (1 territoire de référence sur remises nocturnes) ainsi que le fonctionnement de la Cellule de concertation Gel Prolongé <i>Résultats des suivis et mesures administratives prises</i>
Modulation du PMA journalier/hebdomadaire	VII-5	Permettre la diminution des quotas du PMA en cas de situation exceptionnelle : Période suivant une suspension de la chasse (gel prolongé) ou abondance/âge -ratio significativement inférieurs à la moyenne	En cas de situation nécessitant une réduction des prélèvements : réouverture après une période de suspension pour gel prolongé (circulaire ministérielle du 8 mars 2013 -Art 1.2.2.1) ou d'une abondance ou d'un âge-ratio significativement inférieur à la moyenne, le Préfet peut, sur proposition de la FDC, réduire les quotas journalier et/ou hebdomadaire pour une période déterminée durant la saison de chasse en cours.

**2/ Aménagement du milieu et régulations des prédateurs****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Limitation des prédateurs Incitation au piégeage, incitation au déterrage, accroître les prélèvements et les modes de chasse, augmentation des battues au renard

Actions engagées et réalisées :

- Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts
- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés

Enjeux : Amélioration de la capacité d'accueil, maintien des espaces prairiaux, lutte contre la déprise agricole

Actions engagées et réalisées :

- Aménagement forestier sur le site de la FDC à Morogues avec suivi des populations de bécasses

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Piégeage des prédateurs insuffisant	VII-6	Diminuer le facteur prédation par une limitation accrue des prédateurs sur les zones de gestion	Favoriser l'augmentation de la pression de piégeage par un développement de groupements de piégeage et un soutien financier aux territoires et piégeurs <i>Nombre de piégeurs actifs sur les territoires et bilans de piégeage</i>
Autres modes de régulation des prédateurs à développer	VII-7	Réduire les pertes dues à la prédation par le développement de tous les modes de chasse et de régulation des prédateurs	Sensibiliser et former les chasseurs à ces modes de régulation des prédateurs <i>Nombre de pratiquants et bilans des prélèvements</i>
Capacité d'accueil insuffisante	VII-8	Amélioration de la capacité d'accueil Maintien des espaces prairiaux Lutte contre la déprise agricole	Accompagnement au travers des outils de gestion des espaces ruraux <i>Suivi des dossiers et des superficies prairiales aménagées</i>



### 3/ Communication, formation, information

#### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Information Formation stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce

Actions engagées et réalisées :

- Mise en œuvre annuelle d'un stage de formation « lecture d'ailes de bécasses et baguage »

Enjeux : Autres actions spécifiques réalisées pour la bécasse

Actions engagées et réalisées :

- Communications et publications vers les chasseurs et le grand public sur les suivis et la gestion de l'espèce

#### **Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Possibilité d'améliorer la connaissance de l'espèce	VII-9	Formation annuelle d'1/2 journée l'espèce et communication sur l'espèce et sa gestion	Tous moyens de communication des médias Stages lecture d'ailes et sexage Nombre de participants aux stages

### 4/ Evaluation des effectifs

#### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Connaissance des prélèvements par 2 méthodes complémentaires : améliorer le retour des carnets de prélèvement

Actions engagées et réalisées :

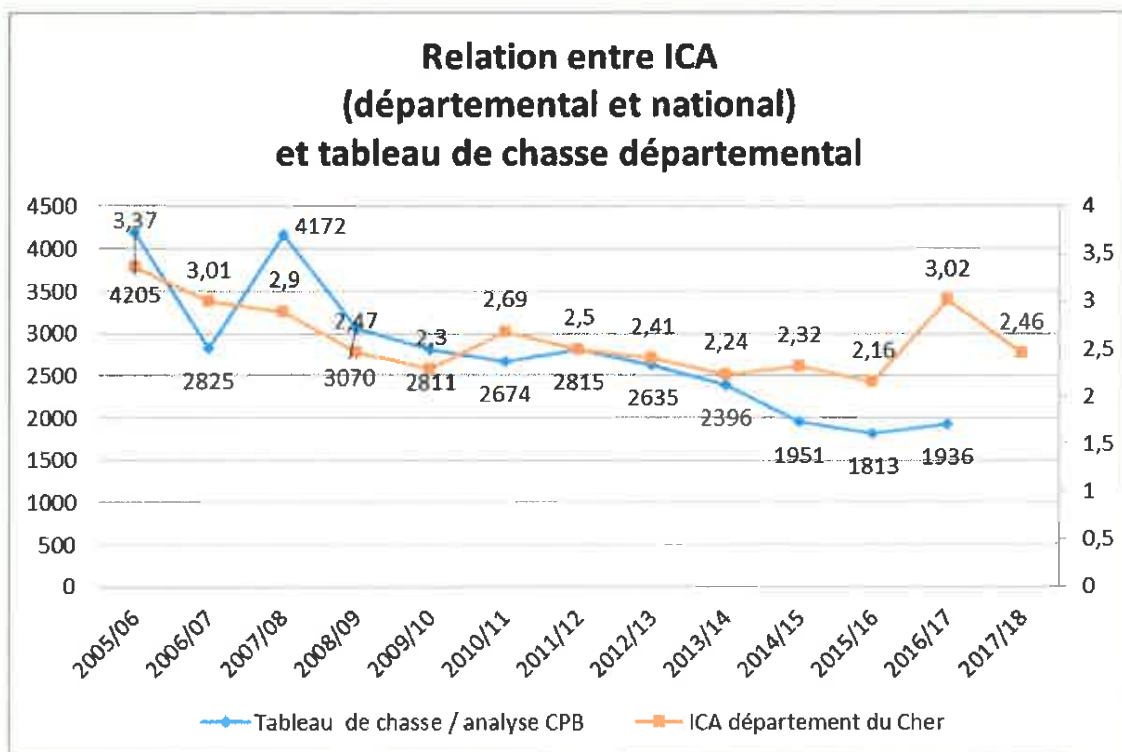
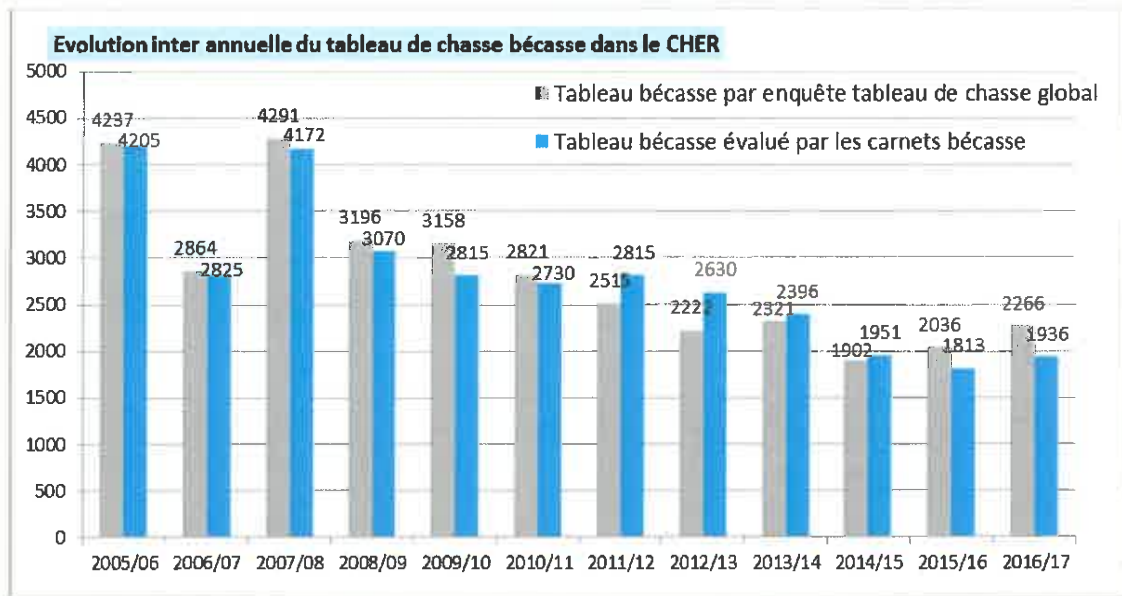
- Suivi des prélèvements par analyse des carnets de prélèvement bécasse et enquête tableaux de chasse

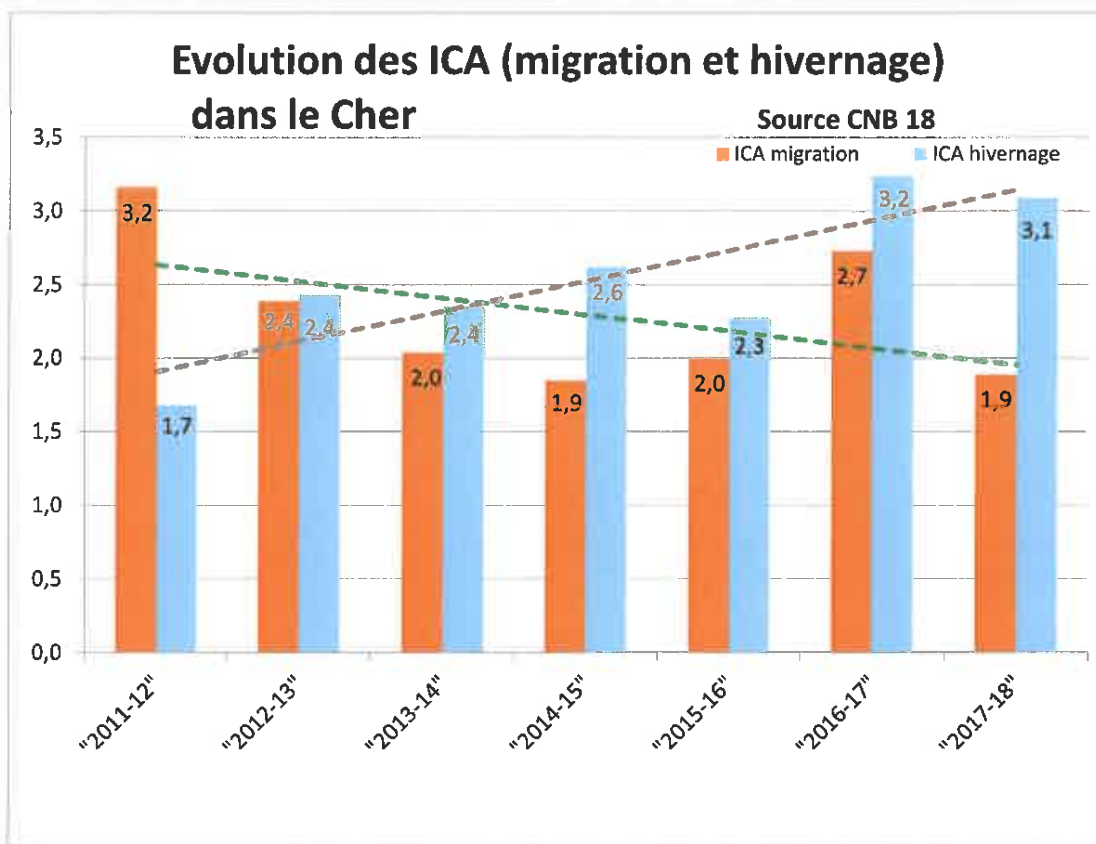
Enjeux : Maintenir ces suivis réalisés dans le cadre du Réseau Bécasse. Poursuivre et renforcer le suivi

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des effectifs (Indice Abondance Nocturne du Réseau Bécasse et Indice Cynégétique d'Abondance du CNB)
- Suivi des populations nicheuses par recensement à la croûle
- de l'âge ratio lors du baguage (Réseau Bécasse) et par analyse des ailes de bécasses prélevées à la chasse (CNB)
- Suivi de l'âge ratio annuel par analyse des ailes (bague réalisé par FDC/ONCFS et récolte des ailes par le CNB)
- Suivi des effectifs (Indice Abondance Nocturne du Réseau Bécasse et Indice Cynégétique d'Abondance du CNB)
- Suivi de l'âge ratio lors du baguage (Réseau Bécasse) et par analyse des ailes de bécasses prélevées à la chasse (CNB)
- Suivi de l'abondance annuelle des effectifs (Indice Abondance Nocturne par FDC/ONCFS et Indice Cynégétique d'Abondance par le CNB)
- Suivi des effectifs et état physiologique des bécasses en situation de gel prolongé par IAN (protocole ONCFS sur remise nocturne) et par recensement au chien sur remise diurne (protocole Observatoire Gel Prolongé du CNB)







**Bécasse : Evolution de l'Indice Cynégétique d'Abondance (ICA) dans le Cher** Source CNB 18  
Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Suivi des prélèvements par analyse des tableaux de chasse	VII-10	Assurer une exploitation quantitative et qualitative des données pour affiner les données de gestion	Maintien du retour obligatoire du CPB, analyse statistique des données permettant une validation scientifique de l'estimation des prélèvements et analyse qualitative des prélèvements <i>Résultats de l'analyse des carnets de prélèvements</i>
Suivi des prélèvements par analyse des carnets de prélèvement	VII-11		
Suivi de l'abondance des populations sédentaires par recensement à la crôule	VII-12	Maintenir ces suivis réalisés dans le cadre du Réseau Bécasse et renouveler le recensement global sur le massif Vierzon Vouzeron	Organisation d'un comptage global tous les 2 ou 3 ans Participation à l'enquête crôule <i>Suivi du taux global d'occupation</i>
Suivi quantitatif et qualitatif des populations hivernantes	VII-13	Poursuivre et renforcer le suivi -des effectifs (Indice Abondance Nocturne du Réseau Bécasse et Indice Cynégétique d'Abondance du CNB - de l'âge ratio lors du baguage (Réseau Bécasse) et par analyse des ailes de bécasses prélevées à la chasse (CNB)	Sorties de baguage nocturne, enregistrement des sorties de chasse et analyse des ailes <i>Suivi de la valeur de l'LAN et ICA</i> <i>Evolution de l'âge ratio</i>

## VII – 2. Bécassines

### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : *Limitation des prédateurs Incitation au piégeage, Incitation au déterrage*

Actions engagées et réalisées :

- Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts



*Bécassine, Dominique GEST*

Enjeux : *Accroître les prélèvements et les modes de chasse au renard*

Actions engagées et réalisées :

- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés

- Mise en place d'une cellule départementale « Gel Prolongé »

- Suspension de la chasse en situation de gel prolongé appliquée en 2012

#### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Piégeage des prédateurs insuffisant	VII-14	Diminuer le facteur prédation par une limitation accrue des prédateurs sur les zones de gestion	Favoriser l'augmentation de la pression de piégeage par un développement de groupements de piégeage et un soutien financier aux territoires et piégeurs <i>Nombre de piégeurs actifs sur les territoires et bilans de piégeage</i>
Autres modes de régulation des prédateurs à développer	VII-15	Réduire les pertes dues à la prédation par le développement de tous les modes de chasse et de régulation des prédateurs	Sensibiliser et former les chasseurs à ces modes de régulation des prédateurs <i>Nombre de pratiquants et bilans des prélèvements</i>
Capacité d'accueil insuffisante	VII-16	Amélioration de la capacité d'accueil Maintien des prairies humides Gestion des bords d'étangs	Accompagnement au travers des outils de gestion des espaces ruraux (Natura 2000 ...) <i>Suivi des dossiers et des superficies aménagées</i>

### 2/ Aménagement du milieu et régulations des prédateurs

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : *Amélioration de la capacité d'accueil, maintien des prairies humides, gestion des bords d'étangs - Aménagements sur le site de la FDC à Moroyues*

Actions engagées et réalisées :

- Accompagnement au travers des outils de gestion des espaces ruraux (CAD, Natura 2000 ...)

### 3/ Communication, formation, information

#### Bilan 2012-2018

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance de l'espèce	VII-17	Information Formation Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce	Préparation de stages Nombre de certificats de stage délivrés

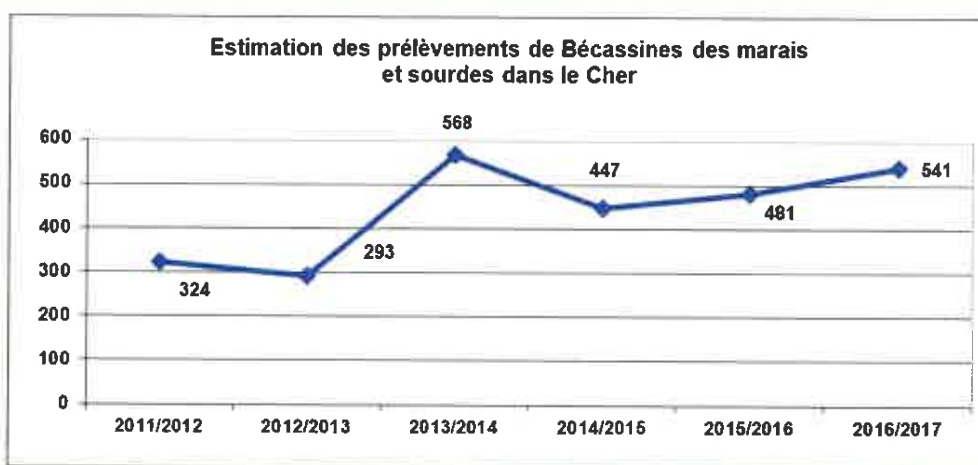
### 4/ Evaluation des effectifs

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Connaissance des prélèvements, améliorer l'analyse des tableaux de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des prélèvements par l'analyse de l'enquête tableaux de chasse



## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Retour insuffisant des tableaux de chasse	VII-18	Connaissance des prélèvements Améliorer l'analyse des tableaux de chasse	Retour des tableaux de chasse Analyse des tableaux de chasse

### VII – 3. Caille des blés

#### 1/ Aménagement du milieu et régulations des prédateurs

##### Bilan 2012-2018

Enjeux : Amélioration de la capacité d'accueil, promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage en îlots

Actions engagées et réalisées :

- Développement des Jachères Faune Sauvage et CIPAN avec soutien technique et financier de la FDC

Enjeux : Assurer un milieu refuge, conserver un couvert végétal

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce



Caille des blés, Dominique GEST

Enjeux : Limitation des prédateurs Incitation au piégeage. Incitation au déterrageActions engagées et réalisées :

- Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts

Enjeux : Accroître les prélèvements et les modes de chasse au renardActions engagées et réalisées :

- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
JEFS et cultures faune sauvage faibles et ponctuelles	VII-19	Amélioration de la capacité d'accueil Promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage en îlots	Soutien technique aux aménagements <i>Nombre et superficie des JEFS et cultures faune sauvage</i>
Terre nue après récolte	VII-20	Assurer un milieu refuge Conserver un couvert végétal	Interculture <i>Nombre de surfaces concernées</i>
Piégeage des prédateurs insuffisant	VII-21	Diminuer le facteur prédation par une limitation accrue des prédateurs sur les zones de gestion	Favoriser l'augmentation de la pression de piégeage par un développement de groupements de piégeage et un soutien financier aux territoires et piégeurs <i>Nombre de piégeurs actifs sur les territoires et bilans de piégeage</i>
Autres modes de régulation des prédateurs à développer	VII-22	Réduire les pertes dues à la prédation par le développement de tous les modes de chasse et de régulation des prédateurs	Sensibiliser et former les chasseurs à ces modes de régulation des prédateurs <i>Nombre de pratiquants et bilans des prélèvements</i>

**3/ Communication, formation, information****Bilan 2012-2018**Actions engagées et réalisées :

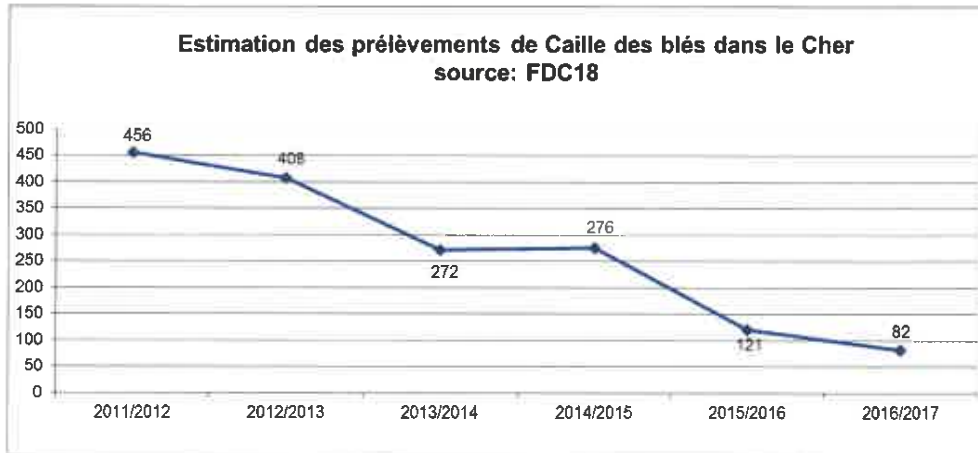
- Aucune action spécifique à cette espèce

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance de l'espèce	VII-23	Information Formation Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce	Préparation de stages <i>Nombre de certificats de stage délivrés</i>

**4/ Evaluation des effectifs****Bilan 2012-2018**Enjeux : Connaissance des prélèvements, améliorer l'analyse des tableaux de chasseActions engagées et réalisées :**Bilan des tableaux de chasse**





Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Retour insuffisant des tableaux de chasse	VII-24	Connaissance des prélèvements Améliorer l'analyse des tableaux de chasse	Retour des tableaux de chasse <i>Analyse des tableaux de chasse</i>

## VII – 4. Canards

### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Limiter la pollution génétique de l'espèce tir des individus non caractéristiques de l'espèce

Actions engagées et réalisées :

Enjeux : Evaluer l'importance des lâchers

Actions engagées et réalisées :

- Mise en place d'une cellule départementale « Gel Prolongé »

- Suspension de la chasse en situation de gel prolongé appliquée si nécessaire



Canard colvert, Dominique GEST

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Présence de canards colvert à caractéristiques différentes de celle du canard colvert sauvage	VII-25	Limiter la pollution génétique de l'espèce Tir des individus non caractéristiques de l'espèce	Demande ponctuelle d'autorisation de tir et de reprise <i>Nombre de canards non caractéristiques tirés</i>
Pollution génétique par lâcher de canards d'ornement	VII-26		

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Protocole gel prolongé opérationnel	VII-27	Conserver un outil de gestion des situations de gel prolongé par la poursuite des protocoles établis dans ce cadre en vue de périodes de suspension de la chasse ou de réduction des prélèvements (PMA)	Poursuivre les suivis oiseaux d'eau ainsi que le fonctionnement de la cellule de concertation Gel Prolongé <i>Résultats des suivis et mesures administratives prises</i>
Lâchers importants	VII-28	Evaluer l'importance des lâchers	Enquête sur les lâchers (éleveurs...) <i>Résultats de l'enquête</i>

## 2/ Aménagement du milieu et régulations des prédateurs

### Bilan 2012-2018

Enjeux : Conserver les milieux favorables aux espèces de gibier d'eau Conseils en aménagement inciter à conserver les prairies humides

Actions engagées et réalisées :

- Aménagements sur le site de la FDC à Morogues
- Soutien technique pour les aménagements d'étangs

Enjeux : Limitation des prédateurs Incitation au piégeage Incitation au déterrage

Actions engagées et réalisées :

- Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts

Enjeux : Accroître les prélèvements et les modes de chasse au renard

Actions engagées et réalisées :

- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Abandon des zones humides	VII-29	Conserver les milieux favorables aux espèces de gibier d'eau Conseils en aménagement	Soutien technique pour les aménagements d'étangs, de cours d'eau Signalement des espèces rares vues dans le département
	VII-30	Inciter à conserver les prairies humides	
Piégeage des prédateurs insuffisant	VII-31	Diminuer le facteur prédation par une limitation accrue des prédateurs sur les zones de gestion	Favoriser l'augmentation de la pression de piégeage par un développement de groupements de piégeage et un soutien financier aux territoires et piégeurs <i>Nombre de piégeurs actifs sur les territoires et bilans de piégeage</i>
Autres modes de régulation des prédateurs à développer	VII-32	Réduire les pertes dues à la prédation par le développement de tous les modes de chasse et de régulation des prédateurs	Sensibiliser et former les chasseurs à ces modes de régulation des prédateurs <i>Nombre de pratiquants et bilans des prélèvements</i>

## 3/ Communication, formation, information

### Bilan 2012-2018

Enjeux : Information formation stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce

Actions engagées et réalisées :

- Mise en œuvre d'un stage de formation Gibier d'eau

**Projet 2018-2024**

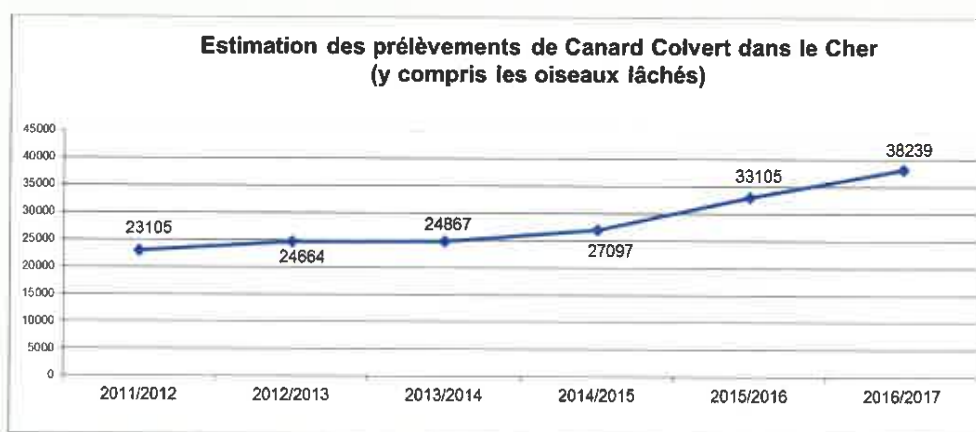
Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance de l'espèce	VII-33	Information Formation Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce	Préparation de stages <i>Nombre de certificats de stage délivrés</i>

**4/ Evaluation des effectifs****Bilan 2012-2018**

Enjeux : *Connaissance des prélèvements, améliorer l'analyse des tableaux de chasse*

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des prélèvements par analyse enquête tableaux de chasse



Enjeux : *Améliorer la connaissance des effectifs, évaluation des effectifs*

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Retour insuffisant des tableaux de chasse	VII-34	Connaissance des prélèvements Améliorer l'analyse des tableaux de chasse	Retour des tableaux de chasse <i>Analyse des tableaux de chasse</i>
Poursuivre le suivi des populations des différentes espèces	VII-35	Améliorer la connaissance des effectifs Evaluation des effectifs Veille sanitaire	Comptages <i>Bilan des comptages, bilan des prélèvements à fournir à la DDT pour les locataires du DPF</i>

## VII – 5. Grives et Merles

### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

#### Bilan 2012-2018

*Actions engagées et réalisées :*

- Instauration d'une enquête « tableaux de chasse » spécifique pour tenter de différencier les diverses grives prélevées à la chasse.
- Contribution à une meilleure connaissance des populations par le suivi des retours de bagues du Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO)



*Grive, Dominique GEST*

#### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Protocole gel prolongé opérationnel	VII-36	Conserver un outil de gestion des situations de gel prolongé par la poursuite des protocoles établis dans ce cadre en vue de périodes de suspension de la chasse ou de réduction des prélèvements (PMA)	Poursuivre les suivis ainsi que le fonctionnement de la cellule de concertation Gel Prolongé <i>Résultats des suivis et mesures administratives prises</i>

### 2/ Aménagement du milieu

#### Bilan 2012-2018

*Enjeux : Améliorer la capacité d'accueil des territoires, poursuivre les opérations en faveur de la replantation des haies*

*Actions engagées et réalisées :*

- Soutiens techniques et financiers à la création d'aménagements spécifiques (Plantation de Haies)

*Enjeux : Amélioration de la capacité d'accueil des territoires, favoriser un couvert et apport de nourriture*

*Actions engagées et réalisées :*

- Aucune action spécifique à cette espèce

*Enjeux : Limitation des prédateurs Incitation au piéage, Incitation au déterrage*

*Actions engagées et réalisées :*

- Encouragement à la pratique des différents modes de régulations des espèces susceptibles de causer des dégâts

*Enjeux : Accroître les prélèvements et les modes de chasse au renard*

*Actions engagées et réalisées :*

- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard et du tir des corvidés

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Plantation et semis de haies, opération Sainte Catherine	VII-37	Améliorer la capacité d'accueil des territoires Poursuivre les opérations en faveur de la replantation des haies	Opération Sainte Catherine, mesures agro-environnementales <i>Linéaire de haies plantées et nombre de plants vendus</i>
JEFS et cultures faune sauvage insuffisantes	VII-38	Amélioration de la capacité d'accueil des territoires Favoriser un couvert et apport de nourriture	Subvention FDC <i>nombre et superficie des JEFS et cultures faune sauvage subventionnés</i>
Piégeage des prédateurs insuffisant	VII-39	Diminuer le facteur prédation par une limitation accrue des prédateurs sur les zones de gestion	Favoriser l'augmentation de la pression de piégeage par un développement de groupements de piégeage et un soutien financier aux territoires et piégeurs <i>Nombre de piégeurs actifs sur les territoires et bilans de piégeage</i>
Autres modes de régulation des prédateurs à développer	VII-40	Réduire les pertes dues à la prédation par le développement de tous les modes de chasse et de régulation des prédateurs	Sensibiliser et former les chasseurs à ces modes de régulation des prédateurs <i>Nombre de pratiquants et bilans des prélèvements</i>

**3/ Communication, formation, information****Bilan 2012-2018**

*Actions engagées et réalisées :*

- Aucune action spécifique à cette espèce

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance de l'espèce	VII-41	Information Formation Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce	Préparation de stages <i>Nombre de certificats de stage délivrés</i>

**4/ Evaluation des effectifs****Bilan 2012-2018**

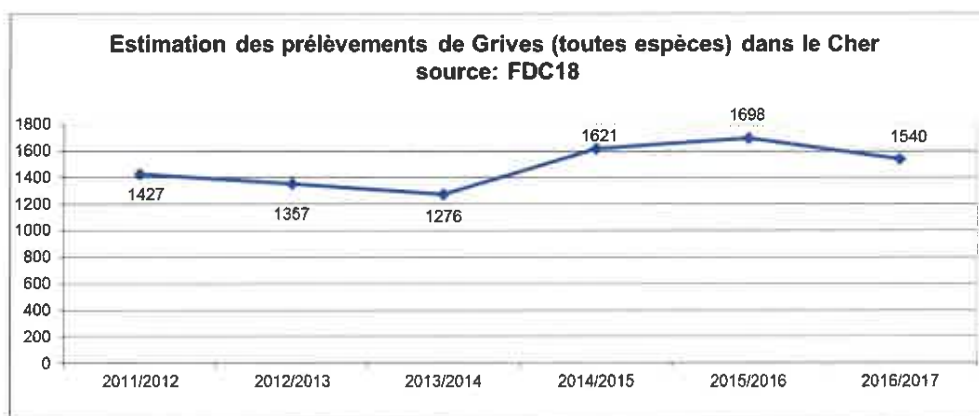
*Enjeux : Connaissance des prélèvements, améliorer l'analyse des tableaux de chasse*

*Actions engagées et réalisées :*

- Analyse des tableaux de chasse déclarés par enquête annuelle.

- Participation aux suivis d'effectifs nicheurs et hivernaux dans le cadre du réseau national de l'ONCFS « Oiseaux de passage »





### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Retour insuffisant des tableaux de chasse	VII-42	Connaissance des prélèvements Améliorer l'analyse des tableaux de chasse	Retour des tableaux de chasse <i>Analyse des tableaux de chasse</i>

## VII – 6. Pigeons

### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce

#### Bilan 2012-2018

*Enjeux : Conservation d'effectifs des populations suffisants pour leur maintien. Limiter des abus de prélèvements*

*Actions engagées et réalisées :*

- Contribution à une meilleure connaissance des populations par le suivi des retours de bagues du Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO)

- Participation à un programme régional de capture et marquage de pigeons par balises Argos



*Pigeon ramier, Dominique GEST*

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Statut nuisible du pigeon ramier Dégâts aux cultures avant l'ouverture	VII-43	Limitation de l'impact sur la période de reproduction Limiter la destruction aux zones à risques	Classement en statut gibier avec demande de classement nuisible dans les zones à risques <i>Bilan de destruction</i>
Prélèvements importants par certains chasseurs	VII-44	Conservation d'effectifs des populations suffisants pour leur maintien Limiter des abus de prélèvements	Communication <i>Evolution des tableaux de chasse</i>

**2/ Aménagement du milieu****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Amélioration de la capacité d'accueil des territoires, conservation des haies

Actions engagées et réalisées :

- Facilitation à la plantation de haies par une opération annuelle d'achat groupé de jeunes plants

Enjeux : Amélioration de l'habitat, promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage en îlots

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Limitation des prédateurs, incitation au piégeage

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Disparition des vieux arbres têtards dans les haies pour le pigeon colombin	VII-45	Amélioration de la capacité d'accueil des territoires Conservation des arbres têtards dans les haies	Soutien technique FDC pour les aménagements Evolution des effectifs suivant les tableaux de chasse
JEFS et cultures faune sauvage faibles et ponctuelles	VII-46	Amélioration de l'habitat Promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage en îlots	Subvention FDC Nombre et superficie des JEFS et cultures faune sauvage
Piégeage insuffisant des prédateurs	VII-47	Limitation des prédateurs Incitation au piégeage	Pièges Bilan de piégeage

**3/ Communication, formation, information****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Information Formation, stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce

Actions engagées et réalisées :

- Parution d'articles d'information dans le Chasse Environnement 18
- Reportages sur le site internet de la FDC 18

Enjeux : Définition des zones favorables pour les aménagements, récupération de données et information sur les différentes espèces de tourterelles pour les distinguer

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance de l'espèce	VII-48	Information Formation Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce	Préparation de stages Nombre de certificats de stage délivrés
Manque de données sur la présence du pigeon colombin	VII-49	Définition des zones favorables pour les aménagements Récupération de données et information sur les différentes espèces de pigeons pour les distinguer	la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire »

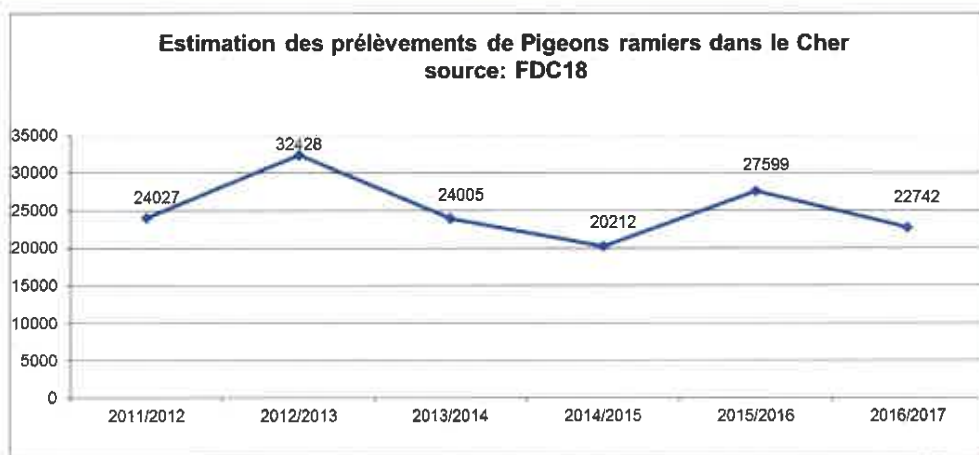
#### 4/ Evaluation des effectifs

##### Bilan 2012-2018

*Enjeux : Connaissance des prélèvements, améliorer l'analyse des tableaux de chasse*

*Actions engagées et réalisées :*

- Analyse des tableaux de chasse déclarés par enquête annuelle.
- Instauration d'une enquête « tableaux de chasse » spécifique pour le pigeon colombin
- Participation aux suivis d'effectifs nicheurs et hivernaux dans le cadre du réseau national de l'ONCFS « Oiseaux de passage »
- Mise en place de suivis aériens sur la zone Sologne, dans le cadre d'une démarche de la FRC encadrée par le GIFS (Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage)
- Contribution financière à la pose de balises ARGOS



*Pose de balise ARGOS, FDC18*



*Comptage de pigeons par survol en avion, FDC18*



##### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Retour insuffisant des tableaux de chasse	VII-50	Connaissance des prélèvements Améliorer l'analyse des tableaux de chasse	Retour des tableaux de chasse <i>Analyse des tableaux de chasse</i>
Méconnaissance des effectifs	VII-51	Amélioration de la connaissance des effectifs	Participation au suivi encadré par le Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage (GIFS) et la FRCC

## VII – 7. Tourterelles

### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce :

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Conservation d'effectifs des populations suffisants pour leur

Maintien, limiter des abus de prélèvements

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce



Tourterelles turques, Dominique GESI

#### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Faibles prélèvements départementaux	VII-52	Conservation d'effectifs des populations suffisants pour leur maintien	Communication Evolution des tableaux de chasse

### 2/ Aménagement du milieu

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Amélioration de la capacité d'accueil des territoires

Conservation des haies

Actions engagées et réalisées :

- Facilitation à la plantation de haies par une opération annuelle d'achat groupé de jeunes plants

Enjeux : Amélioration de l'habitat, promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage en îlots

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Limitation des prédateurs, incitation au piégeage

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

#### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Disparition des vieux arbres têtards dans les haies	VII-53	Amélioration de la capacité d'accueil des territoires Conservation des haies	Soutien technique FDC pour les aménagements Evolution des effectifs suivant les tableaux de chasse
JEFS et cultures faune sauvage faibles et ponctuelles	VII-54	Amélioration de l'habitat Promouvoir la création de JEFS et Cultures faune sauvage en îlots	Subvention FDC Nombre et superficie des JEFS et cultures faune sauvage
Piégeage et régulation des prédateurs insuffisants	VII-55	Limitation des prédateurs Incitation au piégeage	Pièges, régulation à tir Bilan de piégeage



### 3/ Communication, formation, information

#### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Information Formation, stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce  
Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Définition des zones favorables pour les aménagements, récupération de données et information sur les différentes espèces de tourterelles pour les distinguer

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

#### **Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance de l'espèce	VII-56	Information Formation Stages de formation et d'information d'une journée sur tous les thèmes liés à l'espèce	Préparation de stages Nombre de certificats de stage délivrés
Manque de données sur la présence de Tourterelles des bois	VII-57	Définition des zones favorables pour les aménagements Récupération de données et information sur les différentes espèces de tourterelles pour les distinguer	la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire » Retour de données

### 4/ Evaluation des effectifs

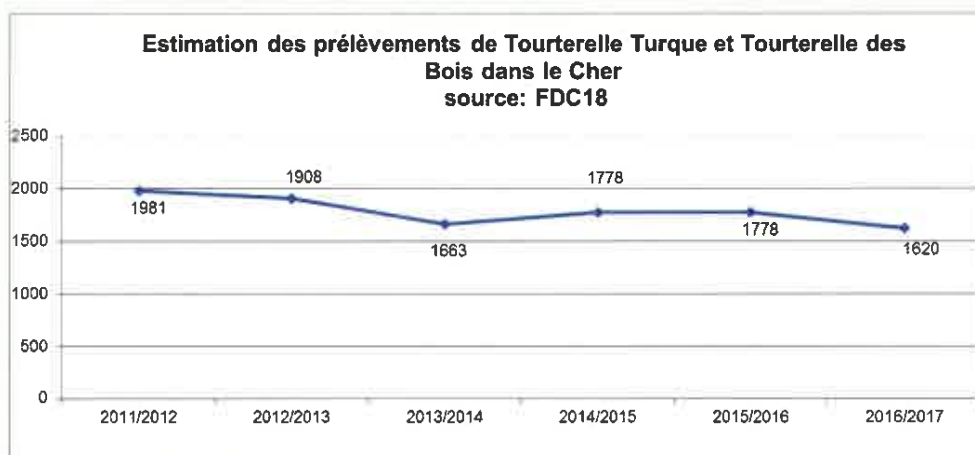
#### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Connaissance des prélèvements, améliorer l'analyse des tableaux de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Analyse des tableaux de chasse déclarés par enquête annuelle.

- Participation aux suivis d'effectifs nicheurs et hivernaux dans le cadre du réseau national de l'ONCFS « Oiseaux de passage »



#### **Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Retour insuffisant des tableaux de chasse	VII-58	Connaissance des prélèvements Améliorer l'analyse des tableaux de chasse	Retour des tableaux de chasse Analyse des tableaux de chasse



*La contribution de la Fédération et des chasseurs au suivi des espèces migratrices doit permettre une gestion globale sur l'étendue de l'aire de répartition des espèces le cas échéant, de répondre localement et ponctuellement à des événements climatiques exceptionnels par une chasse proportionnée et raisonnée.*

## VIII – LES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS ET LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts sont également classées gibier pendant la période de chasse. Ainsi, les tableaux suivants prennent en compte les différents statuts des espèces en fonction du temps.

### VIII – 1. Corvidés

#### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce :

##### Bilan 2012-2018

Enjeux : Maintenir la Corneille noire et le Corbeau freux classés nuisibles sur le département, régulation des populations de corvidés, accroître les prélèvements et les modes de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Piégeage des corvidés
- Chasse à tir des corvidés
- Destruction des corvidés de mars à juin
- Récolte des données sur les dégâts agricoles ou autres.



*Pie bavarde, Dominique GEST*

Enjeux : Retour de la Pie bavarde dans la liste des espèces nuisibles pour le département

Actions engagées et réalisées :

Pie bavarde piégeable à nouveau depuis la saison 2015-2016

Enjeux : Piégeage de la Pie bavarde sur les territoires où il existe une opération de gestion du petit gibier

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Améliorer la connaissance de l'impact des Corvidés, récupérer les données de dégâts

Actions engagées et réalisées :

Bilan annuel des déclarations de dégâts

##### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Régulation par piégeage	VIII-1	Proposer l'inscription de la Corneille noire et le Corbeau freux à la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur le département	Favoriser la pratique du piégeage par un regroupement de territoires <i>Bilan de piégeage</i>
	VIII-2	Régulation des populations de corvidés	<i>Nombre et superficie de territoires organisés</i>
Régulation par la chasse à tir	VIII-3	Accroître les prélèvements et les modes de chasse	Promotion de la chasse et destruction à tir <i>Tableaux de chasse</i>
Pie bavarde classée dans les espèces piégeables	VIII-4	Proposer l'inscription de la Pie bavarde à la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur le département	Classement dans l'arrêté ministériel
	VIII-5	Piégeage de la Pie bavarde sur les territoires où il existe une opération de gestion du petit gibier	Classement dans l'arrêté ministériel
Dégâts de Corvidés pas assez signalés	VIII-6	Améliorer la connaissance de l'impact des Corvidés Récupérer les données de dégâts	Déclarations des dégâts occasionnés Conservation des Corvidés dans la liste des espèces piégeables

**2/ Communication, formation, information****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Informer sur les moyens de limitation des prédateurs, informer sur le fonctionnement de nouveaux pièges

Actions engagées et réalisées :

- Formation de piégeage
- Recyclage pour les piégeurs agréés
- Information dans le « Chasse environnement 18 » et dans la lettre de l'AGRP.

Enjeux : Augmenter le nombre de territoires piégés, informer les piégeurs de la demande sur les territoires à piéger

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Augmenter le nombre de piégeurs, informer tous publics sur les séances de formation

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance des différents moyens de limitation des prédateurs	VIII-7	Informer sur les moyens de limitation des prédateurs	Stage de formation et d'information d'une journée Nombre d'inscriptions aux stages
Méconnaissance des nouveaux pièges	VIII-8	Informer sur le fonctionnement de nouveaux pièges	Formation de piégeage (recyclage) Inscriptions aux sessions de recyclage
Nombre de piégeurs insuffisants	VIII-9	Augmenter le nombre de territoires piégés Informer les piégeurs de la demande sur les territoires à piéger	Lettre de l'AGRP, la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire » Nombre de parutions, articles
	VIII-10	Augmenter le nombre de piégeurs Informer tous publics sur les séances de formation	Formations de piégeage Nombre d'inscriptions aux formations

**3/ Evaluation des effectifs****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Estimation des corbeautières en agglomération

Actions engagées et réalisées :

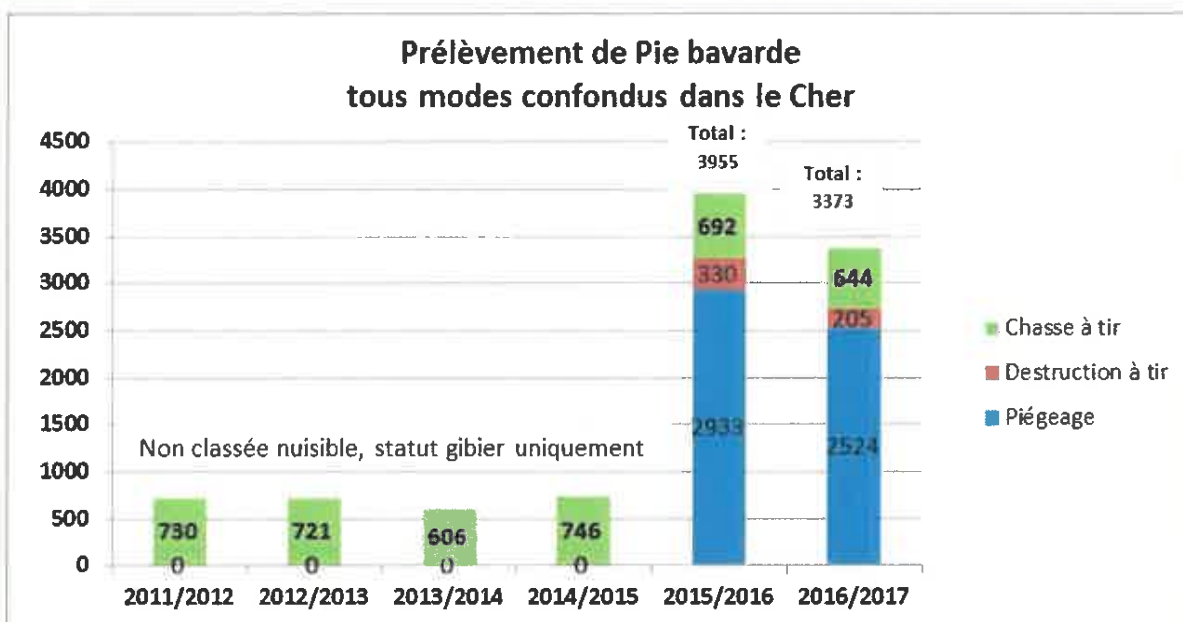
Suivi des corbeautières tous les 3 ans à partir de 2015

Enjeux : Amélioration de la connaissance des effectifs, poursuivre l'estimation avec les bilans de piégeage

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des populations par analyse des bilans de piégeage et de chasse à tir

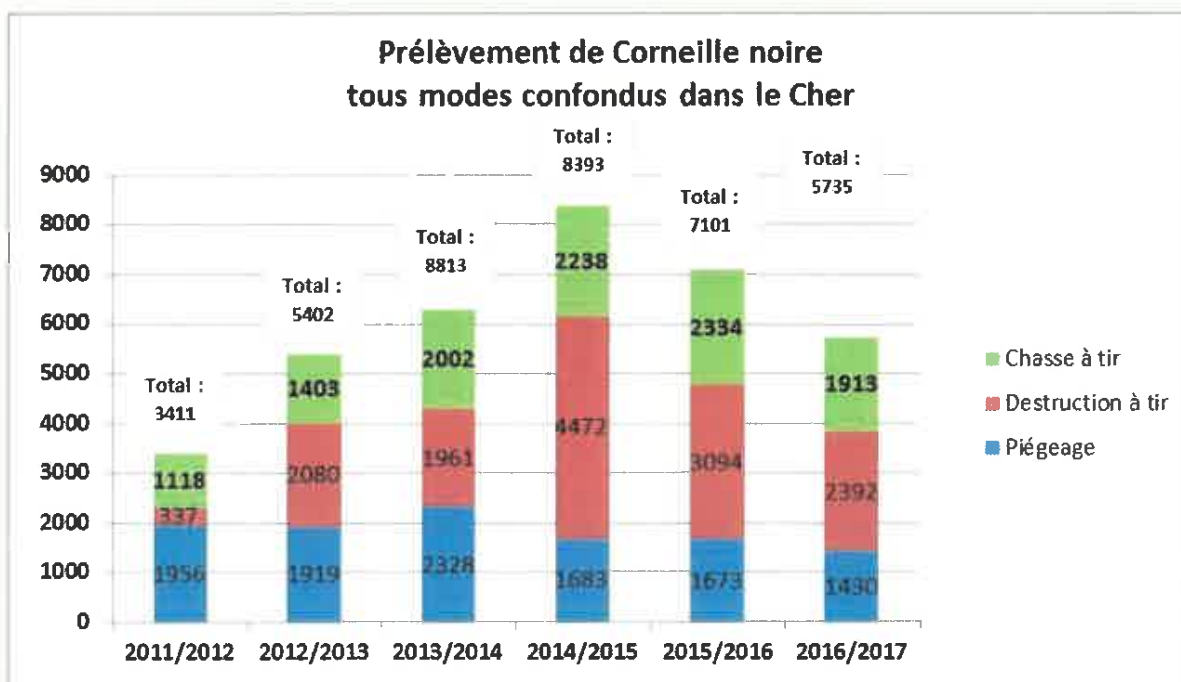
La Pie bavarde



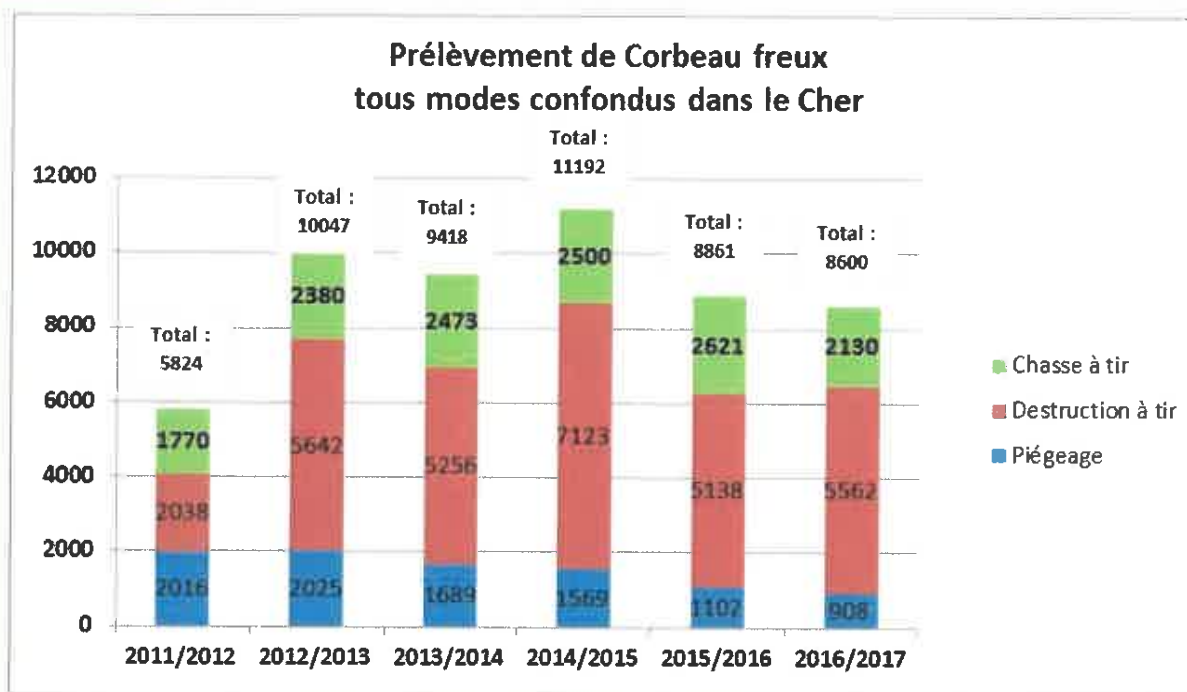
La Corneille noire



*Corneille noire, Dominique GEST*



**Le Corbeau freux**



Dégâts sur Tournesol, FDC18

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Absence de recensement	VIII-11	Estimation des corbeautières sur le département tous les 3 ans à compter de mars 2015.	Récupération des données <i>Résultats des recensements</i>
Bilan de piégeage et prélèvements à tir	VIII-12	Amélioration de la connaissance des effectifs Poursuivre l'estimation avec les bilans de piégeage	Bilan de piégeage et prélèvements à tir <i>Evolution des bilans de piégeage</i>



## VIII – 2. Mustélinés

### 1/ Gestion cynégétique de l'espèce :

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Maintenir la Fouine et la Martre classées nuisibles sur le département  
Régulation des populations de mustélinés Accroître les prélèvements et les modes de chasse

Actions engagées et réalisées :

- Piégeage de certaines espèces de petits mustélinés (fouine et martre)

Enjeux : Prélèvement à la chasse

Actions engagées et réalisées :

- Chasse à tir des petits mustélinés

Enjeux : Augmenter la liste des espèces de mustélinés piégeables dans les zones de gestion petit gibier

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Pas de contrainte de distance de piégeage des mustélinés pour les zones de gestion petit gibier Ajouter le piégeage à moins de 250 m des habitations, bâtiments ou élevage. Piégeage des mustélinés Fouine, Martre et Putois sur les territoires où il existe une opération de gestion du petit gibier

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique

Enjeux : Améliorer la connaissance de l'impact des Mustélinés, récupérer les données de dégâts

Actions engagées et réalisées :

- Déclarations des dégâts occasionnés par les petits mustélinés



Fouine, Dominique GEST

#### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Piégeage insuffisant	VIII-13	Proposer l'inscription de la Fouine et la Martre à la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur le département	Favoriser la pratique du piégeage par un regroupement de territoires avec participation financière des bénéficiaires <i>Bilan de piégeage</i>
	VIII-14	Régulation des populations de mustélinés Accroître les prélèvements et les modes de chasse	<i>Nombre et superficie de territoires organisés</i>
Chasse à tir insuffisante	VIII-15	Maintien de la chasse à tir	<i>Tableaux de chasse</i>
Putois, belette non classés nuisibles dans le département	VIII-16	Proposer l'inscription des espèces de mustélinés à la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans les zones de gestion petit gibier	Fournir des données techniques justifiant le classement sur les zones de gestion petit gibier <i>Bilan de piégeage</i>
Dégâts de mustélinés pas assez signalés	VIII-17	Améliorer la connaissance de l'impact des Mustélinés Récupérer les données de dégâts	Déclarations des dégâts occasionnés Conservation des Mustélinés dans la liste des espèces nuisibles

**2/ Communication, formation, information****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Informer sur les moyens de limitation des prédateurs, informer sur le fonctionnement de nouveaux pièges

Actions engagées et réalisées :

- Formation de piégeage
- Recyclage pour les piégeurs agréés
- Information dans le « Chasse environnement 18 » et dans la lettre de l'AGRP.

Enjeux : Augmenter le nombre de territoires piégés, informer les piégeurs de la demande sur les territoires à piéger

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique

Enjeux : Encourager les chasseurs et piégeurs à passer une formation complémentaire

Actions engagées et réalisées :

- Recyclage pour les piégeurs agréés

Enjeux : Augmenter le nombre de piégeurs, informer tous publics sur les séances de formation

Actions engagées et réalisées :

- 5 formations de piégeage annuelles

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance des différents moyens de régulation des prédateurs	VIII-18	Informer sur les moyens de limitation des prédateurs	Stage de formation et d'information d'une journée Nombre d'inscriptions aux stages
Méconnaissance des nouveaux pièges	VIII-19	Informer sur le fonctionnement de nouveaux pièges	Formation de piégeage (recyclage) Inscriptions aux sessions de recyclage
Méconnaissance des espèces	VIII-20	Encourager les chasseurs et piégeurs à passer une formation complémentaire	
Nombre de piégeurs insuffisants	VIII-21	Augmenter le nombre de territoires piégés Informer les piégeurs de la demande sur les territoires à piéger	Lettre de l'AGRP, la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire » Nombre de parutions, articles
	VIII-22	Augmenter le nombre de piégeurs Informer tous publics sur les séances de formation	Formations de piégeage Nombre d'inscriptions aux formations

**3/ Evaluation des effectifs****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Maintien des protocoles permettant l'observation pendant les IKA Lièvre

Actions engagées et réalisées :

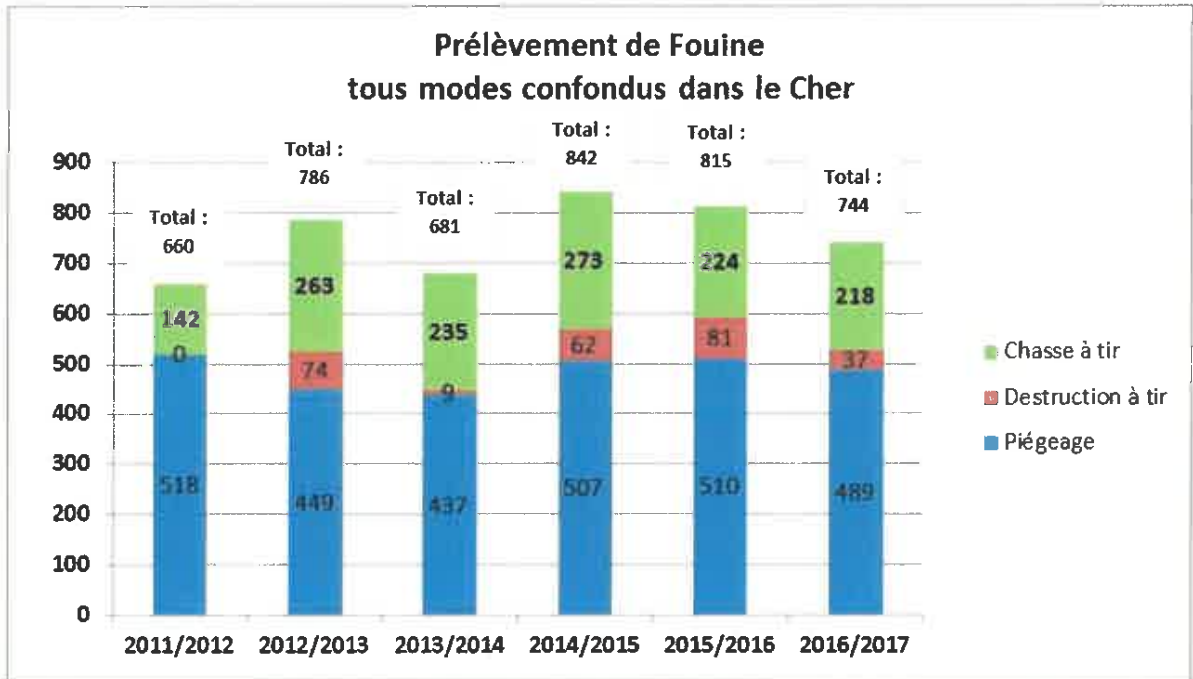
- Aucune action spécifique à cette espèce

Enjeux : Amélioration de la connaissance de la présence des mustélidés Poursuivre l'estimation avec les bilans de piégeage

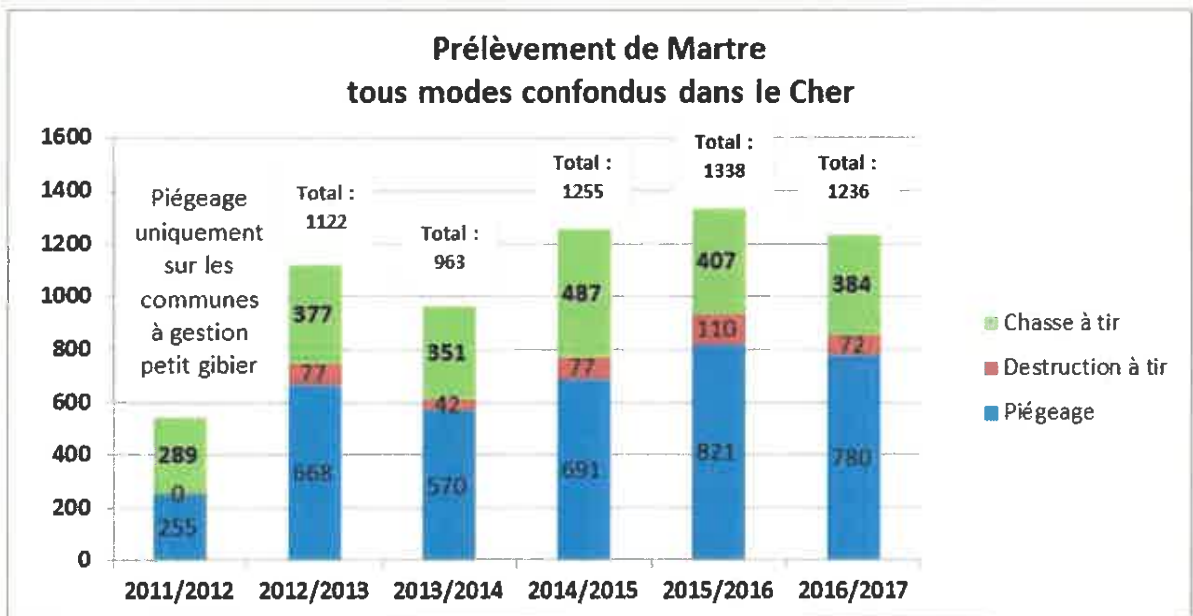
Actions engagées et réalisées :

- Suivi des populations par analyses des bilans de piégeage et de chasse à tir

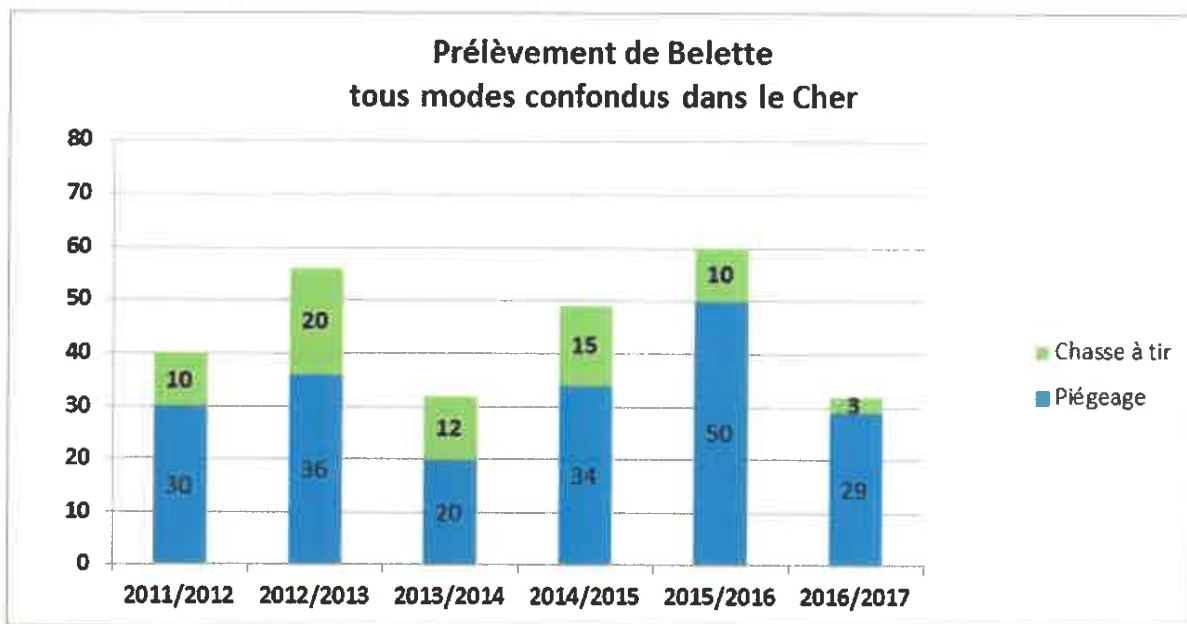
**La Fouine**



**La Martre**



**La Belette**

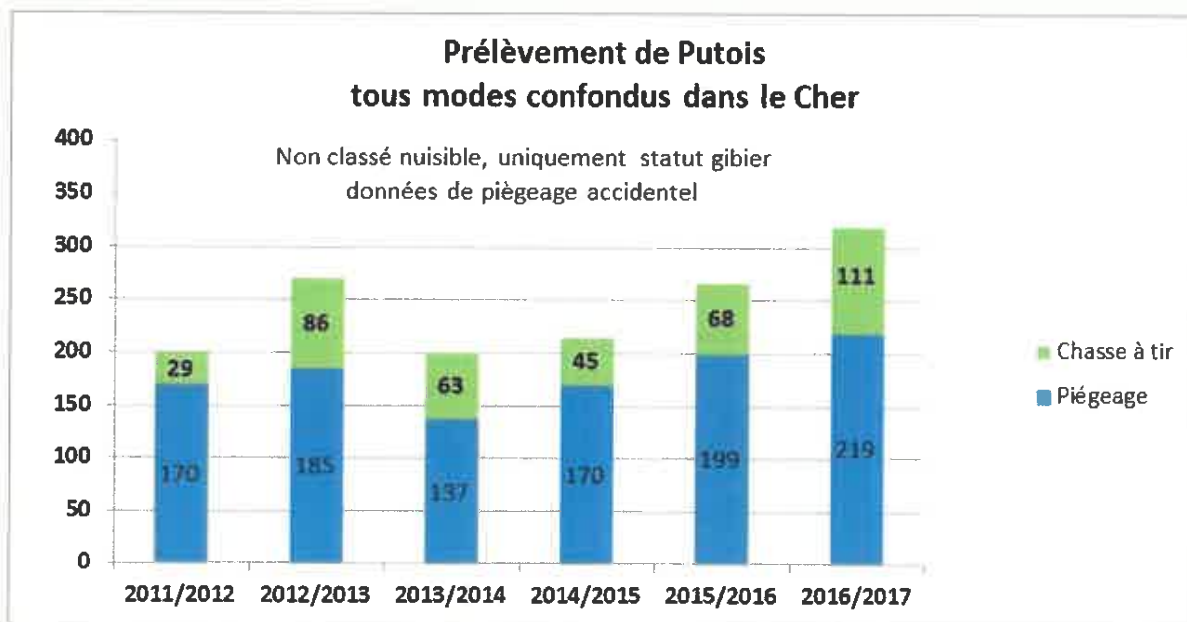


Dans le Cher, la régulation de l'espèce Belette ne peut se faire que par la chasse à tir du jour de l'ouverture générale de la chasse au 28 février. Il est prélevé – de 50 belettes chaque saison.

Les piégeurs agréés ont l'obligation de mentionner les captures accidentelles, les captures de belette sont un élément prouvant la présence de l'espèce à l'échelle communale.

Le piégeage de la belette se faisait essentiellement avec une boîte spécifique appelée « belettière ». Ces types de pièges n'étant plus posés dans la nature, les données de captures accidentelles reflètent le strict minimum de la présence de la belette dans le Cher

**Le Putois**



Les piégeurs agréés ont l'obligation de mentionner les captures accidentelles, les captures de putois sont un élément prouvant la présence de l'espèce à l'échelle communale.

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Bilan de piégeage	VIII-23	Amélioration de la connaissance de la présence des mustélidés Poursuivre l'estimation avec les bilans de piégeage	Bilan de piégeage <i>Evolution des bilans de piégeage</i>

**VIII – 3. Ragondin et Rat musqué****1/ Gestion cynégétique de l'espèce :****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Pallier à l'interdiction de l'empoisonnement, développer les autres modes de destruction, favoriser la pratique des différents modes de destruction

Actions engagées et réalisées :

- Chasse à tir toute l'année
- Chasse sous terre toute l'année
- Piégeage toute l'année



*Rat musqué, Dominique GEST*

Enjeux : Régulation des populations Diminuer les risques de contamination par la Leptospirose, transmissible à l'homme

Actions engagées et réalisées :

- Tous modes de régulation

Enjeux : Améliorer la connaissance de l'impact des Rongeurs, récupérer les données de dégâts

Actions engagées et réalisées :

- Déclaration de dégâts agricoles et sur les ouvrages telles que les digues et berges

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Fortes populations	VIII-24	Favoriser la pratique des différents modes de destruction	Piégeage <i>Bilan de piégeage</i>
	VIII-25		Déterrage <i>Bilan de déterrage</i>
	VIII-26		Chasse à tir <i>Bilan des tableaux de chasse</i>
	VIII-27	Régulation des populations Diminuer les risques de contamination par la Leptospirose, transmissible à l'homme	Tous les modes de prélèvements <i>Bilan de prélèvements</i>
Dégâts de rongeurs pas assez signalés	VIII-28	Améliorer la connaissance de l'impact des Rongeurs Récupérer les données de dégâts	Déclarations des dégâts occasionnés Conservation des Rongeurs dans la liste des espèces nuisibles



## 2/ Communication, formation, information

### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Informer sur les moyens de limitation des prédateurs, informer sur le fonctionnement de nouveaux pièges

Actions engagées et réalisées :

- Formation de piégeage
- Recyclage pour les piégeurs agréés
- Information dans le « Chasse environnement 18 » et dans la lettre de l'AGRP.

Enjeux : Augmenter le nombre de territoires piégés, informer les piégeurs de la demande sur les territoires à piéger

Actions engagées et réalisées :

- Aucune action spécifique

Enjeux : Augmenter le nombre de piégeurs, informer tous publics sur les séances de formation

Actions engagées et réalisées :

- 5 formations de piégeage annuelles

Enjeux : Amélioration de la connaissance de l'état sanitaire, information sur les risques sanitaires

Actions engagées et réalisées :

- Communication sur la Leptospirose

### **Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Méconnaissance des différents moyens de régulation des prédateurs	VIII-29	Informer sur les moyens de limitation des prédateurs	Stage de formation et d'information d'une journée Nombre d'inscriptions aux stages
Méconnaissance des nouveaux pièges	VIII-30	Informer sur le fonctionnement de nouveaux pièges	Formation de piégeage (recyclage) Inscriptions aux sessions de recyclage
Piégeage insuffisant	VIII-31	Augmenter le nombre de territoires piégés Informer les piégeurs de la demande sur les territoires à piéger	Lettre de l'AGRP, la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire » Nombre de parutions, articles
	VIII-32	Augmenter le nombre de piégeurs Informer tous publics sur les séances de formation	Formations de piégeage Nombre d'inscriptions aux formations
Surveillance sanitaire	VIII-33	Amélioration de la connaissance de l'état sanitaire Information sur les risques sanitaires	la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire » Nombre d'articles publiés

## 3/ Evaluation des effectifs

### **Bilan 2012-2018**

Enjeux : Estimation des lieux infectés (étangs, mares, points d'eau, ruisseau, rivières...)

Actions engagées et réalisées :

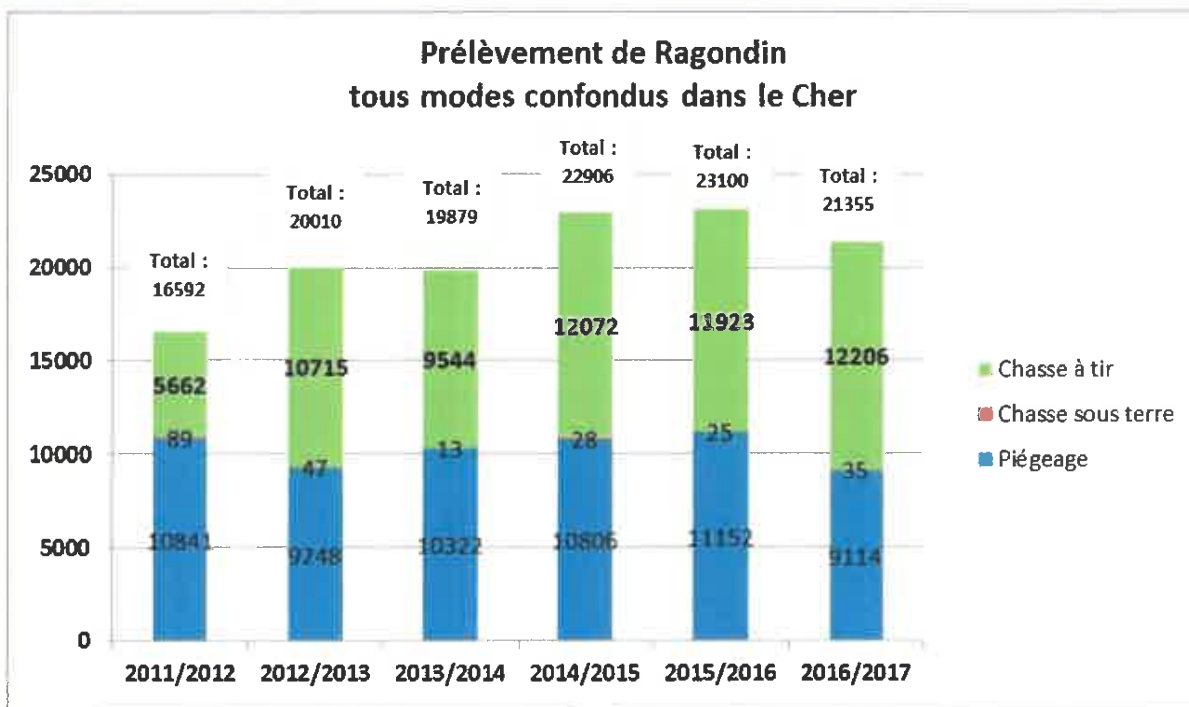
- Aucune action spécifique

Enjeux : Amélioration de la connaissance des effectifs, poursuivre l'estimation avec les bilans de piégeage, de déterrage et de tir

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des populations par analyses des bilans de piégeage, de chasse à tir et chasse sous terre.

**Le Ragondin**

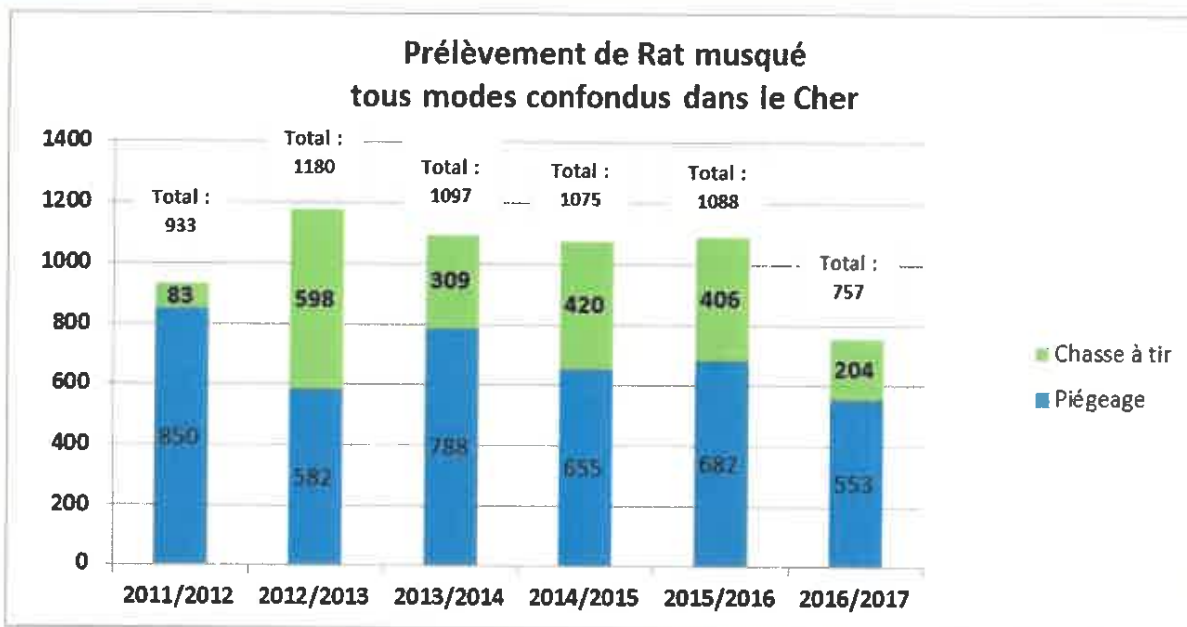


Dans le Cher, la chasse du ragondin est autorisée toute l'année. De plus il peut être détérré également toute l'année et enfin il a le statut nuisible permettant son piégeage toute l'année. Il est prélevé tous modes confondus entre 16 600 et 23 100 ragondins chaque année.



*Dégâts de Ragondins sur berges, FDC18*

**Le Rat musqué**



**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Chiffrage des effectifs insuffisants	VIII-34	Estimation des lieux infectés (étangs, mares, points d'eau, ruisseau, rivières...)	Récupération des données Résultats des recensements
Bilan de piégeage, de déterrage et de tir	VIII-35	Amélioration de la connaissance des effectifs Poursuivre l'estimation avec les bilans de piégeage, de déterrage et de tir	Bilan de piégeage, de déterrage et de tir Evolution des bilans de piégeage, de déterrage et de tir

**VIII – 4. Renard**

**1/ Gestion cynégétique de l'espèce**

**Bilan 2012-2018**

*Enjeux : Maintenir le Renard dans la liste des espèces classées nuisibles sur le département, régulation des populations de renards, accroître les prélèvements et les modes de chasse*  
*Actions engagées et réalisées :*

- Développement de la limitation des prédateurs par mise en place du tir d'été du renard à partir du 1<sup>er</sup> juin
- Développement de la chasse en battue du renard (à partir du 1<sup>er</sup> juin) en début de la saison de chasse notamment dans les tournesols et maïs.
- Développement de la chasse sous terre
- Piégeage
- Chasse à tir



*Renard, Dominique GEST*

Enjeux : Diminuer les risques de contamination par l'échinococcose transmissible à l'homme

Actions engagées et réalisées :

- Tous modes de régulation

Enjeux : Améliorer la connaissance de l'impact du renard, récupérer les données de dégâts

Actions engagées et réalisées :

- Déclarations de dégâts agricoles et autres, sur d'autres formes de propriétés.

Enjeux : Régulation des populations de renards, préconiser le tir du renard dans les JEFS et cultures faune sauvage

Actions engagées et réalisées :

- Mise en place de jachères faune sauvage et de culture CIPAN (moutarde par ex) afin de faire des battues spéciales aux renards réfugiés dedans.

## Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Piégeage insuffisant	VIII-36	Proposer l'inscription du Renard à la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur le département Régulation des populations de renards Accroître les prélèvements par les modes de chasse et de régulation	Favoriser la pratique du piégeage par un regroupement de territoires avec participation financière des bénéficiaires Soutien financier de l'AGRP18 et FDC <i>Bilan de piégeage, montant des aides accordées</i>
	VIII-37		<i>Nombre et superficie de territoires organisés</i>
Chasse sous terre insuffisante	VIII-38		Chasseurs, déterreurs <i>Bilan de déterrage</i>
Chasse à tir insuffisante	VIII-39		Tir d'été du renard <i>Bilan de régulation</i>
	VIII-40		Tir de nuit <i>Bilan des tirs de nuit</i>
Destruction à tir insuffisante	VIII-41		Développer les tirs de nuit à travers des arrêtés préfectoraux de chasses particulières <i>Bilan des chasses particulières</i>
Echinococcose présente dans le département, véhiculée par le renard	VIII-42		Diminuer les risques de contamination par l'échinococcose, transmissible à l'homme
Dégâts de renard pas assez signalés d'où battues administratives insuffisantes	VIII-43	Améliorer la connaissance de l'impact du renard Récupérer les données de dégâts	Déclarations des dégâts occasionnés, Augmenter le rythme des battues spécifiques au renard <i>Conservation du renard dans la liste des espèces nuisibles, Nombre de battues administratives</i>

## 2/ Communication, formation, information

### Bilan 2012-2018

Enjeux : Informer sur les moyens de limitation des prédateurs, informer sur le fonctionnement de nouveaux pièges

Actions engagées et réalisées :

- Formation de piégeage
- Recyclage pour les piégeurs agréés
- Information dans le « Chasse environnement 18 » et dans la lettre de l'AGRP.

Enjeux : Augmenter le nombre de territoires piégés, informer les piégeurs de la demande sur les territoires à piéger

Actions engagées et réalisées :

Enjeux : Augmenter le nombre de piégeurs, informer tous publics sur les séances de formation

Actions engagées et réalisées :

- 5 formations de piégeage par an



Enjeux : Information des différents moyens de limitation des prédateurs, faire prendre conscience de l'impact de la prédation du renard sur la faune sauvage

Actions engagées et réalisées :

- Communication dans la revue « Chasse en Région Centre val de Loire »

Enjeux : Amélioration de la connaissance de l'état sanitaire, information sur les risques sanitaires

- Suivi sanitaire Echinococcose Alvéolaire.

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Pratique insuffisante des différents moyens de régulation des prédateurs	VIII-44	Encourager à la pratique des différents moyens de limitation des prédateurs Information des détenteurs et leur localisation Faire prendre conscience de l'impact de la prédation du renard sur la faune sauvage	Sensibilisation et formation à la pratique des différents modes de régulation <i>Nombre d'articles publiés, nombre de participants aux stages</i>
Méconnaissance des nouveaux pièges	VIII-45	Informier sur le fonctionnement de nouveaux pièges	Formation de piégeage y compris nouvelles technologies (recyclage) <i>Inscriptions aux sessions de recyclage</i>
Nombre de piégeurs insuffisants	VIII-47	Augmenter le nombre de territoires piégés Informier les piégeurs de la demande sur les territoires à piéger	Lettre de l'AGRP18, la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire » Soutien financier aux territoires <i>Nombre de parutions, articles</i>
	VIII-48	Augmenter le nombre de piégeurs Informier tous publics sur les séances de formation	Formations de piégeage Soutien financier aux piégeurs <i>Nombre d'inscriptions aux formations</i>
Surveillance sanitaire	VIII-49	Amélioration de la connaissance de l'état sanitaire Information sur les risques sanitaires	la Revue « La Chasse en région Centre Val de Loire » <i>Nombre d'articles publiés</i>

### 3/ Evaluation des effectifs

#### Bilan 2012-2018

Enjeux : Maintien des protocoles permettant l'observation pendant les IKA Lièvre

Actions engagées et réalisées :

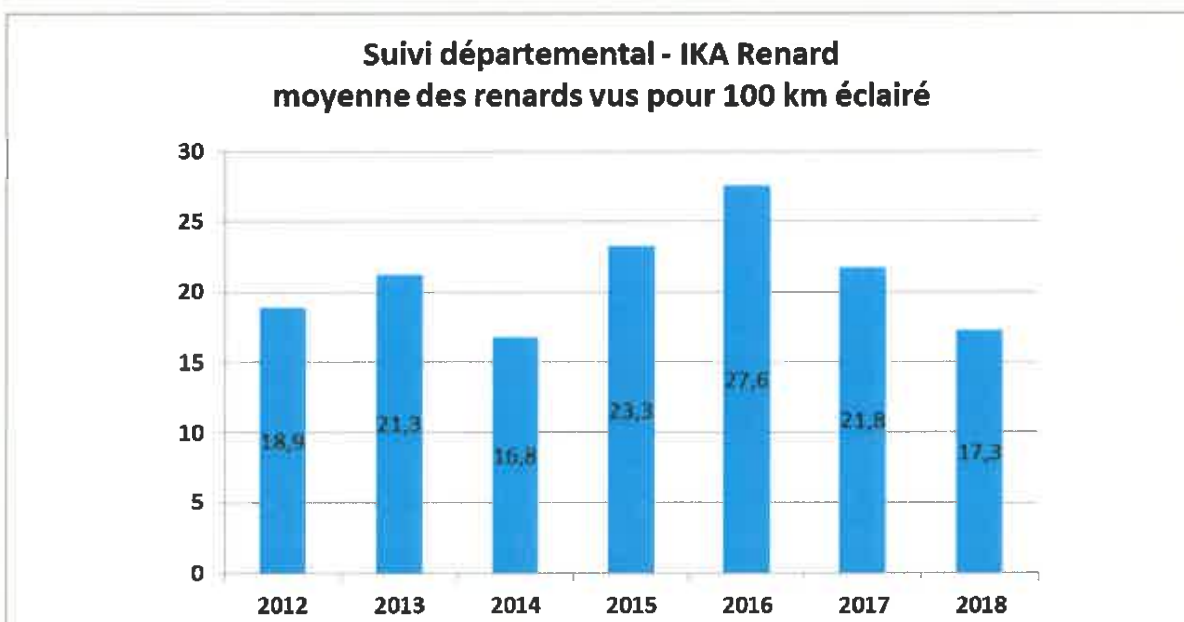
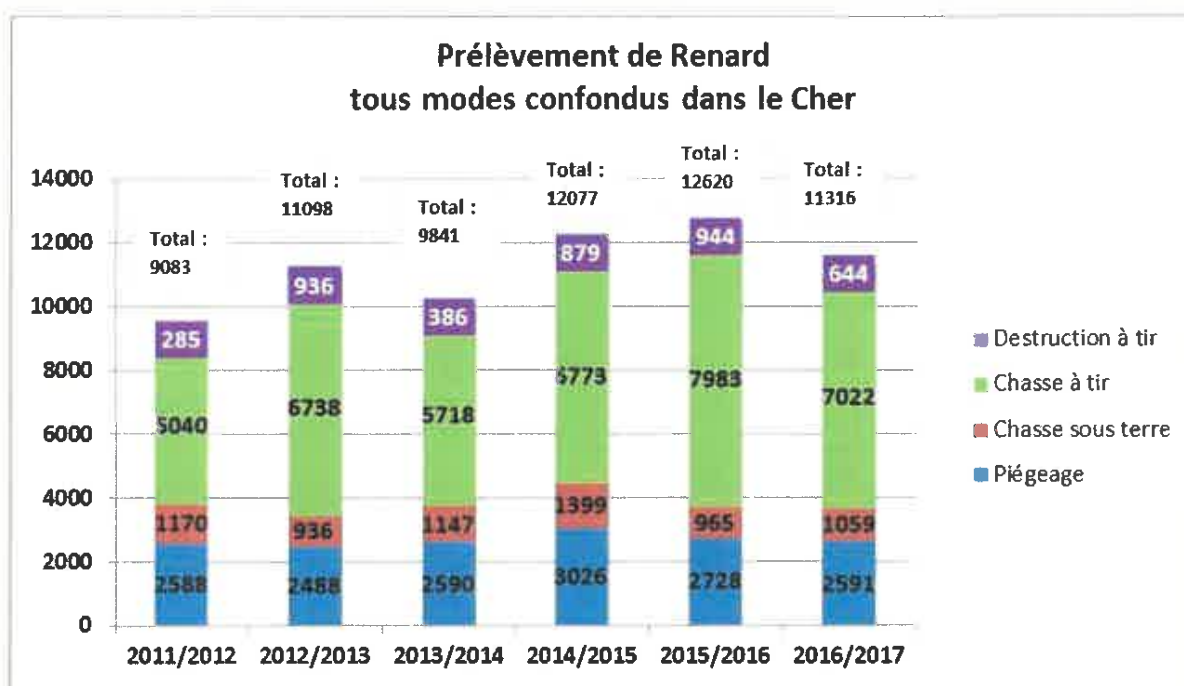
- Suivi des effectifs reproducteurs par comptages de nuit en fin d'hiver (IKA renard).

Enjeux : Amélioration de la connaissance de la présence des mustélidés Poursuivre l'estimation avec les bilans de piégeage

Actions engagées et réalisées :

- Suivi des prélèvements par analyse enquête tableaux de chasse, bilan de piégeage et chasse sous terre





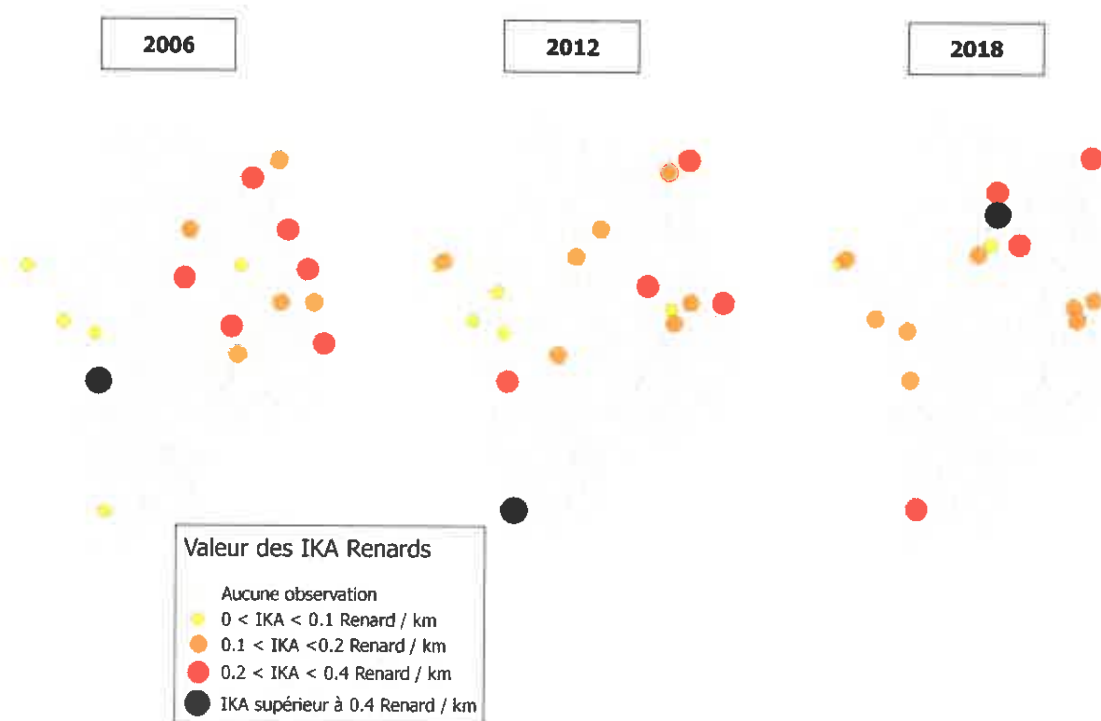
Il est prélevé tous modes confondus entre 9 000 et 12 600 renards chaque année.



Comptage de renard de nuit, FDC18



**EVOLUTION DES VALEURS D'IKA RENARDS ENTRE 3 ANNEES DE REFERENCE**



**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Observation lors des IKA lièvres et renards	VIII-50	Maintien des protocoles de suivis	Poursuite des IKA lièvres et renards <i>Recueil et analyse des données</i>
Bilan des prélèvements par piégeage, déterrage et tir	VIII-51	Améliorer la connaissance de la présence des renards Poursuivre l'estimation avec les bilans de piégeage, de déterrage et de tir	<i>Bilan de piégeage, de déterrage et de tir</i> <i>Evolution des bilans de piégeage, de déterrage et de tir</i>

**VIII – 5. Bernache du Canada****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Limitation de l'impact sur la biodiversité en diminuant les effectifs

Bilan de prélèvements

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Augmentation des populations	VIII-52	Limitation de l'impact sur la biodiversité en diminuant les effectifs	<i>Classée nuisible au groupe 1</i> <i>Transmission des tableaux de prélèvements via la FNC</i>

**VIII – 6. Cormoran****Bilan 2012-2018**

Enjeux : Limitation de l'impact sur la biodiversité, activités aquacoles et diminuer les dégâts sur la pisciculture en diminuant les effectifs

Bilan des demandes d'autorisation de destruction

**Projet 2018-2024**

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Augmentation des populations	VIII-53	Limitation de l'impact sur la biodiversité, activités aquacoles et diminuer les dégâts sur la pisciculture en diminuant les effectifs	Demande d'autorisation de destruction <i>Bilan de prélèvements annuels</i>

*La Fédération s'engage à poursuivre les efforts dans la lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, pour assurer la protection de la flore et de la faune, pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles, pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété.*

## IX – LA GESTION DES MILIEUX NATURELS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

### Projet 2018-2024

Etat des lieux	N°	Enjeux et Orientations	Moyens et Evaluation
Nécessité de suivre le travail des organisations et réseaux liés à la gestion des milieux	IX-1	Poursuivre la représentation des chasseurs et de leurs actions dans la gestion, la protection et la restauration des milieux naturels	Réunions, groupe de travail, comité de pilotage... Trame verte et bleue, Natura 2000, ENS, etc. <i>Nombre de réunions</i>
Intérêt d'animer l'opération Jachères Fleuries et Apicoles	IX-2	Favoriser l'amélioration des paysages, la survie des insectes pollinisateurs et de la petite faune de plaine	Mise en oeuvre de l'opération en partenariat avec les collectivités locales <i>Nombre et superficie des jachères fleuries et apicoles</i>
Utilité d'animation du programme Agrifaune avec le Lycée Agricole du Subdray	IX-3	Promouvoir auprès des futurs agriculteurs des techniques agricoles favorables à la biodiversité et la petite faune de plaine (agroforesterie, bandes enherbées, CIPAN, utilisation de barre d'effarouchement...)	Mise en place, suivi et communication auprès des élèves sur les techniques mises en oeuvre dans la cadre d'Agrifaune <i>Nombre d'élèves sensibilisés</i>
Participation aux programmes « ferme Abeille Biodiversité » et « Plan pollinisation »	IX-4	Montrer le rôle joué par les chasseurs dans la conservation de la biodiversité, Participer aux côtés d'autres acteurs à la mise en oeuvre de pratiques favorables à la biodiversité.	Participation technique aux programmes et communication sur ces travaux en partenariat avec la FDGEDA 18, CA18, Pays de Bourges. <i>Résultats des travaux et retour des médias sur ces sujets</i>
Diminution des surfaces en Jachères et cultures Faune Sauvage	IX-5	Maintenir ou développer les couverts faunistiques favorables à l'alimentation et le refuge de la petite faune de plaine	<i>Sensibilisation des détenteurs de droit de chasse et des agriculteurs, soutien technique et financier (subventions) de la FDC 18</i> <i>Nombre et superficie des couverts subventionnés</i>
CIPAN en progression	IX-6	Offrir des couverts d'arrière saison aux insectes pollinisateurs et au petit gibier, Favoriser la dynamique de progression de ces couverts	<i>Sensibilisation des détenteurs de droit de chasse et des agriculteurs, soutien technique et financier (subventions) de la FDC 18</i> <i>Nombre et superficie d'intercultures de mélanges favorable à l'espèce</i>
Mauvaise gestion des bandes enherbées	IX-7	Améliorer la survie des insectes pollinisateurs et de la petite faune de plaine par une meilleure gestion (techniques et périodes de broyage) des couverts enherbés	Sensibiliser les détenteurs de droit de chasse et les agriculteurs à une gestion positive des couverts enherbés, faire évoluer la réglementation vers ces techniques appropriées <i>Longueur et superficie de couverts enherbés gérés positivement</i>
Insuffisance d'implantation de haies	IX-8	Favoriser le développement de couverts permanents apportant couvert et nourriture aux pollinisateurs et à la petite faune de plaine.	Aide technique et financière aux plantations et semis Facilitation de ces réalisations par achat groupés des plants <i>Nombre et superficie de couverts implantés</i>



*Sorties au Lycée agricole du Subdray, FDC18*

*A travers de ses actions, la Fédération et les chasseurs du département participent à la gestion des milieux naturels pour conserver les capacités d'accueil des territoires pour les espèces de petit et de grand gibier. La Fédération entend poursuivre la représentation des chasseurs et de leurs actions dans la gestion, la protection et la restauration des milieux naturels qui dans certains cas est la seule activité à s'en préoccuper.*



# CONVENTION D'AGRAINAGE GRAND GIBIER

## **1. Demandeur**

Je soussigné :

UG :

N° d'identifiant :

Demeurant :

Titulaire du droit de chasse sur une superficie totale de                      **hectares dont**                      **hectares**  
**boisés**, situés sur la (les) commune(s) de :

M'engage à appliquer les dispositions définies ci-après et serai ainsi autorisé à agrainer dès que la FDCC aura validé cette Convention.

## **2. Préambule**

La pratique de l'agrainage du grand gibier est encadrée par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) validé par le Préfet le 26 juin 2012. Les chasseurs et les sociétés, groupements ou associations de chasse du département ont l'obligation de le respecter.

- a) Sur les territoires de chasse situés dans les Unités de Gestion (UG) classées en rouge ou en noir sur la carte du Plan National de Maîtrise du Sanglier (PNMS) validée par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) pour l'année en cours, L'AGRAINAGE EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE, SAUF POUR LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CONVENTION.
- b) A la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher (FDCC) ou de toutes autres parties, si la situation des dégâts le justifie, L'AGRAINAGE SERA INTERDIT TOUTE L'ANNÉE, SAUF POUR LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CONVENTION sur les territoires de chasse situés dans les UG ou parties d'UG classées en blanc ou en orange, après validation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage plénière.

## **3. Objectif**

Prévenir et contenir les dégâts sur les cultures agricoles dus au grand gibier par un agrainage de dissuasion en période sensible, proscrire la domestication et le nourrissage.

#### 4. Méthode

L'agrainage à la volée, manuel ou mécanique, est seul autorisé. Il devra être pratiqué sur des CIRCUITS D'AGRAINAGE judicieusement placés, notamment par rapport aux cultures voisines, aux routes et aux voies ferrées.

L'agrainage est interdit toute l'année, sur tout le département, à une distance inférieure à 100 mètres des lisières de zones agricoles ou de toute parcelle pouvant faire l'objet de dégâts de grand gibier (cultures, prairies, vergers, maraîchage, vignes, horticultures, pépinières) sauf si la denrée utilisée est enterrée. Cette distance s'applique également toute l'année, pour des raisons de sécurité publique, aux infrastructures routières (autoroutes, voies départementales, nationales et ferroviaires).

Un CIRCUIT D'AGRAINAGE doit être obligatoirement utilisé sur l'un des jours déclaré au paragraphe 7 lors de la période sensible des cultures du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.

**Lors de la signature de la convention, le titulaire du droit de chasse fournira à la FDCC un plan au 1/25000<sup>ème</sup> sur lequel figureront le ou les circuits d'agrainage. Le circuit où l'agrainage est obligatoire sur l'un des jours déclaré au paragraphe 7 doit être identifié.**

#### 5. Produits d'agrainage

Sont seuls autorisés:

- l'agrainage à base d'aliments végétaux naturels et non transformés : céréales, protéagineux, oléagineux, maïs, fruits, légumes, tubercules, betteraves.
- l'affouragement (apport de fourrage : foin, paille, luzerne) sa distribution restant possible à poste fixe.

Est interdit :

- tout autre aliment transformé ou non, d'origine carnée (y compris le poisson) ainsi que les déchets de restauration.

#### 6. Quantités

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, l'apport hebdomadaire d'aliment est **obligatoire avec un MINIMUM de 0,5 kg par ha boisé (bois, friches et landes)**, limité aux 100 premiers hectares.

Du 1<sup>er</sup> novembre au dernier jour de février l'apport hebdomadaire d'aliment **reste possible avec un MAXIMUM de 1 kg par ha boisé (bois, friches et landes)**.

#### 7. Période

L'agrainage est **obligatoire** pour la période du **1<sup>er</sup> mars au 31 octobre**, au minimum **UNE FOIS PAR SEMAINE**, au(x) jour(s) indiqué(s) ci-dessous :

*(cocher 1 ou 2 cases maximum dans la liste ci-dessous pour déclarer votre jour d'agrainage hebdomadaire obligatoire)*

LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI – DIMANCHE

Pour les signataires de la présente convention, l'agrainage reste possible aux autres périodes, soit du 1<sup>er</sup> novembre au dernier jour de février.

## **8. Modifications**

Toute modification (exemple : changement de jour d'agrainage ...) devra être portée par courrier, courriel ou télécopie à la connaissance et validée par la FDCC.

Le titulaire du droit de chasse signataire de la présente convention est informé que le cadre de la convention sera réétudié en CDCFS plénière, qui pourra y apporter toutes modifications qu'elle jugera nécessaires.

## **9. Respect de l'environnement**

Les différentes pratiques d'agrainage seront conduites de façon à laisser les zones propres (ramassage des emballages, sacs plastiques, ficelles, ...).

## **10. Protection des cultures**

Je m'engage à accompagner les mesures d'agrainage de toute autre action visant à limiter l'impact du Grand Gibier sur les cultures agricoles les plus proches de mon territoire de chasse et **identifiées par la FDCC**.

Parmi elles : actions de prévention définies en accord avec la FDCC (cocher les cases identifiant les actions pour lesquelles vous êtes en mesure de vous engager) :

- Aide à la pose de clôtures électriques de protection des cultures agricoles **identifiées par la FDCC**
- Aide à l'entretien de clôtures électriques de protection des cultures agricoles **identifiées par la FDCC**
- Chasse du sanglier (battues, approches, affût) sur les parcelles agricoles en période autorisée
- Maintien des populations de sangliers à des niveaux permettant de limiter les dégâts agricoles
- Divers (à préciser au cas par cas) .....

Quand elles seront nécessaires, ces actions devront se faire en parfait accord avec l'agriculteur. Cet accord pourra prendre la forme d'une convention spécifique « Agriculteur/Propriétaire/Responsable de chasse/FDCC » pour les clôtures électriques.

## **11. Durée**

La convention est annuelle. Elle est effective à la date de signature de la FDCC. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

## **12. Validation**

La Convention est validée par la signature de la FDCC.

## **13. Contrôle et sanctions**

Je suis informé que des contrôles sur le respect de mes engagements pris dans le présent document peuvent être effectués par tout agent assermenté.

En plus des sanctions prévues par le Code de l'Environnement (non respect des mesures d'agrainage édité par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique), le non-respect des modalités définies par la présente convention entraînera une dénonciation de celle-ci et m'interdira alors de poursuivre toute forme d'agrainage du grand gibier sur mon territoire de chasse.

## 14. Dénonciation

La dénonciation de la présente convention par l'une ou l'autre des parties se fera par courrier en recommandé avec demande d'avis de réception avec 3 mois de préavis.

Le titulaire du droit de chasse ne pourra pas dénoncer la convention entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre.

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Le titulaire du droit de chasse,

Le propriétaire (facultatif),

La Fédération Départementale des Chasseurs du Cher,  
22 Rue Charles DURAND  
18023 BOURGES cedex  
Représentée par son président, M. François-Hugues de CHAMPS

Valide la présente CONVENTION D'AGRAINAGE

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Le Président de la FDCC      F-H de CHAMPS

Copie adressée à : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Cher, Direction Départementale des Territoires du Cher, Chambre Agriculture du Cher, Groupement départemental des Lieutenants de Louveterie.

## Glossaire

ACAC : Association des Chasseurs à l'Arc du Cher  
 ACE : Association des Chasseurs à l'Épieu  
 ADCGG : Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier  
 A.D.COM.18 : Association Départementale des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Cher  
 ADDEVST : Association Départementale des Déterreurs et des Equipages de Vénérerie Sous Terre  
 AFCCC : Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant du Cher  
 AGRP18 : Association de Gestion et Régulation des Prédateurs du Cher  
 AJCC : Association des Jeunes Chasseurs du Cher  
 ARGGB : Association de Recherche du Grand Gibier Blessé  
 BIPE : Bureau d'Etudes statistiques  
 CEM : Cerf Elaphe Mâle  
 CEM1 : Cerf Elaphe Mâle – de 8 cors  
 CEI : Cerf Elaphe Indifférencié  
 CEJ : Cerf Elaphe Jeune  
 CEF : Cerf Elaphe Femelle, Biche ou Cerf Elaphe Jeune  
 CIPAN : Cultures Intermédiaires à Pièges A Nitrate  
 CNB : Club National des Bécassiers  
 ENS : Espace Naturels Sensible  
 EPP : Echantillonnage par Point Ponctuel  
 ESOD : Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts  
 FDC : Fédération Départementale des Chasseurs  
 FDGEDA : est une association d'agriculteurs ayant pour vocation l'accompagnement technico-économique de ses adhérents, dans le domaine de l'agronomie, des énergies renouvelables et du développement durable  
 FRCCVL : Fédération Régionale des Chasseurs du Centre Val de Loire  
 FNC : Fédération Nationale des Chasseurs  
 GDS : Groupement de Défense Sanitaire  
 GIASC : Groupement d'Intérêt Agro Sylvo Cynégétique  
 GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique  
 GIFS : Groupement d'Investigation de la Faune Sauvage  
 JEFS : Jachère Environnement Faune Sauvage  
 IAN : Indice d'Abondance Nocturne  
 ICA : Indice d'Abondance  
 IKA : Indice Kilométrique d'Abondance  
 LDA : Laboratoire Départemental d'Analyse  
 ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
 ONF : Office National des Forêts  
 PGS : Plan de Gestion Sanglier  
 PMA : Prélèvement Maximum Autorisé  
 PNMS : Plan National de Maîtrise du Sanglier  
 SAGIR : SAGIR (Réseau national de surveillance des maladies et des causes de mortalité du gibier)  
 SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique  
 SRMDS : Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires



# CHARTRE DE LA CHASSE EN FRANCE

La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats.

Investie par la Loi « Chasse » de juillet 2000, la Fédération Nationale des Chasseurs propose une charte nationale de la chasse.

Celle-ci expose les principes d'un développement durable de la chasse et sa contribution à la conservation de la biodiversité. Ce document établit un code du bon comportement du chasseur et des bonnes pratiques cynégétiques mises en œuvre par chaque Fédération Départementale des Chasseurs et ses adhérents.

Activité authentique et conviviale, la chasse d'aujourd'hui est un art de vivre fondé sur la recherche, la poursuite et la capture d'un gibier dans son milieu. Le chasseur de France se reconnaît ainsi dans les principes ci-dessous énoncés :

1

« Curieux de nature et héritier d'une culture séculaire, je pratique « l'art » de la chasse tant dans le respect d'autrui que de l'animal chassé.

2

Acteur engagé dans le maintien d'une chasse durable, je participe activement à la défense des habitats et à l'amélioration de la biodiversité.

3

Gestionnaire de l'espace naturel, je veille à maintenir l'harmonie entre l'homme et son milieu et à parfaire jour après jour mon savoir dans les sciences de la nature.

4

Homme d'ouverture, je vais à la rencontre de tous les intervenants dans les milieux naturels en les sensibilisant à la pratique raisonnable de la chasse et au respect de la nature.

5

Attentif aux risques que mon activité peut induire, j'améliore sans cesse les conditions de sécurité de la chasse tant pour les non-chasseurs que pour les chasseurs.

6

M'inscrivant dans une démarche citoyenne, je donne du temps à la formation et à l'accompagnement des futurs chasseurs car ils sont la chasse de demain et le garant d'une meilleure cohésion sociale.

7

« La chasse, un bonheur à partager dans la nature vivante, riche et diversifiée ».

